

GUIDE DES ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES AU SECONDAIRE ET AU COLLÉGIAL 1996-1997

(Copie intégrale)

UTILISER L'INDEX

TABLE DES MATIÈRES

**COMMENT UTILISER
CE GUIDE**

Navigation
Impression
Outils de recherche

Pour retrouver rapidement une information :

- utiliser l'index
- cliquer sur un secteur dans la table des matières ou dans l'index pour accéder à celui-ci
- pour accéder à un programme, cliquer sur un programme après avoir sélectionné un secteur

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Recherche et rédaction

Sylvie Doire

Collaboration

Les responsables de secteurs de formation du MEQ en ce qui concerne les programmes offerts au secondaire et au collégial

Édition électronique

Linda Alain

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1996 — 96-

ISBN

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1996

AVANT-PROPOS

Le système scolaire de formation professionnelle et technique adopte désormais une vision intégrée de l'offre de services du secondaire et du collégial. Une des principales orientations ministérielles en ce sens, telle que définie dans le document *Investir dans la compétence* (octobre 1993), vise à une meilleure harmonisation des programmes des deux ordres d'enseignement.

La publication, pour une sixième année, de ce guide des programmes de formation professionnelle et technique offerts au secondaire et au collégial est une des actions visant une plus grande complémentarité des offres de services des deux ordres d'enseignement.

Les données contenues dans ce document se fondent sur l'information disponible en juin 1996.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	I
Table des matières	II
Lexique	XIII
Le système d'enseignement au Québec	IX
Cadre d'organisation de la formation professionnelle au secondaire	X
Cadre d'organisation de la formation technique au collégial (nouveau)	XI
Cadre d'organisation de la formation technique au collégial (ancien)	XII
Introduction	1

SECTEUR 1 : ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE 5

Liste des programmes	5

Organigramme des programmes	6

Secondaire :

Comptabilité	7
Comptabilité informatisée et finance	9
Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	11
Informatique (exploitation du matériel)	12
Lancement d'une entreprise	13
Représentation	14
Secrétariat	15
Secrétariat bilingue	17
Secrétariat bureautisé	19
Secrétariat (Inuktitut)	21
Secrétariat juridique	23
Secrétariat médical	24
Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	25
Vente	27

Collégial :

Administration et coopération	28
Techniques administratives (option : assurance)	30
Techniques administratives (option : finance)	32
Techniques administratives (option : gestion)	34
Techniques administratives (option : gestion industrielle)	36

Techniques administratives (option : marketing)	38
Techniques administratives (option : personnel)	40
Techniques de bureautique	42
Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion)	44
Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle)	46

SECTEUR 2 : AGRICULTURE ET PÊCHES 49

Liste des programmes	49

Organigramme des programmes	51

Secondaire :

Aquiculture	53
Arboriculture-élagage	54
Fleuristerie	55
Horticulture maraîchère écologique	56
Horticulture ornementale (chem. 2)	57
Pêche professionnelle (chem. 2)	58
Préparation des produits de la pêche	59
Production de bovins de boucherie	60
Production laitière	62
Production porcine	63
Production végétale	64
Réalisation d'aménagements paysagers	65
Spécialités en horticulture	66
Vente des produits de la pêche	67

Collégial :

Exploitation et production des ressources marines	68
Exploitation et production des ressources marines	70
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	72
Horticulture ornementale	74
Techniques de santé animale	76
Techniques du milieu naturel	78
Techniques équine	80
Technologie de la production horticole et de l'environnement	82
Technologie des productions animales	85
Technologie du génie rural	87
Transformation des produits de la mer	89

SECTEUR 3 : ALIMENTATION ET TOURISME	91
Liste des programmes	91
Organigramme des programmes	92
Secondaire :	
Boucherie	93
Commercialisation des voyages	94
Cuisine actualisée	95
Cuisine d'établissement	96
Pâtisserie	98
Pâtisserie de restaurant	99
Réceptionniste bilingue en hôtellerie	100
Service de la restauration	101
Sommellerie	102
Collégial :	
Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	103
Techniques de gestion hôtelière	105
Techniques de tourisme	107
Technologie de la transformation des aliments	109
SECTEUR 4 : ARTS	111
Liste des programmes	111
Organigramme des programmes	113
Secondaire :	
Bijouterie artisanale	115
Bijouterie-joaillerie	116
Céramique	117
Décoration intérieure et étalage	118
Ferronnerie d'art	120
Photographie	121
Soufflage de verre au néon	122
Taille de pierre	123
Vente et service en bijouterie	124
Collégial :	
Arts du cirque	125
Danse-Ballet	128
Design d'intérieur	130
Design de présentation	132
Design industriel	134
Interprétation théâtrale	136
Musique populaire	138
Photographie	140

Techniques de métiers d'art	142
Théâtre-production	146

SECTEUR 5 : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES 149

Liste des programmes	149

Organigramme des programmes	150

Secondaire :	
Ébénisterie	151
Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	152
Finition de meubles	153
Mise en oeuvre de matériaux composites	154
Modelage	155
Rembourrage artisanal	156
Rembourrage industriel	157
Collégial :	
Techniques d'ébénisterie et de menuiserie architecturale	158
Techniques du meuble et du bois ouvré	160

SECTEUR 6 : CHIMIE BIOLOGIE 163

Liste des programmes	163

Organigramme des programmes	164

Secondaire :	
Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	165
Collégial :	
Assainissement de l'eau	167
Assainissement et sécurité industriels	169
Techniques de chimie analytique	171
Techniques de chimie-biologie	173
Techniques de génie chimique	175
Techniques de procédés chimiques	177
Techniques du milieu naturel	179

SECTEUR 7 : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS 181

Liste des programmes	181

Organigramme des programmes	183

Secondaire :	
Arpentage et topographie	186
Briquetage-maçonnerie	187
Calorifugeage	188
Carrelage	189

Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	190
Découpe et transformation du verre	192
Dessin de bâtiment	193
Entretien de bâtiments nordiques	195
Entretien général d'immeubles	196
Intervention en cas d'incendie	107
Mécanique de machines fixes	198
Mécanique de machines fixes (vapeur)	199
Mécanique de montage de vitres	201
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	202
Montage et installation de produits verriers	203
Peinture en bâtiment	204
Plâtrage	205
Plomberie-chauffage	206
Pose d'armature de béton	208
Pose de revêtement souple	209
Pose de revêtements de toiture	210
Pose de systèmes intérieurs	211
Préparation et finition de béton	212
Prévention des incendies (chem. 2)	213
Réfrigération	214
Réparation d'appareils au gaz naturel	215
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	216
Collégial :	
Technologie de l'architecture	217
Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment	219
Technologie de la cartographie	221
Technologie de la géodésie	223
Technologie de la mécanique du bâtiment	225
Technologie du génie civil	227
SECTEUR 8 : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	229
Liste des programmes	229
Organigramme des programmes	230
Secondaire :	
Conservation de la faune	231
Collégial :	
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	233
Techniques d'aménagement du territoire	235
Techniques d'écologie appliquée	237
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	239
Techniques du milieu naturel	241

SECTEUR 9 : ÉLECTROTECHNIQUE	243
Liste des programmes	243
Organigramme des programmes	244
Secondaire :	
Électricité d'entretien	245
Électricité de construction (chem. 2)	246
Électromécanique de machines distributrices	248
Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)	249
Estimation en électricité	251
Installation et entretien de systèmes de sécurité	252
Installation et réparation d'équipement de télécommunication	253
Montage de lignes électriques	255
Réparation d'appareils électroménagers	256
Réparation de magnétoscopes et de caméscopes	257
Réparation de micro-ordinateurs	258
Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	259
Techniques d'entretien d'équipement de bureau	261
Collégial :	
Avionique	262
Technologie de conception électronique	264
Technologie de l'électronique	266
Technologie de l'électronique industrielle	268
Technologie de systèmes ordonnés	270
Technologie physique	272
SECTEUR 10 : ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ	275
Liste des programmes	275
Organigramme des programmes	276
Secondaire :	
Carrosserie	277
Diesel (injection et contrôles électroniques)	278
Mécanique agricole	279
Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	281
Mécanique automobile (spécialité)	283
Mécanique d'engins de chantier	284
Mécanique de bateaux de pêche	286
Mécanique de véhicules légers	287
Mécanique de véhicules lourds routiers	288
Mécanique marine	290
Vente de pièces mécaniques au comptoir	291

Collégial :	
Entretien d'aéronefs	292
Techniques de génie mécanique de marine	294
SECTEUR 11 : FABRICATION MÉCANIQUE	297
Liste des programmes	297
Organigramme des programmes	298
Secondaire :	
Conduite de machines industrielles	299
Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	300
Dessin industriel	301
Fabrication de moules	303
Matriçage	304
Mécanique de tôlerie aéronautique	305
Montage de structures en aérospatiale	306
Montage mécanique en aérospatiale	307
Montage-câblage en aérospatiale	308
Outils	309
Techniques d'usinage (chem. 2)	310
Usinage sur machines-outils à commande numérique	312
Collégial :	
Construction aéronautique	313
Techniques d'architecture navale	315
Techniques de génie mécanique	317
Techniques de production manufacturière	320
Techniques de transformation des matériaux composites	322
Techniques de transformation des matières plastiques	324
Technologie du génie industriel	326
SECTEUR 12 : FORESTERIE ET PAPIER	329
Liste des programmes	329
Organigramme des programmes	330
Secondaire :	
Abattage et façonnage des bois	331
Affûtage	332
Aménagement de la forêt	333
Classement des bois débités	334
Pâtes et papiers (opération) (chem. 2)	335
Récolte de la matière ligneuse	337
Sciage	338
Sylviculture (chem. 2)	339

Collégial :	
Aménagement forestier	341
Techniques du milieu naturel	343
Techniques papetières	345
Technologie forestière	347
Transformation des produits forestiers	349
SECTEUR 13 : COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION	351
Liste des programmes	351
Organigramme des programmes	352
Secondaire :	
Impression et finition	353
Préparation à l'impression	354
Reprographie et façonnage	356
Collégial :	
Art et technologie des médias	357
Graphisme	360
Infographie en préimpression	362
Techniques de gestion de l'imprimerie	364
Techniques de l'impression	366
Techniques de la documentation	368
Techniques de muséologie	370
SECTEUR 14 : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN	373
Liste des programmes	373
Organigramme des programmes	374
Secondaire	
Horlogerie-bijouterie	375
Horlogerie électronique	376
Horlogerie-rhabillage	377
Mécanique d'ascenseur	378
Mécanique d'entretien en commandes industrielles	379
Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	380
Mécanique de machines à coudre industrielles	381
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	382
Réparation d'armes à feu	384
Serrurerie	385
Collégial :	
Techniques d'analyse d'entretien	386

SECTEUR 15 : MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER	389
Liste des programmes	389
Organigramme des programmes	390
Secondaire :	
Conduite d'engins de chantier	391
Conduite de grues	392
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	393
Extraction de minerai	394
Forage et dynamitage	395
Opération de forage au diamant — surface	396
Opération des équipements de traitement de minerai	397
Collégial :	
Exploitation	398
Géologie appliquée	400
Minéralurgie	402
SECTEUR 16 : MÉTALLURGIE	405
Liste des programmes	405
Organigramme des programmes	406
Secondaire :	
Assemblage de structures métalliques	407
Chaudronnerie	408
Ferblanterie-tôlerie	409
Fonderie	410
Montage d'acier de structure	411
Serrurerie et menuiserie des métaux	412
Serrurerie du bâtiment	414
Soudage-assemblage	415
Soudage général	416
Soudage sur tuyaux	418
Collégial :	
Contrôle de la qualité	419
Procédés métallurgiques	421
Soudage	423
SECTEUR 17 : TRANSPORT	425
Liste des programmes	425
Organigramme des programmes	426
Secondaire :	
Conduite de camions	427

Information aérienne	428
Collégial :	
Navigation	429
Pilotage d'aéronefs	431
Techniques administratives (option : transport)	433
SECTEUR 18 : CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT	435
Liste des programmes	435
Organigramme des programmes	436
Secondaire :	
Conception et techniques vestimentaires	437
Confection industrielle de vêtements haut de gamme	439
Confection sur mesure et retouche	440
Cordonnerie	441
Coupe et confection de vêtements féminins et masculins	442
Coupe et confection du cuir	443
Nettoyage à sec et entretien de vêtements	444
Collégial :	
Commercialisation de la mode	445
Design de mode	447
Fabrication	450
Finition	452
Gestion de la production du vêtement	454
SECTEUR 19 : SANTÉ	457
Liste des programmes	457
Organigramme des programmes	458
Secondaire :	
Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	460
Assistance aux personnes à domicile	461
Assistance dentaire	462
Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	463
Assistance technique en pharmacie	464
Santé, assistance et soins infirmiers	465
Collégial :	
Acupuncture traditionnelle	467
Archives médicales	469
Audioprothèse	471
Soins infirmiers	473
Soins infirmiers	475
Techniques d'électrophysiologie médicale	477

Techniques d'hygiène dentaire	479
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	481
Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	483
Techniques d'orthèses visuelles	485
Techniques de denturologie	487
Techniques de diététique	489
Techniques de médecine nucléaire	491
Techniques de radiodiagnostic	493
Techniques de radiothérapie	495
Techniques de réadaptation	497
Techniques de thanatologie	499
Techniques dentaires	501
Technologie de laboratoire médical	503

SECTEUR 20 : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES 505

Liste des programmes 505

Organigramme des programmes 506

Collégial :

Techniques d'éducation en services de garde	507
Techniques d'éducation spécialisée	509
Techniques d'intervention en délinquance	511
Techniques d'intervention en loisir	513
Techniques de recherche, enquête et sondage	515
Techniques de travail social	517
Techniques juridiques	519
Techniques policières	521

SECTEUR 21 : SOINS ESTHÉTIQUES 523

Liste des programmes 523

Organigramme des programmes 524

Secondaire :

Coiffure (chem. 2)	525
Coiffure spécialisée	527
Cosmétiques	528
Épilation à l'électricité	529
Esthétique	530

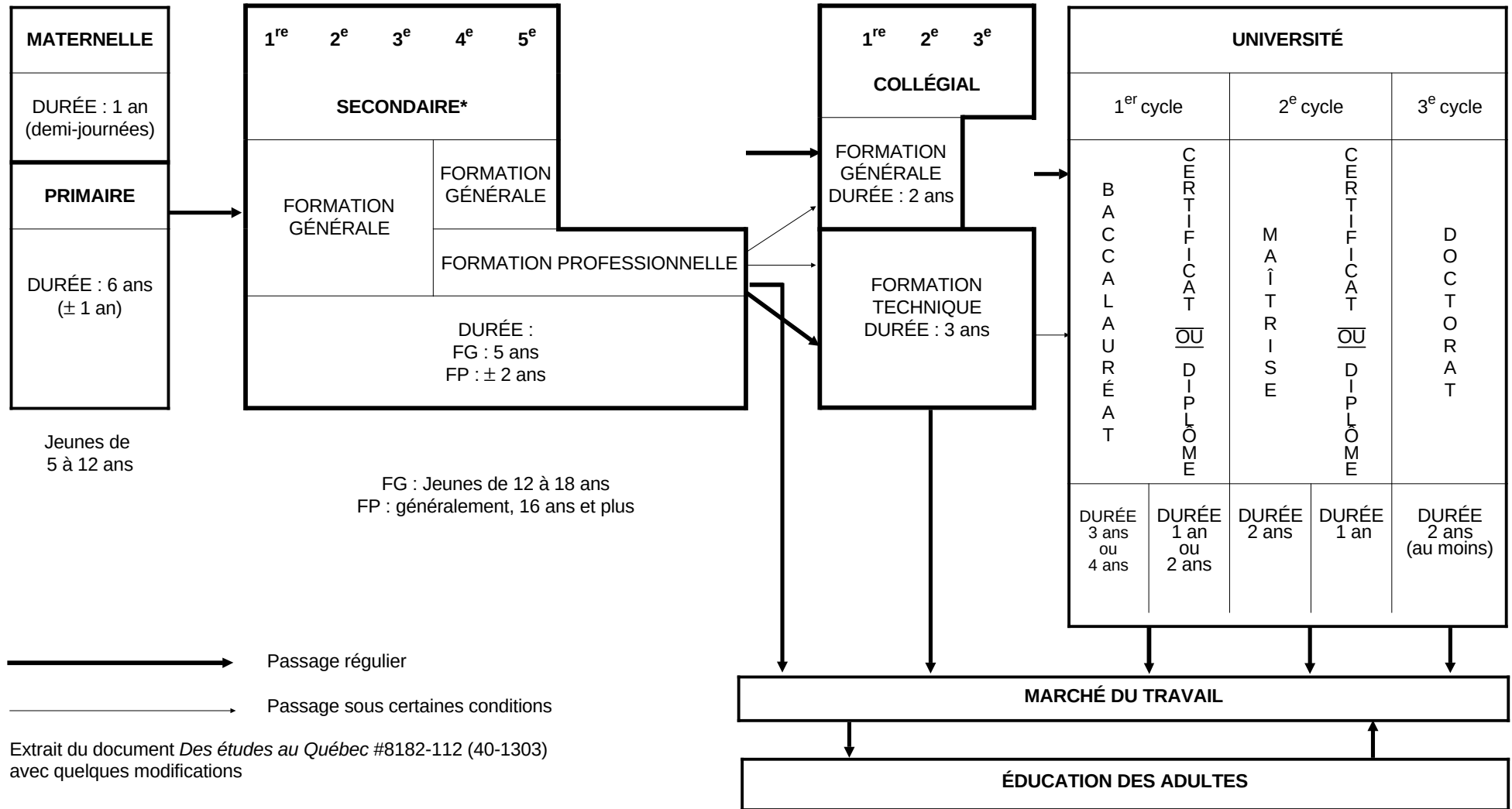
Annexe I	Régimes pédagogiques applicables à la formation professionnelle	531
Annexe II	Régimes pédagogiques applicables à la formation technique . . .	545
Annexe III	Liste des programmes d'établissement (AEC)	559
Annexe VI	Liste des programmes offerts en langue anglaise	573
	Index des programmes par sanctions	579
	Index des programmes par ordre alphabétique	585

LEXIQUE

AEC	Attestation d'études collégiales
AREF	Répertoire informatisé de données pour les services d'accueil et de référence
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions Elle servait de référence à l'identification des fonctions de travail correspondant aux programmes de formation.
CEC	Certificat d'études collégiales Depuis le 15 août 1994, les programmes de la filière CEC sont sanctionnés par une AEC.
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CEP	Certificat d'études professionnelles La filière CEP est disparue depuis le 1 ^{er} juillet 1993.
CNP	Classification nationale des professions. Elle remplace désormais la CCDP.
CUISEP	Classification unique en information scolaire et professionnelle
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DGFPT	Direction générale de la formation professionnelle et technique (MEQ)
DPEC	Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial Depuis le 15 août 1994, les programmes de la filière DPEC sont sanctionnés par une AEC.
GIPEX	Groupe interministériel des programmes et examens
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
REPÈRES	Répertoire informatisé de données en information scolaire et professionnelle

Tableau 1

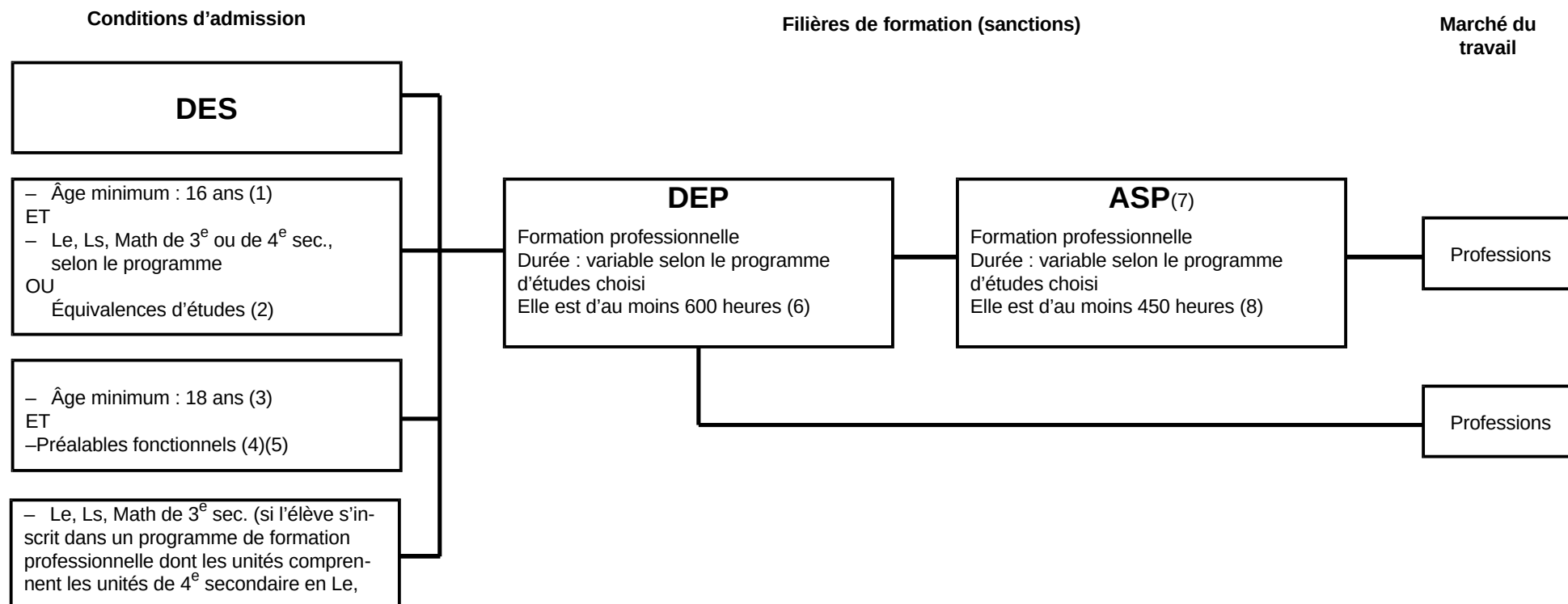
LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC



* Depuis avril 1995, un programme expérimental de la diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle a été mis en place et est offert après une 3^e ou une 4^e secondaire.

Tableau 2

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE



(1) Au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours.

(2) Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi sur l'instruction publique (voir Annexe I).

(3) Au moment de l'entrée en formation.

(4) Préalables fonctionnels prescrits conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique (voir Annexe I).

(5) Les préalables fonctionnels comprennent des préalables spécifiques et un test de développement général.

(6) Actuellement, la durée des programmes du DEP varie entre 600 et 1 800 heures.

(7) Des apprentissages équivalents au DEP exigé et reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi sur l'instruction publique peuvent permettre l'accès à l'ASP.

(8) Actuellement, la durée des programmes de l'ASP varie entre 450 et 900 heures, exception faite de l'ASP 5056 - *Lancement d'une entreprise* (330 heures).

Le : Langue d'enseignement

LS : Langue seconde

Math. : Mathématique

DES : Diplôme d'études secondaires

DEP : Diplôme d'études professionnelles

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

Tableau 3

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL
(selon le nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales*, 1993)

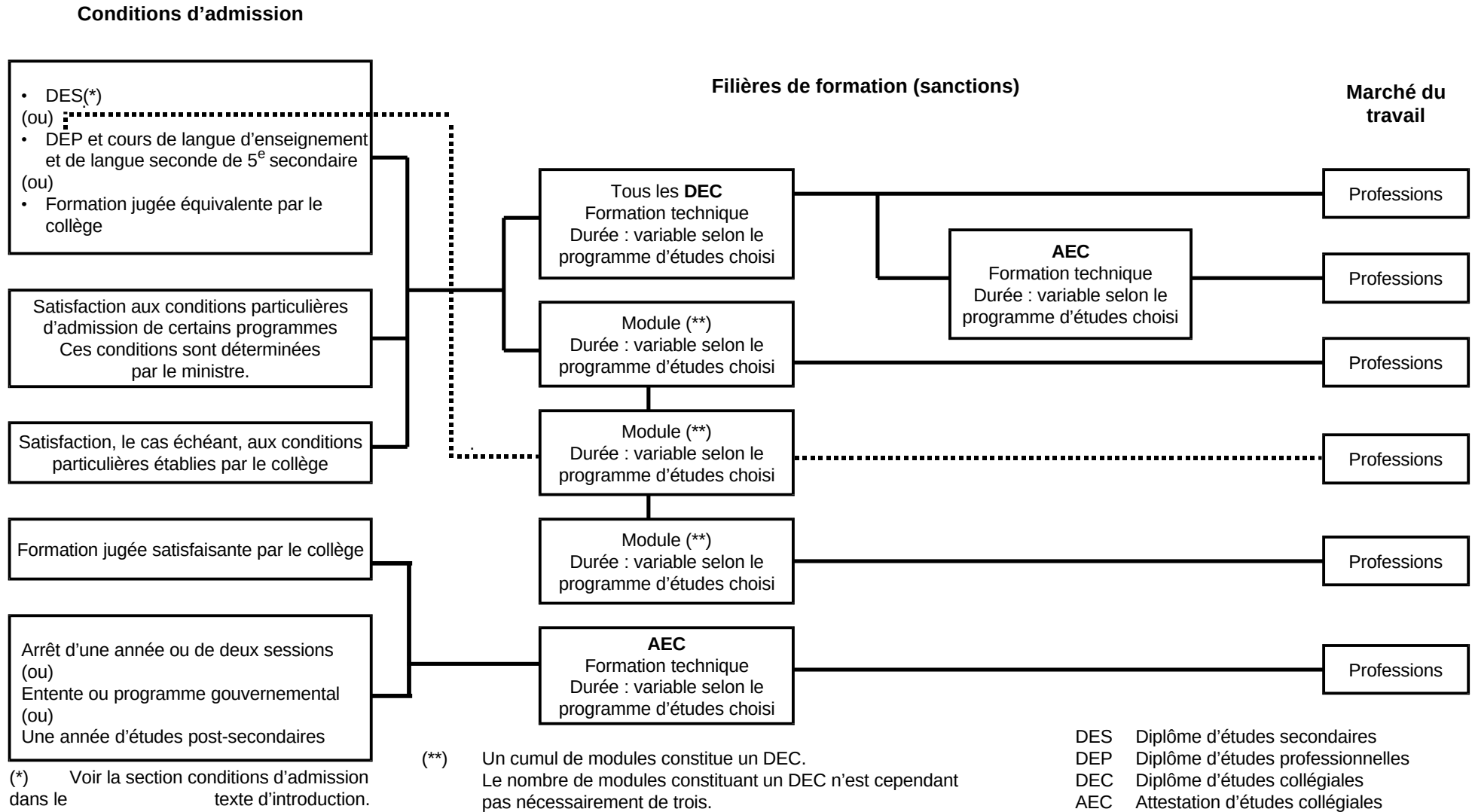
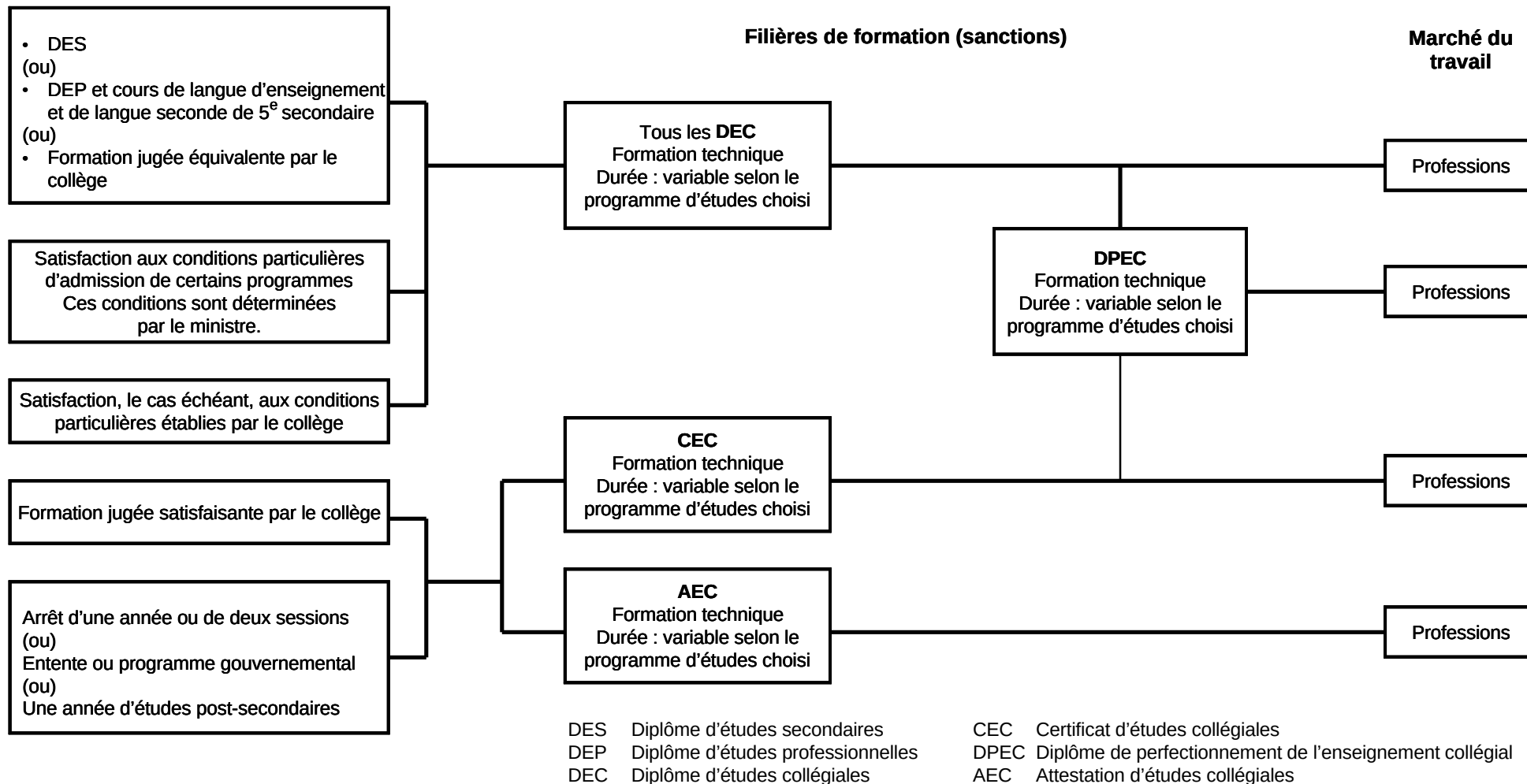


Tableau 4

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL
(selon l'ancien *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*, 1984)

Conditions d'admission



Introduction

Le *Guide des études professionnelles et techniques au secondaire et au collégial, 1996-1997* est une mise à jour de l'édition 1995-1996 du même document. Ce guide est une production de la Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation. Il vise à fournir aux partenaires du milieu scolaire ainsi qu'à la population une information solide et complète sur ce que le système d'enseignement offre en formation professionnelle et technique dans ces deux ordres d'enseignement.

Structure du guide

Précédés d'un lexique, de la présentation du système d'enseignement au Québec, du cadre d'organisation de la formation professionnelle et de la formation technique, les 300 programmes de l'édition 1996-1997 du guide sont regroupés et présentés par secteurs de formation, qu'ils soient de l'ordre d'enseignement secondaire ou collégial.

À l'intérieur de chacun des 21 secteurs de formation apparaissent d'abord, par ordre alphabétique, les programmes du secondaire sanctionnés par un DEP et par une ASP et ensuite ceux du collégial sanctionnés par un DEC. Un organigramme des programmes, établi par type de sanction, permet aussi de repérer rapidement certaines séquences d'apprentissage possibles dans un domaine de formation donné, à l'intérieur d'un ordre d'enseignement ou entre les deux ordres. Cet organigramme est construit à partir des conditions d'admission particulières aux programmes.

Quatre annexes et deux index complètent le guide. La première annexe présente trois documents, soit des extraits du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* portant sur la formation professionnelle pour les jeunes, le *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle* et un tableau comparatif des services éducatifs offerts selon le statut de l'élève, jeune ou adulte. La deuxième annexe reproduit le *Règlement sur le régime des études collégiales*, la *Décision du ministre de l'Éducation, en date du 31 août 1995, concernant les mesures d'application progressive du régime des études collégiales* et l'ancien *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. La troisième annexe se rapporte aux programmes d'établissement (AEC) du collégial et présente deux listes, soit les programmes établis en vertu du régime pédagogique de 1984 et ceux établis en vertu du régime des études collégiales de 1993. La quatrième annexe présente une liste des programmes d'études professionnelles offerts en langue anglaise par secteur de formation. Quant aux deux index du guide, le premier reproduit les programmes par type de sanction (DEP, ASP et DEC) alors que le second les liste selon un ordre alphabétique général.

Présentation des programmes

Chacun des 300 programmes de ce guide est présenté sous forme d'une fiche de renseignements qui contient les données suivantes :

Titre

Le nom du programme (entre parenthèses, mention d'appartenance au secondaire ou au collégial).

Statut

Évolution du programme depuis sa création.

Programme créé en ... (collégial) ou implanté en ... (secondaire), programme révisé en ... (modifications majeures), programme modifié en ... (modifications mineures), programme en révision (en phase de modernisation), etc.

Pour le secondaire et le collégial, cette information provient des responsables de secteurs de formation mais elle n'est pas exhaustive.

Identification

Pour le secondaire et le collégial, le numéro du programme. Au secondaire, ce numéro est en fait le code Sésame du programme.

Classification

Le code Cuisep (Classification unique en information scolaire et professionnelle) pour le secondaire et le collégial.

Durée de la formation

Pour le secondaire, cela comprend le nombre total d'heures de formation professionnelle du programme; cette durée exclut le travail personnel de l'élève. Pour le collégial, la durée de formation spécifique comprend le nombre d'heures d'activités supervisées par l'enseignante ou l'enseignant, c'est-à-dire les activités à caractère théorique et les travaux pratiques, laboratoires et stages. Cette durée exclut donc aussi les heures de travail personnel exigées de l'élève.

La durée de formation spécifique est celle des cours de spécialisation d'un programme. Dans le cas des DEC, la durée totale est également mentionnée et comprend la durée de la formation spécifique de même que celle des cours de formation générale commune, des cours de formation générale propre et des cours de formation générale complémentaire inhérents à ce diplôme.

Sanction des études

La filière de formation ou la sanction d'études correspondant au programme.

Pour les programmes techniques, on doit noter que depuis le début de la session d'automne 1994, période d'entrée en vigueur de l'article 16 du nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales* (voir Annexe II, document 1), les programmes qui conduisaient anciennement à un certificat d'études collégiales (CEC) ou à un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) permettront désormais d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le collège (voir Annexe III, document I).

Secteur de formation

Le secteur d'appartenance du programme.

Objectifs

Compétences, habiletés ou connaissances, à acquérir ou à maîtriser au sortir de la formation.

Conditions d'admission

Critères d'admissibilité. Ils peuvent être généraux et associés au type de diplôme décerné et, dans certains cas, particuliers à un programme ou à un établissement scolaire.

À partir de l'automne 1997, entreront en vigueur les nouvelles conditions d'admission au Diplôme d'études collégiales conformément au 2^e paragraphe de l'article 2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (voir Annexe II, document I, section II).

Contenu du programme

Liste des cours ou des objectifs et standards selon leur identification, leur appellation et la durée de formation en heures.

Le contenu des programmes d'études techniques présentés en objectifs et standards ne précise pas le nombre d'heures de formation pour chacun d'eux car il est de la responsabilité de chaque établissement collégial d'établir les cours correspondant à ces objectifs et standards.

Du nombre d'heures de formation indiqué dans les publications du collégial, nous avons exclu le travail personnel de l'élève. Pour des fins de comparaison avec la durée de formation des programmes du secondaire, nous avons également effectué le calcul en heures plutôt qu'en unités puisqu'une unité au secondaire équivaut à 15 heures alors qu'une unité au collégial correspond à 45 heures.

Perspectives professionnelles

Métiers ou professions accessibles au sortir de la formation.

Pour le secondaire et le collégial, l'information provient d'une table de correspondance programmes/professions élaborée à la DGFPT.

Les métiers ou professions sont maintenant identifiés par un code CNP plutôt que par un code CCDP. Les perspectives professionnelles indiquées à la fin de chaque fiche ne sont pas nécessairement exhaustives; elle sont tirées de l'information disponible à ce jour, pour ce programme.

Établissements autorisés

Liste des commissions scolaires (par ordre de régions administratives) et des collèges (par ordre alphabétique) autorisés à dispenser le programme.

L'information provient de la dernière version des cartes des enseignements du secondaire et du collégial.

Les lettres (F) et (A) indiquent si, dans une commission scolaire, un programme est offert en français, en anglais ou dans les deux langues.

Il est possible que certains programmes ne soient pas offerts par les établissements autorisés à les dispenser.

Note

Certains programmes du secondaire sont offerts en langue anglaise. Leur titre est alors traduit et ils possèdent un numéro d'identification particulier. Cette information figure dans le guide, dans une note à la fin de la fiche du programme français correspondant.

Afin de faciliter le repérage de ces programmes, une liste des programmes d'études professionnelles offerts en langue anglaise se trouve à l'Annexe IV.

SECTEUR 1 :

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

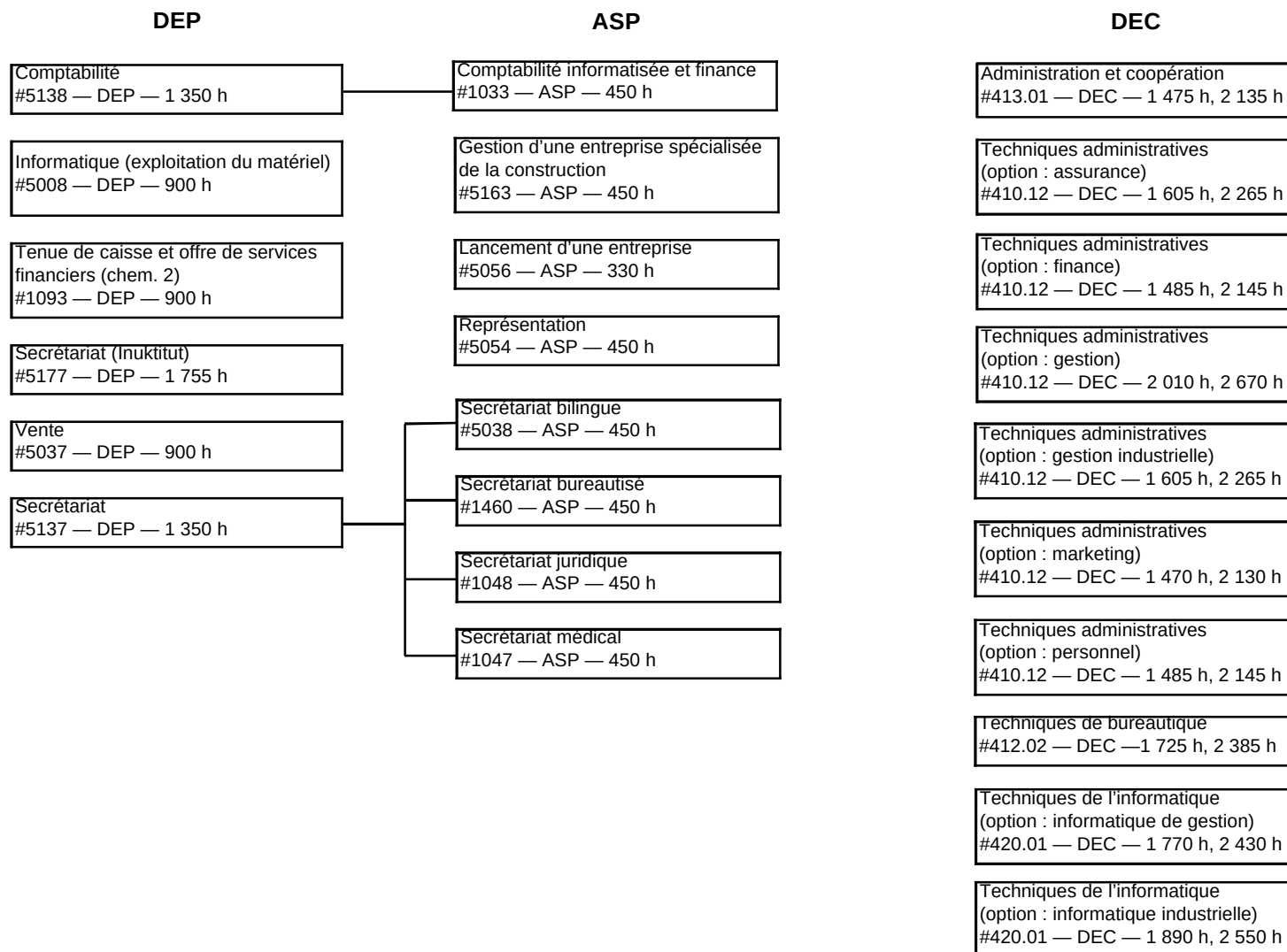
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5138	Comptabilité	DEP	1 350	—	7
1033	Comptabilité informatisée et finance	ASP	450	—	9
5163	Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	ASP	450	—	11
5008	Informatique (exploitation du matériel)	DEP	900	—	12
5056	Lancement d'une entreprise	ASP	330	—	13
5054	Représentation	ASP	450	—	14
5137	Secrétariat	DEP	1 350	—	15
5038	Secrétariat bilingue	ASP	450	—	17
1460	Secrétariat bureautisé	ASP	450	—	19
5177	Secrétariat (Inuktitut)	DEP	1 755	—	21
1048	Secrétariat juridique	ASP	450	—	23
1047	Secrétariat médical	ASP	450	—	24
1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	DEP	900	—	25
5037	Vente	DEP	900	—	27
	Collégial :				
413.01	Administration et coopération	DEC	1 475	2 135	28
410.12	Techniques administratives (option : assurance)	DEC	1 605	2 265	30
410.12	Techniques administratives (option : finance)	DEC	1 485	2 145	32
410.12	Techniques administratives (option : gestion)	DEC	2 010	2 670	34
410.12	Techniques administratives (option : gestion industrielle)	DEC	1 605	2 265	36
410.12	Techniques administratives (option : marketing)	DEC	1 470	2 130	38
410.12	Techniques administratives (option : personnel)	DEC	1 485	2 145	40
412.02	Techniques de bureautique	DEC	1 725	2 385	42
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion)	DEC	1 770	2 430	44
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle)	DEC	1 890	2 550	46

SECTEUR 1 :

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **COMPTABILITÉ (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5138

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires pour l'application des principes, des règles et des méthodes suivantes : une méthode de doigté, des notions de français appliquées à de la correspondance, des notions de disposition de correspondance, des notions de gestion de documents, des notions relatives au concept de qualité, une méthode de gestion du temps; développer les compétences nécessaires pour l'utilisation des outils informatiques logiciels ci-après : d'exploitation, de base de données, de traitement de texte, de chiffrier électronique, de traitement de données comptables; développer les compétences nécessaires pour communiquer en milieu de travail et gérer, en français et en anglais, les communications d'un bureau en utilisant les outils téléphoniques et informatiques appropriés; développer les compétences pour la réalisation de tâches en comptabilité telles que : produire de la correspondance d'affaires, traiter les demandes relatives aux lois du travail, tenir les livres d'entreprises de services et commerciales, produire les paies, effectuer de la comptabilité d'entreprises et produire des rapports d'analyse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
459011	Métier et formation	15
459025	Méthode de doigté	75
459036	Notions de français	90
459044	Gestion de documents	60
459052	Logiciel d'exploitation	30
459062	Disposition de correspondance	30
459076	Tenue de livres	90
459084	Traitement de texte de base	60
459094	Base de données	60
459102	Gestion du temps	30
459112	Production des paies	30
459122	Communication	30
459136	Communication bilingue	90
459147	Production par correspondance	105
459153	Chiffrier électronique de base	45
459164	Logiciel comptable de base	60
459172	Qualité	30
459183	Lois du travail	45
459264	Logiciel comptable avancé	60
459273	Chiffrier électronique avancé	45
459288	Comptabilité d'entreprises	120
459293	Rapports d'analyse	45
459302	Recherche d'emploi	30
459315	Intégration - milieu de travail	75
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
1432	Commis à la paye

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Mitis
CS La Neigette
CS Matane
CS Vallée de la Matapédia
CS de Rivière-du-Loup
CS de Témiscouata
CS du Lac Saint-Jean
CS De La Jonquière
CS Louis-Hémon
CS de Chicoutimi
CS Laure-Conan
CS de La Jeune Lorette
CS de Charlesbourg
CS Beauport
CS de Portneuf
CS des Découvreurs
CEC de Québec
CSR Eastern Québec (A)
CS de Victoriaville
CS du Centre de la Mauricie
CS des Chênes
CS de Trois-Rivières
CS de l'Asbesterie
CS de Coaticook
CS du Lac-Mégantic
CS de Memphrémagog
CS Morilac
CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships (A)
CS Baldwin-Cartier (F) (A)
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CS Sainte-Croix (F) (A)
CEC de Verdun
CEP du Grand Montréal (F) (A)
CEC de Montréal (F) (A)

CS de Chapais-Chibougamau
CS Crie (F) (A)
CS Kativik (F) (A)
CS de Baie-des-Chaleurs
CS Miguasha
CS de La Tourelle
CS de L'Amiante
CS de la Chaudière-Etchemin
CS Lévis
CS de la Côte-du-Sud
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Chomedey de Laval
CS Des Mille-Iles
CS des Manoirs
CS de l'Industrie
CS de Le Gardeur
CS des Patriotes
CS du Long-Sault
CS Saint-Jérôme
CS des Laurentides
CS Pierre-Neveu
CS Tracy
CS Laurenval (A)
CS Laurentian (A)
CS de Châteauguay Valley (A)
CS District de Bedford (A)
CS South Shore (A)
CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Jean sur Richelieu
CS du Goéland
CS des Cantons
CS Davignon
CS de Valleyfield
CS des Trois-Lacs
CS Saint-Hyacinthe
CS de Châteauguay

CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS Western Québec (A)
CS de la Haute Gatineau
CS des Draveurs
CS de Outaouais-Hull
CS Seigneurie
CS Vallée-de-la-Lièvre
CS Rouyn-Noranda
CS de Bersimis
CS de Manicouagan
CS de Sept-Iles

Gouvernemental

Pénitencier Archambault (F) (A)
Pénitencier de Drummond (F) (A)
Pénitencier de Donnacona (F) (A)
Pénitencier de Cowansville (F) (A)
Centre fédéral de formation (F) (A)
Privé
École de secrétariat Notre-Dame-des-Neiges
Collège de secrétariat moderne
École d'administration et
de secrétariat de la Rive-Sud
Établissement Leclerc (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5638 - *Accounting*.

TITRE : **COMPTABILITÉ INFORMATISÉE ET FINANCE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1033

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes et des fichiers, procéder au traitement des données comptables et financières par micro-ordinateurs dans un bureau traditionnel ou dans le contexte de la bureautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1316 : Agent, agente de bureau
- ou 1335 : Travail de bureau (agent, agente de bureau)
- ou 1412 : Comptabilité
- ou 1816 : Office Specialist
- ou 1835 : Office Specialist
- ou 1912 : Accounting
- ou 5138 : Comptabilité
- ou 5638 : Accounting
- ou 453-500 : Commis comptable
- ou 454-500 : Commis de bureau
- ou 466-500 : Commis à la fiscalité
- ou 468-500 : Agent, agente de bureau
- ou 953-500 : Accounting Clerk
- ou 954-500 : Office Clerk
- ou 966-500 : Taxation Clerk
- ou 968-500 : Office Specialist
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
469043	Problèmes commerciaux informatisés	45
469052	Portefeuille information — valeurs mobilières	30
469092	Rapport d'impôts informatisés	30
446181	Curriculum et entrevue II	15
469115	Intégration au milieu de travail	75
469013	Tenue de livres IV	45
469023	Tenue de livres V	45
469032	Comptabilité informatisée	30
469063	Introduction aux assurances	45
469073	Analyse financière	45
469083	Industrie fiduciaire	45
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
1432	Commis à la paye

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS La Neigette	CS de Sept-Iles
CS Vallée de la Matapédia	CS Miguasha
CS de Témiscouata	CS de la Chaudière-Etchemin
CS Louis-Hémon	CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS de Chicoutimi	CS Chomedey de Laval
CS de La Jeune Lorette	CS Des Mille-Iles
CS de Charlesbourg	CS des Manoirs
CS Beauport	CS de l'Industrie
CS des Découvreurs	CS de Le Gardeur
CSR Eastern Québec (A)	CS des Patriotes
CS du Centre de la Mauricie	CS du Long-Sault
CS des Chênes	CS Pierre-Neveu
	CS de Jacques-Cartier

CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships (A)
CS Jérôme-Le Royer
CS Sainte-Croix
CEC de Verdun
CEC de Montréal
CEP du Grand Montréal (A)
CS Western Québec (A)
CS des Draveurs
CS Seigneurie
CS Rouyn-Noranda

CS Saint-Jean sur Richelieu
CS du Goéland
CS des Cantons
CS de Valleyfield
CS Saint-Hyacinthe
CS Laurens (A)
CS de Châteauguay Valley (A)
Gouvernement
Pénitencier de Donnacona (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1533 - *Automated Accounting and Finance*.

TITRE : GESTION D'UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DE LA CONSTRUCTION (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1995-1996

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5163

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au suivi d'un chantier spécialisé de la construction, à une recherche efficace de contrats, à la préparation des budgets et à une intégration harmonisée au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'un certificat d'études professionnelles (CEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans un programme de construction

OU

Posséder les apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
447712	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
447722	Communication en milieu de travail	30
447733	Utilisation de documents juridiques	45
447744	Élaboration d'un plan de développement de l'entreprise	60
447753	Interprétation de plans et de devis	45
447765	Établissement des coûts d'un projet	75

447772	Gestion du personnel	30
447783	Gestion de la comptabilité et des finances de l'entreprise	45
447792	Gestion de la santé et de la sécurité au travail	30
447804	Gestion d'un chantier spécialisé de la construction	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx	Entrepreneur/entrepreneure de la construction*
* Ce n'est pas un métier en soi. Ce programme vise à aider des personnes à se lancer en affaires dans des métiers ou professions appris antérieurement et ainsi à travailler à leur compte.	

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CEC de Montréal

CS de Jacques-Cartier

*** * ***

TITRE : **INFORMATIQUE (EXPLOITATION DU MATÉRIEL)
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1990-1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5008

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser les périphériques, contrôler le fonctionnement des ordinateurs, exécuter les tâches liées aux opérations de l'ordinateur, exploiter un réseau local et utiliser des logiciels d'application.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
456102	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
456113	Application de notions du traitement de l'information	45
456123	Maîtrise du clavier d'un ordinateur	45
456136	Utilisation de systèmes d'exploitation	90
456145	Utilisation des équipements périphériques	75
456156	Application de notions de programmation	90
456165	Utilisation d'un système informatique	75

456172	Exploitation d'un système informatique en entreprise	30
456186	Utilisation de logiciels d'application	90
456192	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
456205	Communication à l'aide de moyens électroniques	75
456214	Utilisation d'un logiciel de comptabilité	60
456226	Exploitation d'un réseau	90
456235	Intégration au marché du travail	75
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx	Responsables de réseaux informatiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

CS de Charlesbourg

CS du Sault-Saint-Louis

CEC de Montréal

CS des Draveurs

CS Crie (F) (A)

CS Des Mille-Iles

CS Laurenval (A)

Privé

Collège d'informatique Marsan

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5508 - *Data Processing (Use of Materials)*.

TITRE : **LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5056

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 330 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent de se lancer en affaires, de démarrer son entreprise, d'élaborer l'approche client, d'appliquer des notions de gestion d'entreprise, de négocier son financement et d'élaborer un plan d'affaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Être titulaire d'un certificat d'études professionnelles (CEP)

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle

OU

Posséder des apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446282	Entrepreneurship et formation	45
446292	Définition d'un projet d'entreprise	30
446312	Application des techniques de vente	45
446305	Application de notions de gestion d'entreprises	45
446328	Élaboration d'un plan d'affaires	120
446333	Négociation du financement d'une entreprise	45
TOTAL		330

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

xxxx	Entrepreneur/entrepreneure*

* Ce n'est pas un métier en soi. Ce programme vise à aider des personnes à se lancer en affaires dans des métiers ou professions appris antérieurement et ainsi à travailler à leur compte.

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Neigette

CS de Matane

CS Vallée de la Matapédia

CS du Lac Saint-Jean

CS de Chicoutimi

CS De La Jonquière

CS Louis-Hémon

CS Beauport

CS de Portneuf

CS des Découvreurs

CS du Centre de la Mauricie

CS La Riveraine

CSC de Sherbrooke

CSR Eastern Québec (A)

CS Sainte-Croix

CEC de Montréal (F) (A)

CS des Draveurs

CS Western Québec (A)

CS Harricana

CS de Bersimis

CS Crie (F) (A)

CS Miguasha

CS des Falaises

CS des Chutes-de-la-Chaudière

CS Chomedey de Laval

CS de Le Gardeur

CS des Laurentides

CS Pierre-Neveu

CS Saint-Jérôme

CS Laurenval (A)

CS de Châteauguay

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5556 - *Starting a Business*.

TITRE : **REPRÉSENTATION (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5054

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir une représentante ou un représentant qualifié, communiquer dans un contexte de représentation commerciale, organiser son activité commerciale, acquérir les notions et les principes essentiels à la pratique du métier et s'intégrer rapidement au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle

OU

Posséder des apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446202	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
446222	Application des techniques de planification et de gestion du temps	30
446214	Communication dans un contexte de représentation commerciale	60
446233	Calculs commerciaux	45

446263	Prospection d'un territoire de vente	45
446244	Utilisation des logiciels d'application bureautique	60
446258	Vente des produits et des services en gros	120
446274	Intégration au milieu du travail	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques, ventes en gros

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup
CS de Chicoutimi
CS Beauport
CS des Découvreurs
CS de Victoriaville
CSC de Sherbrooke
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS des Draveurs
CS de Val-d'Or
CS Miguasha
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Des Mille-Iles
CS de Jacques-Cartier

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5554 - *Sales Representative*.

TITRE : **SECRÉTARIAT (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5137

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires pour l'application des principes, des règles et des méthodes suivantes : une méthode de doigté, des notions de français appliquées à de la correspondance, des notions de disposition de correspondance, des notions de gestion de documents, des notions relatives au concept de qualité, une méthode de gestion du temps, des notions d'éditique; développer les compétences nécessaires pour l'utilisation des outils informatiques logiciels ci-après : d'exploitation, de base de données, de traitement de texte, de chiffrier électronique, de traitement de données comptables; développer les compétences nécessaires pour communiquer en milieu de travail et gérer, en français et en anglais, les communications d'un bureau en utilisant les outils téléphoniques et informatiques appropriés; développer les compétences pour la réalisation des tâches de secrétariat telles que : produire de la correspondance d'affaires, des documents d'affaires, traiter les demandes relatives aux lois du travail, préparer des réunions d'affaires, tenir les livres comptables d'entreprises de services et commerciales, produire les paies, mettre à jour des dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
459011	Métier et formation	15
459025	Méthode du doigté	75
459036	Notions de français	90
459044	Gestion de documents	60
459052	Logiciel d'exploitation	30
459062	Disposition de correspondance	30
459076	Tenue de livres	90
459084	Traitement de texte de base	60
459094	Base de données	60
459102	Gestion du temps	30
459112	Production des paies	30
459122	Communication	30
459136	Communication bilingue	90
459147	Production de correspondance	105
459153	Chiffrier électronique de base	45
459164	Logiciel comptable de base	60
459172	Qualité	30
459183	Lois du travail	45
459194	Traitement de texte avancé	60
459204	Éditique	60
459216	Production de documents	90
459223	Réunions d'affaires	45
459231	Mise à jour de dossiers	15
459242	Recherche d'emploi	30
459255	Intégration - milieu de travail	75
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
1411	Commis de travail général de bureau

1412	Commis-dactylographes et opérateurs/opératrices de systèmes de traitement de texte
1414	Réceptionnistes et standardistes
1441	Commis de soutien administratif

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Mitis	CS Lac-Témiscamingue
CS La Neigette	CS Abitibi
CS de Matane	CS de Val-d'Or
CS Vallée de la Matapédia	CS de Bersimis
CS de Rivière-du-Loup	CS de Manicouagan
CS de Témiscouata	CS de Sept-Iles
CS du Lac Saint-Jean	CS de Chapais-Chibougamau
CS De La Jonquière	CS de Baie-des-Chaleurs
CS Louis-Hémon	CS Miguasha
CS de Chicoutimi	CS de La Tourelle
CS Laure-Conan	CS de l'Amiante
CS de La Jeune Lorette	CS de Chaudière-Etchemin
CS de Charlesbourg	CS Lévis
CS Beauport	CS de la Côte-du-Sud
CS de Portneuf	CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS des Découvreurs	CS Chomedey de Laval
CEC de Québec	CS Des Mille-Iles
CSR Eastern Québec (A)	CS des Manoirs
CS de Victoriaville	CS de l'Industrie
CS du Centre de la Mauricie	CS de Le Gardeur
CS des Chênes	CS des Patriotes
CS de Trois-Rivières	CS du Long Sault
CS de l'Asbesterie	CS Saint-Jérôme
CS de Coaticook	CS des Laurentides
CS du Lac-Mégantic	CS Pierre-Neveu
	CS Tracy

CS de Memphrémagog
CS Morilac
CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships (A)
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS Baldwin-Cartier (F) (A)
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CS Sainte-Croix (F) (A)
CEC de Verdun
CEP du Grand Montréal (F) (A)
CEC de Montréal (F) (A)
CS de la Haute Gatineau
CS des Draveurs
CS Western Québec (A)
CS de Outaouais-Hull
CS de Pontiac
CS Seigneurie
CS Vallée-de-la-Lièvre
CS Rouyn-Noranda
CS Harricana

CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Jean sur Richelieu
CS du Goéland
CS des Cantons
CS Davignon
CS de Valleyfield
CS des Trois-Lacs
CS Saint-Hyacinthe
CS de Châteauguay
CS Laurenval (A)
CS Laurentian (A)
CSP de Châteauguay Valley (A)
CS District de Bedford (A)
CS South Shore (A)

Privé

École de secrétariat Notre-Dame-des-Neiges
Collège de secrétariat moderne
École d'administration et de secrétariat
de la Rive-Sud inc.

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5637 - *Secretarial Studies*.

TITRE : **SECRÉTARIAT BILINGUE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5038

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes en anglais, à la transcription de la correspondance enregistrée en anglais ainsi qu'à la réception et à l'expédition du courrier en anglais, et pour communiquer et rédiger des lettres d'affaires en anglais, préparer un dossier en anglais pour l'obtention d'un emploi.

CONDITIONS D'ADMISSION

1335 : Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou 1413 : Secrétariat
ou 1835 : Office Specialist
ou 1913 : Secretarial Studies
ou 5078 : Secrétariat (Kativik)
ou 5137 : Secrétariat
ou 5177 : Secrétariat (Inuktitut)
ou 5578 : Secretarial Studies (Kativik)
ou 5637 : Secretarial Studies
ou 5677 : Secretarial Studies (Inuktitut)
ou 462-500 : Secrétaire
ou 962-500 : Secretary.

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention dans le secteur *Administration, commerce et informatique* et posséder deux années d'expérience de travail dans le domaine du secrétariat au cours des quatre dernières années.

OU

Posséder des apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

ET

Réussir l'examen d'admission préparé par la Direction générale de la formation professionnelle et technique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
447337	Communication en anglais	105
447346	Correspondance d'affaires en anglais	90
447353	Communication d'affaires	45
447362	Dactylographie en anglais	30
447376	Traitement de textes en anglais	90
447384	Transcription en anglais	60
447391	Traitement du courrier en anglais	15
447401	Préparation d'un dossier de recherche d'emploi en anglais	15
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
1411	Commis de travail général de bureau
1412	Commis-dactylographes et opérateurs/opératrices de systèmes de traitement de texte
1414	Réceptionnistes et standardistes
1441	Commis de soutien administratif

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Chicoutimi
CS des Découvreurs
CSR Eastern Québec (F) (A)
CS des Chênes
CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships (A)
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS Sainte-Croix (F) (A)
CEC de Verdun
CS Baldwin-Cartier (A)
CEP du Grand Montréal (F) (A)
CEC de Montréal (F) (A)
CS des Draveurs
CS Vallée-de-la-Lièvre
CS de Val-d'Or

CS de Manicouagan
CS Miguasha
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Chomedey de Laval
CS des Manoirs
CS du Long Sault
CS de Jacques-Cartier
CS de Jacques-Cartier
CS du Goéland
CS de Châteauguay
CS Laurenval (A)
CS de Châteauguay Valley (A)
CS District de Bedford (A)
Privé
École de secrétariat Notre-Dame-des-Neiges

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5538 - *Bilingual Secretarial Studies*.

TITRE : **SECRÉTARIAT BUREAUTISÉ (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1460

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer le traitement informatisé des textes et des fichiers, utiliser le chiffrier électronique ainsi que la terminologie de la bureautique en langue seconde, voir à la transcription rapide des documents.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1063 : Secrétariat bilingue et application bureautique
- ou 1316 : Agent, agente de bureau
- ou 1335 : Travail de bureau (agent, agente de bureau)
- ou 1413 : Secrétariat
- ou 1563 : Bilingual Secretary and Office Automation
- ou 1816 : Office Specialist
- ou 1835 : Office Specialist
- ou 1913 : Secretarial Studies
- ou 5078 : Secrétariat (Kativik)
- ou 5137 : Secrétariat
- ou 5177 : Secrétariat (Inuktitut)
- ou 5578 : Secretarial Studies (Kativik)
- ou 5637 : Secretarial Studies
- ou 5677 : Secretarial Studies (Inuktitut)
- ou 462-400 : Secrétaire
- ou 462-500 : Secrétaire
- ou 962-400 : Secretary
- ou 962-500 : Secretary
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
446102	Réseaux	30
446116	Traitement de texte	90
446143	Transcription des documents	45
446155	Communications électroniques	75
446164	Gestion documentaire	60
446171	Choix des outils informatiques	15
446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
446195	Intégration en milieu de travail	75
447313	Chiffrier électronique avancé	45
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1211	Superviseurs/superviseuses des commis de bureau et de soutien administratif
1222	Adjoints/adjointes de direction
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
1411	Commis de travail général de bureau
1412	Commis-dactylographes et opérateurs/opératrices de systèmes de traitement de texte
1414	Réceptionnistes et standardistes
1441	Commis de soutien administratif

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS La Neigette	CS de Sept-Iles
CS de Rivière-du-Loup	CS de La Tourelle
CS du Lac Saint-Jean	CS de la Chaudière-Étchemin
CS De La Jonquière	CS Lévis
CS de Chicoutimi	CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Laure-Conan	CS Chomedey de Laval
CS de La Jeune Lorette	CS Des Mille-Iles
CS de Charlesbourg	CS des Manoirs
CS Beauport	CS de l'Industrie
	CS de Le Gardeur

CS de Portneuf
CS des Découvreurs
CEC de Québec
CSR Eastern Québec (A)
CS de Victoriaville
CS du Centre de la Mauricie
CS des Chênes
CS de Trois-Rivières
CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships (A)
CS Baldwin-Cartier (A)
CEP du Grand Montréal (A)
CEC de Montréal (A)
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS Sainte-Croix
CEC de Verdun
CS des Draveurs
CS de Pontiac
CS Western Québec (A)
CS Harricana
CS de Val-d'Or
CS de Manicouagan

CS des Patriotes
CS du Long Sault
CS Saint-Jérôme
CS des Laurentides
CS Pierre-Neveu
CS Tracy
CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Jean sur Richelieu
CS du Goéland
CS des Cantons
CS Davignon
CS de Valleyfield
CS des Trois-Lacs
CS Saint-Hyacinthe
CS de Châteauguay
CS Laurenval (A)
CS Laurentian (A)
CS South Shore (A)
Privé
École de secrétariat
Notre-Dame-des-Neiges

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1960 - *Office Automation*.

TITRE : **SECRÉTARIAT (INUKTITUT) (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5177

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 755 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires pour l'application des principes, des règles et des méthodes suivantes : une méthode de doigté en français et une méthode de doigté en Inuktitut, des notions de français appliquées à de la correspondance, des notions de rédaction de textes en Inuktitut, des notions de disposition de correspondance, des notions de gestion de documents, des notions relatives au concept de qualité, une méthode de gestion du temps, des notions d'édition; développer les compétences nécessaires pour l'utilisation des outils informatiques logiciels ci-après : d'exploitation, de base de données, de traitement de texte, de chiffrier électronique, de traitement de données comptables; développer les compétences nécessaires pour communiquer en milieu de travail et gérer, en français et en anglais, les communications d'un bureau en utilisant les outils téléphoniques et informatiques appropriés; développer les compétences pour la réalisation des tâches de secrétariat telles que : produire de la correspondance d'affaires en français et en Inuktitut, des documents d'affaires, traiter les demandes relatives aux lois du travail, préparer des réunions d'affaires, tenir les livres comptables d'entreprises de services et commerciales, produire les paies, mettre à jour des dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES) et bonne connaissance de l'Inuktitut

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET bonne connaissance de l'Inuktitut ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
447412	Métier et formation	30
447423	Système d'exploitation	45
447435	Dactylographie française	75
447495	Correction de la correspondance française	75
447445	Gestion documentaire	75
447453	Communication interpersonnelle	45
447464	Gestion des communications	60
447472	Gestion des agendas	30
447485	Traitement de texte - base	75
447504	Production de la correspondance française	60
447515	Correction des documents français	75
447525	Production de la correspondance inuktitut	75
447535	Production de la correspondance inuktitut	75
447544	Chiffrier électronique	60
447553	Production de la paie	45
447565	Traitement de texte - avancé	75
447575	Production des documents français	75
447585	Préparation pour la traduction	75
447593	Transactions commerciales	45
447605	Tenue de livres	75
447615	Comptabilité informatisée	75
447624	Base de données	60
447633	Communication anglaise	45
447644	Production de la correspondance anglaise	60
447654	Lois et conventions - Baie James	60
447665	Rédaction de la correspondance française	75
447672	Réunions d'affaires	30
447682	Recherche d'emploi	30
447695	Intégration au marché du travail	75
TOTAL		1 755

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
1411	Commis de travail général de bureau

1412	Commis-dactylographes et opérateurs/opératrices de systèmes de traitement de texte
1414	Réceptionnistes et standardistes
1441	Commis de soutien administratif

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Kativik (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5677 - *Secretarial Studies (Inuktitut)*.

TITRE : **SECRÉTARIAT JURIDIQUE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989-1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1048

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer la correspondance juridique, communiquer au téléphone et comprendre le langage juridique, accueillir les gens, transcrire à la machine et mettre en forme des textes qui comportent des éléments de la procédure civile, de la procédure en matière de droit corporatif, administratif, de la faillite, du droit criminel, des actes notariés, et pour tenir un état des déboursés et des recettes relativement à chacun des dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1316 : Agent, agente de bureau
ou 1335 : Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou 1413 : Secrétariat
ou 1816 : Office Specialist
ou 1835 : Office Specialist
ou 1913 : Secretarial Studies
ou 5078 : Secrétariat (Kativik)
ou 5137 : Secrétariat
ou 5177 : Secrétariat (Inuktitut)
ou 5578 : Secretarial Studies (Kativik)
ou 5637 : Secretarial Studies
ou 5677 : Secretarial Studies (Inuktitut)
ou 462-500 : Secrétaire
ou 962-500 : Secretary
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
450121	Procédure civile I	15
450133	Procédure civile II	45
450143	Procédure civile III	45
450154	Procédure civile IV	60
450164	Procédure en droit corporatif et administratif	60
450171	Procédure en droit criminel	15
450182	Procédure en droit notarial	30
450193	Actes notariés courants I	45
450203	Actes notariés courants II	45
446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
450215	Intégration au milieu de travail (section juridique)	75
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1242	Secrétaires juridiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS des Draveurs
CS de La Mitis	CS de Val-d'Or
CS de Chicoutimi	CS Des Mille-Iles
CS des Découvreurs	CS de l'Industrie
CS des Chênes	CS de Jacques-Cartier
CSC de Sherbrooke	Privé
CS Jérôme-Le Royer	École de secrétariat Notre-Dame-des-Neiges
CEC de Montréal (F) (A)	

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1548 - *Secretarial Studies - Legal*.

TITRE : **SECRÉTARIAT MÉDICAL (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989-1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1047

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour transcrire à la machine des notes sténographiées ou des enregistrements qui comprennent du vocabulaire médical de base, dépouiller et acheminer le courrier, communiquer au téléphone en manifestant de l'initiative, accueillir les bénéficiaires, transcrire des rapports médicaux, tenir les dossiers à jour, préparer les comptes, faire les inscriptions aux livres, effectuer les petites commandes de médicaments et de fournitures, prendre les rendez-vous et donner les premiers soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1316 : Agent, agente de bureau
- ou 1335 : Travail de bureau (agent, agente de bureau)
- ou 1413 : Secrétariat
- ou 1816 : Office Specialist
- ou 1835 : Office Specialist
- ou 1913 : Secretarial Studies
- ou 5078 : Secrétariat (Kativik)
- ou 5137 : Secrétariat
- ou 5177 : Secrétariat (Inuktitut)
- ou 5578 : Secretarial Studies (Kativik)
- ou 5637 : Secretarial Studies
- ou 5677 : Secretarial Studies (Inuktitut)
- ou 462-500 : Secrétaire
- ou 962-500 : Secretary
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
463122	Terminologie médicale générale	30
463132	Systèmes locomoteur et digestif	30
463143	Systèmes circulatoire et respiratoire	45
463153	Systèmes nerveux et endocrinien	45
463162	Système génito-urinaire	30
463171	Pharmacologie et microbiologie	15
463183	Dossier médical	45
463193	Milieu médical I	45
463204	Milieu médical II	60
463211	Premiers soins	15
446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
463225	Intégration au milieu de travail	75
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1243	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de Val-d'Or
CS de La Mitis	CS de Manicouagan
CS de Rivière-du-Loup	CS de Baie-des-Chaleurs
CS de Chicoutimi	CS Des Mille-Iles
CS des Découvreurs	CS de l'Industrie
CS de Trois-Rivières	CS de Jacques-Cartier
CSC de Sherbrooke	CS de Châteauguay
CS Jérôme-Le Royer	Privé
CEP du Grand Montréal (A)	École de secrétariat
CEC de Montréal	Notre-Dame-des-Neiges
CS des Draveurs	

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1547 - *Secretarial Studies - Medical*.

TITRE : TENUE DE CAISSE ET OFFRE DE SERVICES FINANCIERS (chem. 2) (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1990-1991

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1093

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour comptabiliser les transactions d'une entreprise de services, appliquer les techniques de calculs relatifs aux établissements financiers et enregistrer les transactions relatives à la comptabilité bancaire, maîtriser les techniques de caisse, vérifier et classer les documents, maîtriser le clavier d'une machine à écrire et utiliser un tableur électronique, appliquer les principes de marketing de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
452012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
452173	Utilisation d'un appareil de transcription	45
452183	Application de notions grammaticales et de l'orthographe de termes financiers	45

452112	Application de principes et de règles du droit du travail et du droit des affaires	30
452073	Application de techniques de communication interpersonnelle	45
452193	Application de notions de marketing	45
447162	Application de protocoles d'accueil et de communications téléphoniques	30
452204	Application de techniques de calcul relatives aux services financiers	60
452046	Promotion de produits et de services financiers	90
452212	Initiation au métier (stage 1)	30
452224	Comptabilisation de transactions d'une entreprise de services	60
452234	Utilisation d'un tableur électronique	60
452033	Vérification et classement de documents financiers	45
452138	Application de techniques de tenue de caisse en établissement financier	120
452143	Enregistrement de transactions relatives à la comptabilité bancaire	45
452242	Utilisation de la terminologie anglaise reliée au métier	30
452152	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
452164	Intégration au milieu de travail (stage 2)	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1433	Caissiers/caissières des services financiers
1434	Commis de banque, d'assurance des autres services financiers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS La Neigette	CEC de Montréal
CS du Lac Saint-Jean	CS des Draveurs
CS De La Jonquière	CS de Val-d'Or
CS Beauport	CS de Sept-Iles
CS des Découvreurs	CS Lévis
CS des Chênes	CS Chomedey de Laval
CSC de Sherbrooke	CS de l'Industrie
	CS du Long Sault

CS Jérôme-Le Royer
CS Sainte-Croix (F) (A)
CEC de Verdun

CS du Goéland
CS de Valleyfield
CS Saint-Hyacinthe

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1593 - *Cashier and Financial Services*.

TITRE : **VENTE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5037

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700-SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir une vendeuse ou un vendeur qualifiés, communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller, acquérir des techniques de vente, assurer la commercialisation des produits et s'intégrer rapidement à un établissement de vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
458013	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	45
458054	Communication en milieu de travail	60
458034	Comportement du consommateur	60
458043	Notions de marketing	45
458023	Lois et règlements relatifs au commerce de détail	45
458068	Vente de produits et services	120
458075	Amorce de la vente en entreprise	75

458083	Préparation d'un dossier-produit	45
458095	Utilisation des équipements électroniques	75
458103	Opérations de caisse	45
458113	Opérations d'inventaire	45
458123	Notions de merchandising	45
458133	Étalages	45
458142	Moyens de recherche d'emploi	30
458158	Intégration au milieu de travail	120
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1225	Agents/agentes aux achats
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Rivière-du-Loup	CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS de Chicoutimi	CS des Draveurs
CS Beauport	CS de Val-d'Or
CS des Découvreurs	CS Miguasha
CS de Victoriaville	CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Eastern Townships (A)	CS Des Mille-Iles
CSC de Sherbrooke	CS de Jacques-Cartier
CEC de Montréal (A)	CS du Goéland
	CS de Valleyfield

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5537 - *Retailing*.

TITRE : ADMINISTRATION ET COOPÉRATION (collégial)

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 413.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 475 heures
TOTALE : 2 135 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE****OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme de formation professionnelle a été bâti pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif. Le but poursuivi par ce programme est de former des techniciennes et des techniciens compétents en administration et capables de mettre à profit leurs connaissances spécialisées au service des valeurs coopératives, dans des entreprises coopératives tant au domaine financier, qu'agricole, d'habitation, de consommation ou autres.

CONDITIONS D'ADMISSION**• Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	45
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
413-111-87	Déontologie et monde des affaires	30
413-201-87	Histoire et sociologie de la coopération	45
413-601-87	Sociologie du comportement économique	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45

SOUS-TOTAL 1 110**plus** environ **365** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projet	45

413-112-87	Projet en cours d'études	75
413-113-87	Gestion financière d'une entreprise coopérative	45
413-114-91	Projet de fin d'études	60
413-202-87	Comptabilité appliquée à une entreprise coopérative	60
413-602-87	Épargne et crédit	60
413-603-82	Participation et coopération	60
413-604-87	Politiques coopératives	45
413-605-91	Stage en entreprise coopérative	60
TOTAL		1 475

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1231	Teneurs/teneuses de livres
1232	Agents/agentes de prêts

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Marie-Victorin

Privé

Collège André-Grasset

Collège de Lévis

Collège Laflèche

Séminaire de Sherbrooke

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : ASSURANCE) (collégial)**

STATUT : **Option modifiée en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 605 heures
TOTALE : 2 265 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option ASSURANCE forme une technicienne ou un technicien muni de solides connaissances en prévention et en gestion des risques. Elle le prépare à informer adéquatement sur les différents produits d'assurance destinés aux individus et aux entreprises tels que : l'assurance-incendie, l'assurance-accident, l'assurance-responsabilité, l'assurance-vie et les autres assurances.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-405-90	Introduction aux assurances	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-575-90	Assurance des particuliers	60
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 185

plus environ **420** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-205-93	Lois et règlements relatifs à l'assurance de dommages	60
410-545-90	Assurance sur la personne I	60
410-555-90	Assurance des entreprises I	60
410-585-90	Services financiers	60
410-595-90	Projet de fin d'études en assurances I	60
410-615-90	Assurance sur la personne II	60
410-635-90	Assurance des entreprises II	60
410-645-90	Sélection et tarification	60

410-655-90	Prévention des sinistres	45
410-665-90	Règlement des sinistres	60
410-675-90	Assurance-automobile	60
410-685-90	Stage en assurances	60
410-695-90	Projet de fin d'études en assurance II	60

TOTAL 1 605

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1233	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices en sinistres
1234	Assureurs/assureuses
1235	Estimateurs/estimatrices, évaluateurs/évaluatrices et appréciateurs/ appréciatrices
1434	Commis de banque, d'assurance et des autres services financiers
6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rimouski
Cégep d'Alma	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Rosemont
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Saint-Laurent
Champlain Regional College (St. Lawrence)	Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Sept-Iles
Dawson College	Cégep de Shawinigan
Cégep de Drummondville	Cégep de Sherbrooke
	Cégep de Sorel-Tracy

Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Iles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal
Privé
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de L'Assomption
Collège Lasalle
Collège de Lévis
Collège Méridi
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
Collège Bart (1975)
École commerciale du Cap Inc.
Séminaire de Sherbrooke

* * *

**TITRE : TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : FINANCE) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 485 heures
TOTALE : 2 145 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

**SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option FINANCE développe chez l'étudiante ou l'étudiant les connaissances et habiletés en comptabilité afin qu'elle ou qu'il puisse procéder à l'enregistrement de transactions financières, interpréter des états financiers, contribuer à des études de rentabilité de projets d'investissement et appliquer ses connaissances en fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 065

plus environ **420** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-523-90	Prix de revient et systèmes	60
410-543-90	Éléments de fiscalité et de placement	60
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
410-593-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	60
410-613-90	Comptabilité financière spécialisée II	60
410-623-90	Éléments de contrôle interne et de vérification	60
410-633-90	Contrôle interne	60
410-640-90	Finance II	60
410-643-90	Vérification externe	60

410-653-90	Complément de gestion financière	60
410-663-90	Fiscalité II	60
410-683-90	Stage en finance	60
410-693-90	Projet de fin d'études en finance II	60
410-939-90	Impôt des corporations	75
410-941-90	Impôt à la consommation et TPS	45
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
410-943-90	Contrôle interne, vérification et comptabilité	60
TOTAL		1 485

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1212	Superviseurs/superviseuses des commis de finance et d'assurance
1231	Teneurs/teneuses de livres
1232	Agents/agentes de prêts

* * *

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Rimouski
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep d'Alma	Cégep de Rosemont
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Laurent
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Sainte-Foy
Champlain Regional College (St. Lawrence)	Cégep de Sept-Iles
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Shawinigan
Dawson College	Cégep de Sherbrooke
Cégep de Drummondville	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Trois-Rivières

Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal
Privé
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de L'Assomption
Collège Lasalle
Collège de Lévis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
Collège Bart (1975)
École commerciale du Cap Inc.
Séminaire de Sherbrooke

**TITRE : TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : GESTION) (collégial)**

STATUT : Option modifiée en 1994

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

**SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option GESTION vise à procurer à l'étudiante ou l'étudiant une formation plus générale. Les cours offerts préparent à satisfaire des besoins de formation identifiés par l'institution et à développer de nouvelles avenues et techniques permettant de répondre aux besoins plus diversifiés du milieu socio-économique ou professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

- Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45

SOUS-TOTAL 1 065

plus environ **405** heures de cours choisis parmi les suivants :

401-421-78	Systèmes et procédés administratifs en informatique	60
401-982-78	Administration personnelle	45
410-166-85	Marketing international	60
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	60
410-170-85	Transit international II	60
410-171-85	Courtage en douane I	75

410-172-85	Courtage en douane II	60
410-173-85	Paieement international	60
410-174-85	Exportation (E.U.A.)	60
410-516-90	Contrôle des ressources	45
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45
410-546-90	Mise sur pied d'une nouvelle entreprise informatisée	60
410-596-90	Projet de fin d'études en gestion I	60
410-606-92	Vente, représentation, promotion	60
410-616-90	Travail administratif	60
410-656-90	Agent de maîtrise	60
410-686-90	Stage en gestion	60
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-944-90	Administration publique	45
410-945-90	Se lancer en affaires	60
410-947-90	Administration et informatisation	60
410-948-90	Décisions d'investissement et de financement à long terme	60
410-949-90	Processus d'informatisation de la gestion d'une PME	60
410-950-90	Politique générale d'entreprise	45
410-951-90	Prix de revient et lecture de plans et devis	60

TOTAL 2 010

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1215	Superviseurs/superviseuses des commis à la transcription, à la distribution et aux horaires
1221	Agents/agentes d'administration
1474	Commis aux achats et à l'inventaire

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Ahuntsic
Cégep d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College (Lennoxville)
Champlain Regional College (Saint-Lambert)
Champlain Regional College (St. Lawrence)
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de L'Assomption
Collège Lasalle
Collège de Lévis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
Collège Bart (1975)
École commerciale du Cap Inc.
Séminaire de Sherbrooke

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : GESTION INDUSTRIELLE) (collégial)**

STATUT : **Option modifiée en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 605 heures
TOTALE : 2 265 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option GESTION INDUSTRIELLE prépare l'étudiante ou l'étudiant à gérer les activités et les opérations dans les entreprises de production de biens et de services. Elle ou il assurera l'optimisation des cinq objectifs de la production soit : la quantité économique, la qualité désirée, le temps opportun, les lieux définis et les coûts minima. De plus, elle ou il pourra implanter des programmes d'accroissement de la productivité.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

Conditions particulières :

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
235-506-93	Étude du travail	75
235-507-93	Introduction aux procédés industriels	45
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 185

plus environ **420** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-106-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
235-501-93	Planification et contrôle de la production	75
235-502-93	Gestion des matières et des entrepôts	60
235-503-93	Techniques d'aménagement	60
235-504-93	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
235-505-93	Assurance et contrôle de la qualité	75
235-508-93	Métrologie industrielle	45
235-509-93	Analyse des coûts	60

235-511-93	Optimisation de systèmes de production	60
235-512-93	Gestion de produits	60
235-513-93	Gestion de projets	45
242-904-90	Plans et devis industriels	45
410-594-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle	60
410-684-90	Stage en gestion industrielle	60
410-694-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle	60
TOTAL		1 605

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Iles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal
Privé
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de L'Assomption
Collège Lasalle
Collège de Lévis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
Collège Bart (1975)
École commerciale du Cap Inc.
Séminaire de Sherbrooke

* * *

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Rimouski
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep d'Alma	Cégep de Rosemont
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Laurent
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Sainte-Foy
Champlain Regional College (St. Lawrence)	Cégep de Sept-Iles
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Shawinigan
Dawson College	Cégep de Sherbrooke
Cégep de Drummondville	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Trois-Rivières

**TITRE : TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : MARKETING) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700.CP
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 470 heures
TOTALE : 2 130 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option MARKETING prépare l'étudiante ou l'étudiant à l'exercice de l'ensemble des activités de l'entreprise axées sur le consommateur individuel ou institutionnel. Lancer un nouveau produit ou modifier le rapport entre la production et la consommation suppose une connaissance du marché réel et potentiel, la compréhension du comportement du consommateur, la prise en compte des politiques de mise en marché des produits, des politiques de prix, de la présentation sur les lieux de vente, de l'utilité de l'emballage, du cadre promotionnel et du cadre publicitaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 065

plus environ **405** heures de cours choisis parmi les suivants :

120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
401-926-90	Comportement du consommateur	60
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-529-90	Marketing de services	60
410-531-90	Gestion publicitaire	60
410-539-90	Gestion de la qualité	45
410-549-90	Communication, leadership et direction	45
410-591-90	Projet de fin d'études en marketing I	60

410-601-90	Commerce de détail II	60
410-606-92	Vente, représentation, promotion	60
410-611-90	Utilisation de données commerciales	60
410-621-92	Dynamique de la vente	60
410-651-90	Informations, marketing et comportement du consommateur	60
410-681-90	Stage en marketing	60
410-691-90	Projet de fin d'études en marketing II	60
410-920-78	Commerce des produits alimentaires	45
410-935-90	Marketing stratégique	60
410-936-90	Représentation technico-commerciale	60
410-937-90	Consultation en marketing	60
410-938-90	Commerce international	60
410-940-90	Techniques d'import-export	60
TOTAL		1 470

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1225	Agents/agentes aux achats
6211	Superviseurs/superviseuses, vente au détail
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail

*** * ***

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Rimouski
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep d'Alma	Cégep de Rosemont
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Laurent
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Sainte-Foy

Champlain Regional College (St. Lawrence)
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal
Privé
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de L'Assomption
Collège Lasalle
Collège de Lévis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
Collège Bart (1975)
École commerciale du Cap Inc.
Séminaire de Sherbrooke

**TITRE : TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : PERSONNEL) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-400.CP
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 485 heures
TOTALE : 2 145 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option PERSONNEL rend l'étudiante ou l'étudiant apte à réaliser des tâches de technicienne ou de technicien en matière de gestion des ressources humaines et de relations industrielles. L'accent y est mis sur des activités visant à aider celles et ceux qui gèrent le personnel. On étudie surtout l'importance des ressources humaines et les activités techniques visant sa mise en valeur. On s'arrête notamment sur les questions de mouvements de main-d'oeuvre, de relations de travail et de climat au sein des organisations.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 065

plus 420 heures de cours choisis parmi les suivants :

410-522-90	Droit et relations de travail	60
410-532-90	Gestion du personnel	60
410-542-90	Processus de sélection du personnel	60
410-592-90	Projet de fin d'études en personnel I	60
410-602-90	Formation et développement du personnel	60
410-612-90	Évaluation des emplois et rémunération	60
410-622-90	Négociation collective	60
410-632-90	Avantages sociaux	60
410-682-90	Stage en personnel	60

410-692-90	Projet de fin d'études en personnel II	60
410-753-90	Santé et sécurité au travail	60
TOTAL		1 485

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84 ou 410-526-90	Gestion de sa carrière professionnelle	45
	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses
1442	Commis des services du personnel

* * *

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rimouski
Cégep d'Alma	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Rosemont
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Saint-Laurent
Champlain Regional College (St. Lawrence)	Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Sept-Iles
Dawson College	Cégep de Shawinigan
Cégep de Drummondville	Cégep de Sherbrooke
Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep François-Xavier-Garneau	Cégep de Trois-Rivières
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Valleyfield
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	Vanier College
Heritage College	Cégep de Victoriaville
	Cégep du Vieux-Montréal

John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep de Limoilou
 Cégep Lionel-Groulx
 Cégep de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Cégep Montmorency
 Cégep de l'Outaouais

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
 Collège de L'Assomption
 Collège Lasalle
 Collège de Lévis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
 Collège Bart (1975)
 École commerciale du Cap Inc.
 Séminaire de Sherbrooke

TITRE : **TECHNIQUES DE BUREAUTIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 412.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 725 heures
TOTALE : 2 385 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques en rédaction, circulation, classification, archivage des communications d'affaires et des écrits administratifs, tant sur supports de papier que sur supports magnétiques. Préparer l'élève à l'exploitation et à la transmission de l'information textuelle et audio, à la rédaction d'affaires, à la méthodologie de prise de notes, à la rédaction de rapports, au traitement des données, bases et banques de données, et aux systèmes d'archivage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-113-86	Éléments de mathématique appliquée	60
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-102-94	Principes d'organisation et techniques bureautiques	45
401-916-91	Les affaires et le droit	45
410-110-90	Comptabilité I	60
412-111-89	Bureautique, système et technologie	60
412-201-94	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-94	Transformation de l'information textuelle	60
412-305-94	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	60
412-405-94	Rédaction d'affaires (langue seconde)	60
412-406-94	Automatisation des tâches de bureau (projet d'intégration 1)	60
412-415-89	Méthodologie de prise de notes (langue maternelle)	60
412-425-89	Méthodes d'analyse et résolution de problèmes	60
412-505-89	Recherche d'information et rédaction de rapports	60
412-515-89	Télématique, télécommunication, téléinformatique	45
412-525-89	Traitement de données	60
412-535-89	Circulation des documents administratifs	45
412-605-89	Conservation des documents administratifs	45
412-615-89	Bases et banques de données	60
412-635-89	Projet de fin d'études	120
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
SOUS-TOTAL		1 275

plus environ **450** heures de cours choisis parmi les suivants :

360-907-86	La recherche d'emploi	45
387-971-83	Sociologie du travail	45
401-115-85	Formation, supervision	45
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-852-92	Logiciels de comptabilité appliquée	45
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-625-89	Coordination des ressources	60
412-704-94	Traitement des données II	45
412-705-94	Stage	60
412-706-94	Édition électronique	45
412-708-94	Utilisation d'outils de dépannage et résolution de problèmes	45
412-801-89	Méthodologie de la prise de notes (langue seconde)	60
412-802-94	Micro-ordinateurs et applications bureautiques	60

412-803-89	Impacts humains et organisationnels de la bureautique	45
412-804-89	Projet d'intégration	60
412-805-94	Traitement de l'image	45
412-806-85	Prise de notes (langue maternelle)	60
412-807-94	Rédaction spécialisée	45
412-808-89	Normalisation des documents administratifs	45
601-911-76	Français écrit	45
602-908-74 ou 604-308-83	Le français des affaires Anglais des affaires A	45 45
xxx-xxx-xx	Langue seconde	45
xxx-xxx-xx	Langue seconde	45
TOTAL		1 725

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1211	Superviseurs/superviseuses des commis de bureau et de soutien administratif
1222	Adjoints/adjointes de direction
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
1411	Commis de travail général de bureau
1412	Commis-dactylographes et opérateurs/opératrices de systèmes de traitement de texte
1414	Réceptionnistes et standardistes
1441	Commis de soutien administratif

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Rimouski
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Rosemont
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Sept-Iles
Dawson College	Cégep de Shawinigan

Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Iles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Privé
Collège Bart (1975)
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de L'Assomption
Collège de Secrétariat Notre-Dame
Collège Lasalle
Collège Moderne 3-R Inc.
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
Collège O'Sullivan de Québec Inc.
École commerciale du Cap Inc.

* * *

**TITRE : TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE
(OPTION : INFORMATIQUE DE GESTION)
(collégial)**

STATUT : Programme révisé en 1993 et modifié en 1994

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 770 heures
TOTALE : 2 430 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

**SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Repérer, recueillir et analyser l'information sur les besoins des utilisatrices et des utilisateurs en matière de traitement de l'information; maîtriser les concepts et les méthodes propres à leur discipline; rédiger, de façon structurée, des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation; utiliser correctement le matériel informatique, utiliser à bon escient les diverses structures de données; programmer des applications dans des environnements utilisant des systèmes de gestion de bases de données, utiliser de façon profitable les ressources des systèmes d'exploitation, mettre en pratique les techniques requises pour participer à toutes les étapes du développement des systèmes; prendre conscience des conséquences de l'informatisation dans le milieu ainsi que des implications liées à la sécurité, à la confidentialité, à la protection des droits d'auteurs et à l'éthique professionnelle; rédiger correctement les textes formatifs, électroniques, techniques et administratifs et communiquer efficacement avec les diverses personnes qui doivent intervenir au cours des différentes étapes du développement de systèmes informatiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-536 ou l'équivalent.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90 ou 247-104-93	Administration I Périphériques industriels	75 75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-301-90	Structures de données	75
420-331-90	Systèmes d'exploitation	75
420-401-90	Techniques de développement de systèmes	90
420-402-90	Base de données	75
420-411-90	Développement d'applications en cobol	90
420-501-90	Développement et mise en oeuvre I	135

420-531-90	Télécommunications et réseaux informatiques	60
420-591-90	Projet de fin d'études I	60
420-601-90	Développement et mise en oeuvre II	135
420-691-90	Projet de fin d'études II	60

SOUS-TOTAL 1 455

plus environ **315** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60
420-801-90	Langage de gestion	45
420-802-90	Langage scientifique	45
420-803-90	Langage technique	45
420-804-90	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-90	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-90	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-90	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-90	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-90	Outils d'aide à l'analyse et à la conception	45
420-822-90	Outils de quatrième génération	45
420-823-90	Gestionnaire de fichiers	45
420-824-90	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-90	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-90	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-90	Approfondissement des bases de données	45
420-834-90	Implantation de la bureautique	45
420-841-90	Exploitation d'un service informatique	45
420-842-90	Éléments de micro-informatique	45
420-844-90	Informatique industrielle	45
420-845-90	Champs d'applications informatiques	45
420-846-90	Informatique et société	45
420-847-90	Approfondissement de systèmes d'exploitation	45
420-848-90	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-90	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-90	Entretien de systèmes	45
420-851-90	Documentation de systèmes	45
420-853-90	Environnement graphique	45
420-863-90	Programmation dans un environnement graphique	45

TOTAL 1 770

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1421	Opérateurs/opératrices d'ordinateurs
2163	Programmeurs/programmeuses
6221	Spécialistes des ventes techniques, vente en gros

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Ahuntsic
Cégep d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College (Lennoxville)
Champlain Regional College (Saint-Lambert)
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve

Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Collège O'Sullivan de Montréal Inc.

* * *

**TITRE : TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE
(OPTION : INFORMATIQUE INDUSTRIELLE)
(collégial)**

STATUT : Programme révisé en 1993 et modifié en 1994

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 890 heures
TOTALE : 2 550 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

**SECTEUR DE FORMATION : ADMINISTRATION, COMMERCE ET
INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Intervenir à divers stades d'implantation de systèmes informatisés de production et assurer l'interface avec les systèmes informatisés de gestion. De façon plus précise, il s'agit de distinguer les différents volets d'un dossier d'analyse d'un système d'information manufacturier intégré (SIMI); de rédiger et mettre au point des programmes à l'aide de langages adaptés aux systèmes d'informatique industrielle; d'appliquer les concepts et les techniques de l'infographie au développement et au soutien des systèmes de dessin assisté par ordinateur (DAO) et de conception assistée par ordinateur (CAO); d'effectuer la configuration de câbles de communication et d'écrire le logiciel approprié aux différents environnements industriels; de programmer et d'assurer le suivi d'applications dans des environnements qui utilisent des bases de données et des bases de connaissances industrielles à référence spatiale; de concevoir et d'assurer l'entretien technique des outils informatiques spécifiques aux systèmes robotiques; de mettre au point et d'adapter les logiciels à la base des systèmes d'affichage numérique et de traitement de l'image; de réaliser des applications qui font intervenir des réseaux locaux industriels; d'établir le lien entre les systèmes d'information de production et les systèmes d'informatique de gestion

administrative par l'intermédiaire des applications de gestion de production assistée par ordinateur (GPAO); d'intégrer les divers sous-systèmes propres aux systèmes continus tels que automates, systèmes de régulation et de supervision, réseaux locaux industriels, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-536 ou l'équivalent.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90 ou 247-104-93	Administration I Périphériques industriels	75 75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-321-93	Programmation par objets	75
420-341-93	Architecture des systèmes d'exploitation en temps réel	90
420-431-93	Infographie et CAO	90

420-441-93	Communications informatiques	90
420-451-93	Systèmes et applications en temps réel	90
420-541-93	Analyse et conception de SIMI	60
420-551-93	Bases de données industrielles et à référence spatiale	75
420-561-93	Robotique et vision artificielle	60
420-571-93	Téléinformatique et réseaux locaux industriels	90
420-641-92	Développement et mise en oeuvre d'applications industrielles	105
420-651-93	Intégration I : élaboration de logiciels de GPAO	60
420-661-93	Intégration II : automates et systèmes répartis	90
420-671-93	Intégration III : CAO, FAO et robotique	75

SOUS-TOTAL 1 650

plus 240 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

420-719-93	Génie logiciel industriel	60
420-743-93	Système à base de connaissances industrielles	60
420-744-93	Analyse et conception d'interface machine utilisateur	60
420-745-93	Traitement de l'image et reconnaissance de formes	60
420-746-93	Compléments d'infographie	60
420-747-93	Acquisition de données	60
420-748-93	Simulation de systèmes industriels	60
420-749-93	Architecture de microprocesseurs spécialisés	60
420-750-93	Parallélisme	60
420-751-93	Systèmes informatiques répartis	60
420-752-93	Programmation avancée en informatique industrielle	60
420-753-93	Techniques nouvelles en informatique industrielle	60
420-754-93	Outils de génie logiciel industriel assisté par ordinateur	60
420-755-93	Introduction au traitement de la parole	60
420-756-93	Ergonomie informatique	60
420-757-93	Aspects logiciels de l'assurance qualité	60
420-758-93	Analyse numérique et optimisation	60

TOTAL 1 890

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Ahuntsic
Cégep d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College (Lennoxville)
Champlain Regional College (Saint-Lambert)
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve

Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal
Privé
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1421	Opérateurs/opératrices d'ordinateurs
2163	Programmeurs/programmeuses
6221	Spécialistes des ventes techniques, vente en gros

*** * ***

SECTEUR 2 :

AGRICULTURE ET PÊCHES

LISTE DES PROGRAMMES

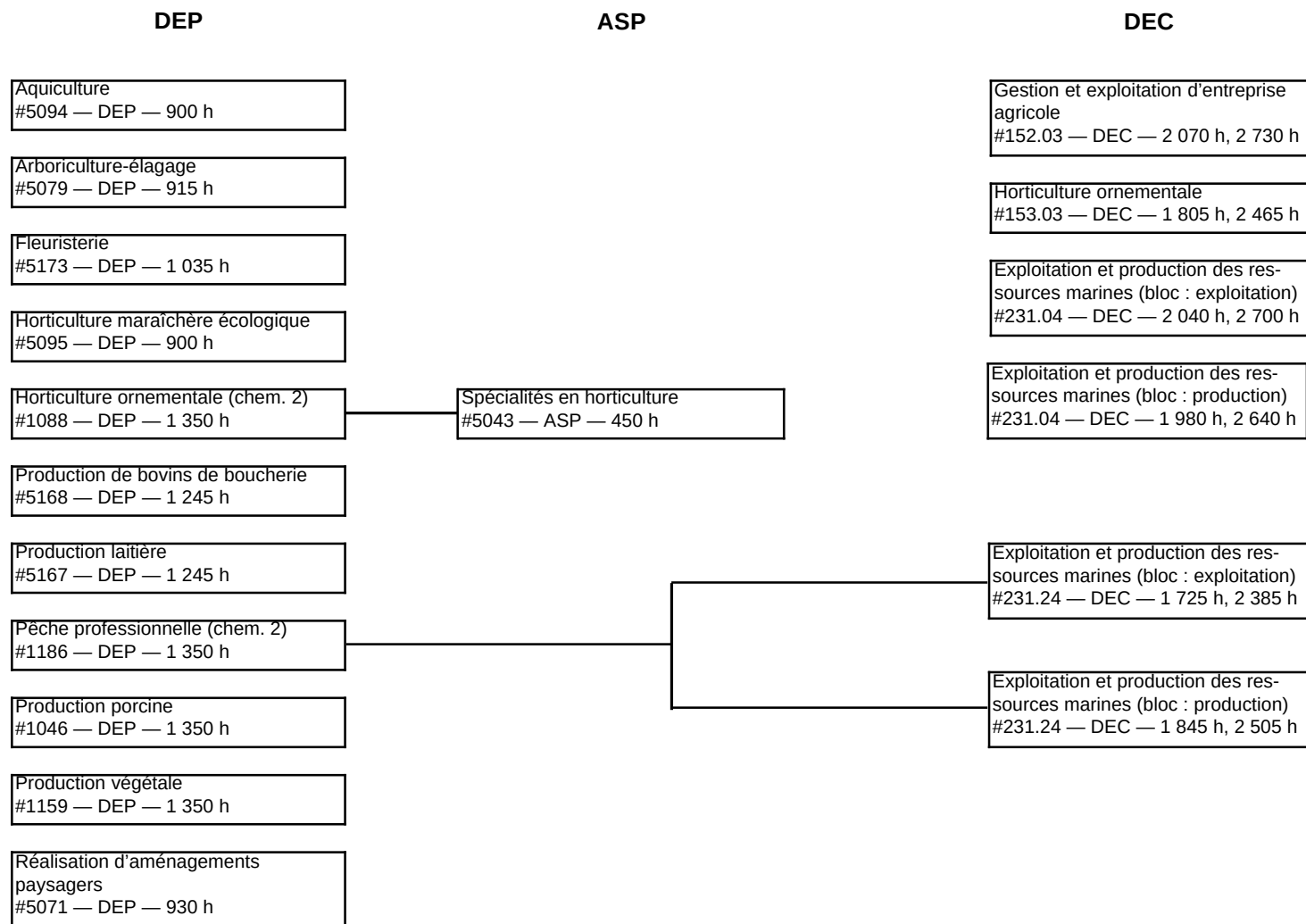
NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5094	Aquiculture	DEP	900	—	53
5079	Arboriculture-élagage	DEP	915	—	54
5173	Fleuristerie	DEP	1 035	—	55
5095	Horticulture maraîchère écologique	DEP	900	—	56
1088	Horticulture ornementale (chem. 2)	DEP	1 350	—	57
1186	Pêche professionnelle (chem. 2)	DEP	1 350	—	58
5103	Préparation des produits de la pêche	DEP	900	—	59
5168	Production de bovins de boucherie	DEP	1 245	—	60
5167	Production laitière	DEP	1 245	—	62
1046	Production porcine	DEP	1 350	—	63
1159	Production végétale	DEP	1 350	—	64
5071	Réalisation d'aménagements paysagers	DEP	930	—	65
5043	Spécialités en horticulture	ASP	450	—	66
5104	Vente des produits de la pêche	DEP	900	—	67
	Collégial :				
231.04	Exploitation et production des ressources marines				
	<i>(bloc : exploitation)</i>	DEC	2 040	2 700	68
	<i>(bloc : production)</i>	DEC	1 980	2 640	68
231.24	Exploitation et production des ressources marines				
	<i>(bloc : exploitation)</i>	DEC	1 725	2 385	70
	<i>(bloc : production)</i>	DEC	1 845	2 505	70
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	DEC	2 070	2 730	72
153.03	Horticulture ornementale	DEC	1 805	2 465	74
145.03	Techniques de santé animale	DEC	2 070	2 730	76
147.01	Techniques du milieu naturel				
	<i>(option : aquiculture)</i>	DEC	2 040	2 700	78
	<i>(option : santé animale)</i>	DEC	2 025	2 685	78

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
155.05	Techniques équines	DEC	1 945	2 605	80
153.B0	Technologie de la production horticole et de l'environnement	DEC	1 905 à 1 995	2 565 à 2 655	82
153.A0	Technologie des productions animales	DEC	1 950	2 610	85
153.05	Technologie du génie rural	DEC	1 885	2 545	87
231.03	Transformation des produits de la mer	DEC	1 950	2 610	89

SECTEUR 2 :

AGRICULTURE ET PÊCHES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



DEP

Préparation des produits de la pêche
#5103 — DEP — 900 h

Vente des produits de la pêche
#5104 — DEP — 900 h

ASP**DEC**

Techniques équine
#155.05 — DEC — 1 945 h, 2 605 h

Techniques de santé animale
#145.03 — DEC — 2 070 h, 2 730 h

Techniques du milieu naturel
(option : aquiculture)
#147.01 — DEC — 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel
(option : santé animale)
#147.01 — DEC — 2 025 h, 2 685 h

Technologie de la production
horticole et de l'environnement
#153.B0 — DEC — 1 905 h à
1 995 h, 2 565 h à 2 655 h

Technologie des productions
animales
#153.A0 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

Technologie du génie rural
#153.05 — DEC — 1 885 h, 2 545 h

Transformation des produits
de la mer
#231.03 — DEC — 1 950, 2 610 h

TITRE : AQUICULTURE (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1991-1992 et révisé en 1993

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5094

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-720.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener l'élève à acquérir les compétences nécessaires à l'installation des structures d'élevage en mer, aux soins des saumons et des moules et à la préparation des produits pour leur mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
203191	Utilisation d'appareils de mesure	15
203202	Ramendage et matelotage	30
203024	Application de notions de biologie	60
203032	Préparation des structures d'élevage	30
203042	Application des règles de santé et de sécurité au travail	30
203055	Utilisation du bateau	75
203063	Installation des structures d'élevage	45
203243	Application de notions de mécanique	45
203213	Entretien des équipements	45
203083	Vérification de la qualité de l'eau	45

203222	Application de techniques d'approvisionnement et de traitement de l'eau	30
203251	Application de notions d'hygiène et de prophylaxie	15
203163	Soins aux espèces d'élevage	45
203105	Opérations d'élevage piscicole	75
203263	Alimentation des espèces d'élevage	45
203123	Réalisation du frai	45
203145	Opérations d'élevage de la moule	75
203271	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
203172	Préparation du produit pour sa mise en marché	30
203231	Élevage d'autres espèces	15
203284	Intégration au milieu du travail	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8257	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantes d'entreprises aquicoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS Miguasha

* * *

TITRE : **ARBORICULTURE-ÉLAGAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5079

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 915 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la plantation et la transplantation d'arbres en milieu urbain, à leur entretien (fertilisation, application de pesticides, élagage, traitement de plaies, haubanage) et à l'abattage, l'essouchage d'arbres et le dégagement des réseaux de lignes aériennes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
212112	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
212123	Application des règles de santé et de sécurité	45
212132	Application de principes relatifs à la structure et au fonctionnement de l'arbre	30
212142	Essouchement et débroussaillage d'un site	30
212153	Caractérisation des arbres du milieu urbain	45
212162	Entretien préventif de l'équipement et de l'outillage	30
212173	Application de fertilisants et incorporation d'amendements	45

212185	Application de techniques d'élagage	75
212193	Plantation et transplantation d'arbres	45
212202	Détection des anomalies causées par des agents biotiques et abiotiques	30
212213	Entretien de jeunes plantations	45
212222	Traitement de plaies et haubanage	30
204583	Application de principes d'utilisation des pesticides	45
212242	Communication en milieu de travail	30
212254	Application de techniques de travail au câble	60
212265	Abattage d'arbres	75
212271	Situation par rapport à l'importance de la conservation des arbres	15
212287	Entretien des arbres adultes	105
212292	Dégagement des réseaux de lignes aériennes	30
212301	Élaboration d'un curriculum vitæ	15
212314	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		915

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2225	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
8422	Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

CS Les Écores

* * *

TITRE : **FLEURISTERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5173

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 035 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires permettant de réaliser et vendre des arrangements floraux (mariage, funérailles, événements spéciaux) et des arrangements commerciaux, entretenir des plantes en magasin et dans les édifices publics et vendre les produits connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201212	Métier et démarche de formation	30
201222	Applicaton - notions de botanique	30
201233	Caractéristiques - fleurs et légumes	45
201242	Préparation - matériel de base	30
201252	Réception des marchandises	30
201262	Santé et sécurité au travail	30
201276	Applications des règles - composition florale simple	90
201282	Communication - milieu de travail	30
201294	Application des règles, composition florale élaborée	60

201302	Aménagement - espaces de vente	30
201312	Réalisation de corbeilles	30
201323	Réalisation de gerbes murales	45
201333	Caractérisation des plantes	45
201343	Entretien des plantes	45
201352	Équipement informatique et électronique	30
201362	Application - techniques de vente	30
201373	Amorce - pratique du métier	45
201383	Réalisation de couronnes	45
201394	Réalisation - accessoires floraux	60
201402	Courants, tendances en fleuristerie	30
201413	Arrangements pour occasion spéciale	45
201423	Projet pour un mariage	45
201432	Recherche d'emploi	30
201443	Projet pour funérailles	45
201454	Intégration - marché du travail	60
TOTAL		1 035

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS du Lac Saint-Jean	CS de Outaouais-Hull
CS de Charlesbourg	CS Lac-Témiscamingue
CS La Riveraine	CS Les Écores
CS de Coaticook	CS des Patriotes
CEC de Montréal	CS Saint-Hyacinthe
	CS de Châteauguay

* * *

**TITRE : HORTICULTURE MARAÎCHÈRE
ÉCOLOGIQUE (secondaire)**

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5095

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-650.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier la production de plants et de légumes selon les méthodes intensives de culture écologique, produire des plants et légumes en serre ou en champ, assurer la mise en marché des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
207173	Introduction à l'agro-écologie	45
207183	Botanique	45
207195	Sols, amendements et fertilisants	75
207204	Plantes maraîchères et compagnes	60
207215	Production de plants en serre	75
207225	Outils et équipements	75
207234	Serres et abris	60
207241	Systèmes de conservation	15

207254	Protection écologique des cultures	60
207263	Amélioration et conservation des sols	45
207272	Planification de la production	30
207286	Production maraîchère en champ	90
207296	Production légumière en serre	90
207304	Compostage	60
207313	Récolte et conditionnement	45
207322	Mise en marché	30
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8431	Ouvriers/ouvrières agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Charlesbourg

CS La Riveraine

CS de Coaticook

CS Seigneurie

CS des Patriotes

CS de Châteauguay

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)

* * *

**TITRE : HORTICULTURE ORNEMENTALE (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1989-1990 et révisé en 1991

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1088

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour propager, planter et entretenir des plantes ornementales (arbres, arbustes, plantes vivaces, plantes annuelles, bulbes, potées fleuries, plantes d'intérieur) dans des entreprises privées ou publiques, réaliser des croquis d'aménagements paysagers et vendre des produits horticoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
204352	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
204393	Travaux de plantation et de transplantation d'arbres et d'arbustes	45
204366	Application de notions de botanique	90
204575	Identification d'agents responsables de dommages causés aux plantes	75
204583	Application des principes d'utilisation des pesticides	45
204384	Caractérisation des principaux milieux de culture	60

204404	Travaux de propagation	60
204412	Application des règles de santé et de sécurité	30
204434	Application de principes de fertilisation et d'amendement	60
204423	Contrôle des conditions ambiantes nécessaires à la culture des plantes sous abri	45
204482	Lecture et interprétation de plans et de devis d'aménagement paysager	30
204453	Familiarisation avec les milieux d'intervention des jardiniers-horticulteurs	45
204593	Application de notions de culture légumière et fruitière	45
204468	Entretien des plantes annuelles et vivaces	120
204528	Entretien des arbres, des arbustes et des conifères	120
204442	Entretien préventif et réparations mineures des outils et de l'équipement	30
204502	Communication en milieu de travail	30
204605	Entretien des plantes d'intérieur	75
204613	Entretien des potées fleuries	45
204535	Conception d'un aménagement paysager léger	75
204542	Vente de produits horticoles	30
204523	Engazonnement et entretien d'une pelouse	45
204552	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
204566	Intégration au marché du travail	90
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8432	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS Les Écores
CS du Lac Saint-Jean	CS des Laurentides
CS de Charlesbourg	CS Saint-Hyacinthe
CS La Riveraine	CS de Châteauguay
CS de Coaticook	CS de Châteauguay Valley (A)
CEC de Montréal	Gouvernemental
CS Seigneurie	Pénitencier La Macaza (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1588 - Ornamental Horticulture.

TITRE : **PÊCHE PROFESSIONNELLE (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1186

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour travailler en toutes saisons dans la pêche maritime afin d'effectuer des tâches telles que le choix des lieux de pêche, la direction des travaux d'un groupe de pêcheurs et pêcheuses, l'administration, la manoeuvre et la navigation d'un navire de pêche, le montage et la réparation des filets, des lignes, des chaluts, des seines et des casiers, la conservation du poisson à bord, la conduite et l'entretien des moteurs, la protection contre les incendies, l'entretien préventif du bateau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243016	Machines forestières — dépannage	90
243024	Ramendage des filets droits	60
243034	Ramendage des filets taillés	60
243042	Manutention du poisson à bord	30
243052	Océanographie	30

243063	Fonctions d'urgence en mer	45
243075	Engins de pêche côtière	75
243084	Mécanique générale	60
243091	Santé et sécurité au travail	15
243105	Montage des chaluts	75
243114	Moteurs marins et auxiliaires	60
243124	Électricité du bateau de pêche	60
243135	Sécurité et navigation	75
243148	Usage des cartes et pilotage	120
243154	Stage sur les bateaux de pêche	60
243164	Manoeuvre et matelotage	60
243174	Instruments de navigation	60
243184	Connaissance générale du navire	60
243196	Auxiliaires du bateau de pêche	90
243204	Administration	60
243214	Communication — radiotéléphonie	60
243224	Travaux pratiques en mer	45

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8441	Matelots/matelotes de pont sur les bateaux de pêche

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Iles

CS des Falaises

CS Gaspésia-Les Iles

Centre spécialisé des pêches (Cégep de la Gaspésie et des Iles)

*** * ***

**TITRE : PRÉPARATION DES PRODUITS
DE LA PÊCHE (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1988-1989

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5103

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, transformer et conserver les produits de la pêche; acquérir les compétences nécessaires afin de recevoir, d'expédier et de mettre en marché les poissons, les crustacés et les mollusques; avoir les compétences nécessaires à l'application des règles et des normes de salubrité et d'assainissement, à la vérification de la qualité des produits de consommation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
244621	Sensibilisation à la formation	15
244632	Réception — produits de la pêche	30
244643	Préparation — poisson frais	75
244652	Industrie québécoise de la pêche	30
244661	Salubrité et assainissement	15
244671	Santé et sécurité au travail	15

244685	Aspects alimentaires	75
244692	Entreposage et expédition	30
244711	Produits transformés	15
244724	Microbiologie et hygiène	60
244732	Utilisation et entretien des équipements	75
244741	Réglementation gouvernementale et industrielle	15
244752	Premiers soins	30
244783	Vérification — qualité des produits	45
244803	Espèces commercialisées au Québec	45
244822	Intégration — milieu de travail	30
244834	Stage dans une poissonnerie	60
244852	Préparation — produits fumés	30
244864	Préparation — produits salés	60
244871	Communication — milieu de travail	15
244881	Sous-produits	15
244892	Préparation et conservation des crustacés	30
244902	Préparation et conservation des mollusques	30
244914	Préparation des conserves	60

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9463	Ouvriers/ouvrières dans les usines de conditionnement du poisson

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS des Falaises

*** * ***

TITRE : **PRODUCTION DE BOVINS DE BOUCHERIE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1993-1994 et modifié en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5168

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-770.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 245 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des bovins (viande), en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes appropriées à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
221023	Établissement de relations entre les pratiques agricoles, l'environnement, la santé et la sécurité	45
221032	Communication en milieu de travail	30
221042	Écoles de pensée en agriculture	30
221056	Organisation des données techniques propres aux registres d'une entreprise	90

221064	Application de notions d'anatomie et de physiologie animales	60
222073	Enclos et contrôle des animaux	45
222084	Application des soins d'hygiène et de santé aux bovins de boucherie	60
221093	Application de notions de génétique et de reproduction animale	45
221103	Application de notions d'alimentation animale	45
222113	Application d'un programme de reproduction et d'amélioration des bovins de boucherie	45
222123	Application d'un programme d'alimentation aux bovins de boucherie	45
221134	Application de notions d'anatomie et de physiologie végétales	60
221142	Utilisation de pesticides	30
221154	Préparation du sol	60
221163	Récolte, conditionnement et entreposage de productions végétales	45
221174	Application de notions de fertilisation et d'amendement	60
221183	Implantation d'une culture	45
221192	Dépistage des ennemis des cultures	30
221202	Entretien d'une culture	30
221213	Application de notions d'oxycoupage et de soudage à l'arc	45
221224	Entretien et réparations mineures de l'outillage et de la machinerie	60
221234	Entretien périodique des tracteurs	60
221243	Entretien régulier des bâtiments	45
221251	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
221263	Initiation à la pratique du métier	45
221273	Intégration au milieu de travail	45

TOTAL 1 245

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail
8431	Ouvriers/ouvrières agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Mitis
CS du Lac Saint-Jean
CS La Riveraine
CS de Coaticook
CS Seigneurie
CS Lac-Témiscamingue
CS Beauce-Abénaquis
CS des Patriotes
CS Saint-Hyacinthe

* * *

TITRE : **PRODUCTION LAITIÈRE (secondaire)**
 STATUT : **Programme implanté en 1993-1994 et modifié en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5167
 CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-770.SP
 DURÉE DE LA FORMATION : 1 245 heures
 SANCTION DES ÉTUDES : DEP
 SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des bovins laitiers, en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes qui servent à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
221023	Établissement de relations entre les pratiques agricoles, l'environnement, la santé et la sécurité	45
221032	Communication en milieu de travail	30
221042	Écoles de pensée en agriculture	30
221056	Organisation des données techniques propres aux registres d'une entreprise	90
221064	Application de notions d'anatomie et de physiologie animales	60
221073	Traite des vaches et contrôle de la qualité du lait	45
221084	Application des soins d'hygiène et de santé aux bovins laitiers	60
221093	Application de notions de génétique et de reproduction animale	45

221103	Application de notions d'alimentation animale	45
221113	Application d'un programme de reproduction et d'amélioration des bovins laitiers	45
221123	Application d'un programme d'alimentation aux bovins laitiers	45
221134	Application de notions d'anatomie et de physiologie végétales	60
221142	Utilisation de pesticides	30
221154	Préparation du sol	60
221163	Récolte, conditionnement et entreposage de productions végétales	45
221174	Application de notions de fertilisation et d'amendement	60
221183	Implantation d'une culture	45
221192	Dépistage des ennemis des cultures	30
221202	Entretien d'une culture	30
221213	Application de notions d'oxycoupage et de soudage à l'arc	45
221224	Entretien et réparations mineures de l'outillage et de la machinerie	60
221234	Entretien périodique des tracteurs	60
221243	Entretien régulier des bâtiments	45
221251	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
221263	Initiation à la pratique du métier	45
221273	Intégration au milieu de travail	45
TOTAL		1 245

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail
8431	Ouvriers/ouvrières agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de La Mitis	CS Lac-Témiscamingue
CS du Lac Saint-Jean	CS Beauce-Abénaquis
CS La Riveraine	CS de l'Industrie
CS de Coaticook	CS des Patriotes
CS Seigneurie	CS Saint-Hyacinthe

*** * ***

TITRE : **PRODUCTION PORCINE (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1046

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-820.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des porcs, en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes qui servent à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
213271	Situation face au métier	15
214212	Anatomie et physiologie végétales	30
214222	Prévention à la ferme	30
213282	Anatomie et physiologie des porcs	30
213293	Amélioration troupeau-porc	45
214245	Sols et fertilisation	75
214252	Premiers soins	30
213302	Programme de reproduction porcine	30
214282	Introduction à l'informatique	30
214295	Tracteurs et sources d'énergie	75
213314	Stage I production porcine	60

214314	Soudage aux fins agricoles	60
214324	Tenue de livres	60
213324	Alimentation des porcs	60
214343	Protection des cultures	45
213332	Programmation, législation en production porcine	30
213344	Régie du troupeau porc	60
213351	Expositions agricoles des porcs	15
214262	Initiation à la construction	30
213366	Stage II production porcine	90
213372	Santé des porcs	30
213384	Logement des porcs	60
214431	Programmation des cultures	15
214416	Machinerie agricole	90
214422	Encadrement organisationnel	30
213394	Céréales et autres cultures	60
214471	Financement et assurance	15
213402	Commercialisation des porcs	30
213412	Classification des porcs	30
213426	Stage III production porcine	90
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail
8431	Ouvriers/ouvrières agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Riveraine
CS de Coaticook
CS Beauce-Abénaquis
CS de l'Industrie
CS Saint-Hyacinthe

* * *

TITRE : **PRODUCTION VÉGÉTALE (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1159

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les travaux de préparation du sol, semer des plantes fourragères, céréalières, légumières ou industrielles, contrôler leur croissance, les récolter et les entreposer, faire la mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
204014	Sols	60
204023	Soins des cultures	45
204032	Anatomie et physiologie végétales	30
204042	Anatomie et physiologie animales	30
204051	Éléments de génétique	15
204063	Initiation à la construction	45
204071	Sécurité à la ferme	15
204084	Machinerie I	60
204091	Soudure	15

204105	Opérations financières	75
204114	Stages et projets I	60
204131	Écologie appliquée I	15
204194	Tracteur et sources d'énergie	60
204214	Stages et projets II	60
204223	Fertilisation et amendements	45
204231	Électricité sur la ferme	15
208028	Productions végétales spéciales I	120
208078	Productions végétales spéciales IV	120
208086	Productions végétales spéciales V	90
208094	Productions végétales spéciales VI	60
209012	Graminées et légumineuses	30
209021	Production de plants I	15
209035	Tenue de livres et financement II	75
209041	Syndicalisme et coopération	15
209051	Céréales	15
209067	Machinerie II	105
209072	Mise en marché	30
209082	Formes juridiques d'entreprise	30
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8431	Ouvriers/ouvrières agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Non déterminé

* * *

**TITRE : RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
(secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1993-1994

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5071

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 930 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des travaux de menuiserie et de maçonnerie qui font partie de l'aménagement paysager tels que des patios, des murs, des escaliers, etc., et installer des systèmes d'éclairage et d'irrigation, des plans d'eau et des rocailles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
202262	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
202444	Travaux de plantation d'arbres et d'arbustes	60
202272	Prise de mesures et calculs	30
202283	Caractérisation des matériaux et produits	45
202292	Application des règles de santé et de sécurité	30
202302	Réalisation de travaux de base en menuiserie	30
202314	Construction de fondations et d'ouvrages de béton	60

202322	Coupe et taille de matériaux de maçonnerie	30
202333	Construction d'ouvrages de maçonnerie sans joints de mortier	45
202342	Interprétation de plans et de devis	30
202382	Entretien préventif de l'équipement et de l'outillage	30
202372	Communication en milieu de travail	30
202355	Construction d'ouvrages de maçonnerie avec joints de mortier	75
202403	Établissement de liens avec l'horticulture ornementale	45
202366	Construction d'ouvrages de bois	90
202391	Planification et organisation du travail	15
202254	Application de techniques d'installation de systèmes d'éclairage et d'irrigation	60
202424	Réalisation de travaux de terrassement	60
202242	Application de notions de réalisation de plans d'eau et de rocailles	30
202412	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
202435	Intégration au marché du travail	75
TOTAL		930

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8255	Entrepreneurs/entrepreneures et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien de terrains
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Charlesbourg	CS Les Écores
CS La Riveraine	CS des Laurentides
CS de Coaticook	CS Saint-Hyacinthe
CEC de Montréal	CS de Châteauguay
CS Seigneurie	CS de Châteauguay Valley (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5571 - *Landscaping Operations*.

TITRE : **SPÉCIALITÉS EN HORTICULTURE (secondaire)**

STATUT : **Programme modifié**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5043

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire une régie des productions annuelles des vivaces, des bonsaïs en serre, lire des plans d'aménagement paysager et faire l'estimation des coûts, arpenter et niveler un terrain, dessiner des plans d'aménagement paysager et acquérir des notions sur la régie des pépinières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1088 : Horticulture ornementale
ou 1588 : Ornemental Horticulture
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
206016	Régie des cultures en serres	90
206032	Bonsaï	30
206042	Arpentage et nivellement	30
206056	Jardins	90
206064	Dessin d'aménagement paysager	60
206074	Pépinières	60
206116	Production — annuelles et vivaces	90
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8432	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Montréal

* * *

TITRE : **VENTE DES PRODUITS DE LA PÊCHE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5104

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer divers produits de la mer en poissonnerie, étaler ces produits, procéder à l'assainissement, à la vérification de la qualité et de la tenue d'un comptoir de vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
244621	Sensibilisation à la formation	15
244632	Réception — produits de la pêche	30
244643	Préparation — poisson frais	45
244652	Industrie québécoise de la pêche	30
244661	Salubrité et assainissement	15
244671	Santé et sécurité au travail	15
244685	Aspects alimentaires	75
244692	Entreposage et expédition	30

244703	Communication — milieu de travail	45
244711	Produits transformés	15
244724	Microbiologie et hygiène	60
244732	Utilisation et entretien des équipements	30
244741	Réglementation gouvernementale et industrielle	15
244752	Premiers soins	30
244764	Étalage des produits	60
244774	Vente des produits	60
244783	Vérification de la qualité des produits	45
244794	Gestion d'une entreprise	60
244803	Espèces commercialisées au Québec	45
244815	Préparation des plats cuisinés	75
244822	Intégration — milieu de travail	30
244834	Stage dans une poissonnerie	60
244841	Conservation — espèces vivantes	15
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS des Falaises

* * *

TITRE : EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES MARINES (collégial)

STATUT : Programme révisé en 1996

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Bloc : exploitation 2 040 2 700 heures

Bloc : production 1 980 2 640 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant qui suivra le bloc *exploitation* sera en mesure de concevoir, assembler, monter, réparer et utiliser les divers engins de pêche; de faire le point à l'aide des appareils de navigation; de tracer une route; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant la sécurité des navires et les pêcheries; de voir à l'entretien et à la réparation du navire et des équipements; d'appliquer les procédés de conservation du poisson à bord des bateaux, de gérer un bateau; de conseiller les usagers et usagers du milieu; d'identifier les espèces de poissons. Celle ou celui qui suivra le bloc *production* sera en mesure de déterminer le potentiel physique et biologique d'un site d'élevage; de concevoir et entretenir les systèmes d'élevage; d'élever et récolter les mollusques, les poissons et les crustacés; d'enregistrer les données de l'environnement; de suivre l'état de santé des animaux d'élevage; de préparer le produit pour le marché et de planifier les opérations.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* : .**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-202-85	Compléments de mathématique - techniques agricoles et biologie	75
203-105-74	Introduction à la physique	75
203-919-86	Électricité	75
231-104-83	Ramendage	75
231-114-90	Moteurs marins	60
231-204-90	Les filets droits	75
231-206-90	Milieu marin	75
231-207-90	Introduction à l'aquiculture	60
231-314-90	Manutention du poisson	60
231-334-90	Stage	90
231-404-83	Les chaluts	90
231-544-90	Électricité appliquée	60
231-564-90	Construction et utilisation des engins de pêche	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
SOUS-TOTAL		1 035

plus les cours d'un des 2 blocs suivants :

Bloc : exploitation (570 heures de cours)

231-124-90	Construction du bateau de pêche	60
231-134-90	Sécurité de la navigation	90
231-332-90	Stage sur un bateau de pêche	60
231-454-90	Usage des cartes et pilotage	90
231-504-90	Les machines auxiliaires	90
231-604-90	Les équipements de pêche	60
231-654-90	Navigation	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60

plus environ **435** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

TOTAL 2 040

Bloc : production (540 heures de cours)

101-918-90	Physiologie des animaux aquatiques	75
101-924-78	Introduction à l'écologie	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
202-145-80	Techniques de laboratoire	75
231-209-90	Équipements de l'aquiculture	60
231-210-90	Notions de navigation	60
231-213-90	Océanographie côtière	75
231-215-90	Principes de santé animale	60

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

TOTAL 1 980

Cours au choix

231-205-83	Gestion du bateau de pêche	45
231-534-90	Instruments de navigation et communication	90
231-554-83	Stabilité du bateau	60
231-607-90	Gestion des ressources marines	60
231-608-90	Élevage des mollusques en milieu marin	75
231-609-90	Élevage des espèces à potentiel aquicole	60
231-615-90	Élevage des poissons en milieu marin	75
231-616-90	Systèmes intensifs d'élevage	105
231-617-90	Gestion aquicole	75
231-644-90	Électricité du bateau de pêche	75
231-664-90	Technologie des engins de pêche	75
231-674-83	Organisation d'un projet de recherche	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8261	Capitaines et officiers/officières de bateaux de pêche
8262	Patrons/patronnes de bateaux de pêche et pêcheurs indépendants/pêcheuses indépendantes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de la Gaspésie et des Îles

* * *

TITRE : EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES MARINES (collégial)

STATUT : Programme créé en 1992

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.24

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Bloc : exploitation 1 725 2 385 heures

Bloc : production 1 845 2 505 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux élèves qui ont un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le programme *Pêche professionnelle* d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en *Exploitation et production des ressources marines*.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

ou suivre le cours 203-105-85 *Introduction à la physique*.

De plus, les cours suivants sont crédités :

231-104-83	Ramendage	75
231-114-90	Moteurs marins	60
231-332-90	Stage sur un bateau de pêche	60
231-454-90	Usage des cartes et pilotage	90
231-534-90	Instruments de navigation et de communication	90
242-101-76	Sciences graphiques I	60

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-102-74	Mécanique	75
203-105-85	Introduction à la physique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
231-204-90	Les filets droits	75
231-206-90	Milieu marin	75
231-207-90	Introduction à l'aquiculture	60
231-314-90	Manutention du poisson	60
231-334-90	Stage	90
231-404-83	Les chaluts	90
231-544-90	Électricité appliquée	60
231-564-90	Construction et utilisation des engins de pêche	105
SOUS-TOTAL		915

plus les cours d'un des 2 blocs suivants :

Bloc : exploitation (420 heures de cours)

231-124-90	Construction du bateau de pêche	60
231-134-90	Sécurité de la navigation	90
231-504-90	Les machines auxiliaires	90

231-604-90	Les équipements de pêche	60
231-654-90	Navigation	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60

plus environ **390** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

TOTAL 1 725

Bloc : production (540 heures de cours)

101-918-90	Physiologie des animaux aquatiques	75
101-924-78	Introduction à l'écologie	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
202-145-80	Techniques de laboratoire	75
231-209-90	Équipements de l'aquiculture	60
231-210-90	Notions de navigation	60
231-213-90	Océanographie côtière	75
231-215-90	Principes de santé animale	60

plus environ **390** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous.

TOTAL 1 845

Cours au choix

231-205-83	Gestion du bateau de pêche	45
231-554-83	Stabilité du bateau	60
231-607-90	Gestion des ressources marines	60
231-608-90	Élevage des mollusques en milieu marin	75
231-609-90	Élevage des espèces à potentiel aquicole	60
231-615-90	Élevage des poissons en milieu marin	75
231-616-90	Systèmes intensifs d'élevage	105
231-617-90	Gestion aquicole	75
231-644-90	Électricité du bateau de pêche	75
231-664-90	Technologie des engins de pêche	75
231-674-83	Organisation d'un projet de recherche	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8261	Capitaines et officiers/officières de bateaux de pêche
8262	Patrons/patronnes de bateaux de pêche et pêcheurs indépendants/pêcheuses indépendantes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Non déterminé

*** * ***

**TITRE : GESTION ET EXPLOITATION D'ENTREPRISE
AGRICOLE (collégial)**

STATUT : Programme révisé en 1993

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 152.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir un technologue agriculteur ou agricultrice, gestionnaire d'entreprise. Au terme de sa formation, l'élève sera capable d'appliquer les notions et les données techniques de base en productions animales ou végétales, et en génie rural; de réaliser les tâches et les opérations relatives à une ou à des productions animales ou végétales données, ainsi qu'à l'entretien régulier et aux réparations mineures de machinerie, d'équipement, de tracteurs et de bâtiments, nécessaires à la production. L'élève sera aussi en mesure d'élaborer les divers programmes relatifs aux principales productions animales ou végétales; de planifier l'aménagement des bâtiments, la conservation du sol et le contrôle de l'eau; de gérer les matières organiques et de choisir adéquatement l'équipement, les tracteurs et la machinerie. L'élève sera capable de réaliser et contrôler les opérations administratives courantes d'une entreprise agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-105-93	Situation au regard de la profession, de la formation	60
152-115-93	Pratiques agricoles, environnement, santé et sécurité	60
152-125-93	Préparation du sol	60
152-135-93	Notions d'économie et de gestion agricole	45
152-145-93	Notions d'anatomie et de physiologie végétales	60
152-155-93	Notions d'anatomie et de physiologie animales	45
152-165-93	Dépistage des ennemis des cultures	45
152-205-93	Notions d'alimentation animale	30
152-215-93	Utilisation des pesticides	45
152-225-93	Application de notions de fertilisation et d'amendement	60
152-235-93	Entretien de l'outillage et de la machinerie	60
152-245-93	Aménagement des bâtiments agricoles	45
152-255-93	Intégration au milieu de travail	90
152-315-93	Administration courante d'une entreprise agricole	30
152-365-93	Production de budgets agricoles	30
152-385-93	Analyse d'une situation technico-économique et financière	45
152-465-93	Élaboration d'un programme de financement	30
152-475-93	Choix et entretien de tracteur	60
152-485-93	Techniques de gestion des ressources humaines	45
152-515-93	Intégration d'apprentissages de gestion agricole	60
152-595-93	Conservation du sol et de l'eau	45
152-605-93	Gestion des matières organiques	45
152-615-93	Structures de commercialisation et politiques agricoles	45
152-625-93	Cueillette d'informations	30
152-635-93	Planification du développement d'une entreprise agricole	45
152-645-93	Entretien régulier des bâtiments	30
152-655-93	Choix d'une structure juridique et d'une stratégie fiscale	45
152-665-93	Élaboration d'un dossier d'établissement ou de production	75
410-188-93	Application d'une méthode comptable	75
420-115-93	Informatique à la ferme	45
SOUS-TOTAL		1 485

plus les cours suivants pour **135** heures selon la spécialisation :

A : Productions animales

152-325-93	Application d'un programme d'alimentation animale	30
152-345-93	Notions de génétique et de reproduction animales	30
152-395-93	Soins d'hygiène et de santé animales	45
152-575-93	Élaboration d'un programme d'hygiène et de santé animales	30

B : Productions végétales

152-335-93	Vente de produits agricoles	45
152-375-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-455-93	Élaboration d'un programme de mise en marche	30

plus environ **450** heures de cours au choix des établissements parmi les cours suivants selon la spécialisation en productions animales ou végétales :

152-195-93	Distinction entre les écoles de pensée en agriculture	30
152-265-93	Implantation d'une culture	30
152-275-93	Entretien d'une culture	45
152-285-93	Récolte et entreposage d'une production végétale	45
152-295-93	Traite et contrôle de la qualité du lait	45
152-305-93	Contrôle du milieu ambiant en culture abritée	45
152-325-93	Application d'un programme d'alimentation animale	30
152-335-93	Vente de produits agricoles	45
152-345-93	Notions de génétique et de reproduction animales	30
152-355-93	Irrigation d'une culture	30
152-375-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-395-93	Soins d'hygiène et de santé animales	45
152-405-93	Production de plants	30
152-415-93	Application d'un programme d'amélioration de bovins laitiers	30
152-425-93	Application d'un programme d'amélioration de bovins	30
152-435-93	Application d'un programme d'amélioration de porcins	30
152-445-93	Application d'un programme d'amélioration d'ovins	30
152-455-93	Élaboration d'un programme de mise en marché	30
152-495-93	Élaboration d'un programme d'alimentation de bovins laitiers	60
152-505-93	Élaboration d'un programme d'alimentation animale	60
152-525-93	Implantation d'une culture	30
152-535-93	Entretien d'une culture	45
152-545-93	Récolte et entreposage d'une production végétale	45
152-555-93	Élaboration d'un programme de culture	60
152-565-93	Planification de la production du lait	30
152-575-93	Élaboration d'un programme d'hygiène et de santé animales	30
152-585-93	Élaboration d'un programme d'amélioration animale	30
152-675-93	Programme d'exploitation d'un boisé de ferme	45
152-685-93	Production de compost	45
152-695-93	Promotion de l'entreprise agricole	45
152-735-93	Présentation des animaux aux expositions	45
152-745-93	Techniques d'une école de pensée agrobiologique	60
152-765-93	Application de la biodynamie	60
152-775-93	Expérimentation et mise au point technique	45

TOTAL 2 070

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep d'Alma
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Victoriaville
Cégep Joliette-De Lanaudière

Gouvernemental

Collège Macdonald
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)

*** * ***

TITRE : **HORTICULTURE ORNEMENTALE (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 805 heures
TOTALE : 2 465 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Expliquer et transmettre de l'information relative aux productions végétales, aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes; vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; participer à des programmes de recherche en production; promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; décrire les nouvelles techniques ou espèces pouvant être cultivées ou produites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-910-84	Botanique	75
101-917-88	Physiologie végétale	75
101-957-84	Microbiologie horticole	45
101-989-84	Taxonomie générale	45
101-990-84	Génétique générale	45
150-100-84	Biologie horticole	60
150-930-84	Principes de phytoprotection	60
153-110-84	Introduction au métier	60
153-220-84	Sols	45
153-303-84	Parterre I	75
153-314-84	Principes de fertilisation	45
153-392-84	Écologie	45
153-401-84	Stage	45
153-450-84	Propagation	45
153-472-84	Phytoprotection appliquée	45
153-605-88	Plantes herbacées	60
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	30
201-202-85	Compléments de mathématique (techniques agricoles et biologiques)	75
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-218-84	Introduction à la biochimie	45
401-970-84	Vente et marketing	45
401-971-84	Comptabilité générale	45
401-978-88	Gestion de l'entreprise horticole	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		1 305

plus environ **500** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

153-313-85	Projet de production en serres I	60
153-318-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-320-89	Projet de production en pépinière	45
153-321-89	Production de plants de pépinière	75

153-322-89	Pépinière : culture en contenants	75
153-323-89	Pépinière : culture en pleine terre	45
153-324-89	Machinerie de pépinière	45
153-325-89	Régie de pépinière et mise en marché	60
153-400-84	Constructions horticolas	45
153-403-88	Construction en aménagement	45
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-423-84	Plantes ornementales	45
153-443-84	Architecture de paysage I	75
153-493-84	Gestion de pelouse	60
153-503-84	Machinerie horticole ornementale	45
153-513-85	Jardinerie I	60
153-517-85	Cultures abritées : en pleine terre	60
153-518-85	Cultures abritées : en contenants	60
153-525-85	Équipements et outillages horticolas	60
153-533-85	Floriculture	75
153-543-84	Architecture de paysage II	60
153-553-84	Micropropagation appliquée	45
153-573-84	Parterre II	90
153-613-84	Jardinerie II	60
153-616-85	Production en serres	75
153-643-84	Architecture de paysage III	60
153-683-84	Parterre III	45
TOTAL		1 805

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2225	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
8254	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantes et gestionnaires de pépinières et de serres
8256	Surveillants/surveillantes de l'aménagement paysager et de l'horticulture

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)

* * *

TITRE : TECHNIQUES DE SANTÉ ANIMALE (collégial)

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 351-100.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens aptes à travailler dans tous les secteurs d'activités reliés à la santé et l'utilisation des animaux. Au terme de la formation, l'élève sera compétent à seconder efficacement le professionnel dans les diverses activités à caractère clinique. Ainsi, il pourra recevoir et préparer l'animal à la consultation, faire les tests de diagnostic requis, assister la chirurgie, prodiguer les traitements préventifs et curatifs prescrits, conseiller la clientèle et participer à la gestion administrative de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales I	90
101-119-88	Anatomie et physiologie animales II	105
101-928-88	Comportement des animaux domestiques et de laboratoire	45
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-990-84	Génétique générale	45
145-103-88	Introduction à la profession et méthodologie	30
145-113-88	Soins de base aux animaux	60
145-123-88	Parasitologie	45
145-133-88	Hygiène, prévention et santé publique	30
145-143-88	Nutrition et alimentation	45
145-153-88	Techniques microbiologiques	75
145-163-88	Techniques hématologiques et biochimiques	75
145-173-88	Pharmacologie et toxicologie	45
145-183-88	Éléments de pathologie	45
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-213-88	Nursing et techniques radiologiques	75
145-291-88	Techniques instrumentales en santé animale	45
145-523-88	Nursing et techniques chirurgicales	105
145-533-88	Élevage et reproduction	45
145-623-88	Stage en milieu de recherche	150
145-633-88	Stage en clinique vétérinaire	150
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
202-113-88	Biochimie	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		1 770

plus environ **300** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

145-263-88	Soins aux animaux de ferme	60
145-273-88	Soins aux oiseaux	45
145-283-88	Soins aux animaux exotiques	45
145-293-88	Techniques de recherche en expérimentation animale	60
145-503-88	Secrétariat et services à la clientèle	45
145-513-88	Techniques histologiques	60
145-553-88	Animaux de laboratoire	90
TOTAL		2 070

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3213	Technologues en santé animale
6483	Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de La Pocatière
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Sherbrooke
Vanier College

Privé

Collège de L'Assomption
Collège Laflèche

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : aquiculture 2 040 2 700 heures

Option : santé animale 2 025 2 685 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu. Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-110-85	Les habitats	60
147-120-85	Orientation et séjour en forêt	15
147-130-85	Le végétal dans son milieu I	45
147-139-85	Composantes abiotiques de l'environnement	60
147-180-85	Invertébrés terrestres et aériens	45
147-219-85	Le vivant et le monde vivant	45
147-229-85	La matière	60
147-230-85	Approche quantitative du milieu naturel	75
147-259-85	Procédés de gestion d'équipement	45
147-260-85	La faune avienne	30
147-289-85	Initiation au dessin	15
147-320-85	Les écosystèmes	75
147-330-85	La faune aquatique	45
147-340-85	La faune terrestre	30
147-389-85	Techniques de communication	30
147-391-85	Organisation des ressources humaines	75
147-399-85	Premiers soins	15
147-506-85	Bactéries et protistes I	30
147-530-85	Lois et règlements de l'environnement	15
147-580-85	Budgétisation en milieu naturel	45
SOUS-TOTAL		855

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option : aquiculture

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-407-85	Socio-économique de l'aquaculture	60
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-507-85	Potentiels aquicoles	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45

147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-627-85	Systèmes de production	135
147-637-85	Poissons d'élevage	180
147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60

TOTAL 2 040

Option : santé animale

147-409-85	Socio-économique du secteur animalier	75
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-509-85	Pharmacologie animale et radiologie	60
147-519-85	Régie des animaux de laboratoire	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-556-85	Techniques histologiques	60
147-566-85	Techniques physiologiques	90
147-576-85	Gestion d'animalerie I	90
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-676-85	Gestion d'animalerie II	135
147-686-85	Soins préventifs	180
147-696-85	Soins curatifs	135

TOTAL 2 025

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Félicien

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES ÉQUINES (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 155.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-780.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 945 heures
TOTALE : 2 605 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : AGRICULTURE ET PÊCHES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des technologistes qui auront développé des habiletés gestuelles en équitation ou en courses attelées et acquis une formation de base en gestion. Le programme couvre tous les domaines reliés à l'entreprise équine. Il habilite également à enseigner l'équitation, maintenir et améliorer l'état de santé du cheval, monter à cheval correctement, appliquer des programmes d'entraînement pour les chevaux de compétition et de loisir et participer à la gestion d'un centre équestre et d'une ferme d'élevage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-915-78	Anatomie et physiologie des animaux de ferme	45
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-910-78	Génétique et amélioration	45
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-411-84	Nutrition	60
155-101-87	Alimentation du cheval	30
155-102-87	Régie appliquée I	30
155-103-87	Régie appliquée II	30
155-104-87	Projet I (clinique)	45
155-106-87 ou	Projet II (concours hippique)	30
155-116-90	Projet II (courses attelées)	30
155-107-87	Stage	30
155-145-87	Régie d'écurie I	30
155-245-87	Régie d'écurie II	30
155-335-87	Soins aux chevaux I	45
155-345-87	Régie d'écurie III	30
155-365-87	Aménagement équestre	45
155-385-87	Pharmacologie	30
155-445-87	Régie d'écurie IV	30
155-465-87	Pathologie externe	30
155-555-87	Soins aux chevaux II	45
155-565-87	Pathologie interne	30
155-585-87 ou	Débourrage I (équitation)	60
155-587-90	Débourrage I (courses attelées)	60

155-625-87	Production herbages et céréales	45
155-675-87	Reproduction	60
155-685-87	Débourrage II (équitation)	60
ou		
155-687-90	Débourrage II (courses attelées)	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
360-102-87	Profil intégrateur	120
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
SOUS-TOTAL		1 305

plus environ **640** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

155-108-87	Psychologie et comportement du cheval	30
155-109-87	Physiologie de l'exercice	30
155-110-90	Entraînement du cheval I	75
155-115-87	Équitation I	75
155-120-90	Introduction à l'industrie des courses attelées	30
155-210-90	Entraînement du cheval II	75
155-215-87	Équitation II	75
155-310-90	Entraînement du cheval III	150
155-315-87	Équitation III	105
155-410-90	Entraînement du cheval IV	150
155-415-87	Équitation IV	105
155-420-90	Laboratoire de reproduction	75
155-425-87	Pédagogie et didactique	30
155-505-87	Pédagogie appliquée I	45
155-515-87	Équitation V	90
155-520-90	Stage sur une ferme d'élevage	150
155-605-87	Pédagogie appliquée II	45
155-615-87	Équitation VI	90
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
TOTAL		1 945

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)

*** * ***

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA PRODUCTION HORTICOLE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
(collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.B0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-651.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures à 1 995 heures
TOTALE : 2 565 heures à 2 655 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme technologie de la production horticole et de l'environnement vise à former des personnes capables de répondre aux besoins du milieu dans le secteur des services à la production végétale et à l'environnement; il vise aussi à les rendre aptes à travailler dans l'un des quatre domaines suivants : les cultures légumières, fruitières et industrielles; la culture de plantes ornementales; les cultures horticoles, légumières, fruitières et ornementales en serre et en champ; l'environnement. Le programme vise à former des technologistes qui faciliteront la pratique d'une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement. Les différences liées aux techniques culturales, aux intrants ainsi qu'aux extrants, selon que l'on pratique une agriculture biologique ou conventionnelle, sont prises en considération pour tous les types de culture en champ ou en serre. Le programme touche également la préparation et la conservation des sols, la gestion des ressources environnementales et l'aménagement du territoire agro-forestier. Il comprend un volet de représentation commerciale et de gestion : la gestion technico-économique et la gestion d'une équipe de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Mathématique de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire de niveau comparable;
Sciences physiques de 4^e secondaire.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE

OBJECTIFS ET STANDARDS

Voie A : Cultures légumières, fruitières et industrielles

007C	Utiliser un système micro-informatique
007J	Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en productin agricole
007N	Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement
007R	Faire de la représentation commerciale
007S	Gérer une équipe de travail
007V	Analyser les fonctions de travail
007W	Identifier des végétaux
0081	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail, en production végétale et en conservation des ressources
0086	Élaborer un programme d'amendement et de fertilisation des sols
008C	Intervenir au regard de la machinerie en préparation et en conservation des sols
007X	Multiplier des végétaux
0084	Assurer la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les maladies, les insectes et les acariens nuisibles
0087	Contrôler l'environnement d'une serre
0089	Assurer la régie technique d'une culture légumière en serre
008D	Assurer la régie technique d'une culture fruitière
008G	Déterminer le type d'installation et d'équipement correspondant aux besoins d'une production végétale en champ
008H	Assurer la régie technique d'une culture de primeurs

008M	Faire l'expérimentation et de l'analyse de résultats
008Q	Assurer la régie technique d'une culture légumière de champ
008U	Concevoir un plan de commercialisation pour un produit donné
008W	Assurer la régie technique d'une culture céréalière et industrielle
0090	Élaborer un programme de régie d'une culture légumière, fruitière et de grandes cultures
Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique	
	TOTAL 1 920
Voie B : Cultures de plantes ornementales	
007C	Utiliser un système micro-informatique
007J	Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en productin agricole
007N	Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement
007R	Faire de la représentation commerciale
007S	Gérer une équipe de travail
007V	Analyser les fonctions de travail
007W	Identifier des végétaux
0081	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail, en production végétale et en conservation des ressources
0086	Élaborer un programme d'amendement et de fertilisation des sols
008C	Intervenir au regard de la machinerie en préparation et en conservation des sols
007X	Multiplier des végétaux
0084	Assurer la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les maladies, les insectes et les acariens nuisibles
0087	Contrôler l'environnement d'une serre
0089	Assurer la régie technique d'une culture légumière en serre
008D	Assurer la régie technique d'une culture fruitière
008G	Déterminer le type d'installation et d'équipement correspondant aux besoins d'une production végétale en champ
008J	Assurer la régie technique d'une culture de plantes ornementales en serre
008M	Faire l'expérimentation et de l'analyse de résultats
008R	Assurer la régie technique d'une culture de plants de pépinière en contenants
008U	Concevoir un plan de commercialisation pour un produit donné
008X	Assurer la régie technique d'une culture de plants de pépinière en pleine terre
0091	Élaborer un programme de régie de production de plantes ornementales

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique **TOTAL 1 905**

Voie C : Cultures horticoles légumières, fruitières et ornementales en serre et en champ

007C	Utiliser un système micro-informatique
007J	Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en productin agricole
007N	Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement
007R	Faire de la représentation commerciale

007S	Gérer une équipe de travail
007V	Analyser les fonctions de travail
007W	Identifier des végétaux
0081	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail, en production végétale et en conservation des ressources
0086	Élaborer un programme d'amendement et de fertilisation des sols
008C	Intervenir au regard de la machinerie en préparation et en conservation des sols
007D	Analyser certains aspects de la situation technico-économique et financière d'une entreprise agricole
007X	Multiplier des végétaux
0080	Caractériser les sols et les substrats
0082	Évaluer les plantes ornementales herbacées et ligneuses au regard de leur production
0084	Assurer la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les maladies, les insectes et les acariens nuisibles
0087	Contrôler l'environnement d'une serre
008A	Intervenir au regard des aspects techniques propre à la régie de cultures légumières et fruitières
008E	Intervenir au regard des aspects techniques propres à la régie de cultures ornementales
008G	Déterminer le type d'installation et d'équipement correspondant aux besoins d'une production végétale en champ
008K	Assurer l'application d'un programme d'implantation et d'entretien de cultures légumières, fruitières et de plantes ornementales en champ
008N	Assurer l'application d'un programme de récolte et de conservation de cultures légumières, fruitières et de plantes ornementales en champ
008S	Intervenir au regard des aspects techniques propres à la régie des cultures céréalières et industrielles
008U	Concevoir un plan de commercialisation pour un produit donné
008Y	Élaborer un programme de régie de cultures légumières, fruitières et de plantes ornementales en serre
0092	Assurer l'implantation, l'entretien et la récolte de cultures légumières, fruitières et de plantes ornementales en serre et en tunnel
0094	Intervenir au regard des aspects techniques relativement à l'implantation et à l'entretien de plantes ornementales en aménagement paysager

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique **TOTAL 1 980**

Voie D : Environnement

007C	Utiliser un système micro-informatique
007J	Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en productin agricole
007N	Analyser des problèmes relativement à la protection de l'environnement
007R	Faire de la représentation commerciale
007S	Gérer une équipe de travail
007V	Analyser les fonctions de travail
007W	Identifier des végétaux
0081	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail,

0086	en production végétale et en conservation des ressources
008C	Élaborer un programme d'amendement et de fertilisation des sols
	Intervenir au regard de la machinerie en préparation et en conservation des sols
007M	Informar au sujet des politiques, des organismes agricoles et des mécanismes de commercialisation
007Y	Réaliser des relevés topographiques
007Z	Assurer la protection des grandes cultures
0080	Caractériser les sols et les substrats
0083	Assurer l'application d'un programme d'implantation et d'entretien d'une culture destinée à l'alimentation animale
0085	Réaliser des plans sur micro-ordinateur
0088	Utiliser des cartes et des photographies aériennes en gestion des ressources
008B	Déterminer le potentiel agricole d'un sol
008F	Intervenir au regard de la décontamination du sol et de l'eau en milieu agricole
008L	Intervenir au regard des aspects de la préparation et de la conservation des sols
008P	Intervenir au regard des aspects techniques propres aux travaux d'aménagement d'installations agricoles
008T	Intervenir au regard des travaux relatifs à l'hydraulique agricole
008V	Réaliser un plan d'aménagement des boisés à l'échelle d'une ferme et d'un bassin versant en fonction de la protection de l'environnement
008Z	Intervenir dans l'élaboration d'un programme de conservation des ressources : eau, air, sol d'un territoire donné
0093	Réaliser des travaux relatifs à une étude d'impact environnemental dans le domaine agricole

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique

TOTAL 1 995

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles
2135	Technologistes agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)

Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.A0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-700/800.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme technologie des productions animales vise à former des personnes aptes à exercer la profession de technologiste dans le secteur des services à la production agricole en production animale dans les domaines du soutien technique, de la représentation commerciale et de la gestion d'une équipe de travail. Le diplômé ou la diplômée de ce programme pourra exercer ces fonctions dans le secteur public, l'entreprise privée et dans certains organismes parapublics.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Mathématique de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire de niveau comparable;
Sciences physiques de 4^e secondaire.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE

OBJECTIFS ET STANDARDS

007B
007C
007D

Analyser les fonctions de travail
Utiliser un système micro-informatique
Analyser certains aspects de la situation technico-économique et financière d'une entreprise agricole

007E
007F

Analyser la qualité des aliments utilisés en productions animales
Assurer la réalisation d'un programme d'amendement et de fertilisation des sols

007G
007H
007J

Assurer la protection des grandes cultures
Élaborer un programme d'alimentation en production animale
Évaluer l'impact économique et financier d'un conseil technique en production agricole

007K

Déterminer les besoins en installations et en équipements des productions animales

007L

Assurer l'application d'un programme d'implantation et d'entretien d'une culture destinée à l'alimentation animale

007M

Informar au sujet des politiques, des organismes agricoles et des mécanismes de commercialisation

007N

Analyser des problèmes relatifs à la protection de l'environnement

007P

Élaborer un programme d'amélioration génétique d'un troupeau

007Q

Soutenir l'application d'un programme de récolte et de conservation d'une culture destinée à l'alimentation animale

007R

Faire de la représentation commerciale

007S

Gérer une équipe de travail

007T

Élaborer un programme de culture

007U

Assurer un support technique au regard des pratiques propres aux productions animales

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique

TOTAL

1 950

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8253	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles
2135	Technologistes agricoles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)

Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE RURAL (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 885 heures
TOTALE : 2 545 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable d'interpréter et de tracer des plans de machines ou de composantes de machines; de lire et de tracer des plans de bâtiments et autres aménagements ruraux; de donner des conseils techniques sur la sélection, l'achat, la gestion et la rentabilité de machineries et d'équipements; de donner des conseils techniques sur l'utilisation et l'entretien des machineries et des équipements; d'évaluer la qualité du travail effectué par des machines ou des systèmes de machines; de réaliser le montage de machines et d'équipements complexes; de diagnostiquer la nature d'un problème.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-430-84	Zootecnie générale	60
153-200-84	Force motrice I	75
153-210-84	Phytotechnie générale	60
153-300-84	Hydrologie	45
153-310-84	Transmission du pouvoir	60
153-334-84	Machines de grandes cultures	60
153-345-84	Topographie	60
153-355-84	Hydraulique	45
153-435-84	Physique et mécanique des sols	60
153-534-84	Machines de récoltes	75
153-535-84	Drainage	60
153-650-84	Stage et rapport de génie	30
153-900-84	Construction agricole I	75
154-315-89	Électromécanique et électronique appliquée	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
201-905-84	Statistiques	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-924-84	Statique graphique et analytique	45
203-935-84	Résistance des matériaux	60
203-945-84	Thermodynamique	45
242-905-84	Sciences graphiques	45
401-962-84	Vente et gestion de personnel	60
SOUS-TOTAL		1 425

plus environ 460 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

Cours de spécialisation institutionnels

150-901-84	Environnement agricole	60
153-445-84	Topométrie	60
153-504-84	Soudage et usinage des métaux	105

153-600-84	Techniques d'irrigation	60
153-603-84	Machines de meunerie	45
153-604-84	Force motrice II	60
153-634-84	Machines d'intérieur de ferme	60
153-635-84	Travaux de mise en valeur des sols	60
153-678-84	Photo-interprétation appliquée	60
153-901-84	Construction agricole II	75
153-902-84	Dessin de bâtiments	60
153-903-84	Devis, cahier de charges et surveillance de travaux	45
153-904-84	Sanitation et classement des grains	60
153-905-84	Principes d'alimentation animale	60
153-906-84	Planification et gestion	60
153-907-84	Marché des denrées agricoles	60
153-910-84	Entreposage, manutention et séchage des grains	75
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
242-945-84	Dessin mécanique	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
TOTAL		1 885

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)

* * *

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER
(collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **AGRICULTURE ET PÊCHES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'identifier des espèces de poissons; de préparer des produits; d'utiliser des équipements de transformation; d'évaluer l'état de fraîcheur de la matière première, du produit en transformation et fini; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant le secteur des pêches et la santé et la sécurité au travail; d'identifier et appliquer les différents procédés de transformation en tenant compte des bonnes pratiques industrielles; de coordonner, superviser et évaluer le travail des employés; de participer à l'élaboration d'un programme de contrôle de la qualité; d'effectuer statistiquement les résultats d'analyse et les interpréter; de faire des tests organoleptiques, micro-biologiques et physico-chimiques; de vérifier la performance, le rendement et le bon état de fonctionnement des divers équipements; de rédiger des rapports; de conseiller les clients sur les produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
201-202-85	Compléments de mathématique - techniques agricoles et biologiques	75
201-905-84	Statistique	45
202-101-82	Chimie générale	75
202-120-84	Chimie générale et des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-919-86	Électricité	75
231-103-94	Industrie des pêches	60
231-201-88	Biochimie des produits marins I	90
231-202-94	Biochimie des produits marins II	105
231-203-94	Espèces commercialisées	60
231-401-88	Bactériologie des produits marins	90
231-403-94	Équipements d'usine	60
231-511-88	Transformation I	75
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-605-88	Projet de fin d'études	75
231-611-88	Transformation II	75
231-614-94	Biochimie des produits marins III	105
231-623-94	Gestion d'une entreprise de pêche	60
231-624-88	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-632-94	Développement et promotion des produits marins	105
231-634-88	Stage	75
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
231-711-88	Transformation III	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60

TOTAL 1 950

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9213	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de la Gaspésie et des Îles

*** * ***

SECTEUR 3 :

ALIMENTATION ET TOURISME

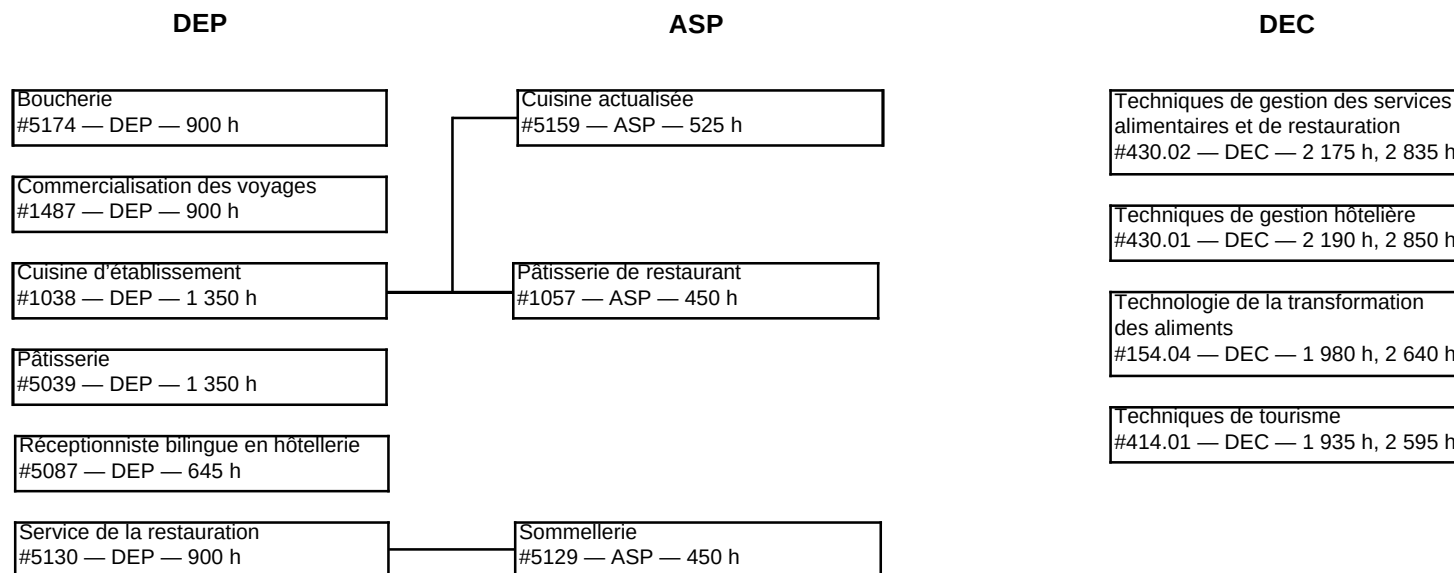
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5174	Boucherie	DEP	900	—	93
1487	Commercialisation des voyages	DEP	900	—	94
5159	Cuisine actualisée	ASP	525	—	95
1038	Cuisine d'établissement	DEP	1 350	—	96
5039	Pâtisserie	DEP	1 350	—	98
1057	Pâtisserie de restaurant	ASP	450	—	99
5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie	DEP	645	—	100
5130	Service de la restauration	DEP	900	—	101
5129	Sommellerie	ASP	450	—	102
	Collégial :				
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	DEC	2 175	2 835	103
430.01	Techniques de gestion hôtelière	DEC	2 190	2 850	105
414.01	Techniques de tourisme	DEC	1 935	2 595	107
154.04	Technologie de la transformation des aliments	DEC	1 980	2 640	109

SECTEUR 3 :

ALIMENTATION ET TOURISME

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **BOUCHERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5174

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-510.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées à la boucherie et à la charcuterie, traiter les viandes de boucherie, fabriquer des charcuteries cuites, crues, fumées ou salées, des plats cuisinés et des salades pour la vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
400411	Métier et formation	15
400423	Hygiène, salubrité et sécurité	45
400432	Outillage et équipement	30
400442	Gestion	30
400451	Attitudes et comportements professionnels	15
400466	Débitage	90
400478	Coupes de détail de l'avant de boeuf	120
400488	Coupes de détail de l'arrière de boeuf	120
400498	Coupes de détail du veau, du porc et de l'agneau	120

400504	Volaille, poisson et autres produits	60
400513	Produits maison	45
400522	Préparation des comptoirs	30
400535	Service à la clientèle	75
400547	Stage en milieu de travail	105
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6251	Bouchers/bouchères et dépeceurs/dépeceuses de viande, ventes en gros et au détail

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de la Côte-du-Sud
CS de Rivière-du-Loup	CS de L'Industrie
CS De La Jonquière	CS des Laurentides
CEC de Québec	CS de Jacques-Cartier
CS de Trois-Rivières	CS de Valleyfield
CSC de Sherbrooke	CS Saint-Hyacinthe
CEC de Montréal	Privé
CS Vallée-de-la-Lièvre	Institut national des viandes (F) (A)
CS Abitibi	

* * *

TITRE : **COMMERCIALISATION DES VOYAGES
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1487

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

457074	Hébergement, transport, assurance	60
457084	Vente de forfaits soleil	60
457094	Billets d'avion (plan américain)	60
457105	Billets d'avion (plan international)	75
457116	Système de réservation électronique	90
457122	Préparation du voyage	30
457134	Vente de forfaits spécialisés	60
457143	Nouveaux clients (sollicitation)	45
457152	Recherche d'emploi	30
457165	Milieu de travail — Intégration	75
457173	Planification des forfaits	45

TOTAL 900

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser avec compétence les éléments essentiels à la vente des produits touristiques tels que les services d'hébergement, de transport et d'assurance ainsi que la vente et la planification des divers forfaits de voyages, pour exécuter des tâches liées à la billetterie, présenter les grandes attractions touristiques, appliquer les règlements qui régissent la vente de voyages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
457012	Le métier et la formation	30
457025	Régions géographiques (présentation)	75
457034	Techniques de vente	60
457042	Utilisation du téléphone	30
457052	Vente des voyages (règlementation)	30
457063	Attractions touristiques (présentation)	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6431	Conseillers/conseillères en voyage
6441	Guides touristiques et guides itinérants/guides itinérantes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Découvreurs
CS Sainte-Croix
CEC de Montréal (F) (A)
CS Western Québec (A)
CS des Draveurs
CS Chomedey de Laval
CS de Jacques-Cartier

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1987 - *Travel Services*.

TITRE : **CUISINE ACTUALISÉE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5159

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-100-SP

DURÉE DE LA FORMATION : 525 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire et hygiénique des appareils de nouvelles technologies; reconnaître et utiliser les produits bioalimentaires du Québec; confectionner des charcuteries de cuisine et des préparations d'inspiration nouvelle à base de produits régionaux et étrangers; confectionner et servir des menus de cuisine du marché, de cuisine régionale et des pâtisseries de restaurant.

CONDITIONS D'ADMISSION

1008 : Cuisine d'établissement
ou 1038 : Cuisine d'établissement
ou 1508 : Professional Cooking
ou 1538 : Professional Cooking
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
400312	Évolution de la cuisine	30
400322	Notions de technologie alimentaire	30
400332	Appareils de nouvelles technologies	30
400342	Présentation des mets : recherche de modèles	30
400352	Fruits et légumes exotiques	30
400363	Charcuteries de cuisine	45

400376	Mets à base de produits régionaux et étrangers	90
400382	Composition de menus	30
400392	Desserts à l'assiette	30
400408	Mise en place et service de menus de cuisine du marché	120
400414	Mise en place et service de menus de cuisine régionale	60
TOTAL		525

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6241	Chefs
6242	Cuisiniers/cuisinières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec
CSC de Sherbrooke
CEC de Montréal
CS des Laurentides

Gouvernemental

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

* * *

TITRE : **CUISINE D'ÉTABLISSEMENT (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989-1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1038

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire l'outillage et l'équipement de cuisson, choisir les techniques de cuisson appropriées, apprêter les denrées alimentaires brutes (fruits, légumes, viandes, volailles, gibiers, poissons, mollusques et crustacés), réaliser des potages, des pâtes de base, des hors-d'oeuvre, des pâtisseries, des entremets et des pièces décorées pour les buffets froids, effectuer la mise en place et le service de divers menus tels que les petits déjeuners, les tables d'hôte, les menus à la carte et les buffets.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401371	Situation face au métier et à la formation	15
401382	Hygiène et sécurité	30
401392	Outillage et équipement	30

401401	Communication	15
401413	Conception de menus	45
401421	Attitudes, habitudes et comportements	15
401432	Organisation et gestion d'une cuisine	30
401441	Techniques de cuisson	15
401456	Préparations fondamentales	90
401463	Potages	45
401474	Pâtes de base de cuisine	60
401483	Fruits et légumes	45
401498	Viandes, volailles et gibiers	120
401505	Poissons, mollusques et crustacés	75
401515	Hors-d'oeuvre et entrées	75
401524	Pâtisseries	60
401533	Entremets	45
401546	Mise en place et service des menus simples	90
401554	Mise en place et service des petits déjeuners	60
401566	Mise en place et service des menus table d'hôte	90
401576	Mise en place et service des menus à la carte	90
401583	Décoration culinaire	45
401593	Mise en place et service des buffets	45
401607	Intégration au milieu de travail	105
401611	Évolution du métier	15

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6241	Chefs
6242	Cuisiniers/cuisinières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de Manicouagan
CS de Rivière-du-Loup	CS Kativik
CS De La Jonquière	CS des Falaises
CS Laure-Conan	CS de la Côte-du-Sud
CS de Charlesbourg	CS Des Mille-Iles
CEC de Québec	CS de L'Industrie
CS des Chênes	CS des Laurentides

CS de Trois-Rivières
CSC de Sherbrooke
CEC de Montréal (F) (A)
CEP du Grand Montréal (A)
CS Vallée-de-la-Lièvre
CS Abitibi

CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Jean sur Richelieu
CS District de Bedford (A)
Gouvernement
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1538 - *Professional Cooking*.

TITRE : PÂTISSERIE (secondaire)**Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5039

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-530.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : ALIMENTATION ET TOURISME

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour sélectionner, utiliser et entretenir l'outillage et l'équipement de pâtisserie, classer et utiliser les matières premières, préparer les ingrédients des diverses recettes, confectionner les pâtes, les appareils, les remplissages, les crèmes, les dérivés, les tartes, les tartelettes, les sauces, les compotes, les gelées, les sirops, les pâtisseries, les pâtisseries boulangères, les petits fours, les pâtes levées, les gâteaux de circonstance et les confiseries, préparer et utiliser les produits industrialisés, commander, recevoir et conserver les diverses marchandises, relever les inventaires, respecter les normes de salubrité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
409011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
409022	Hygiène et sécurité	30
409031	Outillage et équipement	15
409044	Matières premières	60

409053	Dessin et esthétique	45
409065	Produits à base de pâtes friables	75
409071	Exigences du métier	15
409088	Crèmes et garnitures	120
409097	Pâtes battues-poussées	105
409106	Produits à base de pâtes feuilletées	90
409117	Petits gâteaux et petits fours frais	105
409126	Entremets traditionnels	90
409135	Éléments rapportés de décor	75
409146	Entremets modernes	90
409153	Petits fours secs	45
409164	Chocolats	60
409173	Desserts glacés	45
409184	Produits à base de pâtes levées	60
409194	Produits à base de pâtes levées-feuilletées	60
409201	Présentation de pâtisseries	15
409212	Desserts à la commande et à l'assiette	30
409227	Intégration au milieu de travail	105

TOTAL 1 350**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6252	Boulangers-pâtissiers/boulangères-pâtissières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CEC de Montréal
CS de Rivière-du-Loup	CEP du Grand Montréal (A)
CS De La Jonquière	CS Vallée-de-la-Lièvre
CS de Charlesbourg	CS des Laurentides
CEC de Québec	CS de Jacques-Cartier
CS des Chênes	Gouvernemental
CS de Trois-Rivières	Institut de tourisme et d'hôtellerie
CSC de Sherbrooke	du Québec

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5539 - *Pastry Making*.

TITRE : **PÂTISSERIE DE RESTAURANT (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1057

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-530.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour atteindre l'excellence dans l'art de préparer les éléments dérivés des pâtisseries, des gâteaux de circonstance et des confiseries, innover dans la présentation des divers éléments de la pâtisserie, par l'originalité des plats et le goût du produit.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1008 : Cuisine d'établissement
- ou 1038 : Cuisine d'établissement
- ou 1274 : Cuisine professionnelle II
- ou 1508 : Professional Cooking
- ou 1538 : Professional Cooking
- ou 1774 : Professional Cooking II
- ou 403-500 : Cuisine professionnelle II
- ou 903-500 : Professional Cooking II
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401943	Connaissances de base	45
401957	Entremets chauds et froids	105
401964	Préparations glacées	60
401977	Pâtisseries à la pièce	105
401985	Boulangerie et viennoiseries	75
401994	Décors, occasions spéciales	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6242	Cuisiniers/cuisinières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Charlesbourg

CEC de Québec

CEC de Montréal

CS Abitibi

CS Des Mille-Iles

CS des Laurentides

Gouvernemental

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

* * *

TITRE : **RÉCEPTIONNISTE BILINGUE EN HÔTELLERIE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1993-1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5087

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 645 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des tâches de réceptionniste d'hôtel, appliquer des règles et des notions essentielles à la pratique du métier, communiquer en milieu de travail et s'intégrer rapidement au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
445312	Métier et formation	30
445322	Procédures d'urgence	60
445333	Préparation d'un quart de travail	45
445343	Présentation des attraits touristiques d'une région	45
445356	Réception de la clientèle	90
445364	Communication en hôtellerie	60
445373	Tenue de caisse	45
445386	Communication anglaise	90

445396	Utilisation d'un système informatisé	90
445402	Moyens de recherche d'emploi	30
445416	Intégration au milieu de travail	90
TOTAL		645

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6435	Réceptionnistes d'hôtel

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CSR Eastern Québec (A)

CS Beauport

CSC de Sherbrooke

CS Sainte-Croix (F) (A)

CS des Draveurs

CS Western Québec (A)

CS des Laurentides

CS Laurenval (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5587 - *Bilingual Hotel Receptionist*.

TITRE : **SERVICE DE LA RESTAURATION (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5130

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour sélectionner, utiliser et entretenir l'équipement et l'outillage de la salle à manger, effectuer la mise en place des salles, servir des petits déjeuners, des dîners, des buffets chauds ou froids, respecter les méthodes de service pour les mets et les boissons, suggérer les vins à la clientèle, utiliser les bons de commande et les factures, commander les diverses marchandises, dresser les inventaires et respecter les normes de salubrité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
404211	Métier et démarche de formation	15
404221	Règles d'hygiène et sécurité	15
404234	Conversation avec le client	60
404241	Attitudes et comportements	15
404253	Mise en place	45
404261	Accueil des clients	15
404274	Explication des menus	60
404282	Prise des commandes	30

404292	Opérations de caisse	30
404305	Service de boissons	75
404314	Service de mets	60
404322	Service des petits déjeuners	30
404335	Service à l'assiette avec plateau	75
404346	Service à l'assiette sans plateau	90
404355	Service avec pince et guéridon	75
404363	Service des banquets	45
404377	Intégration en milieu de travail	105
404384	Suggestions de vins et boissons	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6451	Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse
6452	Barmans/barmaids
6453	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup
CS De La Jonquière
CS Laure-Conan
CS de Charlesbourg
CEC de Québec
CS des Chênes
CS de Trois-Rivières
CSC de Sherbrooke
CEP du Grand Montréal (A)
CEC de Montréal (F) (A)
CS Vallée-de-la-Lièvre
CS Abitibi

CS de Manicouagan
CS des Falaises
CS de la Côte-du-Sud
CS Des Mille-Iles
CS de l'Industrie
CS des Laurentides
CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Jean sur Richelieu
CS District de Bedford (A)
Gouvernement
Institut de tourisme et d'hôtellerie
du Québec

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5630 - *Restaurant Services*.

TITRE : **SOMMELLERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5129

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour mettre en application les principes de base liés à la dégustation des vins et des alcools; acquérir les connaissances en oenologie et en législation vinicole; connaître les principaux pays producteurs de vins ainsi que la cave et le matériel de service; se préoccuper d'agencer les vins et les mets et conseiller convenablement le client et la cliente; organiser et gérer les stocks de différents types de caves à vins.

CONDITIONS D'ADMISSION

1010 : Service de la restauration
ou 1091 : Service de la restauration
ou 1510 : Restaurant Services
ou 1591 : Restaurant Services
ou 5029 : Service de la restauration
ou 5130 : Service de la restauration
ou 5630 : Restaurant Services
ou 406-500 : Service de table
ou 906-500 : Table Service
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
408891	Connaissances de base	15
408902	Éléments d'oenologie	30
408911	Principes de la dégustation	15
408921	Le vin et la loi	15
408933	L'Europe viti-vinicole	45

408947	La France viti-vinicole	105
408951	Autres pays viti-vinicoles	15
408961	Cave et matériel de service	15
408973	Le service des vins	45
408984	Les spiritueux	60
408996	Stage en milieu de travail	90
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6453	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec
CS des Chênes
CS des Laurentides

Gouvernemental

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

* * *

TITRE : TECHNIQUES DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES ET DE RESTAURATION (collégial)

STATUT : Programme révisé en 1993

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 430.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 175 heures
TOTALE : 2 835 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ALIMENTATION ET TOURISME

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires à l'exécution de différentes tâches telles que standardiser des recettes pour divers types de services et de technologies; concevoir et planifier des menus pour diverses clientèles; gérer des approvisionnements; établir des mécanismes de contrôle pour divers types de services alimentaires et de restauration; gérer et produire des banquets et des repas table d'hôte; déterminer des stratégies de promotion de prix; gérer et produire des repas de cafétéria et des buffets; entraîner du personnel en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail; adapter des méthodes de production à l'alimentation de personnes dont la santé est altérée; opérer une cafétéria et une salle à manger; évaluer le cycle de gestion de services alimentaires et de restauration.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir terminé et réussi la cinquième année du secondaire; avoir réussi le cours de mathématique 434 ou 436, le cours de chimie 444 ou de sciences physiques 436, ou avoir une formation considérée comme équivalente.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-232-93	Principes de nutrition appliquée	30
310-508-93	Notions de droit du travail	45
350-444-93	Principes de psychologie du travail	45
420-116-93	Notions fondamentales en informatique	45
430-116-93	Profession et formation en TGSAR	30
430-126-93	Contexte et concept de cuisine managériale	30
430-146-93	Évaluation des aliments et des mets	15
430-156-93	Notions de science des aliments	45
430-176-93	Notions de technologie alimentaire I	30
430-186-93	Hygiène et salubrité alimentaire	30
430-196-93	Cuisine managériale : préparations fondamentales et pâtes de base	60
430-216-93	Cuisine managériale : potages, légumes et céréales	60
430-256-93	Notions de technologie alimentaire II	30
430-266-93	Cuisine managériale : viandes, volailles et gibier	75
430-276-93	Cuisine managériale : poissons, mollusques et crustacés	30
430-286-93	Cuisine managériale : pâtisseries et entremets	60
430-316-93	Cuisine managériale : fruits et petits déjeuners	30
430-326-93	Cuisine managériale : buffets et services de traiteur	60
430-336-93	Principes de gestion et d'organisation du travail	60
430-346-93	Santé et sécurité au travail	30
430-356-93	Standardisation de recettes	45
430-366-93	Conception et planification de menus	45
430-416-93	Gestion des approvisionnements	60
430-426-93	Notions de sommellerie et de bar	30
430-436-93	Techniques de service de mets et de boissons	45
430-446-93	Mécanismes de contrôle	60
430-466-93	Gestion et production de banquets et de repas table d'hôte	75
430-526-93	Principes de gestion de salles et de bars	30

430-536-93	Stratégies de promotion et de prix	45
430-546-93	Principes et techniques de GRH	45
430-566-93	Gestion et production de repas de cafétéria et de buffets	75
430-576-93	Entraînement du personnel en hygiène et SST	30
430-586-93	États financiers et budgets	45
430-616-93	Organisation physique de zones de travail en SAR	45
430-626-93	Production alimentaire adaptée	45
430-636-93	Gestion d'une cafétéria et d'une salle à manger	75
430-646-93	Tendances et nouveautés en GSAR	45
430-656-93	Évaluation du cycle de gestion d'un SAR	60
430-666-93	Plan de carrière et recherche d'un emploi	30
430-676-93	Intégration au milieu de travail (stage)	240
589-122-93	Principes de communication	45
601-209-93	Rédaction de documents administratifs	30
604-203-93	Communication en langue seconde	45
604-304-93	Communication en langue seconde à des fins professionnelles	45
TOTAL		2 175

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires
6212	Superviseurs/superviseuses des services alimentaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Limoilou

Gouvernemental

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Privé

Collège Lasalle

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE
(collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 430.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 190 heures
TOTALE : 2 850 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires au développement de la capacité à gérer les besoins de matériel et de matière première en hôtellerie; au développement de la capacité à promouvoir les produits et les services d'un hôtel; au développement de la capacité à exercer des contrôles; au développement d'une excellente qualité d'accueil; au développement de la capacité à gérer les tâches du personnel de son secteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436 ou avoir une formation jugée équivalente.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-232-93	Principes de nutrition appliquée	30
310-508-93	Notions de droit du travail	45
420-116-93	Notions fondamentales en informatique	45
430-115-93	Profession et formation en TGH	30
430-125-93	Histoire de l'hôtellerie	30
430-145-93	Principes et techniques d'accueil en hôtellerie	45
430-155-93	Gestion et organisation hôtelières	60
430-175-93	Techniques de vente	45
430-215-93	Caractérisation de l'environnement touristique de l'hôtel	30
430-235-93	Hygiène, salubrité et SST	30
430-255-93	Techniques de réception en hébergement	45
430-265-93	Initiation à la profession (stage I)	90
430-275-93	Réception d'hôtel : exécution	60
430-315-93	Législation en milieu hôtelier	45
430-325-93	Principes d'aménagement physique	45
430-335-93	Notions de base de cuisine	60
430-345-93	Techniques de service de boissons	60
430-355-93	Techniques de service de restaurant	60
430-415-93	Élaboration et réalisation de menus simples	60
430-425-93	Service de restaurant et de boissons : exécution	60
430-435-93	Techniques d'entretien ménager	45
430-445-93	Principes et techniques de GRH en hôtellerie	60
430-535-93	Standardisation de produits et de services	45
430-545-93	Approvisionnement et distribution en hôtellerie	60
430-565-93	Notions de comptabilité en hôtellerie	90
430-575-93	Service d'entretien ménager : supervision	45
430-585-93	Vérification de nuit	60
430-595-93	Contrôle des coûts de la matière première utilisée	60
430-625-93	Contrôle des coûts de la main-d'oeuvre	45
430-645-93	Coordination des activités hôtelières	90
430-655-93	Commercialisation de produits et de services d'un hôtel	75

430-665-93	Promotion et organisation d'un congrès	90
430-675-93	Plan de carrière et recherche d'emploi	45
430-685-93	Intégration du milieu de travail (stage II)	225
589-122-93	Principes de communication	45
604-203-93	Communication en langue seconde	45
604-304-93	Communication en langue seconde à des fins professionnelles	45
604-407-93	Transactions professionnelles en langue seconde	45
TOTAL		2 190

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
0632	Directeurs/directrices de l'hébergement
6451	Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Limoilou

Gouvernemental

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Privé

Collège Lasalle

Collège Mérici

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE TOURISME (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les élèves à travailler activement au développement de l'industrie touristique en les rendant aptes à intervenir, par leurs connaissances générales et professionnelles, par leurs qualités personnelles et leur dynamisme. Ces praticiennes et praticiens auront acquis des habiletés minimales autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation, mais seront davantage spécialisés dans l'un ou l'autre de ces domaines. Ils seront aptes à l'analyse touristique d'un milieu, à la mise sur pied de services touristiques et à leur promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-501-92	Premiers soins	45
320-121-92	Méthodologie de la géographie - l'espace québécois	45
360-111-92	Techniques d'apprentissage et de recherche documentaire	30
387-111-92	Initiation à la méthodologie des sciences humaines	60
410-211-92	Marketing des services	45
410-311-92	Introduction aux principes de la gestion	45
412-241-92	La rédaction des documents administratifs	45
414-101-92	Introduction au tourisme et au programme de formation	60
414-121-92	Les points d'intérêt touristiques des continents	45
414-211-92	Les points d'intérêt touristiques du Québec	45
414-221-92	Droit et éthique du tourisme	45
414-331-92	Caractérisation de produits et services touristiques	60
414-346-92	Les systèmes de réservation	60
414-401-92	Tourisme et faits culturels québécois	45
414-411-92	Le métier de guide touristique et d'accompagnateur de groupes	60
414-431-92	Caractérisation des clientèles touristiques	45
414-441-92	L'accueil des clientèles touristiques - animation	60
414-491-92	Conception de produits et de services touristiques	75
414-541-92	Identification de marché et sollicitation des clientèles	45
414-611-92	Organisation d'événements et de congrès	60
414-621-92	Stage d'intégration au marché du travail	270
414-631-92	Communication et publicité	60
601-241-92	La prise de parole en public	45
ou 603-411-92	La prise de parole en public	45
602-301-92	Français du tourisme	45
ou 604-331-92	Anglais du tourisme	45
SOUS-TOTAL		1 530

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

201-337-77	Statistique	75
410-532-92	Gestion des ressources humaines	60
410-851-92	La production d'un plan d'affaires	45
414-421-92	Les points d'intérêt touristiques de l'Amérique du Nord	45
414-601-92	Création de produits touristiques standards	60
414-661-92	Vente de produits et de services touristiques	45
414-801-92	Les potentiels touristiques d'une région du Québec	45
414-802-92	La gestion d'un service d'accueil	45
414-803-92	Création de produits touristiques sur mesure	60
414-804-92	Projet de fin d'études	90
414-805-92	Les potentiels touristiques de régions du monde	45
420-954-92	Initiation à l'informatique	45
xxx-xxx-xx	Cours de langue seconde ou étrangère*	45
xxx-xxx-xx	Cours de langue seconde ou étrangère*	45
TOTAL		1 935

* Parmi les cours d'État ou d'établissement publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6431	Conseillers/conseillères en voyages
6441	Guides touristiques et guides itinérants/guides itinérantes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Granby-Haute Yamaska
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de Saint-Félicien
Champlain Regional College (Saint-Lambert)

Gouvernemental

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Privé

Collège Laflèche
Collège Lasalle
Collège Mérici

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 154.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-500.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ALIMENTATION ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève des habiletés liées aux procédés utilisés en technologie de la transformation des aliments, liées aux techniques d'analyse pour contrôler et assurer la qualité du produit, liées au développement de nouveaux produits, liées à l'application de principes et de règles de base qui caractérisent le domaine alimentaire; développer des habiletés liées au langage ou requises pour une intégration harmonieuse au milieu de la transformation des aliments.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Pour être admise dans ce programme, la personne doit avoir complété et réussi la 5^e année du secondaire, dont le cours de mathématique 064-436, et le cours de sciences physiques 056-436, ou avoir une formation jugée équivalente.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-284-94	Différencier les micro-organismes	75
154-104-94	Se situer au regard de la profession et de la formation	45
154-204-94	Effectuer des analyses physico-chimiques de base	60
154-214-94	Appliquer le processus de fermentation	60
154-304-94	Produire des émulsions alimentaires stables	45
154-314-94	Appliquer des traitements de conservation aux végétaux	60
154-324-94	Transformer le lait en produits et co-produits	75
154-404-94	S'intégrer au milieu de travail	120
154-414-94	Appliquer des techniques de formulation aux produits carnés	60
154-424-94	Organiser les procédures garantissant la salubrité des lieux	60
154-434-94	Contrôler des micro-organismes dans le milieu alimentaire	75
154-514-94	Mettre en place un système de qualité de type "HACCP"	60
154-614-94	Appliquer une méthode d'évaluation sensorielle	45
154-624-94	Développer des produits innovateurs	75
154-654-94	Réaliser une étude d'impact d'une technologie	75
201-154-94	Appliquer des notions de mathématiques liées à l'industrie	60
201-354-94	Utiliser des outils statistiques pour le contrôle de la qualité	45
202-124-94	Préparer des solutions chimiques	60
202-134-94	Caractériser les constituants chimiques des aliments	75
202-224-94	Interpréter les changements physico-chimiques des nutriments	60
202-534-94	Appliquer les principes d'analyse instrumentale	60
203-264-94	Appliquer des notions de physique et de mécanique	75
235-594-94	Conduire une unité de fabrication automatisée	75
243-384-94	Appliquer des notions d'électricité aux équipements	60
311-174-94	Appliquer des règles de santé, sécurité et d'hygiène	45
350-364-94	Communiquer en milieu de travail	60
401-504-94	Planifier un projet	45
401-524-94	Appliquer des méthodes de gestion de personnel	60
420-274-94	Utiliser le micro-ordinateur et les logiciels d'applications	60
SOUS-TOTAL		1 830

plus deux cours au choix pour **150** heures parmi les suivants :

154-634-94	Contrôler les étapes de fabrication d'un produit I	75
154-644-94	Contrôler les étapes de fabrication d'un produit II	75
154-664-94	Contrôler les étapes de fabrication d'un produit III	75

TOTAL 1 980

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée
9213	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Gouvernemental

Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)

*** * ***

SECTEUR 4 :

ARTS

LISTE DES PROGRAMMES

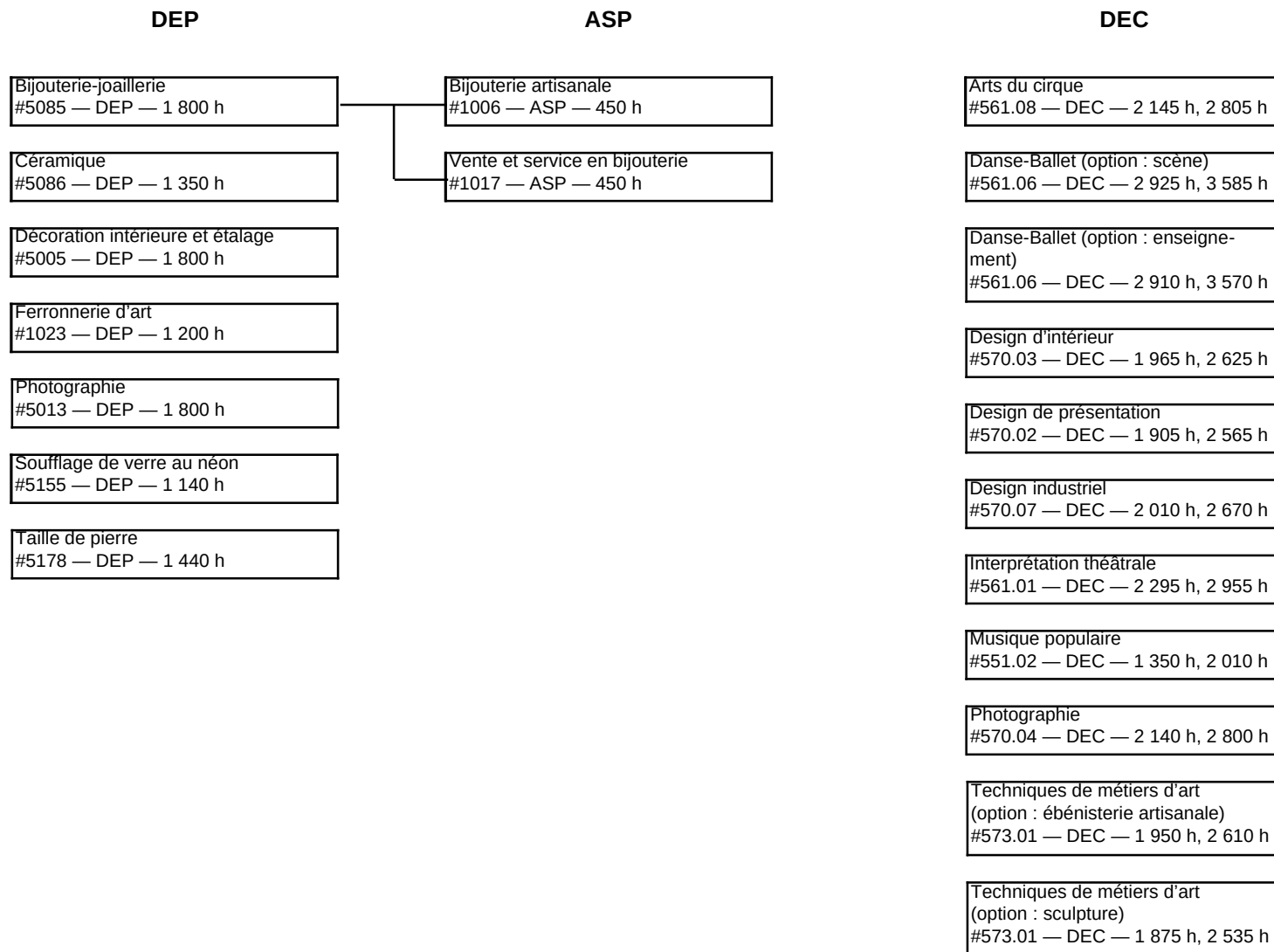
NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
1006	Bijouterie artisanale	ASP	450	—	115
5085	Bijouterie-joaillerie	DEP	1 800	—	116
5086	Céramique	DEP	1 350	—	117
5005	Décoration intérieure et étalage	DEP	1 800	—	118
1023	Ferronnerie d'art	DEP	1 200	—	120
5013	Photographie	DEP	1 800	—	121
5155	Soufflage de verre au néon	DEP	1140	—	122
5178	Taille de pierre	DEP	1440	—	123
1017	Vente et service en bijouterie	ASP	450	—	124
	Collégial :				
561.08	Arts du cirque	DEC	2 145	2 805	125
561.06	Danse-Ballet				
	(option : scène)	DEC	2 925	3 585	128
	(option : enseignement)	DEC	2 910	3 570	128
570.03	Design d'intérieur	DEC	1 965	2 625	130
570.02	Design de présentation	DEC	1 905	2 565	132
570.07	Design industriel	DEC	2 010	2 670	134
561.01	Interprétation théâtrale	DEC	2 295	2 955	136
551.02	Musique populaire	DEC	1 350	2 010	138
570.04	Photographie	DEC	2 140	2 800	140

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
573.01	Techniques de métiers d'art				
	(option : ébénisterie artisanale)	DEC	1 950	2 610	142
	(option : sculpture)	DEC	1 875	2 535	142
	(option : lutherie)	DEC	1 920	2 580	142
	(option : impression textile)	DEC	1 950	2 610	142
	(option : construction textile)	DEC	1 980	2 640	142
	(option : joaillerie)	DEC	1 935	2 595	142
	(option : céramique)	DEC	1 995	2 655	142
	(option : verre)	DEC	1 860	2 520	142
	(option : maroquinerie)	DEC	1 965	2 625	142
561.A0	Théâtre-production				
	(option : décor et costumes)	DEC	2 970	3 030	146
	(option : gestion et techniques de scène)	DEC	2 970	3 030	146
	(option : éclairage et techniques de scène)	DEC	2 970	3 030	146

SECTEUR 4 :

ARTS

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



DEP

ASP

DEC

Techniques de métiers d'art
(option : lutherie)
#573.01 — DEC — 1 920 h, 2 580 h

Techniques de métiers d'art
(option : impression textile)
#573.01 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

Techniques de métiers d'art
(option : construction textile)
#573.01 — DEC — 1 980 h, 2 640 h

Techniques de métiers d'art
(option : joaillerie)
#573.01 — DEC — 1 935 h, 2 595 h

Techniques de métiers d'art
(option : céramique)
#573.01 — DEC — 1 995 h, 2 655 h

Techniques de métiers d'art
(option : verre)
#573.01 — DEC — 1 860 h, 2 520 h

Techniques de métiers d'art
(option : maroquinerie)
#573.01 — DEC — 1 965 h, 2 625 h

Théâtre-production
(option : décor et costumes)
#561.A0 — DEC — 2 970 h, 3 030 h

Théâtre-production (option : gestion
et techniques de scène)
#561.A0 — DEC — 2 970 h, 3 030 h

Théâtre-production (option : éclai-
rage et techniques de scène)
#561.A0 — DEC — 2 970 h, 3 030 h

TITRE : **BIJOUTERIE ARTISANALE (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer certains travaux de bijouterie tels que faire un moule, tailler un modèle dans la cire, couler des bijoux, réaliser des soudures sur des pièces d'or, sertir une pierre, polir un bijou, faire la réparation générale de bijoux, plaquer en utilisant les solutions appropriées, etc., acquérir des connaissances théoriques sur les métaux précieux et les pierres précieuses, comprendre et interpréter les exigences de la cliente ou du client, juger l'ampleur du travail et en évaluer les coûts.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1262 : Bijouterie
ou 1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1411 : Bijouterie-joaillerie
ou 1762 : Jeweller
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou 1911 : Jeweller
ou 5085 : Bijouterie-joaillerie
ou 389-500 : Bijouterie
ou 889-500 : Precision Instrument Mechanic
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
394013	Dessin — lavis couleur	45
394022	Créativité	30
394031	Histoire du bijou	15
394041	Gemmologie	15
394052	Moules et tirage de cire	30
394064	Modèles en cire	60
394072	Sciage et découpage artistique	30
394085	Pièces de joaillerie	75
394092	Fonte de bijoux	30
394102	Sertissage de gemmes	30
394111	Polissage et finition	15
394122	Initiation aux affaires	30
394131	Projet synthèse	15
394142	Stage commercial	30
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7344	Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhailleurs/horlogères-rhailleuses et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Montréal

* * *

TITRE : **BIJOUTERIE-JOAILLERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5085

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des travaux de bijouterie-joaillerie tels que concevoir, fabriquer et réparer différents bijoux en appliquant des techniques comme le soudage et le brasage, la fabrication de moules, le sertissage etc., produire une petite série de bijoux, évaluer sommairement les bijoux, fabriquer des outils et appliquer les techniques de vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
371011	Situation : métier et formation	15
371021	Santé et sécurité	15
371034	Propriétés des métaux	60
371048	Techniques de base	120
371053	Soudage et brasage	45
371064	Objet cylindrique	60
371074	Dessin et créativité	60
371084	Sculpture et modelage en cire	60
371092	Finition de bijoux	30

371104	Objet à emboîtement précis	60
371112	Moules en caoutchouc	30
371126	Reproduction à la cire perdue	90
371132	Bijou à courbures complexes	30
371146	Bijou à soudures multiples	90
371152	Propriétés des pierres	30
371166	Techniques de sertissage	90
371172	Bague forgée avec cabochon	30
371182	Histoire de la bijouterie	30
371195	Fabrication d'apprêts	75
371204	Bijou articulé	60
371214	Décoration de surface	60
371222	Fabrication d'outils	30
371232	Évaluation de bijoux	30
371248	Réparation de bijoux	120
371256	Bijou serti de pierres	90
371262	Techniques de vente	30
371271	Moyens de recherche d'emploi	15
371288	Production - série de bijoux	120
371297	Bijou complexe	105
371308	Intégration au milieu de travail	120
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

7344

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhailleurs/horlogères-rhailleuses et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CEC de Montréal

* * *

TITRE : **CÉRAMIQUE (secondaire)**
 STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5086
 CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-210.SP
 DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
 SANCTION DES ÉTUDES : DEP
 SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour produire des céramiques de tout genre, effectuer diverses tâches particulières à un cycle de production telles que le tournage, le moulage, la glaçage, le calibrage, la décoration, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)
- OU
- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi
- OU
- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
470311	Situation : métier et formation	15
470327	Techniques de base	105
470334	Techniques de dessin	60
470344	Façonnage simple	60
470357	Tournage simple	105
470362	Histoire de la céramique	30
470373	Utilisation des argiles	45
470388	Mise au point de glaçures	120
470392	Utilisation du plâtre	30
470404	Façonnage de complexité moyenne	60

470414	Tournage de complexité moyenne	60
470426	Fabrication de moules	90
470432	Techniques de finition	30
470443	Processus créateur	45
470454	Façonnage complexe	60
470464	Tournage complexe	60
470473	Matériaux plastiques	45
470485	Production par moulage	75
470497	Production par façonnage	105
470508	Production par tournage	120
470512	Intégration au milieu de travail	30
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5244	Artisans/artisanes
9414	Conducteurs/conductrices de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal

Privé

Collège de céramique-poterie Bonsecours inc.

* * *

TITRE : **DÉCORATION INTÉRIEURE ET ÉTALAGE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la conception et à la réalisation de projets simples de décoration d'intérieur et d'étalage, à la planification du travail, à la gestion des dossiers et à la recherche d'information, à l'exploitation de la créativité et de la polyvalence, à la sensibilisation aux possibilités d'être son propre patron ou d'avoir son entreprise et aux mécanismes de démarrage d'une entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
477011	Métier et formation	15
477023	Bases de la couleur	45
477032	Tracés géométriques et projections orthogonales	30
477042	Lecture de plans de construction	30
477053	Réalisation de croquis	45
477066	Matériaux	90
477074	Meubles et accessoires	60

477086	Décoration intérieure résidentielle : projet simple	90
477093	Projet simple de vitrine	45
477103	Maquette	45
477114	Problèmes relatifs à la couleur	60
477122	Techniques de recouvrement de surface	30
477135	Fabrication d'éléments de décor	75
477144	Dessin technique : perspective	60
477155	Projet de vente en décoration intérieure	75
477163	Étalage intérieur	45
477174	Initiation au métier (1 ^{er} stage)	60
477182	Gestion d'un dossier	30
477194	Initiation au dessin assisté par ordinateur	60
477203	Mannequins et présentoirs	45
477212	Techniques d'éclairage	30
477222	Techniques d'habillage de portes et de fenêtres	30
477233	Présentation visuelle : médias	45
477248	Décoration intérieure résidentielle : projet complexe	120
477256	Projet complexe de vitrine	90
477265	Techniques de lettrage et de reproduction graphique	75
477274	Relations interpersonnelles au travail	60
477282	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
477294	Aménagement d'un espace commercial	60
477305	Projet de stand d'exposition	75
477314	Aménagement d'un bureau de professionnel	60
477326	Intégration au marché du travail (2 ^e stage)	90

TOTAL 1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5242	Designers d'intérieur

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière
CS des Découvreurs
CS Sainte-Croix
CS Baldwin-Cartier (A)
CS des Draveurs
CS Chomedey de Laval

CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Hyacinthe
CS Châteauguay Valley (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5505 - *Interior Decorating and Display*.

TITRE : **FERRONNERIE D'ART (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1023

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-430.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser efficacement les moyens de chauffe et les techniques de représentation et de traçage, exécuter les opérations de forge et les opérations connexes, restaurer et reproduire la quincaillerie ancienne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
473011	Connaissance du métier	15
473024	Gestion et organisation	60
473032	Santé et sécurité au travail	30
473044	Représentation graphique	60
473052	Processus de création	30
473061	Les moyens de chauffe	15
473076	Techniques de base en forge	90
473086	Techniques d'assemblage en forge	90
473094	Techniques spécialisées en forge I	60

473102	Techniques spécialisées en forge II	30
473116	Les techniques connexes	90
473126	Produits de métiers d'art	90
473136	Produits fer forgé-habitation	90
473146	Produits du patrimoine	90
473154	Forge d'industrie	60
473162	Traitements thermiques	30
473172	Aménagement-atelier de forge	30
473186	Outils de forge en gabarits	90
473194	Forge sculpturale	60
473206	Productions en cuivre	90

TOTAL 1 200

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5244	Artisans/artisanes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Non déterminé

*** * ***

TITRE : **PHOTOGRAPHIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5013

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-300.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer l'art de la prise de vue, se préoccuper des jeux de lumière, des ombres, des reflets et des angles de prises de vue afin de produire une image de qualité, remplir les fonctions techniques de laboratoire, développer la photo commerciale, gérer un studio de photographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
478012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
478023	Physique appliquée à la photo	45
478034	Appareil 24 x 36 mm	60
478044	Composition photographique	60
478053	Utilisation de films N/B	45
478063	Chimie appliquée — photo N/B	45
478073	Traitement de films N/B	45
478084	Impression et développement — feuille contact N/B	60

478094	Impression et développement manuel — photo N/B	60
478106	Éclairage appliqué à la photo	90
478116	Appareils moyen et grand format	90
478123	Conception de photo N/B	45
478133	Réalisation — prises de vue N/B	45
478144	Application de techniques — photo N/B	60
478154	Impression, développement mécanique — photo N/B	60
478162	Communication en milieu de travail	30
478172	Initiation au marché du travail	30
478184	Réalisation de portraits N/B	60
478193	Utilisation de films couleur négatif et positif	45
478203	Chimie appliquée à la photo couleur	45
478213	Traitement — film couleur négatif et positif	45
478225	Réalisation — prises de vue couleur	75
478236	Développement — feuille contact couleur	90
478244	Impression et développement — photo couleur	60
478252	Vente appliquée à la photo	30
478262	Technique variation — image photo	30
478272	Réalisation de prise de vue — plan rapproché	30
478282	Reproduction de photo N/B et couleur	30
478296	Électronique appliquée — équipement vidéo	90
478304	Production — enregistrement audio et vidéo	60
478312	Moyens de recherche d'emploi	30
478323	Prises de vue de mode	45
478336	Intégration au marché du travail	90
478343	Présentation finale d'image photo	45
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5221	Photographes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Charlesbourg
CS de Trois-Rivières
CEC de Montréal

* * *

TITRE : **SOUFFLAGE DE VERRE AU NÉON (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5155

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 140 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter des pièces au néon par les opérations de soufflage, de cintrage, de dégazage et de gazage de tubes de verre; acquérir également des connaissances relatives aux couleurs, au dessin, au lettrage, à la conception, à la mise en marché des enseignes ainsi qu'à la gestion de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
472111	Métier et formation	15
472122	Santé et sécurité au travail	30
472132	Utilisation des appareils au gaz	30
472145	Dessin et lettrage	75
472154	Coupage et soudage	60
472166	Pliage et soufflage	90
472176	Cintrage	90
472182	Plans et croquis	30

472194	Dégazage et gazage	60
472202	Notions d'électricité	30
472212	Agencement de couleurs	30
472226	Lettres carrées pour enseigne	90
472232	Initiation au métier (1 ^{er} stage)	30
472242	Techniques de vente	30
472256	Lettres doubles pour enseigne	90
472262	Réparation d'enseignes	30
472274	Notions de gestion	60
472282	Moyens de recherche d'emploi	30
472296	Lettres cursives pour enseigne	90
472306	Enseigne de vitrine	90
472314	Intégration au milieu du travail (2 ^e stage)	60

TOTAL 1 140

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5244	Artisans/artisanes, souffleurs/souffleuses de verre

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Chomedey de Laval

*** * ***

TITRE : **TAILLE DE PIERRE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5178

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 440 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées à la taille de la pierre en atelier, extraire des blocs de pierre d'une carrière, effectuer le levage et la manutention des pierres, scier la pierre et en finir la surface, façonner du revêtement pelliculaire pour l'extérieur et pour l'intérieur, façonner de la pierre massive, reproduire des éléments en pierre, restaurer et réparer en atelier des éléments d'ouvrages en pierre, fabriquer des meubles et des manteaux de foyers en pierre ainsi que des outils de taille de pierre.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
473211	Métier et formation	15
473234	Application de techniques de dessin	60
473243	Interprétation de plans et de devis	45
473256	Application de techniques d'appareillage	90
473265	Application de notions de géologie	75
473221	Santé et sécurité au travail	15

473273	Utilisation de techniques de levage et de manutention	45
473282	Application de connaissances liées à l'extraction de blocs de pierre d'une carrière	30
473298	Application de techniques de sciage de la pierre	120
473307	Façonnage de pierres massives	105
473312	Utilisation de techniques de relevé	30
473324	Façonnage de revêtements pelliculaires pour l'extérieur	60
473335	Application de techniques simples de finition de surface de la pierre	75
473346	Façonnage de revêtements pelliculaires pour l'intérieur	90
473356	Application de techniques complexes de finition de surface de la pierre	90
473367	Façonnage de meubles en pierre	105
473372	Application de techniques de fabrication d'outils de taille de pierre	30
473386	Façonnage de manteaux de foyers en pierre	90
473394	Reproduction manuelle et mécanique d'éléments en pierre	60
473407	Restauration et réparation d'éléments d'ouvrages en pierre	105
473411	Moyens de recherche d'emploi	15
473426	Intégration au travail	90
TOTAL		1 440

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

9414

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Conducteurs/conductrices de machines dans le façonnage et la finition des produits en bétons, en argile ou en pierre.

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal

* * *

TITRE : **VENTE ET SERVICE EN BIJOUTERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1017

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des réparations mineures en bijouterie et horlogerie, réaliser des travaux de découpage, de précision, de réparation, de sertissage, de traçage artistique, de polissage et de finition, assurer la vente au comptoir et le service à la clientèle, gérer une petite entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

1262 : Bijouterie
ou 1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1411 : Bijouterie-joaillerie
ou 1762 : Jeweller
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou 1911 : Jeweller
ou 5085 : Bijouterie-joaillerie
ou 389-500 : Bijouterie
ou 889-500 : Precision Instrument Mechanic
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
399011	Gemmologie	15
399022	Vente — service à la clientèle	30
399032	Initiation à l'horlogerie	30
399042	Horlogerie — réparation mineure	30
399052	Entreposage et inventaire	30
399062	Initiation aux affaires	30
399071	Traçage artistique	15

399082	Sciage — découpage de précision	30
399093	Fabrication d'apprêts	45
399105	Réparation de bijoux	75
399114	Sertissage	60
399121	Polissage et finition	15
399131	Projet synthèse	15
399142	Stage commercial	30
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

7344

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhabilleurs/horlogères-rhabilleuses et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CS de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **ARTS DU CIRQUE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1995, sera implanté à l'automne 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.08

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.**

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

** Les cours d'éducation physique sont les suivants :

561-911-93	Préparation physique et trampoline I	30
561-913-93	Préparation physique et trampoline II	30
561-914-93	Préparation physique et trampoline III	30

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des artistes complets, artistes de cirque capables de créer leurs propres numéros, leurs propres personnages. Pour être complets, ces artistes doivent forcément être polyvalents, c'est-à-dire qu'ils et qu'elles doivent non seulement exceller dans l'une ou l'autre des disciplines du cirque, mais également maîtriser les bases d'autres disciplines, y compris des disciplines n'appartenant pas au monde du cirque (musique, danse, jeu, etc.). En ce sens, la formation s'articule autour de deux grandes dimensions qui doivent s'enrichir mutuellement; l'une relève du fond, l'autre de la forme. Le *fond* concerne l'apprentissage des techniques, le développement et l'entraînement du corps. La *forme* consiste dans le travail de création, travail poétique et sensible, qui révèle le travail de fond de façon unique et esthétique.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-103-93	Histoire du cirque I	45
520-203-93	Histoire du cirque II	45
550-105-93	Musique et rythmique I	45
550-205-93	Musique et rythmique II	45
560-104-93	Jeu I	45
560-105-93	Danse I	60
560-204-93	Jeu II	45
560-205-93	Danse II	60
560-304-93	Jeu III	45
560-305-93	Danse III	60
560-404-93	Jeu IV	45
560-405-93	Danse IV	60
561-105-93	Techniques de base I	150
561-131-92	Voix I	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-205-93	Techniques de base II	150
561-305-93	Techniques de base III	135
561-405-93	Techniques de base IV	135
561-505-93	Laboratoire I	75
561-515-93	Atelier I	60
561-605-93	Laboratoire II	75
561-615-93	Atelier II	60
561-701-90	Gestion de carrière : comédien et comédienne	45
561-915-95	Préparation physique et trampoline IV	30

plus 3 cours pour 90 heures parmi les 5 suivants :

561-124-93	Techniques de manipulation - initiation I	30
561-125-93	Techniques acrobatiques - initiation I	30
561-127-93	Techniques d'équilibre - initiation I	30
561-128-93	Techniques aériennes - initiation I	30
561-129-93	Acteur de cirque - initiation I	30

plus 3 cours pour 90 heures parmi les 5 suivants :

561-132-93	Techniques de manipulation - initiation II	30
561-137-93	Techniques acrobatiques - initiation II	30
561-138-93	Techniques d'équilibre - initiation II	30
561-139-93	Techniques aériennes - initiation II	30
561-142-93	Acteur de cirque - initiation II	30

plus 1 cours pour 30 heures parmi les 6 suivants :

561-224-93	Techniques de manipulation - mineure I	30
561-225-93	Techniques acrobatiques : acrobatie - mineure I	30
561-227-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - mineure I	30
561-228-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - mineure I	30
561-229-93	Techniques aériennes - mineure I	30
561-232-93	Acteur de cirque - mineure I	30

plus 1 cours pour 30 heures parmi les 6 suivants :

561-242-93	Techniques de manipulation - mineure II	30
561-244-93	Techniques acrobatiques : acrobatie - mineure II	30
561-245-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - mineure II	30
561-247-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - mineure II	30
561-248-93	Techniques aériennes - mineure II	30
561-249-93	Acteur de cirque - mineure II	30

SOUS-TOTAL 1 845

plus 300 heures de cours choisis parmi les blocs de spécialisation suivants :

Bloc 1

561-315-93	Techniques de manipulation - majeure I	75
561-324-93	Techniques de manipulation - majeure II	75
561-328-93	Techniques de manipulation - majeure III	75
561-329-93	Techniques de manipulation - majeure IV	75

Bloc 2

561-332-93	Techniques acrobatiques - majeure I	75
561-334-93	Techniques acrobatiques - majeure II	75
561-335-93	Techniques acrobatiques - majeure III	75
561-337-93	Techniques acrobatiques - majeure IV	75

Bloc 3

561-342-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure I	75
561-344-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure II	75
561-345-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure III	75
561-347-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure IV	75
561-348-93	Techniques acrobatiques : contorsion - majeure V	75

Bloc 4

561-354-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure I	75
561-355-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure II	75
561-358-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure III	75
561-359-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure IV	75
561-363-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure V	75
561-364-93	Techniques acrobatiques : sur cycle - majeure VI	75

Bloc 5

561-372-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure I	75
561-373-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure II	75
561-375-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure III	75
561-377-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure IV	75
561-378-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure V	75
561-379-93	Techniques d'équilibre : fil de fer - majeure VI	75

Bloc 6

561-382-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure I	75
561-383-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure II	75
561-384-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure III	75
561-385-93	Techniques d'équilibre : équilibrisme - majeure IV	75

Bloc 7

561-391-93	Techniques aériennes - majeure I	75
561-392-93	Techniques aériennes - majeure II	75
561-393-93	Techniques aériennes - majeure III	75
561-394-93	Techniques aériennes - majeure IV	75

Bloc 8

561-401-93	Acteur de cirque - majeure I	75
561-402-93	Acteur de cirque - majeure II	75
561-403-93	Acteur de cirque - majeure III	75

Bloc 9

561-424-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques I	75
561-428-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques II	75
561-429-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques III	75
561-432-93	Atelier de recherche et d'innovation - techniques IV	75

TOTAL 2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5232	Autres artistes du spectacle

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Privé

École nationale de cirque

*** * ***

TITRE : **DANSE-BALLET (collégial)**

STATUT : **Révision prévue**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 216-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIFIQUE	TOTALE
Option : scène	2 925	3 585 heures
Option : enseignement	2 910	3 570 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans les programmes conduisant au DEC et à l'AEC, la formation en danse comprend trois volets : les techniques classiques (ballet, pointes, variations, répertoire classique, pas de deux, etc.), la théorie (analyses, musique, histoire de la danse) et les techniques complémentaires (danse moderne, jazz, danse de caractère et folklore, création et improvisation, ateliers chorégraphiques, scénographie, production de spectacles, enseignement, etc.). Cette formation prépare essentiellement à exercer la fonction de danseuse-interprète et danseur-interprète en Danse-ballet.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-166-83	Histoire de l'art I	45
520-266-83	Histoire de l'art II	45
520-366-83	Histoire du ballet I	30
520-466-83	Histoire du ballet II	45
520-566-83	Histoire du ballet III	30
561-106-80	Ballet I	135
561-136-79	Pas de deux I	30
561-146-79	Analyse I	30
561-156-79	Danse moderne I	30
561-186-79	Danse de caractère I	30
561-196-83	Atelier chorégraphique I	75
561-206-80	Ballet II	135
561-217-79	Répertoire classique I	30
561-236-79	Pas de deux II	30
561-246-79	Analyse II	30
561-256-79	Danse moderne II	30
561-286-79	Danse de caractère II	30
561-296-79	Atelier chorégraphique II	30
561-306-83	Ballet III	60
561-307-83	Musique et rythme I	45
561-317-83	Répertoire classique II	30
561-336-83	Pas de deux III	15
561-346-83	Analyse III	45
561-356-83	Danse moderne III	15
561-386-79	Danse de caractère III	30
561-396-79	Atelier chorégraphique III	30
561-406-80	Ballet IV	135
561-407-83	Musique et rythme II	15
561-417-83	Répertoire classique III	30
561-436-79	Pas de deux IV	30
561-446-79	Analyse IV	45
561-456-79	Danse moderne IV	30
561-486-79	Danse de caractère IV	30
561-496-83	Atelier chorégraphique IV	60
561-506-80	Ballet V	135

561-507-80	Musique et rythme III	30
561-517-83	Apprentissage scénique	45
561-518-83	Production d'un spectacle	60
561-536-79	Pas de deux V	30
561-546-79	Analyse V	45
561-556-79	Danse moderne V	30
561-586-83	Jazz I	15
561-596-79	Création et improvisation I	15
561-597-83	Atelier chorégraphique V	180
561-606-83	Ballet VI	60
561-607-83	Musique et rythme IV	15
561-636-83	Pas de deux VI	15
561-646-83	Analyse VI	45
561-656-83	Danse moderne VI	15
561-686-83	Jazz II	15
561-696-79	Création et improvisation II	15
561-706-83	Ballet VII	75
561-796-79	Création et improvisation III	15

SOUS-TOTAL 2 340

plus un des 2 blocs de cours suivants pour **300** heures selon le sexe :

561-116-79	Entraînement (garçons) I	30
561-126-79	Variations (garçons) I	30
561-216-79	Entraînement (garçons) II	30
561-226-79	Variations (garçons) II	30
561-316-83	Entraînement (garçons) III	15
561-326-83	Variations (garçons) III	15
561-416-79	Entraînement (garçons) IV	30
561-426-79	Variations (garçons) IV	30
561-516-79	Entraînement (garçons) V	30
561-526-79	Variations (garçons) V	30
561-616-83	Entraînement (garçons) VI	15
561-626-83	Variations (garçons) VI	15
561-166-79	Pointes (filles) I	30
561-176-79	Variations (filles) I	30
561-266-79	Pointes (filles) II	30
561-276-79	Variations (filles) II	30
561-366-83	Pointes (filles) III	15
561-376-83	Variations (filles) III	15
561-466-79	Pointes (filles) IV	30
561-476-79	Variations (filles) IV	30

561-566-79	Pointes (filles) V	30
561-576-79	Variations (filles) V	30
561-666-83	Pointes (filles) VI	15
561-676-83	Variations (filles) VI	15

SOUS-TOTAL 2 640

plus un des 2 blocs de cours suivants selon l'option désirée :

Option : scène

561-527-83	Ballet scénique	135
561-627-83	Projet de fin d'études (scène)	90
561-697-83	Atelier chorégraphique VI	60

TOTAL 2 925

Option : enseignement

561-529-83	Ballet-enseignement	75
561-629-83	Projet de fin d'études (enseignement)	195

TOTAL 2 910

Note : À cause du caractère des cours qui composent la spécialité, les élèves de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant, des dispenses doivent figurer au bulletin d'études collégiales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5134	Danseurs/danseuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep du Vieux-Montréal (en collaboration avec l'École Supérieure de Danse du Québec)

*** * ***

TITRE : **DESIGN D'INTÉRIEUR (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure : de comprendre les besoins de la clientèle en termes d'aménagement d'espaces intérieurs; de concevoir des solutions; de dessiner des croquis et plans d'un espace intérieur aménagé en fonction des solutions choisies et en conformité avec les codes; de conseiller sur le choix des couleurs, matériaux, mobiliers; de s'assurer de l'exécution du projet en conformité avec les plans et devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
512-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-573-91	Histoire des styles et du design d'intérieur I	45
520-673-91	Histoire des styles et du design d'intérieur II	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-120-91	Dessin architectural I	60
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-220-91	Dessin architectural II	45
570-313-91	Dessin assisté par ordinateur I	60
570-353-91	Design d'intérieur I	60
570-363-91	Matériaux et finis	60
570-423-91	Couleur appliquée I	45
570-453-91	Design d'intérieur II	90
570-513-91	Dessin et rendu	75
570-523-91	Dessin architectural III	45
570-553-91	Design d'intérieur III	90
570-563-91	Design et fabrication de mobilier I	60
570-573-91	Éclairage	45
570-633-91	Pratique professionnelle	45
570-653-91	Design d'intérieur IV	180
570-663-91	Design et fabrication de mobilier II	45
570-753-91	Design d'intérieur V	180
SOUS-TOTAL		1 785

plus environ **180** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
570-323-91	Mobilier contemporain	45
570-613-91	Rendu et présentation	45
570-623-91	Dessin architectural IV	45
570-713-91	Dessin assisté par ordinateur II	45
570-723-91	Couleur appliquée II	45
570-743-91	Architecture environnementale	45

570-763-91	Design d'intérieurs commerciaux	60
570-773-91	Design d'intérieurs institutionnels	60
570-783-91	Mobilier et accessoires	45
570-793-91	Stage en milieu de travail	45
TOTAL		1 965

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5242	Designers d'intérieur
5243	Ensembliers/ensemblères de théâtre, modélistes de vêtements, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Dawson College
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Marie-Victorin
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Collège de L'Assomption

*** * ***

TITRE : **DESIGN DE PRÉSENTATION (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de présentation visuelle pour divers produits : concevoir des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition et des décors pour des événements particuliers; en dessiner les croquis et les plans; en choisir les matériaux et les couleurs appropriés; réaliser des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition, des décors et des présentations muséologiques ou voir à leur réalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-372-91	Histoire du design de présentation	45
570-102-91	Dessin et rendu	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-112-91	Fabrication et matériaux I	75
570-162-91	Design de présentation I	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-212-91	Fabrication et matériaux II	45
570-262-91	Design de présentation II	60
570-310-91	Dessin technique III	45
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-342-91	Fabrication et matériaux III	75
570-352-91	Éclairage en présentation visuelle	45
570-362-91	Design de présentation III	90
570-442-91	Présentation visuelle I	45
570-462-91	Design de présentation IV	90
570-522-91	Pratique professionnelle	90
570-542-91	Présentation visuelle II	45
570-562-91	Design de présentation V	180
570-662-91	Design de présentation VI	180

SOUS-TOTAL 1 710

plus environ **195** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-222-91	Techniques de photographie	45
570-410-91	Dessin technique IV	45
570-732-91	Documentation professionnelle	45
570-742-91	Structure-forme-fonction	45
570-752-91	Tendances visuelles contemporaines	45
570-762-91	Design d'exposition muséologique	45
570-802-91	Couleur et lumière	60

570-812-91	Dessin de présentation	45
570-822-91	Dessin de concept	45
570-832-91	Recherches graphiques II	45
570-862-91	Multimédia	45
TOTAL		1 905

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5242	Designers d'intérieur
5243	Ensembliers/ensemblères de théâtre, modélistes de vêtements, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Dawson College
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

TITRE : **DESIGN INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les contraintes inhérentes à la réalisation d'un projet; de rassembler les données pertinentes (études de marché, matériaux, procédés de fabrication); de participer au développement du concept et du produit; d'exécuter des dessins de présentation (rendus); d'élaborer des modèles, maquettes, prototypes et montages; de développer et réaliser les dessins techniques et devis de conception (dessins d'ensembles, sous-ensembles, détails).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-577-79	Résistance des matériaux	45
235-310-93	Ergonomie et anthropométrie	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-322-93	Espace et objet	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-577-91	Histoire du design industriel	45
570-117-93	Design I	90
570-158-93	Dessin technique I	45
570-217-93	Design II	90
570-227-93	Matériaux et techniques	45
570-237-93	Dessin technique II	45
570-317-93	Design III	90
570-337-93	Croquis technique	45
570-357-93	Dessin technique III	45
570-405-93	Technologie des plastiques	90
570-407-93	Techniques de rendu I	45
570-417-93	Design IV	90
570-437-93	Pratique professionnelle	45
570-505-93	Technologie du bois	60
570-507-93	Techniques de rendu II	45
570-527-93	Prototypes et maquettes I	90
570-537-93	Recherche et documentation	45
570-567-93	Prototypes et maquettes II	45
570-577-93	Design V	135
570-607-93	Technologie des métaux	45
570-657-93	Prototypes et maquettes III	45
570-677-93	Design VI	180
SOUS-TOTAL		1 800

plus environ **210** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

235-410-93	Développement de produits	45
235-510-93	Analyse des valeurs	45
241-133-85	CAO modélisation	60
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60
242-461-91	Techniques avancées du dessin assisté par ordinateur	60
570-309-93	Techniques de rendu III	45
570-427-93	Dessin technique IV	45
570-510-93	Dessin technique V	45
570-610-93	Dessin technique VI	45
TOTAL		2 010

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2252	Designers industriels/designers industrielles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Dawson College

Cégep de Sainte-Foy

Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

TITRE : **INTERPRÉTATION THÉÂTRALE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 295 heures
TOTALE : 2 955 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés et la culture théâtrale pour l'interprétation, avec des sujets tels que : la dramatique, l'improvisation, l'interprétation, le développement de la voix et du mouvement, le maquillage. Cycles successifs d'approfondissement sur le mouvement, l'improvisation, la voix, les textes, le laboratoire d'interprétation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-111-92	Mouvement I	75
561-121-92	Improvisation I	45
561-131-92	Voix I	45
561-141-92	Interprétation I	60
561-161-92	Texte I	45
561-187-92	Littérature dramatique I	30
561-197-92	Histoire du théâtre I	30
561-211-92	Mouvement II	75
561-221-92	Improvisation II	45
561-231-92	Voix II	45
561-241-92	Interprétation II	60
561-261-92	Texte II	45
561-287-92	Littérature dramatique II	30
561-297-92	Histoire du théâtre II	30
561-311-92	Mouvement III	45
561-321-92	Improvisation III	45
561-331-92	Voix III	75
561-341-92	Interprétation III	90
561-361-92	Texte III	45
561-387-92	Littérature dramatique III	30
561-397-92	Histoire du théâtre III	30
561-411-92	Mouvement IV	45
561-421-92	Improvisation IV	45
561-431-92	Voix IV	75
561-441-92	Interprétation IV	90
561-461-92	Texte IV	45
561-487-92	Littérature dramatique IV	30
561-497-92	Histoire du théâtre IV	30
561-511-92	Mouvement V	45
561-531-92	Voix V	90
561-541-92	Interprétation V	90
561-551-92	Atelier de jeu III	90
561-611-92	Mouvement VI	45
561-631-92	Voix VI	90
561-641-92	Interprétation VI	90
561-651-92	Laboratoire de jeu	90

SOUS-TOTAL 2 010

plus environ **285** heures de cours au choix des établissements parmi les suivants :

561-351-92	Atelier de jeu I	75
561-451-92	Atelier de jeu II	75
561-521-92	Improvisation V	45
561-591-92	Histoire du théâtre V	30
561-621-92	Improvisation VI	30
561-691-92	Histoire du théâtre VI	30
561-731-92	Gestion de carrière	30
561-741-92	Techniques d'audition	45
TOTAL		2 295

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines
5135	Acteurs/actrices
5232	Autres artistes du spectacle

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Dawson College
John Abbott College
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Saint-Hyacinthe

*** * ***

TITRE : **MUSIQUE POPULAIRE (collégial)**

STATUT : **Révision prévue**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 551.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 221-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 350 heures
TOTALE : 2 010 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme professionnel s'adresse aux élèves qui désirent s'orienter vers la musique populaire, commerciale et folklorique. Il fournit les bases nécessaires à l'exercice de ce type d'activités musicales professionnelles. L'élève devra être capable de jouer de deux instruments; de réaliser des arrangements musicaux pour petits et grands ensembles; d'interpréter ses pièces en leur donnant une physionomie originale; d'improviser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire : Musique 165-534 (nouveau programme) ou 166-524 (ancien programme) ou 166-534 (ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
551-101-76	Formation auditive I	45
551-111-76	Littérature musicale I	45
551-121-82 ou 551-131-82	Instrument principal I	15
551-141-82 ou 551-151-82	Instrument second I	15
551-161-82	Ensemble et ateliers musicaux I	90
551-201-76	Formation auditive II	45
551-211-76	Littérature musicale II	45
551-221-82 ou 551-231-82	Instrument principal II	15
551-241-82 ou 551-251-82	Instrument second II	15
551-261-82	Ensemble et ateliers musicaux II	90
551-301-76	Formation auditive III	45
551-311-76	Littérature musicale III	45
551-321-82 ou 551-331-82	Instrument principal III	15

551-341-82	Instrument second III	15
ou		
551-351-82	Instrument second III	15
551-361-82	Ensemble et ateliers musicaux III	90
551-401-76	Formation auditive IV	45
551-411-76	Littérature musicale IV	45
551-421-82	Instrument principal IV	15
ou		
551-431-82	Instrument principal IV	15
551-441-82	Instrument second IV	15
ou		
551-451-82	Instrument second IV	15
551-461-82	Ensemble et ateliers musicaux IV	90
551-502-78	Formation auditive appliquée I	45
551-512-78	Harmonie I	60
551-522-78	Instrument principal I	15
551-542-78	Instrument secondaire I	15
551-552-78	Arrangement et composition I	60
551-562-78	Musique d'ensemble et improvisation I	60
551-602-78	Formation auditive appliquée II	45
551-612-78	Harmonie II	60
551-622-78	Instrument principal II	15
551-642-78	Instrument secondaire II	15
551-652-78	Arrangement et composition II	60
551-662-78	Musique d'ensemble et improvisation II	60
TOTAL		1 350

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep d'Alma
Cégep de Drummondville
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie—Victorin

Cégep de Saint-Laurent
Vanier College

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy

* * *

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses

TITRE : **PHOTOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 140 heures
TOTALE : 2 800 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure d'identifier les caractéristiques recherchées du sujet à photographier; préparer le sujet et organiser la composition, choisir le matériel et les équipements appropriés; utiliser les techniques d'éclairage et de prise de vue; traiter les pellicules et papiers photographiques selon les procédés appropriés; utiliser les diverses techniques de retouche et de présentation des travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-574-91	Histoire de la photographie I	45
570-104-91	Prise de vue I	75
570-114-91	Techniques et laboratoire I	90
570-164-91	Technologie de la photographie I	45
570-204-91	Prise de vue II	90
570-214-91	Techniques et laboratoire II	90
570-244-91	Technologie de la photographie II	45
570-254-91	Prise de vue III	60
570-314-91	Techniques et laboratoire III	105
570-374-91	Expression visuelle I	60
570-414-91	Techniques et laboratoire IV	105
570-454-91	Prise de vue IV	75
570-474-91	Expression visuelle II	60
570-514-91	Techniques et laboratoire V	90
570-554-91	Image magnétique I	45
570-564-91	Pratique professionnelle	90
570-614-91	Techniques et laboratoire VI	90
570-664-91	Image magnétique II	45
SOUS-TOTAL		1 680

plus environ **460** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

520-674-91	Histoire de la photographie II	45
570-384-79	Séminaire de recherche	45
570-424-91	Laboratoire spécialisé	45
570-504-91	Image vidéo I	60
570-524-91	Techniques de reproduction	45
570-534-91	Photographie appliquée I	135
570-574-91	Études et projets I	105
570-584-91	Expression visuelle III	45
570-604-91	Image vidéo II	60
570-634-91	Photographie appliquée II	135
570-674-91	Études et projets II	105

570-704-91	Portfolio et exposition I	45
570-714-91	Portfolio et exposition II	45
570-724-91	Image magnétique III	45
570-734-91	Photographie appliquée III	135
570-744-91	Photographie appliquée IV	135
570-754-91	Photographie appliquée V	135
TOTAL		2 140

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5221	Photographes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Dawson College

Cégep de Matane

Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

TITRE : TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART (collégial)**STATUT : Programme créé en 1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 573.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 210/220-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIFIQUE	TOTALE
Option : ébénisterie artisanale	1 950	2 610 heures
Option : sculpture	1 875	2 535 heures
Option : lutherie	1 920	2 580 heures
Option : impression textile	1 950	2 610 heures
Option : construction textile	1 980	2 640 heures
Option : joaillerie	1 935	2 595 heures
Option : céramique	1 995	2 655 heures
Option : verre	1 860	2 520 heures
Option : maroquinerie	1 965	2 625 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS****OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme vise à fournir une formation de base centrée sur l'apprentissage des techniques et procédés de fabrication dans un des secteurs suivants : céramique, ébénisterie, maroquinerie, sculpture sur bois, joaillerie, lutherie, verre, construction et impression textile. Il permet en plus de développer la créativité en vue de l'atteinte d'un équilibre entre le concept et la technique. Il comporte des éléments de formation en gestion et en marketing afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futurs artisans et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
401-938-77	Comptabilité I	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-703-90	Histoire des arts décoratifs et des métiers d'art	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	60
573-129-89	Exploration professionnelle en métiers d'art	60
ou		
573-210-90	Matériaux et techniques en métiers d'art II	60
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-610-90	Projet de fin d'études	150
SOUS-TOTAL		1 080

Plus les cours d'une des options suivantes :

Option : ébénisterie artisanale

520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	60
573-211-89	Façonnage en ébénisterie I	105

SOUS-TOTAL 1 485

plus environ **465** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	60
573-181-89	Dessin de développement	30
573-221-89	Tournage en ébénisterie	60
573-231-89	Façonnage en ébénisterie II	105
573-301-90	Marqueterie	90
573-331-90	Restauration en ébénisterie	90
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	75
573-451-89	Finition et réparation en ébénisterie	60
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	105
573-471-90	Conception d'ouvrages d'ébénisterie	90
573-481-90	Conception de meubles	45
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	60

TOTAL 1 950

Option : sculpture

520-931-90	Histoire de la sculpture	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-251-90	Modelage et sculpture II	75
573-261-90	Modelage et sculpture III	60

SOUS-TOTAL 1 470

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	60
573-511-90	Tournage en sculpture	75
573-521-90	Sculpture et pliage du bois	45
573-531-90	Sculpture de métal	60
573-541-90	Sculpture sur pierre	45

573-551-90	Sculpture de papier	60
573-561-90	Sculpture environnementale	60
573-571-90	Sculpture de béton	60
573-581-90	Sculpture animalière	45

TOTAL 1 875

Option : lutherie

520-911-90	Histoire de la lutherie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-111-90	Débitage en lutherie	45
573-141-90	Façonnage en lutherie I	105
573-281-90	Façonnage en lutherie II	90
573-291-90	Façonnage en lutherie III	90

SOUS-TOTAL 1 500

plus environ **420** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-311-90	Façonnage en lutherie IV	60
573-401-90	Fabrication d'une guitare classique	135
573-411-89	Façonnage en lutherie V	105
573-421-89	Assemblage et montage en lutherie	75
573-431-90	Finition en lutherie	30
573-441-90	Réparation et restauration en lutherie	150
573-501-90	Fabrication et réparation d'archets	75

TOTAL 1 920

Option : impression textile

520-912-90	Histoire de l'impression textile	45
573-162-90	Fibres et armures	60
573-172-90	Initiation à l'impression directe	90
573-182-90	Dessin textile	60
573-252-90	Colorants	60
573-262-90	Initiation aux techniques de réserve	90

SOUS-TOTAL 1 485

plus environ **465** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-192-90	Design textile assisté par ordinateur I	60
573-202-90	Maquette papier	45
573-212-90	Coupe, couture et montage	60
573-242-90	Technique de réserve avec bain de teinture	90
573-292-90	Design textile assisté par ordinateur II	60
573-362-90	Impression à la lyonnaise	90
573-382-90	Broderie	30
573-402-90	Actualisation du métier en impression textile	45
573-502-90	Impression au pochoir et à l'aérographe	45
573-512-90	Techniques spécialisées	60
573-522-90	Impression directe par techniques photographiques	60

TOTAL 1 950

Option : construction textile

520-922-90	Histoire de la construction textile	45
573-102-90	Équipements en construction textile	90
573-112-90	Technologie des textiles	30
573-122-90	Technique de base : armure	60
573-132-90	Technique de base : maille	60
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-232-90	Technique intermédiaire : maille	60

SOUS-TOTAL 1 485**plus** environ **495** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	75
573-152-90	Teinture en construction textile	75
573-322-90	Technique avancée : armure	75
573-332-90	Technique avancée : maille	90
573-392-90	Intégration d'ajouts à l'armure et à la maille	75
573-412-90	Expression : construction textile	45
573-422-90	Tissage au métier jacquard	60
573-432-90	Tendances de la mode et conception de vêtements	90
573-442-90	Tapisserie haute lisse	105
573-452-90	Structure et couleur	75
573-462-90	Tapisserie basse lisse	60
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
573-212-90	Coupe, couture et montage	60

TOTAL 1 980**Option : joaillerie**

520-913-90	Histoire de la joaillerie	45
573-113-90	Techniques de base en joaillerie I	135
573-133-90	Métaux précieux	75
573-213-90	Techniques de base en joaillerie II	90
573-313-90	Techniques de base en joaillerie III	60

SOUS-TOTAL 1 485**plus** environ **450** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-123-90	Croquis et esquisses de bijoux	60
573-243-90	Technique de cire	75
573-253-90	Articulations et emmailllements	60
573-263-90	Gemmologie	60
573-273-90	Traitement de surface des métaux	75
573-303-90	Serti I	45
573-333-90	Chaînes	45
573-343-90	Fermoirs	45
573-373-90	Martelage	45
573-393-90	Nouveaux matériaux en joaillerie	60
573-403-90	Serti II	45
573-453-90	Technique de reproduction de bijoux	60

TOTAL 1 935**Option : céramique**

520-571-90	Histoire de la céramique	45
573-104-90	Introduction à la céramique	75
573-114-90	Tournage en céramique I	75
573-124-90	Procédés mécaniques I	60
573-134-90	Traitement de surface I	45
573-144-90	Technologie des matériaux I	60
573-154-90	Façonnage manuel et profilage	60

SOUS-TOTAL 1 500**plus** environ **495** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-164-90	Réalité économique et culturelle	30
573-214-90	Tournage en céramique II	60
573-224-90	Procédés mécaniques II	60
573-234-90	Traitement de surface II	60
573-244-90	Technologie des matériaux II	60
573-304-90	Initiation au moulage par calibrage et pressage	75
573-344-90	Technologie des matériaux III	60
573-354-90	Sérigraphie, photoimpression et décalcomanie	60
573-364-90	Organisation d'un atelier en céramique	45
573-374-90	Cuisson primitive et raku	60
573-384-90	Mosaïque	60

TOTAL 1 995**Option : verre**

520-915-90	Histoire du verre	45
573-105-90	Technologie du verre	60
573-115-90	Verre soufflé I	75
573-125-90	Thermoformage I	45
573-135-90	Moulage	45
573-145-90	Verre à froid	45
573-155-90	Vitrail I	45

SOUS-TOTAL 1 440**plus** environ **420** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-215-90	Verre soufflé II	75
573-225-90	Thermoformage II	60
573-235-90	Peinture sur verre	60
573-255-90	Néon	45
573-265-90	Vitrail II	60
573-275-90	Pâte de verre et cire perdue	45
573-315-90	Verre soufflé III	75
573-335-90	Gravure à l'acide	60
573-345-90	Gravure au jet de sable	60
573-405-90	Atelier de verre	60

TOTAL 1 860

Option : maroquinerie

520-916-90	Histoire de la maroquinerie	45
573-106-90	Introduction à la maroquinerie	135
573-126-90	Construction bidimensionnelle	90
573-136-90	Construction de volumes rigides I	75
573-146-90	Construction de volumes souples I	90

SOUS-TOTAL 1 515

plus 450 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-156-90	Construction sur fût I	60
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Construction de volumes souples II	45
573-256-90	Construction sur fût II	60
573-266-90	Techniques de texturisation	45
573-346-90	Techniques de coloration	45
573-416-90	Équipement de production et organisation	90

TOTAL 1 965

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5244	Artisans/artisanes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS**Public**

Cégep de Limoilou

Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

TITRE : **THÉÂTRE-PRODUCTION (collégial)**

STATUT : **Le programme sera implanté en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.A0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : décor et costumes 2 970 3 030 heures

Option : gestion et techniques de scène 2 970 3 030 heures

Option : éclairage et techniques de scène 2 970 3 030 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ARTS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme théâtre-production vise à familiariser les personnes avec tous les métiers de théâtre et à les rendre aptes à travailler dans l'un des trois domaines suivants: la conception et la production de décors et de costumes; la régie, la direction technique et la direction de production; la conception et la production d'éclairages.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE	OBJECTIFS ET STANDARDS
003T	Analyser des textes de théâtre
003U	Situer des oeuvres théâtrales dans leur contexte historique d'émergence
003V	Caractériser des courants artistiques, des styles et des modes dans l'histoire de l'Occident
003W	Appliquer les principes de la conception scénographique
003X	Appliquer les techniques de base du dessin d'observation
003Y	Appliquer les techniques de base du dessin technique
003Z	Utiliser des appareils d'éclairage
0047	Appliquer les règles de composition des couleurs
004C	Coudre des costumes
004D	Analyser le fonctionnement d'une équipe de production théâtrale
004G	Dessiner les plans techniques des décors de scène
004H	Construire des décors de scène

Plus les objectifs et standards d'une des options suivantes :

Option : décor et costumes

0048	Utiliser le dessin comme moyen d'expression
004B	Appliquer les techniques de base de la coupe
004E	Concevoir des décors de scène
004F	Réaliser des maquettes de décors de scène
004J	Réaliser des accessoires de décors de scène
004K	Peindre des décors de scène
004L	Concevoir des costumes
004M	Réaliser des maquettes de costumes
004N	Réaliser des accessoires de costumes
004P	Concevoir des éclairages

Nombre d'heures/contact allouées à la composante
de formation spécifique

TOTAL

2 970

Option : gestion et techniques de scène

0049	Appliquer des notions d'optique
004A	Utiliser des appareils de son
004J	Réaliser des accessoires de décors de scène
004N	Réaliser des accessoires de costumes
004Q	Produire des plans et devis d'éclairage

004R	Produire des bandes sonores		
004T	Assurer la régie de spectacles		
004U	Coordonner le montage et le démontage de décors et de matériel de scène		
004V	Diriger la production de spectacles		
Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique		TOTAL	2 970

Option : éclairage et techniques de scène

0048	Utiliser le dessin comme moyen d'expression
0049	Appliquer des notions d'optique
004A	Utiliser des appareils de son
004E	Concevoir des décors de scène
004L	Concevoir des costumes
004P	Concevoir des éclairages
004Q	Produire des plans et devis d'éclairage
004S	Éclairer des spectacles
004R	Produire des bandes sonores
004T	Assurer la régie de spectacles

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique		TOTAL	2 970

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
5226	Autre personnel technique du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
5243	Ensembliers/ensemblières de théâtre, modélistes de vêtements, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques

Option : décor et costumes

Sur le marché du travail, les finissants et finissantes de cette option pourront remplir les fonctions de concepteur et de conceptrice de décors et de costumes, de décorateurs et décoratrice, de costumier et costumière, de scénographe et d'artisan et d'artisane des ateliers de fabrication de décors et de costumes.

Option : Gestion et techniques de scène

Sur le marché du travail, les finissants et finissantes de cette option pourront remplir les fonctions de régisseur et régisseuse, de directeur technique et directrice technique, de directeur et directrice de production et d'assistant et assistante metteur en scène.

Option : éclairage et techniques de scène

Sur le marché du travail, les finissants et finissantes de cette option pourront remplir les fonctions de concepteur et conceptrice d'éclairage et de technicien et technicienne d'éclairage. Ces personnes pourront également remplir les fonctions de régisseur, régisseuse et d'assistant et d'assistante metteur en scène.

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

John Abbott College
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Saint-Hyacinthe

* * *

SECTEUR 5 :

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5030	Ébénisterie	DEP	1 650	—	151
5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	DEP	1 050	—	152
5142	Finition de meubles	DEP	900	—	153
5072	Mise en oeuvre de matériaux composites	DEP	900	—	154
5157	Modelage	DEP	1 500	—	155
5080	Rembourrage artisanal	DEP	1 350	—	156
5031	Rembourrage industriel	DEP	900	—	157
	Collégial :				
233.A0	Techniques d'ébénisterie et de menuiserie architecturale	DEC	1 950	2 610	158
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré	DEC	1 995	2 655	160

SECTEUR 5 :

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Ebénisterie
#5030 — DEP — 1 650 h

Fabrication en série de meubles et de
produits en bois ouvré
#5028 — DEP — 1 050 h

Finition de meubles
#5142 — DEP — 900 h

Mise en oeuvre de matériaux
composites
#5072 — DEP — 900 h

Modelage
#5157 — DEP — 1 500 h

Rembourrage artisanal
#5080 — DEP — 1 350 h

Rembourrage industriel
#5031 — DEP — 900 h

ASP

DEC

Techniques d'ébénisterie et de
menuiserie architecturale
#233.A0 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

Techniques du meuble et du bois
ouvré
#233.01 — DEC — 1 995 h, 2 655 h

TITRE : **ÉBÉNISTERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5030

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 650 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que concevoir et fabriquer des gabarits, fabriquer des meubles en bois, des meubles comportant des pièces sculptées, plaquées ou galbées, des meubles en panneaux dérivés du bois, des boiseries ornementales et des escaliers, installer les articles fabriqués, réaliser des frisages et des marqueteries, sculpter des motifs et réparer et restaurer des meubles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
273011	Métier et formation	15
273024	Bois et matériaux connexes	60
273033	Modes et organes d'assemblage	45
273046	Dessin d'ameublement	90
273054	Outils manuels	60
273061	Santé et sécurité	15
273072	Mathématique	30

273082	Machines-outils portatives	30
273097	Machines-outils fixes	105
273102	Visites d'entreprises	30
273113	Planification de la fabrication	45
273138	Meubles en bois massif I	120
273148	Meubles en panneaux	120
273154	Gabarits	60
273165	Boiseries ornementales	75
273172	Styles de mobilier	30
273184	Dessin d'atelier et croquis	60
273192	Frisages simples	30
273203	Marqueteries simples	45
273213	Sculpture d'ameublement	45
273224	Finition de meubles	60
273238	Meubles en bois massif II	120
273246	Réparation et restauration	90
273258	Escaliers	120
273264	Lancement et gestion d'une PME	60
273276	Stage en milieu de travail	90
TOTAL		1 650

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7272	Ébénistes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS Sainte-Croix
CS La Neigette	CEC de Montréal
CS de La Jeune Lorette	CEP du Grand Montréal (A)
École québécoise du meuble	CS des Manoirs
et du bois ouvré	Gouvernemental
CSC de Sherbrooke	Centre fédéral de formation (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5530 - *Cabinet Making*.

TITRE : FABRICATION EN SÉRIE DE MEUBLES ET DE PRODUITS EN BOIS OUVRÉ (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1992-1993

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5028

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 050 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour régler et faire fonctionner différentes machines-outils industrielles traditionnelles et à contrôle numérique qui sont utilisées pour la préparation, l'usinage, l'assemblage et la finition de meubles et de produits en bois ouvré produits en série.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
261292	Métier et formation	30
261302	Bois massifs et panneaux dérivés	30
261312	Principes de construction	30
261326	Dessin	90
261331	Santé et sécurité	15
261346	Outils manuels, machines-outils portatives et fixes	90
261352	Commande numérique	30
261362	Séchage des bois massifs	30

261373	Équipement de préparation des bois massifs	45
261385	Équipement de préparation des panneaux dérivés du bois	120
261392	Équipement de cintrage	30
261402	Équipement de moulurage	30
261414	Équipements de tenonnage, de sciage et de placage de chant	60
261424	Équipements de toupillage et de défonçage	60
261432	Équipement de perçage	30
261444	Équipement de tournage	60
261456	Équipement de ponçage	90
261464	Équipement d'assemblage	60
261477	Équipement d'impression et de finition	105
261481	Emballage	15
261493	Stage en milieu de travail	45

TOTAL 1 050

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9492	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de meubles et d'accessoires
9493	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses d'autres produits en bois
9513	Conducteurs/conductrices de machines à travailler le bois

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

École québécoise du meuble et du bois ouvré

*** * ***

TITRE : **FINITION DE MEUBLES (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5142

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour élaborer des systèmes de finition, effectuer la finition de meubles neufs et usagés, faire des retouches, réaliser des finis spéciaux, restaurer des meubles et gérer sa propre entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
260111	Métier et formation	15
260121	Santé et sécurité	15
260132	Théorie des couleurs	30
260143	Produits de finition	45
260153	Contretypage des couleurs	45
260162	Préparation des surfaces	30
260177	Système de finition	105
260188	Finition de meubles neufs	120
260193	Retouches	45
260202	Styles de meubles	30

260211	Décapage	15
260227	Finis spéciaux	105
260238	Finition de meubles usagés	120
260246	Restauration de meubles	90
260252	Lancement d'une entreprise	30
260264	Stages en milieu de travail	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9494	Vernisseurs/vernisseuses en finition et en réparation de meubles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal

École québécoise du meuble et du bois ouvré

*** * ***

TITRE : **MISE EN OEUVRE DE MATÉRIAUX COMPOSITES
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1993-1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5072

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-463.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches telles que fabriquer un moule en matériaux composites et le préparer en vue de la fabrication d'une pièce selon le procédé de mise en oeuvre approprié (moulage au contact, par projection simultanée, par enroulement, au sac, par injection ou par compression), assembler par collage des pièces métalliques, revêtir par stratification des matériaux comme le bois, le métal et le thermoplastique et réparer des objets en matériaux composites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
277411	Métier et formation	15
277421	Santé et sécurité du travail	15
277432	Mathématique	30
277442	Introduction aux matériaux composites	30

277452	Outillage et équipement	30
277464	Moulage au contact I	60
277472	Projection simultanée I	30
277485	Moulage au contact II	75
277494	Projection simultanée II	60
277504	Croquis et lecture de plans	60
277511	Terminologie bilingue	15
277522	Moulage par enroulement	30
277531	Contrôle de la qualité	15
277546	Fabrication et entretien de moules	90
277552	Revêtement par stratification	30
277564	Moulage au sac	60
277571	Collage de pièces métalliques	15
277583	Moulage par injection	45
277592	Moulage - compression à froid	30
277603	Réparation d'objets en matériaux composites	45
277612	Façonnage des thermoplastiques	30
277621	Automatisation	15
277635	Stage en milieu de travail	75
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9491	Monteurs/monteuses de bateaux et contrôleurs/contrôleuses de montage de bateaux
9495	Assembleurs/assembleuses, finisseurs/finisseuses et contrôleurs/ contrôleuses de produits en plastique

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Verdun

CS de la Chaudière-Etchemin

CS des Manoirs

CS de Jacques-Cartier

* * *

TITRE : **MODELAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5157

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour concevoir, fabriquer et modifier des modèles, des boîtes à noyau et des plaques modèles (en bois, en mousse plastique, en résine de coulée et en plastique renforcé) qui serviront à la fabrication de moules utilisés en fonderie et en plasturgie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
259211	Métier et formation	15
259221	Santé et sécurité au travail	15
259233	Fonderie : modèles et moules	45
259241	Plasturgie : modèles et moules	15
259254	Propriétés des matériaux	60
259264	Outils et machines-outils	60
259273	Lecture de plans	45
259282	Géométrie et trigonométrie	30
259296	Modèles en bois sans noyau	90

259302	Réalités du milieu de travail	30
259316	Dessin industriel	90
259328	Modèles en bois démontables	120
259336	Boîtes à noyau	90
259346	Plaques modèles en bois	90
259354	Patrons et développements	60
259364	Stage en milieu de travail (Stage 1)	60
259378	Modèles en plastique	120
259385	Planification de la fabrication	75
259394	Finition de surfaces métalliques	60
259406	Dessin assisté par ordinateur	90
259413	Réparation de modèles	45
259425	Modification de modèles	75
259438	Stage en milieu de travail (Stage 2)	120
TOTAL		1 500

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
xxxx	Modeleurs/modeleuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Verdun

* * *

TITRE : **REMBOURRAGE ARTISANAL (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5080

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer des patrons de taillage, couper des matériaux de recouvrement, coudre les pièces coupées et poser des bourres et des matériaux de recouvrement. Le travail consiste à recouvrir des meubles neufs et à réparer, modifier ou restaurer des meubles usagés et des sièges de véhicules en tout genre (automobile, bateau, avion, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
263000	Introduction à la décoration intérieure	30
263311	Métier et formation	15
263321	Santé et sécurité	15
263332	Matériaux de recouvrement	30
263342	Bâtis, mécanismes et suspensions	45
263353	Taillage de base	45
263364	Machines à coudre	60
263382	Patrons et plans de coupe	105

263462	Croquis de rembourrage	30
263538	Rembourrage de meubles neufs	120
263544	Dessin et lecture de plans	60
263553	Visites d'ateliers	30
263571	Qualité et productivité	15
263585	Réparation de meubles	75
263593	Réparation de sièges de véhicules	45
263606	Restauration de bois apparent	90
263616	Restauration de meubles	90
263625	Introduction au dessin assisté par ordinateur	75
263636	Rembourrage propre aux véhicules	90
263646	Modification de sièges rembourrés	90
263651	Cannage de sièges	15
263664	Lancement et gestion d'une PME	60
263678	Stage en milieu de travail	120
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7341	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

CEC de Montréal

École québécoise du meuble et du bois ouvré

TITRE : **REMBOURRAGE INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5031

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent de manier l'outillage et de faire fonctionner l'équipement nécessaire pour tailler les matériaux de recouvrement, coudre les pièces coupées et garnir des bâtis ou autres articles à rembourrer dans la production sérielle d'ameublement, de literie et de sièges de véhicules.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
263311	Métier et formation	15
263321	Santé et sécurité	15
263332	Matériaux de recouvrement	30
263342	Bâtis, mécanismes, suspensions	30
263353	Taillage de base	45
263364	Machines à coudre régulières	60
263373	Garnissage de base	45
263382	Plans de coupe	30
263393	Dessin et lecture de plans	45

263402	Équipement de taillage	30
263413	Machines à coudre particulières	45
263422	Équipement de pré-garnissage : bâtis	30
263432	Équipement de pré-garnissage : coussin	30
263444	Équipement de garnissage	60
263452	Visites d'entreprises	30
263462	Croquis de rembourrage	30
263474	Plans de coupe informatisés	60
263482	Styles de sièges rembourrés	30
263492	Machine à coudre : literie	30
263502	Finition d'articles rembourrés	30
263517	Production sérielle	105
263525	Stage en milieu de travail	75

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7341	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

École québécoise du meuble et du bois ouvré

*** * ***

TITRE : TECHNIQUES D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE ARCHITECTURALE (collégial)

STATUT : Programme créé en 1995-1996

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.A0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciens et des techniciennes en ébénisterie en menuiserie architecturale qui seront aptes à façonner des pièces de bois et de matériaux connexes, fabriquer des meubles et des éléments architecturaux, faire la conception technique de meubles et d'éléments architecturaux, fabriquer des prototypes, faire fonctionner des machines-outils conventionnelles et à commande numérique et en assurer le réglage et l'entretien, estimer les coûts de la fabrication, planifier, organiser, superviser la production unitaire et en petite série de meubles et d'éléments architecturaux et participer au développement de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Mathématique de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire de niveau comparable;
Sciences physiques de 4^e secondaire.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE	OBJECTIFS ET STANDARDS
006Q	Analyser les fonctions de travail
006R	Résoudre des problèmes de mathématique appliquée à la profession
006S	Déterminer les modes et les organes d'assemblage des meubles et des éléments architecturaux
006T	Déterminer les matériaux nécessaires à la fabrication de meubles et d'éléments architecturaux
006U	Faire des dessins techniques
006V	Lire des plans et des devis
006W	Utiliser des outils et des machines-outils conventionnelles
006X	Utiliser des machines-outils de base à commande numérique
006Y	Utiliser des logiciels de dessin
0070	Fabriquer des gabarits
006Z	Fabriquer des pièces en bois et en matériaux connexes
0071	Déterminer les produits de finition
0072	Rechercher de l'information sur des styles de meubles et d'éléments architecturaux
00A8	Déterminer des motifs de sculpture et de marqueterie
0073	Fabriquer des meubles
0074	Fabriquer des éléments architecturaux
0075	Faire la conception technique de meubles
0076	Faire la conception technique d'éléments architecturaux
0077	Résoudre des problèmes organisationnels
0078	Estimer les coûts d'un projet
0079	Planifier la production
007A	Superviser la production

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique

TOTAL

1 950

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7272	Ébénistes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Victoriaville

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ
(collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1985 et en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour faire le lien entre la direction et les ouvrières et ouvriers dans la transformation du bois en produits finis. Orienté vers la production industrielle, le programme prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique et le prépare à accéder à des postes de gestion de la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
233-101-92	Introduction à la fabrication en série	105
233-201-92	Principes de fabrication I	75
233-211-92	Automatismes	60
233-221-85	Produits de finition	75
233-241-85	Étude des matériaux	45
233-301-92	Principes de fabrication II	105
233-311-92	Dessin de construction du meuble I	90
233-321-85	Procédés de finition	60
233-341-85	Physique du bois	75
233-401-92	Principes de fabrication III	75
233-402-85	Bois ouvré	60
233-411-92	Dessin de construction du meuble II	90
233-432-92	Introduction au rembourrage industriel	30
233-451-85	Étude des styles	30
233-511-85	Étude des méthodes	45
233-521-85	Analyse et dessin de meuble et de bois ouvré	75
233-531-85	Mesure du travail	75
233-561-85	Dossier de production	75
233-661-85	Gestion de la production	75
233-671-92	Stage en entreprise	105
233-681-92	Commande numérique	90
242-161-91	Dessin technique	60
242-264-92	Dessin technique spécifique III	60
401-903-85	Analyse et contrôle des prix de revient	45
401-905-85	Évaluation des tâches et plans bonis	45

SOUS-TOTAL 1 860

plus environ **135** heures de cours choisis parmi les suivants :

233-502-85	Dessin, présentation et style	75
233-563-87	Aménagement des ateliers de production	75
233-602-85	Introduction au design	75
233-663-87	Agencement de la machinerie de production	75
401-999-82	Comptabilité	45
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60

TOTAL 1 995

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9224	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de meubles et d'accessoires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Victoriaville

*** * ***

SECTEUR 6 :

CHIMIE BIOLOGIE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
1233	Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	DEP	1 800	—	165
	Collégial :				
260.01	Assainissement de l'eau	DEC	1 980	2 646	167
260.03	Assainissement et sécurité industriels	DEC	1 935	2 595	169
210.01	Techniques de chimie analytique	DEC	1 995	2 655	171
210.03	Techniques de chimie-biologie	DEC	1 965	2 625	173
210.02	Techniques de génie chimique	DEC	1 905	2 565	175
210.04	Techniques de procédés chimiques	DEC	1 920	2 580	177
147.01	Techniques du milieu naturel				
	(option : laboratoire de biologie)	DEC	1 950	2 640	179
	(option : protection de l'environnement)	DEC	2 085	2 715	179

SECTEUR 6 :

CHIMIE BIOLOGIE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Opération d'usine de traitement des
eaux (chem. 2)
#1233 — DEP — 1 800 h

ASP

DEC

Assainissement de l'eau
#260.01 — DEC — 1 980 h, 2 646 h

Assainissement et sécurité industriels
#260.03 — DEC — 1 935 h, 2 595 h

Techniques de chimie analytique
#210.01 — DEC — 1 995 h, 2 655 h

Techniques de chimie-biologie
#210.03 — DEC — 1 965 h, 2 625 h

Techniques de génie chimique
#210.02 — DEC — 1 905 h, 2 565 h

Techniques de procédés chimiques
#210.04 — DEC — 1 920 h, 2 580 h

Techniques du milieu naturel
(option : laboratoire de biologie)
#147.01 — DEC — 1 980 h, 2 640 h

Techniques du milieu naturel
(option : protection de
l'environnement)
#147.01 — DEC — 2 055 h, 2 715 h

TITRE : OPÉRATION D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX (chem. 2) (secondaire)

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1233

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : CHIMIE BIOLOGIE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour s'assurer du fonctionnement optimal des systèmes d'une usine de traitement des eaux de consommation et d'une usine de traitement des eaux usées, des systèmes de traitement des eaux usées par boues activées, par filtration biologique et par étangs aérés et des systèmes de traitement des eaux de résidences isolées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
321011	Lecture de plans	15
321362	Notions de mathématiques	30
321371	Système international	15
321383	Électr. d'usine et gr. - secours	45
321391	Captage	15
321401	Prétraitement	15
321412	Pompage	30

321063	Analyse de l'eau	45
321422	Fluoration	30
321431	Pompes doseuses	15
321441	Pouvoir incrustant et corrosif	15
321456	Coagulation, floculation, sédimentation	90
321463	Ozonation	45
321471	Contrôle des goûts et odeurs	15
321084	Filtration de l'eau	60
321102	Distribution et emmagasinement	30
321481	Notions de chloration	15
321494	Chlore gazeux et bioxyde de CL	60
321501	Addition d'hypochlorite	15
321142	Mécanique d'entretien I	30
321511	Système d'air comprimé	15
321164	Stage en milieu de travail I	60
321524	Chimie I	60
321134	Chimie II	60
321532	Initiation à la micro-informatique	30
321542	Instrumentation et contrôle I	30
321174	Caractéristiques des eaux usées	60
321552	Réseau et station	30
321561	Prétraitement	15
321571	Traitement primaire	15
321582	Étangs d'oxydation	30
321595	Systèmes de boues activées	75
321603	Disques et filtres biologiques	45
321614	Chimie III	60
321624	Mécanique d'entretien II	60
321632	Instrumentation et contrôle II	30
321642	Contrôle par informatique I	30
321243	Traitements physico-chimiques	45
321653	Désinfection des eaux usées	45
321664	Chimie IV	60
321672	Absorption et filtration	30
321682	Mécanique d'entretien III	30
321304	Stage en milieu de travail II	60
321691	Pompage des boues	15
321702	Épaississement des boues	30
321712	Digestion des boues	30
321722	Déshydratation des boues	30
321731	Disposition des boues	15
321742	Contrôle par informatique II	30
321751	Administration d'usine	15
321761	Santé et sécurité usines	15
321771	Santé et sécurité réseaux	15
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9424	Opérateurs/opératrices d'installations de l'assainissement de l'eau et du traitement des déchets

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Trois-Lacs

*** * ***

TITRE : **ASSAINISSEMENT DE L'EAU (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 646 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'échantillonner, analyser et caractériser les eaux brutes, usées ou traitées; effectuer les relevés hydrologiques; opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux; contrôler les procédés, gérer les exploitations; vérifier, entretenir et optimiser le fonctionnement des appareillages des stations; oeuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-971-76	Électricité appliquée	45
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-421-87	Aménagement des stations	60
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	120
260-521-87	Plans et devis d'assainissement I	45
260-531-87	Instrumentation et automation I	60
260-561-87	Exploitation et équipements de stations	60
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	75
260-611-87	Procédés fondamentaux	45
260-621-87	Plans et devis d'assainissement II	60
260-631-87	Instrumentation et automation II	75

SOUS-TOTAL 1 770

plus environ **210** heures de cours parmi les suivants :

260-107-87	Traitements avancés	90
260-108-87	Initiation aux procédés industriels	45
260-109-87	Eaux lacustres et marines	45
260-110-87	Pollution industrielle de l'eau	45
260-111-87	Gestion des déchets toxiques	60
260-571-87	Réseaux urbains	60
260-641-87	Projet de fin d'études	90
260-661-87	Exploitation des procédés	60
TOTAL		1 980

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée
9424	Opérateurs/opératrices d'installations de l'assainissement de l'eau et du traitement des déchets

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Laurent

*** * ***

TITRE : **ASSAINISSEMENT ET SÉCURITÉ INDUSTRIELS
(collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de former des techniciennes et techniciens spécialisés dans la lutte pour l'assainissement et la sécurité industriels. Le travail d'évaluation, de détection et de prévention est primordial dans ce domaine; l'élève doit donc être versé dans l'évaluation, la détection et la prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel, soit aux rejets industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :
Mathématique 436;
Sciences physiques 436;
Physique 534.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-905-85	Éléments d'anatomie et de physiologie humaines	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-106-85	Chimie générale	75
202-107-85	Chimie organique	75
203-106-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
203-108-85	Éléments d'optique thermodynamique et mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	60
260-103-85	Introduction à l'assainissement et à la sécurité	45
260-203-85	Aménagements et procédés industriels I	45
260-303-85	Aménagements et procédés industriels II	45
260-313-85	Contaminants chimiques I	45
260-323-85	Analyse des eaux	60
260-333-85	Environnement sonore	75
260-403-85	Législation	45
260-413-85	Contaminants chimiques II	60
260-433-85	Contaminants physiques	75
260-513-85	Techniques d'analyse I	60
260-523-85	Air industriel I	60
260-553-85	Immersion industrielle I	120
260-603-85	Direction de la prévention	45
260-613-85	Contrôle des contaminants	60
260-643-85	Analyse des postes de travail	45
260-653-85	Immersion industrielle II	120
SOUS-TOTAL		1 515

plus environ **420** heures de cours choisis parmi les suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
260-602-78	Instruments et appareils d'assainissement	90
260-900-85	Air industriel II	45
260-901-85	Déchets industriels	60
260-902-85	Machinerie et outillage	45
260-903-85	Entreposage et manutention	45
260-904-85	Bâtiments à risques spéciaux	60
260-905-85	Techniques d'inspection et d'enquête	45
260-906-85	Techniques d'analyse II	90
260-907-85	Formation — information	60
260-908-85	Contaminants biologiques	45
260-909-85	Eaux industrielles I	45
260-919-85	Eaux industrielles II	45
260-929-85	Eaux industrielles III	45
260-939-85	Eaux industrielles	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-981-71	Administration et relations de travail	45
401-701-81	Méthodes d'organisation du travail	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
TOTAL		1 935

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité du travail

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Jonquière

Cégep de Saint-Laurent

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés rendant apte à comprendre et à appliquer les diverses méthodes d'analyse chimique; préparer et purifier de nouveaux produits; mettre au point et appliquer les méthodes originales d'analyse et de synthèse; élaborer des calculs à partir de données; interpréter et communiquer par écrit et verbalement des résultats analytiques; identifier et corriger des problèmes mineurs dans le fonctionnement des instruments.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :
Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (ou 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-86	Chimie analytique I	75
210-210-86	Chimie analytique II	75
210-311-86	Chimie analytique III	120
210-330-86	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-411-86	Chimie analytique IV	105
210-421-86	Analyse organique I	75
210-430-86	Essais et mesures physico-chimiques II	90
210-511-86	Chimie analytique V	180
210-521-86	Analyse organique II	105
210-611-86	Chimie analytique VI	195
210-661-86	Dépannage instrumental	30
210-692-86	Stage industriel	60
SOUS-TOTAL		1 755

plus environ **240** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

210-516-86	Électrochimie industrielle I	45
210-531-86	Éléments de génie chimique I	45
210-591-86	Projet de fin d'études	45
210-615-86	Matériaux synthétiques industriels	105
210-616-86	Électrochimie industrielle II	45
210-617-86	Pétochimie et polymères	105
210-618-86	Additifs alimentaires et huiles essentielles	105

210-619-86	Éléments d'hygiène industrielle	45
210-621-86	Analyse organique III	105
210-631-86	Éléments de génie chimique II	45
TOTAL		1 995

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic
 Dawson College
 Cégep de Jonquière
 Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Shawinigan
 Cégep de Valleyfield

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE-BIOLOGIE (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens capables d'oeuvrer en biotechnologie et en analyse et contrôle de qualité biologique, biochimique et chimique. Le volet «biotechnologique» procure aux diplômées et aux diplômés les connaissances techniques leur permettant de seconder des professionnelles et des professionnels (biologistes, biochimistes, chimistes, ingénieurs, microbiologistes) dans leurs travaux en recherche et en développement. Le volet «analyse et contrôle de la qualité» leur procure les connaissances techniques leur permettant d'assister les professionnelles et les professionnels dans l'analyse et le contrôle biologique, biochimique, chimique et physique de divers produits de consommation ou de recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-106-87	Biologie animale et végétale I	75
101-108-87	Biologie animale et végétale II	90
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-106-87	Biologie moléculaire et génétique	60
210-115-87	Stages	90
210-303-90	Chimie-physique	90
210-315-90	Biochimie I	90
210-415-87	Biochimie II	90
210-503-87	Microbiologie I	90
210-533-87	Analyse instrumentale I	165
210-603-87	Microbiologie II	90
210-633-87	Analyse instrumentale II	165
SOUS-TOTAL		1 725
plus 240 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
210-107-87	Immunologie	60
210-108-87	Biologie expérimentale	60
210-111-87	Biotechnologie végétale	60
210-112-87	Exploitation de la biomasse	60
210-113-87	Immunologie appliquée	60
210-114-87	Biofermentations	60
TOTAL		1 965

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Cégep de Lévis-Lauzon

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE CHIMIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413/414-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et les habiletés concernant le fonctionnement des principales techniques utilisées dans l'industrie chimique; participer à la mise au point de méthodes de fabrication; identifier, corriger les défauts mineurs dans les appareils de mesure et de contrôle; calibrer, maîtriser le déroulement d'un procédé; effectuer une évaluation critique sur la bonne marche des travaux et rédiger des rapports clairs et concis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-86	Chimie analytique I	75
210-210-86	Chimie analytique II	75
210-302-86	Opérations fondamentales I	90
210-330-86	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-402-86	Opérations fondamentales II	90
210-421-86	Analyse organique I	75
210-430-86	Essais et mesures physico-chimiques II	90
210-502-86	Opérations fondamentales III	135
210-510-86	Contrôle et instrumentation des procédés	90
210-602-86	Opérations fondamentales IV	135
210-693-86	Stage industriel	60
SOUS-TOTAL		1 560

plus 345 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

210-512-86	Analyse instrumentale I	75
210-517-86	Électrochimie industrielle	75
210-518-86	Traitement des rejets industriels	75
210-522-86	Techniques organiques industrielles	75
210-612-86	Analyse instrumentale II	75
210-619-86	Éléments d'hygiène industrielle	45
210-620-86	Fermentation industrielle et biotechnologie	75
210-622-86	Techniques minérales industrielles	75
210-627-86	Schémas et procédés	45
TOTAL		1 905

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée
9232	Opérateurs/opératrices de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Jonquière

Cégep de Lévis-Lauzon

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE PROCÉDÉS CHIMIQUES
(collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu de travail, à la circulation de l'information dans les conditions normales d'opération lors des situations d'urgence, à l'exécution sécuritaire des tâches liées au contrôle des équipements et de l'appareillage industriel, aux produits et aux procédés utilisés dans les industries, au contrôle et à l'optimisation de la production, à l'utilisation de l'instrumentation de contrôle pour répondre aux situations d'urgence, à une conscience environnementale et à la gestion de qualité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
210-109-93	Situation au regard de la profession	30
210-124-93	Application des règles de santé et de sécurité	45
210-134-93	Interprétation des plans et schémas	45
210-144-93	Intervention des composés inorganiques dans les procédés	45
210-154-93	Application de notions et principes d'électricité	60
210-169-93	Fonctionnement et état des échangeurs de chaleur	45
210-189-93	Interprétation des propriétés physico-chimiques	45
210-199-93	Contrôle du fonctionnement des équipements	45
210-214-93	Application de notions de mécanique des fluides	30
210-219-93	Évaluation de la qualité des produits	90
210-224-93	Tuyauterie, robinetterie et appareils d'amenée	45
210-234-93	Analyse d'un cycle thermodynamique	60
210-244-93	Intervention des composés organiques dans les procédés	45
210-289-93	Stockage, transfert et mélange des produits	30
210-324-93	Fonctionnement et état des turbines	30
210-414-93	Utilisation des systèmes de commande numérique	30
210-424-93	Fonctionnement et état des fours et générateurs de vapeur	75
210-434-93	Rédaction des procédures et rapports techniques	30
210-544-93	Traitement des eaux de procédés	45
210-564-93	Contrôle des procédés	75
210-634-93	Emploi de moyens de lutte à la corrosion	45
210-644-93	Mise en service et mise hors service des unités	75
210-654-93	Intervention en situation d'urgence	45
210-674-93	Conduite d'un procédé	90
241-213-93	Fonctionnement et état des compresseurs et ventilateurs	60
241-404-93	Fonctionnement et état des pompes	60
243-134-93	Évaluation du fonctionnement des instruments	90
243-164-93	Analyse et utilisation des boucles de régulation	75
243-314-93	Fonctionnement et état des moteurs	30
260-624-93	Application de mesures de protection de l'environnement	45
360-108-93	Application de méthodes de résolution de problèmes	30
SOUS-TOTAL		1 590

plus environ **320** heures (6 des 8 cours) laissées au choix des établissements, parmi lesquelles un minimum de **285** heures doivent être choisies parmi les cours d'analyse des divers procédés (5 des 6 cours d'analyse de procédés) :

210-209-93	Analyse des procédés de distillation	60
210-334-93	Analyse des procédés de fabrication en cuinée	60
210-534-93	Analyse des procédés de séparation autres que distillation	45
210-554-93	Analyse des procédés de transformation	60
210-574-93	Analyse des procédés de polymérisation	45
210-584-93	Analyse des procédés d'électrolyse	60
350-694-93	Interaction dans un groupe de travail	45
360-904-93	Gestion de la qualité	45
TOTAL		1 920

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée
9232	Opérateurs/opératrices de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Maisonneuve

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : laboratoire de biologie 1 950 2 610 heures

Option : protection de l'environnement 2 085 2 745 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CHIMIE BIOLOGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu. Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-110-85	Les habitats	60
147-120-85	Orientation et séjour en forêt	15
147-130-85	Le végétal dans son milieu I	45
147-139-85	Composantes abiotiques de l'environnement	60
147-180-85	Invertébrés terrestres et aériens	45
147-219-85	Le vivant et le monde vivant	45
147-229-85	La matière	60
147-230-85	Approche quantitative du milieu naturel	75
147-259-85	Procédés de gestion d'équipement	45
147-260-85	La faune avienne	30
147-289-85	Initiation au dessin	15
147-320-85	Les écosystèmes	75
147-330-85	La faune aquatique	45
147-340-85	La faune terrestre	30
147-389-85	Techniques de communication	30
147-391-85	Organisation des ressources humaines	75
147-399-85	Premiers soins	15
147-506-85	Bactéries et protistes I	30
147-530-85	Lois et règlements de l'environnement	15
147-580-85	Budgétisation en milieu naturel	45
SOUS-TOTAL		855

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option : laboratoire de biologie

147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-508-85	Méthodes expérimentales	90
147-519-85	Régie des animaux de laboratoire	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-556-85	Techniques histologiques	60

147-566-85	Techniques physiologiques	90
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-606-78	Gestion de laboratoire	120
147-616-78	Traitements des liquides biologiques	75
147-626-78	Analyse des végétaux	45
147-636-78	Analyse des invertébrés	45
147-646-78	Analyse des poissons	30
147-656-78	Analyse des oiseaux et des mammifères terrestres	45
147-666-78	Techniques spécialisées de laboratoire	90

TOTAL 1 950

Option : protection de l'environnement

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-605-85	Aménagement intégré du territoire	90
147-615-85	Analyse physique de l'eau	45
147-625-85	Pollution de l'air	45
147-635-85	Écotoxicologie de l'environnement	90
147-645-85	Pollution de l'eau	90
147-655-85	Dérangement des sols	75
147-665-85	Radioprotection et bruits communautaires	30

TOTAL 2 085

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Félicien

*** * ***

SECTEUR 7 :

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5058	Arpentage et topographie	DEP	1 800	—	186
5108	Briquetage-maçonnerie	DEP	900	—	187
5119	Calorifugeage	DEP	900	—	188
5112	Carrelage	DEP	690	—	189
1428	Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	DEP	1 350	—	190
5140	Découpe et transformation du verre	DEP	960	—	192
1095	Dessin de bâtiment	DEP	1 800	—	193
1037	Entretien de bâtiments nordiques	DEP	1 020	—	195
5133	Entretien général d'immeubles	DEP	900	—	196
5066	Intervention en cas d'incendie	ASP	900	—	197
5146	Mécanique de machines fixes	DEP	1 800	—	198
1232	Mécanique de machines fixes (vapeur)	DEP	1 350	—	199
5114	Mécanique de montage de vitres	DEP	690	—	201
5121	Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	DEP	900	—	202
5139	Montage et installation de produits verriers	DEP	1 350	—	203
5116	Peinture en bâtiment	DEP	900	—	204
5113	Plâtrage	DEP	810	—	205
5148	Plomberie-chauffage	DEP	1 500	—	206
5076	Pose d'armature de béton	DEP	735	—	208
5115	Pose de revêtement souple	DEP	900	—	209
5032	Pose de revêtements de toiture	DEP	600	—	210
5118	Pose de systèmes intérieurs	DEP	645	—	211
5117	Préparation et finition de béton	DEP	900	—	212
1353	Prévention des incendies (chem. 2)	DEP	900	—	213
5075	Réfrigération	DEP	1 800	—	214
5172	Réparation d'appareils au gaz naturel	ASP	600	—	215

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
1451	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	DEP	1 215	—	216
	Collégial :				
221.01	Technologie de l'architecture	DEC	2 100	2 760	217
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment	DEC	2 040	2 700	219
230.01	Technologie de la cartographie	DEC	1 980	2 640	221
230.02	Technologie de la géodésie	DEC	1 950	2 610	223
221.03	Technologie de la mécanique du bâtiment	DEC	2 010	2 670	225
221.02	Technologie du génie civil	DEC	1 980	2 640	227

SECTEUR 7 :

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Arpentage et topographie
#5058 — DEP — 1 800 h

Briquetage-maçonnerie
#5108 — DEP — 900 h

Calorifugeage
#5119 — DEP — 900 h

Carrelage
#5112 — DEP — 690 h

Charpenterie-menuiserie (chem. 2)
#1428 — DEP — 1 350 h

Découpe et transformation du verre
#5140 — DEP — 960 h

Dessin de bâtiment
#1095 — DEP — 1 800 h

Entretien de bâtiments nordiques
#1037 — DEP — 1 020 h

Entretien général d'immeubles
#5133 — DEP — 900 h

Mécanique de montage de vitres
#5114 — DEP — 690 h

Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)
#5121 — DEP — 900 h

ASP

DEC

Technologie de l'architecture
#221.01 — DEC — 2 100 h, 2 760 h

Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment
#221.04 — DEC — 2 040 h, 2 700 h

Technologie de la cartographie
#230.01 — DEC — 1 980 h, 2 640 h

Technologie de la géodésie
#230.02 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

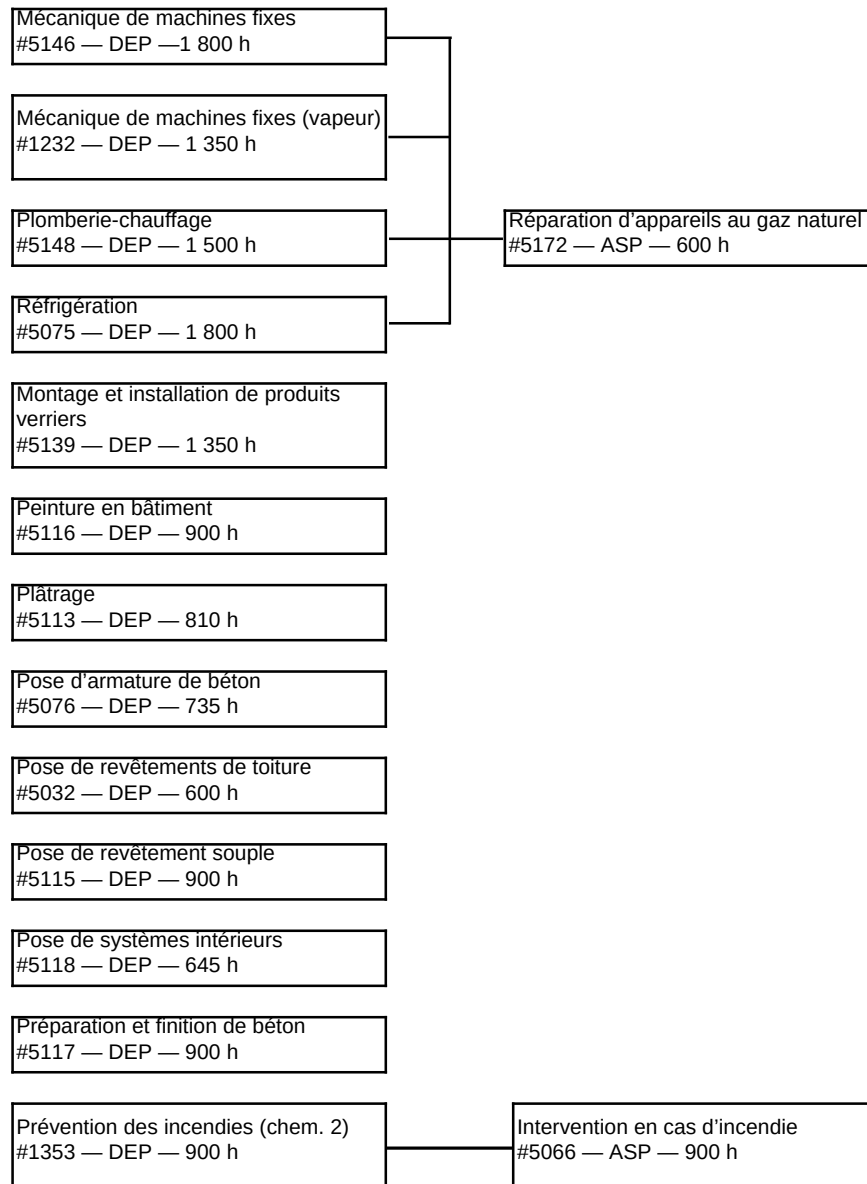
Technologie de la mécanique du bâtiment
#221.03 — DEC — 2 010 h, 2 670 h

Technologie du génie civil
#221.02 — DEC — 1 980 h, 2 640 h

DEP

ASP

DEC



DEP

ASP

DEC

Vente de pièces de quincaillerie, de
bois et matériaux de construction
#1451 — DEP — 1 215 h

TITRE : **ARPENTAGE ET TOPOGRAPHIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1993-1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5058

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir des données topographiques à l'aide des instruments usuels d'arpentage (station totale, théodolite, niveau, etc.), préciser et transformer, par la mathématique, ces renseignements techniques, traduire graphiquement, sous forme de dessins topographiques et de mise en plan, sur table à dessin ou à l'ordinateur, les relevés déjà effectués.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
327311	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
327328	Utilisation d'un théodolite et d'un niveau	120
327334	Tracés de base	60
327345	Notions de trigonométrie	75
327355	Calcul d'une polygonale	75
327367	Levé et mise en plan d'un terrain plat	105
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
327376	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	90

327383	Notions de géométrie analytique	45
327396	Utilisation d'une station totale	90
327407	Altimétrie d'un terrain accidenté	105
327416	Initiation au marché du travail	90
327426	Utilisation d'un logiciel d'arpentage	90
327434	Estimation de production	60
327445	Plan de subdivision	75
327458	Implantation d'une route	120
327464	Plans d'un projet routier	60
327473	Plan d'ensemble d'un immeuble en copropriété	45
327482	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
327498	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
327503	Levé d'un terrain et dessin du certificat de localisation	45
327514	Implantation d'une bâtisse	60
327525	Arpentage en terrain difficile	75
327538	Intégration au milieu de travail	120
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2254	Technologues et techniciens/techniciennes en arpentage et en techniques géodésiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière
CS de La Jeune Lorette
CEC de Montréal
CS Saint-Jean sur Richelieu

* * *

TITRE : **BRIQUETAGE-MAÇONNERIE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5108

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser correctement et avec un rendement acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes au briquetage-maçonnerie, soit la taille, le sciage, la pose avec du mortier, du ciment ou autre adhésif quelconque, ainsi que le tirage de joints des pièces de maçonnerie suivantes : différents types de briques, de pierres, de blocs, de matériaux réfractaires, de béton architectural préfabriqué, ainsi que la pose d'isolants rigides et la soudure de dispositifs d'ancrage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
261501	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15

261512	Préparation et étendage des mortiers	30
261523	Plans et devis	45
261537	Pose de blocs et de briques à la ligne	105
261545	Montage de coins en blocs et en briques	75
261552	Calcul et gestion des travaux	30
261562	Échafaudages	30
261575	Ouvrages simples en blocs et en briques	75
261585	Ouvrages complexes en éléments de maçonnerie	75
261593	Initiation au soudage	45
261603	Ouvrages en éléments préfabriqués	45
261616	Taille et pose de pierre	90
261626	Cheminées et foyers	90
261631	Sensibilisation au réfractaire	15
261646	Perfectionnement des gestes de base	90
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7281	Briqueurs-maçons/briqueuses-maçonniers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Gouvernemental
CS de Outaouais-Hull	
CS La Neigette	CS des Manoirs
CS De La Jonquière	CS de Jacques-Cartier
CEC de Québec	CS Saint-Hyacinthe
CS de Trois-Rivières	
CSC de Sherbrooke	
CEC de Montréal (F) (A)	Centre fédéral de formation (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5608 - Masonry : Bricklaying.

TITRE : **CALORIFUGEAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5119

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des plans et des devis, utiliser des échafaudages, appliquer des notions de mathématique, de physique et de mécanique du bâtiment, installer des isolants et des revêtements sur des tuyaux, des appareils et des conduits d'air, tracer des patrons, fabriquer des pièces de revêtement rigide, appliquer des produits ignifuges, enlever des matériaux d'isolation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258911	Métier et formation	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
258923	Choix : équipement et matériaux	45
258933	Plans et devis : isolation	45
258932	Échafaudages : isolation	30
258942	Mathématique : isolation	30
258945	Isolation de tuyaux	75
258955	Isolation d'appareils	75

258952	Physique : isolation	30
258965	Pose de revêtements souples	75
258975	Isolation de conduits d'air	75
258985	Traçage de patrons	75
258995	Fabrication de pièces	75
258983	Notions : mécanique du bâtiment	45
258935	Pose de revêtements rigides	75
258982	Pose d'enduits ignifuges	30
258984	Enlèvement de matériaux	60
255001	Organismes de la construction	15
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal

* * *

TITRE : **CARRELAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5112

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tailler, poser et réparer des surfaces de marbre, de granit, de granito préfabriqué, d'ardoise, de céramique vitrifiées ou émaillées et autres matériaux similaires ou de substitution, poser la base nécessaire à la réalisation de ces ouvrages, installer des bandes, des lattes et des ancrages métalliques, mettre en place, finir et réparer des planchers de granito (terrazzo).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
278312	Carrelage et formation	30
278327	Réalisation de surfaces (base)	105
278337	Revêtements de carreaux	105
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
278343	Mathématique, prise de mesures	45
278353	Matériaux et produits courants	45

278363	Lecture de plans et devis	45
278376	Revêtements de dalles	90
278388	Revêtements de granito	120
278392	Communication au travail	30
278402	Recherche d'emploi	30
TOTAL		690

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7283	Carreleurs/carreleuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CEC de Montréal (F) (A)

CS de Jacques-Cartier

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5612 - *Tiling*.

TITRE : **CHARPENTERIE-MENUISERIE (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1428

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-310.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser correctement et avec un rendement acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la charpenterie-menuiserie : coffrages à béton, charpente de bois et cloisons métalliques, travaux de menuiserie, d'assemblage, d'érection et de réparation de pièces de bois ou de métal, de finition intérieure et extérieure, de travaux d'aménagement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255011	Métier et formation	15
255001	Organismes de la construction	15
255255	Assemblages et outillage	75

255034	Plans et devis	60
255103	Mathématique appliquée	45
255054	Implantations de bâtiments	60
255075	Empattements et murs de béton	75
255087	Poutres, dalles, colonnes, escaliers	105
255062	Échafaudages et ouvrages temporaires	30
255002	Santé et sécurité : construction	30
255094	Croquis et dessins	60
255263	Assemblages et équipements	45
255138	Planchers et murs-charpente	120
255146	Toitures	90
255155	Isolation, insonorisation et ventilation	75
255165	Finition extérieure	75
255177	Finition intérieure	105
255194	Ameublement et accessoires	60
255207	Escaliers	105
255272	Estimation et planification	30
255234	Démolition, rénovation, entretien	60
255241	Recherche d'emploi	15
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7271	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Rivière-du-Loup	CS de Sept-Iles
CS De La Jonquière	CS de Baie-des-Chaleurs
CEC de Québec	CS des Iles
CS de Trois-Rivières	CS de la Chaudière-Etchemin
CSC de Sherbrooke	CS Chomedey de Laval
CEC de Montréal (F) (A)	CS des Manoirs
	CS de Jacques-Cartier

CS de Outaouais-Hull
CS Rouyn-Noranda
CS Kativik (F) (A)

CS Saint-Hyacinthe
CS de Châteauguay
CS de Châteauguay Valley (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1928 - *Carpentry (chem. 2)*.

TITRE : **DÉCOUPE ET TRANSFORMATION DU VERRE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5140

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 960 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

257778	Polissage du verre	120
257784	Biseautage du verre	60
257792	Dessin technique	30
257802	Qualité totale	30
257818	Façonnage du verre	120
257822	Évolution technologique	30
257836	Unités scellées	90
257842	Communication	30
257852	Réparation de produits	30
257864	Fabrication en équipe	60
257872	Recherche d'emploi	30
TOTAL		960

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires permettant de réaliser correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la découpe et à la transformation du verre, soit découper du verre, polir du verre, biseauter du verre, façonner du verre (coller, percer, encocher, festonner, graver, sérigraphier, givrer, utiliser la technique du thermoformage du verre), fabriquer des unités scellées et réparer des produits verriers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
257712	Métier et formation	30
257722	Notions de mathématique	30
257736	Santé et sécurité en atelier	90
257743	Notions relatives au verre	45
257753	Travaux à l'ordinateur	45
257766	Découpe du verre	90

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9413	Opérateurs/opératrices de machines à former et à finir le verre et coupeurs/coupeuses de verre

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Chomedey de Laval

*** * ***

TITRE : **DESSIN DE BÂTIMENT (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1990-1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1095

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer diverses techniques et procédures en dessin : dessin en projection orthogonale, dessin figuratif, pour déterminer des quantités de matériaux, utiliser un logiciel de dessin; acquérir les compétences nécessaires pour la réalisation sur la table à dessin ou à l'ordinateur de plans d'architecture, de structure et de mécanique du bâtiment (ventilation, plomberie, électricité); avoir les compétences essentielles pour la réalisation des plans d'ensemble d'un bâtiment résidentiel et commercial.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
325011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
325023	Tracés de base	45

325037	Projection orthogonale	105
325044	Dessins figuratifs	60
325058	Plans d'exécution d'architecture	120
325067	Plans de structure	105
325075	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	75
325082	Détermination de quantités	30
325091	Techniques de montage de dessins	15
325106	Normes et principes de ventilation	90
325117	Plans de fabrication de structures d'acier	105
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
325137	Plans de ventilation	105
325142	Relevé de données de chantier	30
325151	Système d'exploitation de disque (DOS)	15
325167	Plans de présentation d'architecture	105
325176	Normes et principes de plomberie	90
325186	Plans de plomberie	90
325198	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
325203	Normes et principes d'électricité	45
325211	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
325222	Plans d'électricité	30
325238	Plans d'un bâtiment résidentiel	120
325248	Plans d'un bâtiment commercial	120
325258	Intégration au marché du travail	120
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS du Lac Saint-Jean	CS des Draveurs
CS de La Jeune Lorette	CS de l'Amiante
CS des Découvreurs	CS des Manoirs
CS du Centre de la Mauricie	CS de Sainte-Thérèse
CSC de Sherbrooke	CS de Jacques-Cartier
	CS Saint-Hyacinthe

CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CEC de Montréal

CS de Châteauguay Valley (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1595 - *Residential and Commercial Drafting*.

TITRE : **ENTRETIEN DE BÂTIMENTS NORDIQUES
(secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1037

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 020 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer les notions de métrologie et de calculs, voir à l'entretien de bâtiments nordiques, soit effectuer des travaux de menuiserie, de plomberie, de chauffage et d'électricité, voir également à l'utilisation et à l'entretien d'outils et d'appareils à moteur à essence, gérer un petit entrepôt.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
266012	Santé et sécurité	30
266028	Menuiserie I	120
266033	Notions de métrologie — calculs	45
266042	Lecture de plans et croquis	30
266051	Notions élémentaires en administration	15
266061	Outils-menuiserie : utilisation, entretien	15
266076	Chauffage I	90

266085	Plomberie I	75
266091	Outils (plomberie et chauffage)	15
266101	Outils-menuiserie, électricité	15
266119	Menuiserie	135
266122	Électricité I	30
266136	Chauffage II	90
266146	Chauffage III	90
266151	Outils (chauffage)	15
266165	Électricité II	75
266171	Moteur à essence : entretien et fonctionnement	15
266184	Plomberie II	60
266194	Gestion d'un petit entrepôt	60
TOTAL		1 020

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Autres

CS Crie (F) (A)

CS Kativik (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1537 - Northern Building Maintenance.

TITRE : **ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5133

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 445-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exécution de travaux de réfection mineurs, l'entretien des outils et de l'équipement, la gestion d'un petit entrepôt, l'exécution des tâches liées à l'entretien ménager, l'accomplissement de l'entretien préventif et l'exécution de travaux mineurs sur les différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment, l'adoption de comportements sécuritaires au travail, l'exécution de tâches administratives, la communication d'information, l'établissement de relations fonctionnelles en milieu de travail et, enfin, l'intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
436201	Situation : métier et formation	15
436212	Santé et sécurité du travail	30
436222	Gestion d'un petit entrepôt	30
436237	Entretien ménager d'un bâtiment	105

436243	Travaux mineurs d'entretien général	45
436255	Travaux de menuiserie et de réfection	75
436282	Communication en milieu de travail	30
436352	Moyens de recherche d'emploi	30
436266	Systèmes de mécanique du bâtiment	90
436296	Entretien du système de plomberie-chauffage	90
436305	Entretien : ventilation et climatisation	75
436313	Entretien du système de protection — incendies	45
436274	Entretien d'équipements électriques	60
436323	Lecture de plans de bâtiments	45
436332	Utilisation d'un micro-ordinateur	30
436343	Administration d'un bâtiment	45
436364	Intégration au travail	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6663	Concierges d'immeubles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup
CS De La Jonquière
CS Beauport
CSC de Sherbrooke
CS du Sault-Saint-Louis
CS de Outaouais-Hull
CS Les Écores

*** * ***

**TITRE : INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE
(secondaire)**

STATUT : Programme modifié en 1992-1993; en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5066

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour maîtriser les techniques d'ordre théorique et pratique inhérentes à la fonction de pompier et pompier, travailler au sein d'une équipe d'intervention, agir avec efficacité et compétence à chacun des postes de l'équipe, effectuer les tâches opérationnelles telles que l'intervention de tout genre dans les agglomérations urbaines et les opérations secondaires qui s'y rattachent, la prévention des pertes de vies humaines et des biens, venir en aide à la population dans des cas d'urgence autres que l'incendie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1296 : Agent, agente de prévention des incendies
- ou 1353 : Prévention des incendies
- ou 1796 : Fire Prevention Officer
- ou 1853 : Fire Prevention Officer
- ou 440-500 : Agent, agente de prévention des incendies
- ou 940-500 : Fire Prevention Officer
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.
- Attestation de bonne santé émise par le médecin rattaché à l'établissement scolaire.
- Réussite d'un examen de conditionnement physique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
441162	Sécurité au travail	30
441172	Premiers soins	30
441182	Premier répondant	30
441191	Cordages	15
441202	Opérations de sauvetage	30
441212	Alimentation des autopompes	30
441043	Échelles portatives	45
441222	Protection et déblai	30
441232	Outils d'effraction	30
441242	Ventilation	30
441154	Appareils respiratoires	60
441084	Conditionnement physique III	60
441253	Tuyaux, lances et accessoires	45
441262	Jets d'eau	30
441273	Matières dangereuses	45
441282	Entretien des véhicules	30
441292	Conduite et manoeuvres	30
441302	Autopompes	30
441314	Manoeuvres des autopompes	60
441322	Véhicules d'élévation I	30
441333	Véhicules d'élévation II	45
441134	Conditionnement physique IV	60
441345	Stage	75
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6262	Pompiers/pompier

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Chomedey de Laval

*** * ***

TITRE : **MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5146

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des installations de chauffage, de réfrigération, de ventilation et climatisation d'un bâtiment; pour la surveillance, l'entretien et la réparation d'équipements auxiliaires aux systèmes de chauffage, de réfrigération, de ventilation et climatisation; pour la supervision efficace d'une centrale thermique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
367112	Métier et formation	30
367122	Santé et sécurité au travail	30
367138	Fonctionnement d'une chaudière basse capacité	120
367142	Communication en milieu de travail	30
367158	Analyse et traitement de l'eau	120
367168	Contrôle d'installations de chauffage	120
367178	Fonctionnement d'installations de réfrigération	120

367185	Entretien mécanique	75
367194	Régulation pneumatique	60
367203	Soudage et oxycoupage	45
367214	Entretien de circuits fluidiques	60
367226	Contrôle d'installations de réfrigération	90
367238	Entretien d'installations de chauffage	120
367244	Système d'alimentation en air comprimé	60
367256	Réseau électrique et équipements d'urgence	90
367264	Circuits de commande de moteurs	60
367278	Entretien d'un système de ventilation/climatisation	120
367284	Entretien d'installations de réfrigération	60
367293	Prise de décisions	45
367303	Entretien d'un système de protection-incendie	45
367313	Lecture de plans de bâtiment	45
367327	Automates et logiciels d'automatisation	105
367338	Gestion de l'énergie d'un bâtiment	120
367342	Recherche d'emploi	30

TOTAL 1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7351	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de machines auxiliaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS du Sault-Saint-Louis

*** * ***

TITRE : **MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES (VAPEUR)
(secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1232

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer la conduite et l'entretien des installations mécaniques dans les centrales thermiques, faire fonctionner et maintenir en marche tous genres d'équipement comme les chaudières à vapeur, à eau chaude, à haute température, les machines à fluides thermiques, les machines à vapeur, les turbines, les condenseurs, les pompes et autres accessoires, effectuer des tests de rendement et d'efficacité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
316016	Croquis et dessin de base	90
316021	Sécurité en atelier	15
316031	Instruments de mesure et de traçage	15
316044	Outils	60
316051	Matériaux de construction métallique	15
316062	Manutention, suspension et ancrage	30
316072	Assemblages, tuyaux, raccords	30
316081	Propriétés de l'eau	15
316091	Circulation des fluides	15
316102	Thermologie	30
316112	Éléments de contrôle	30
316122	Propriétés de l'air	30
316132	Notions d'électricité	30
316142	Mathématique appliquée I	30
316151	Visite industrielle	15
316164	Soudage oxyacétylénique	60
316173	Tuyaux, raccords, robinets	45
316182	Lois et règlements	30
316193	Chaudières et accessoires	45
316202	Circuit de vapeur	30
316212	Chimie et traitement de l'eau	30
316222	Circuit d'huile	30
316232	Combustion	30
316242	Mécanique des fluides	30
316254	Sciences appliquées	60
316263	Mathématique appliquée II	45
316271	Moteurs à combustion interne	15
316284	Circuit d'eau et pompes	60
316294	Instruments de mesure	60
316302	Turbines de centrales thermiques	30
316312	Purgeurs	30
316322	Compresseurs et commandes pneumatiques	30
316331	Machines motrices alternatives à vapeur	15
316342	Centrale thermique	30
316353	Lubrification, service et entretien annuel	45
316362	Notions d'électrotechnique	30
316372	Circuits électriques des chaudières	30
316381	Machines pour le transfert du réseau d'alimentation	15
316395	Stage industriel	75
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7351	Mécaniciens/mécaniciennes et opérateurs/opératrices de machines auxiliaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

*** * ***

TITRE : **MÉCANIQUE DE MONTAGE DE VITRES
(secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5114

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-380.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches inhérentes au métier de mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur de vitres.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
258342	Installation du verre, moustiquaire et de miroirs	30
258352	Revêtement de surface à l'aide de miroirs	30
258364	Construction et installation des portes à pivots et à charnières	60
258372	Construction et installation des portes coulissantes	30
258383	Construction de fenêtres résidentielles et commerciales et de moustiquaires	45

258396	Installation des fenêtres résidentielles et commerciales	90
258404	Construction de murs-rideaux commerciaux	60
258412	Pose de parements d'aluminium	30
258422	Interprétation de plans et de devis	30
258433	Exécution de croquis et de dessins	45
258445	Connaissance des matériaux et de la quincaillerie	75
258454	Coupe, sablage, polissage, perforation et biseautage du verre	60
258461	Utilisation et entretien de l'outillage et de l'équipement	15
258472	Application des notions de gestion de projets	30
258481	Relations humaines	15
258491	Recherche d'un emploi	15
TOTAL		690

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7292	Vitriers/vitrières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS Beauport

*** * ***

TITRE : **MÉCANIQUE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5121

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-730.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des travaux d'installation, d'entretien et de vérification des systèmes de protection contre l'incendie (cabinets d'incendie, pompes à incendie, systèmes sous eau, systèmes sous air, systèmes préaction, systèmes à mousse, systèmes chimiques).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
304181	La profession, la formation	15
304194	Plans et devis	60
304205	Préparation de la tuyauterie	75
304212	Notions de base en électricité	30
255002	Santé et sécurité : construction	30
304226	Réseau d'extincteurs automatiques	90
304232	Calculs hydrauliques	30
304242	Installation — cabinet d'incendie	30

304253	Installation système résidentiel	45
304266	Système sous eau	90
255001	Organismes de la construction	15
304276	Système sous air	90
304286	Système préaction	90
304293	Système à mousse	45
304302	Système chimique	30
304315	Vérification, entretien d'un système	75
304321	Recherche d'emploi	15
304333	Entretien pompe à incendie	45

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

7252

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et monteurs/monteuses de gicleurs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Les Écores

*** * ***

**TITRE : MONTAGE ET INSTALLATION DE PRODUITS
VERRIERS (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1994-1995

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5139

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires permettant de réaliser correctement et avec des performances acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes au montage et à l'installation de produits verriers, soit découper et installer des miroirs, fabriquer et installer des montre-comptoirs, installer des vitrines, fabriquer et installer des portes résidentielles et commerciales, fabriquer et installer des fenêtres résidentielles et commerciales, fabriquer et installer des murs-rideaux, réparer et remplacer des produits verriers (aluminium, PVC, thermos, etc.) et oxycouper et pointer des dispositifs d'ancrage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
257512	Métier et formation	30
257523	Mathématiques et trigonométrie	45
257535	Travaux de base	75
257542	Santé et sécurité en atelier	30

257553	Découpe et préparation du verre	45
257572	Installation de miroirs	30
257575	Plans et devis	75
257584	Installation de vitrines	60
257592	Travaux à l'ordinateur	30
257842	Communication	30
257616	Fabrication de portes	90
255002	Santé et sécurité sur les chantiers	30
257802	Qualité totale	30
257636	Installation de portes	90
257648	Fabrication de fenêtres	120
257652	Échafaudages	30
257661	Évolution technologique	15
257673	Techniques de soudage	45
257683	Alignement et nivellement optiques	45
257695	Installation de fenêtres	75
257708	Fabrication de murs-rideaux	120
257718	Installation de murs-rideaux	120
257725	Remplacement de produits verriers	75
257731	Recherche d'emploi	15
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7292	Vitriers/vitrières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Chomedey de Laval

*** * ***

TITRE : **PEINTURE EN BÂTIMENT (secondaire)**
 STATUT : **Programme implanté en 1988-1989 et révisé en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5116
 CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.SP
 DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
 SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer des surfaces de bois, calcaires, métalliques et synthétiques avant de procéder à leur finition en y appliquant des substances liquides (teintures, peintures, vernis, etc.) ou granuleuses ou des revêtements de papier, de vinyle, de tissu, etc., procéder à des travaux de décoration (dessin graphique, lettrage), communiquer facilement avec la clientèle et transmettre des rapports par écrit à ses supérieurs ou à d'autres personnes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
256701	Métier et formation	15
256712	Utilisation de l'équipement	30
256722	Théorie des couleurs	30
256737	Préparation et finition de surfaces sur planches murales	105
256743	Interprétation de plans et devis	45
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30

256754	Calcul de quantités de matériaux	60
256763	Techniques de décapage, de ponçage et de nettoyage	45
256774	Préparation et finition de surfaces calcaires	60
256781	Préparation et finition de surfaces synthétiques	15
256826	Techniques de décoration	90
256797	Préparation et finition de surfaces en bois	105
256806	Préparation et finition de surfaces métalliques	90
256818	Pose de revêtements	120
256833	Application de composés granuleux	45
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière
 CEC de Québec
 CEC de Montréal (F) (A)
 CS Chomedey de Laval

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
 5616 - *Commercial and Residential Painting*.

TITRE : **PLÂTRAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5113

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 810 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser à la truelle ou à la machine des enduits calcaires sur différentes surfaces, fixer les moulures métalliques, faire le tirage des joints des feuilles de gypse, réaliser un ouvrage de stuc, exécuter des travaux de moulures de plâtre et poser des éléments ornementaux préfabriqués.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
266801	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
266813	Utilisation du bouclier et de la truelle	45
266823	Enduits	45
266832	Calcul des quantités	30
266844	Plans et devis	60
266852	Échafaudages	30
266865	Crépi de plâtre	75
266875	Finition de plâtre	75
266882	Pose d'enduits sur des surfaces de béton	30

255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
260896	Tirage de joints	90
266906	Moulurage et pose d'éléments ornementaux préfabriqués	90
266916	Stucage	90
266925	Réparation de surfaces	75
259931	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
TOTAL		810

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7284	Plâtriers/plâtrières, latteurs/latteuses et poseurs/poseuses de systèmes intérieurs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière

CEC de Québec

CEC de Montréal (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5613 - *Plastering*.

TITRE : **PLOMBERIE-CHAUFFAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5148

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-750.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer des systèmes de drainage, de ventilation (événements), d'eau chaude, d'eau froide et des systèmes de chauffage à l'eau chaude, distinguer leur fonctionnement, en assurer l'entretien, la réparation et les modifications, comprendre et appliquer les articles du *Code de plomberie du Québec*, résoudre des problèmes de chauffe-eau, lire et interpréter des plans de plomberie et de chauffage pour des bâtiments résidentiels et à logements multiples, installer, ajuster et entretenir des pompes, évaluer les besoins relatifs à une installation septique et en faire un croquis, effectuer des épreuves d'étanchéité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
307012	Métier et formation	30
307022	Mathématiques appliquées à la tuyauterie	30
307216	Mécanique de tuyauterie	90

307222	Systèmes de plomberie	30
307238	Code de plomberie du Québec	120
305096	Système de drainage	90
305104	Système d'événements	60
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
307042	Manutention des matériaux et de l'équipement	30
307243	Travaux de soudage	45
305164	Distribution d'eau froide et d'eau chaude	60
307063	Appareils sanitaires et accessoires de plomberie	45
307253	Résolution de problèmes de chauffe-eau	45
307083	Réparation de systèmes de plomberie	45
307264	Systèmes de pompe	60
307271	Communication en milieu de travail	15
307284	Systèmes de chauffage	60
307295	Systèmes de chauffage à un tuyau	75
307305	Notions sur la chaleur et les fluides	75
307317	Dispositifs de commande	105
307327	Systèmes de chauffage à l'eau chaude, direct et renversé	105
307338	Systèmes de chauffage à la vapeur, basse pression	120
307344	Réparation de systèmes de chauffage	60
307353	Lecture de plans et de devis	45
307361	Moyens de recherche d'emploi	15
TOTAL		1 500

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7251	Plombiers/plombières
7252	Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et monteurs/monteuses de gicleurs
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup
CS De La Jonquière
CS Beauport
CS de Victoriaville
CS Jérôme-Le Royer

CEC de Montréal (F) (A)

CS de Outaouais-Hull

CS Les Écores

CS Saint-Hyacinthe

Gouvernemental

Centre fédéral de formation (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5648 - *Plumbing and Heating*.

TITRE : **POSE D'ARMATURE DE BÉTON (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5076

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 735 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

257385	Dessins de mise en place	75
257393	Armature de colonnes	45
257403	Armature de murs	45
257413	Armature de poutres	45
257424	Armature de dalles	60
257433	Éléments de post-tension	45
257444	Armature en acier soudable	60
257462	Structure de synthèse	30
255001	Organismes de la construction	15
TOTAL		735

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer l'armature des dalles, des poutres, des murs, des assises, des escaliers, des colonnes, des éléments de post-tension; ériger une structure d'armature en acier soudable; fabriquer des pièces d'armature; appliquer des notions de mathématique, de lecture de plan, des règles de santé et de sécurité, des techniques de manutention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
257311	Métier et formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
257323	Ligatures	45
257332	Mesures et calculs	30
257344	Techniques de manutention	60
257353	Fabrication de pièces de chantier	45
257364	Armature d'assises et d'escaliers	60
257372	Sciences et environnement	30

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

*** * ***

TITRE : **POSE DE REVÊTEMENT SOUPLE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5115

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser des devis et des plans, effectuer des mesures et des calculs, préparer des surfaces, poser des prélaris, des tapis et des carreaux, enlever des revêtements, effectuer des joints, réparer des prélaris et des tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258501	Métier et formation	15
255001	Organismes de la construction	15
258513	Choix des produits et des outils	45
258523	Utilisation de devis et plans	45
258534	Mesures et calculs	60
258543	Préparation de surface	45
258553	Enlèvement des revêtements	45
258563	Joints de revêtements souples	45
258575	Pose de prélaris	75

258584	Pose de tapis collés	60
255002	Santé et sécurité : construction	30
258595	Pose d'un tapis accroché	75
258603	Pose d'un tapis agrafé	45
258612	Pose d'un tapis par ruban	30
258625	Pose de carreaux	75
258633	Réparation d'un prélaris	45
258643	Réparation de tapis	45
258652	Comportements et attitudes	30
258661	Moyens de recherche d'emploi	15
258674	Familiarisation : commerce	60

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CEC de Montréal

CS Chomedey de Laval

CS de Jacques-Cartier

*** * ***

TITRE : **POSE DE REVÊTEMENTS DE TOITURE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989 et révisé en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5032

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser des revêtements de toiture sur des toits à versants (bardeaux, tôle, grès, tuile et matériaux composites), poser des revêtements d'asphalte et gravier et des revêtements de membranes monocouches (PVC, Hypalon, EPDM, Elastomère, etc.), faire la réfection de l'ensemble de ces revêtements ainsi que les réparations qu'imposent les infiltrations, dans le but de les isoler et de les imperméabiliser, procéder à l'entretien et aux réparations mineures de l'équipement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258121	Vie professionnelle et formation	15
258136	Pose de revêtement — toit à versants	90
258142	Utilisation des plans et devis	30
258153	Exécution des travaux de base	45
258163	Sélection des matériaux	45

258172	Évaluation — quantités de matériaux	30
255002	Santé et sécurité : construction	30
258087	Revêtement d'asphalte et gravier	105
258095	Membranes monocouches	90
258115	Membranes élastomères	75
258182	Réparation d'un revêtement	30
255001	Organismes de la construction	15
TOTAL		600

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Chomedey de Laval

*** * ***

TITRE : **POSE DE SYSTÈMES INTÉRIEURS (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989 et révisé en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5118

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 645 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser tout genre de lattis, préparer, assembler et poser tout matériel qui sert à l'installation et au montage pour des plafonds suspendus, poser des carreaux acoustiques, des éléments métalliques pour l'érection de murs et de cloisons et poser adéquatement des feuilles de gypse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258811	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
258823	Travaux de base	45
258834	Plans et devis	60
258842	Division d'une surface	30
258853	Modes d'assemblage	45
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
258862	Échafaudages	30
258872	Soufflage d'un mur de béton	30
258883	Érection d'un mur extérieur	45

258893	Érection d'une cloison	120
258901	Pose de lattis	15
258913	Suspension d'un plafond de gypse	45
258927	Suspension de plafonds acoustiques et décoratifs	105
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
266931	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
TOTAL		645

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7284	Plâtriers/plâtrières, latteurs/latteuses et poseurs/poseuses de systèmes intérieurs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Québec
CEC de Montréal

* * *

TITRE : **PRÉPARATION ET FINITION DE BÉTON
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989 et révisé en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5117

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, mettre en place, finir et réparer des surfaces de ciment ou de béton (planchers, murs, escaliers, trottoirs, pavés, etc.), réaliser des revêtements unis ou d'ornements en ciment ou en béton, appliquer les durcisseurs et les scellants, appliquer ou poser des membranes imperméabilisantes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258681	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
258692	Caractérisation des matériaux et produits courants	30
258703	Application de notions sur le béton	45
258715	Mise en place et finition de bordures et de trottoirs	75
258723	Lecture de plans et devis	45
258733	Réalisation de dalles d'agrégats exposés	45

258742	Réalisation de réparations de base de surfaces de stuc, de crépi et d'agrégats exposés	30
258753	Résolution de problèmes de mathématique et de prise de mesures	45
258764	Réalisation de revêtements de stuc et de crépi	60
258774	Pose de membranes imperméabilisantes	60
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
258782	Communication au travail	30
258798	Mise en place de planchers de béton	120
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
258802	Réalisation de réparations de base d'ouvrages de béton	30
258814	Finition de surfaces de béton ordinaire et de couleur	60
258824	Finition de surfaces à la résine époxyde	60
258837	Mise en place et finition d'escaliers de béton	105
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7282	Cimentiers-finisieurs/cimentières-finisieuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CEC de Montréal

*** * ***

TITRE : **PRÉVENTION DES INCENDIES (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : **Programme révisé en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1353

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer des plans d'évacuation pour les édifices publics, inspecter des bâtiments résidentiels et des petits commerces afin d'assurer le respect des normes de sécurité et détecter les risques d'incendie, conseiller le public, participer aux enquêtes sur les causes d'incendie, rédiger des rapports d'enquêtes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
440224	Extincteurs automatiques à eau	60
440013	Structures	45
440022	Notions de construction	30
440033	Systèmes des habitations	45
440043	Notions d'électricité	45
440053	Feu et matières inflammables	45
440064	Techniques d'inspection	60

440104	Dessin technique appliqué	60
440114	Conditionnement physique I	60
440124	Agents et extincteurs portatifs	60
440144	Principes d'hydraulique	60
440233	Lois, codes et règlement	45
440134	Alarme d'incendie et communication	60
440153	Codes nationaux spécifiques	45
440195	Stages pratiques en prévention	75
440204	Conditionnement physique II	60
440213	Recherche et causes d'incendie	45
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6465	Autre personnel des services de protection

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Chomedey de Laval

*** * ***

TITRE : **RÉFRIGÉRATION (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5075

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser l'installation, l'entretien et le dépannage de systèmes de réfrigération et climatisation tels que les appareils domestiques, les chambres froides, les comptoirs réfrigérés, les machines à glace, les climatiseurs monoblocs, les climatiseurs en sections, les thermopompes, les refroidisseurs de liquide, les systèmes centraux de climatisation, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
300012	Métier et formation	30
200024	Théorie du cycle frigorifique	60
300036	Outillage et mécanique d'entretien	90
300042	Oxycoupage, soudage et brasage	30
300053	Récupération de réfrigérants	45
300063	Détendeurs	45
300071	Condenseurs - évaporateurs	15
300104	Électricité de base	60
300095	Circuits de réfrigération de base	75

300082	Compresseurs réciproques	30
300112	Schémas et croquis	30
300128	Circuits moteurs et dispositifs de commande électriques	120
300143	Tuyauterie de système frigorifique	45
300158	Chambres froides	120
300232	Échangeurs de chaleur	30
300243	Circuits de commande électroniques	45
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
300134	Régulateurs et accessoires de circuits fluidiques	60
300164	Comptoirs réfrigérés	60
300226	Procédés de ventilation/climatisation	90
300264	Entretien et dépannage de climatiseurs monoblocs	60
300277	Installation d'une thermopompe en sections	105
300365	Entretien et dépannage d'une thermopompe	75
300252	Lecture de plans et de devis	30
300322	Pompes centrifuges	30
300331	Humidificateurs	15
300343	Thermométrie	45
300312	Compresseurs	30
300356	Automates et logiciel d'automatisme	90
300373	Entretien et dépannage d'un refroidisseur de liquide	45
300388	Systèmes de climatisation centraux	120
300292	Moyens de recherche d'emploi	30
255001	Situation face aux organismes de l'industrie de la construction	15

TOTAL 1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7313	Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS De La Jonquière	CSC de Sherbrooke
CEC de Québec	CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CS de Victoriaville	CS Les Écores
	CS de Jacques-Cartier

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5575 - *Refrigeration*.

TITRE : **RÉPARATION D'APPAREILS AU GAZ NATUREL (secondaire)**

STATUT : **Programme révisé en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5172

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-750.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer l'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel, et ce, dans les secteurs résidentiel, institutionnel et commercial.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

OU

5052 : Électricité d'entretien

OU

5552 : Maintenance Electricity

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365101	Métier et formation	15
365129	Réparation d'appareils de type atmosphérique	135
365137	Notions d'électricité relatives aux systèmes de distribution de chaleur	105
365143	Notions d'électricité et d'électronique relatives aux dispositifs d'allumage	45
365132	Communication en milieu de travail	30
365167	Réparation d'appareils dotés d'un dispositif de surveillance de flamme	105
365174	Réglage de système de combustion commercial	60
365186	Résolution de problème sur tout type d'appareil	90
365171	Conduite préventive	15
TOTAL		600

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7253	Monteurs/monteuses d'installations au gaz

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

*** * ***

TITRE : VENTE DE PIÈCES DE QUINCAILLERIE, DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (secondaire)

STATUT : Programme non révisé

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1451

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 215 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour accomplir diverses tâches liées à la réception, à la vérification, à l'entreposage, à l'expédition et à l'étiquetage des pièces de quincaillerie, placer ces marchandises sur les rayons, établir un inventaire, préparer les commandes et effectuer les opérations de la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
451018	Matériaux de construction I	120
451024	Matériaux de construction II	60
451036	Produits pour la plomberie	90
451046	Matériel électrique	90
451054	Produits — chauffage & ventilation	60
451062	Rénovations résidentielles I	30

451076	Rénovations résidentielles II	90
451086	Peinture et produits connexes	90
451096	Produits divers	90
451106	Intégration au marché du travail	90
451113	Vie professionnelle	45
451133	Entreprise commerciale	45
451143	Fonctionnement du micro-ordinateur	45
451153	Plans : lecture, codes techniques	45
451164	Manipulation des marchandises	60
451172	Marketing	30
451186	La vente	90
451193	Opérations monétaires	45
TOTAL		1 215

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Beauport
CS De La Jonquière
CEC de Montréal
CS de Outaouais-Hull
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS des Manoirs
Cs du Goéland

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 100 heures
TOTALE : 2 760 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra : comprendre le processus de réalisation du projet d'architecture; rechercher et analyser l'information technique nécessaire à l'élaboration du projet d'architecture; procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment; collaborer avec l'architecte à la conception des détails de construction du bâtiment; exécuter les dessins d'architecture; collaborer à l'entretien et à la gestion du bâtiment, une fois construit; participer au processus de rénovation, de recyclage ou de restauration des bâtiments existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-121-88	Topométrie et topographie	60
221-131-89	Construction de bâtiment I	60
221-201-89	Dessin d'architecture I	105
221-211-89	Construction de bâtiment II	60
221-301-89	Dessin d'architecture II	90
221-311-89	Construction de bâtiment III	60
221-321-89	Créativité et esthétique architecturale I	45
221-341-89	Service du bâtiment I	45
221-401-89	Dessin d'architecture III	90
221-411-89	Construction de bâtiment IV	60
221-431-89	Structure du bâtiment I	45
221-441-89	Service du bâtiment II	45
221-501-89	Dessin d'architecture IV	90
221-511-89	Construction de bâtiment V	60
221-521-89	Histoire de l'architecture I	45
221-531-89	Structure du bâtiment II	45
221-551-89	Rendu architectural I	60
221-561-89	Gestion et législation	45
221-601-89	Dessin d'architecture V	90
221-611-89	Construction de bâtiment VI	60
221-621-89	Histoire de l'architecture II	45
221-641-89	Devis d'architecture	45
221-661-93	Techniques de planification	30
221-671-89	Estimation et évaluation	60

242-101-76	Sciences graphiques I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

SOUS-TOTAL 1 875

plus environ **225** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-421-89	Créativité et esthétique architecturale II	45
221-541-89	Service du bâtiment III	45
221-571-89	Code national du bâtiment	45
221-631-89	Structure du bâtiment III	45
221-651-89	Rendu architectural II	45
221-681-89	Histoire de l'architecture du Québec	45
221-691-89	Projet de fin d'études	60
221-801-89	Perspective architecturale	45
221-811-89	Architecture de paysage	45
221-821-89	Rénovation et recyclage des bâtiments	45
221-831-89	Dao avancé en architecture	45
221-841-89	Surveillance des travaux d'architecture	45
221-851-89	Environnement architectural	45

TOTAL 2 100

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency

Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Trois-Rivières
Vanier College
Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2234	Estimateurs/estimatrices en construction
2251	Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2264	Inspecteurs/inspectrices en construction

TITRE : TECHNOLOGIE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉVALUATION EN BÂTIMENT (collégial)

STATUT : Programme modifié en 1996

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 040 heures
 TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des diplômées et diplômés pouvant jouer une double fonction, soit celle d'estimation en construction et celle de collaboration de l'évaluatrice ou de l'évaluateur agréés et spécialiste en évaluation immobilière. En tant que spécialistes en estimation, ils auront à faire une étude détaillée d'un projet de construction à partir de plans et devis. En tant que spécialistes en évaluation immobilière, ils auront à rechercher la valeur marchande d'une propriété. Ce travail se fait en collaboration avec l'évaluatrice ou l'évaluateur agréés.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-702-85	Complément de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-104-89	Introduction à l'évaluation immobilière	45
221-120-89	Topométrie	60
221-134-89	Construction I	60
221-204-89	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
221-214-89	Construction II	60
221-304-89	Coûts résidentiels et agricoles	90
221-314-89	Dessin d'architecture	90
221-404-89	Technique de parité	90
221-414-89	Produits et matériaux de construction	30
221-424-89	Estimation (architecture)	90
221-434-89	Construction III	75
221-504-89	Immeubles commerciaux et industriels	90
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-524-89	Estimation (génie civil)	60
221-534-89	Mécanique du bâtiment	45
221-563-89	Estimation I	45
221-624-89	Estimation (mécanique)	60
221-634-89	Estimation (électricité)	60
221-644-89	Droit immobilier	75
242-101-76	Science graphique I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
401-906-76	Coût et estimation	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

SOUS-TOTAL 1 830

plus environ **210** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-594-89	Projet de fin d'études en évaluation immobilière	60
221-604-89	Rapports d'évaluation	30
221-664-89	Estimation II	45
221-674-89	Technique du coût selon des modèles américains	45
221-684-89	Techniques de planification	30
221-694-89	Projet de fin d'études en estimation	60
221-714-91	Évaluation d'un édifice à revenu	60
TOTAL		2 040

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1235	Estimateurs/estimatrices, évaluateurs/évaluatrices et appréciateurs/ appréciatrices
2234	Estimateurs/estimatrices en construction

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Drummondville

Cégep Montmorency

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy

Collège André-Grasset

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE
(collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à ce que les élèves connaissent l'ensemble des techniques menant à la réalisation de documents cartographiques de divers types. Dans la production cartographique, on distingue généralement la cartographie fondamentale ou de base et la cartographie thématique. Peu importe le domaine de la cartographie où ils auront à travailler, les élèves en cartographie auront à recueillir certaines données, à les stocker, à les traiter, à les analyser afin de pouvoir en concevoir une représentation appropriée, à réaliser le document conçu pour qu'il puisse être diffusé selon divers modes de diffusion.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-536.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
230-103-88	Lecture de cartes	45
230-120-88	Introduction à la géomatique	45
230-203-88	Topométrie I	75
230-331-88	Dessin cartographique et topographique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
320-908-88	Espace québécois I	45
320-909-88	Espace québécois II	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		555
plus les cours suivants pour 1 215 heures :		
201-237-88	Statistique	60
230-301-88	Découpage du territoire	45
230-311-88	Graphiques et cartographie	90
230-330-88	Photogrammétrie I	90
230-430-88 ou 230-612-91	Photogrammétrie II Projet I	90 90
230-431-90	Cartographie thématique I	90
230-501-88	Présentation cartographique	75
230-511-88	Productions cartographiques et arts appliqués I	60
230-521-88	Photo-interprétation	75
230-530-88 ou 230-662-92	Photogrammétrie III Projet II	75 75

230-531-90	Cartographie thématique II	75
230-551-88	Cartographie numérique I	75
230-571-90	Projections cartographiques	45
230-601-88	Cartographie numérique II	60
230-603-88	Télédétection	75
230-611-90	Productions cartographiques et arts appliqués II	75
230-641-88	Planification cartographique	60

plus 210 heures de cours choisis parmi les suivants :

230-502-88	Traitement graphique de l'information	45
230-503-88	Bases de données localisées	60
230-505-88	Topométrie pratique	60
230-506-88	Système d'information à référence spatiale	60
230-604-88	Photolithographie et cartographie	45
230-605-88	Graphisme et cartographie	45
230-606-88	Projet topographique	60
230-607-88	Édition cartographique	60

TOTAL 1 980

* Deux programmes font partie de ce tronc commun : 230.01 *Technologie de la cartographie* et 230.02 *Technologie de la géodésie*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2255	Technologues et techniciens/techniciennes en cartographie et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Outaouais

Cégep de Limoilou

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA GÉODÉSIE (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à ce que les élèves deviennent polyvalents dans les sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteuse-géomètre, l'arpenteur-géomètre et d'autres professionnelles et professionnels dans des fonctions de responsabilité. Ce travail en géodésie se partage en trois tâches principales : les levés sur le terrain et le captage de données topométriques, géodésiques, photogrammétriques ou hydrographiques localisées spatialement, le traitement de ces données par des calculs appropriés et leur stockage et la représentation de l'information par des mises en plan graphiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-536.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
230-103-88	Lecture de cartes	45
230-120-88	Introduction à la géomatique	45
230-203-88	Topométrie I	75
230-331-88	Dessin cartographique et topographique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-88	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
320-908-88	Espace québécois I	45
320-909-88	Espace québécois II	45
420-904-85	Utilisation de logiciel sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		555
plus les cours suivants pour 1 110 heures :		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
230-302-88	Découpage du territoire	45
230-304-88	Systèmes numériques intégrés	45
230-310-88	Topométrie II	90
230-410-88	Topométrie III	75
230-507-88	Arpentage foncier II	60
230-508-88	Planification d'un levé photogrammétrique	75
ou		
230-612-91	Projet I	90
230-509-90	Gestion du territoire et sirs	60
230-510-90	Applications topométriques	75
230-552-88	Projections cartographiques	45
230-582-88	Photo-interprétation et télédétection	75

230-608-88	Contrôle photogrammétrique et applications géodésiques	75
230-609-88	Projet de fin d'études	75
230-624-88	Photogrammétrie	90
230-632-90	Géodésie	90
230-652-88	Arpentage foncier I	60

plus 285 heures de cours parmi les suivants :

230-518-91	Systèmes de gestion de données localisées	60
230-517-88	Bases physiques et télédétection	45
230-542-88	Astrométrie	45
230-615-88	Projets d'arpentage foncier	60
230-616-88	Micro-géodésie et arpentage spéciaux	60
230-623-88	Gestion foncière en milieu urbain	60
230-642-88	Évaluation foncière et cadastre	60

TOTAL 1 950

* Deux programmes font partie de ce tronc commun : 230.01 *Technologie de la cartographie* et 230.02 *Technologie de la géodésie*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2254	Technologues et techniciens/techniciennes en arpentage et en techniques géodésiques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic
Cégep de Limoilou

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des diplômées et diplômés polyvalents connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation d'un bâtiment confortable selon le type d'application. Dans le but de confort d'un bâtiment, les finissantes et finissants ont des connaissances approfondies de tous les systèmes d'un bâtiment : chauffage, plomberie, réfrigération, ventilation, climatisation et régulation automatique. Une formation spécialisée dans la discipline de mécanique du bâtiment permet aux diplômées et diplômés de s'occuper, pour n'importe quel système de mécanique du bâtiment, de mise en marche, de l'analyse, de l'ajustement de systèmes en place, du choix d'appareils pour une application particulière et de l'estimation de projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-103-89	Initiation à la mécanique du bâtiment	30
221-203-89	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-89	Techniques de tuyauterie	60
221-223-89	Thermodynamique appliquée	45
221-233-89	Construction	45
221-313-89	Plomberie I	45
221-323-89	Chauffage I	45
221-333-89	Réfrigération I	45
221-343-89	Ventilation I	45
221-363-89	Reproduction graphique pour la spécialité	45
221-373-89	Introduction à la régulation	45
221-403-89	Climatisation I	45
221-413-89	Plomberie II	45
221-423-89	Chauffage II	45
221-433-89	Réfrigération II	45
221-443-89	Ventilation II	45
221-453-89	Composantes de circuits électriques	45
221-503-89	Climatisation II	45
221-523-89	Chauffage III	45
221-533-89	Réfrigération III	45
221-553-89	Circuits électriques de chauffage et de réfrigération	45

221-573-89	Régulation des systèmes de climatisation	75
221-603-89	Climatisation III	75
221-643-89	Économie d'énergie	45
221-653-89	Système de gestion énergétique	60
221-663-89	Estimation en mécanique du bâtiment	75
242-161-91	Dessin technique	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		1 785

plus 225 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-543-89	Ventilation industrielle	45
221-583-89	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-89	Protection-incendie	45
221-623-89	Procédés industriels et combustion	45
221-683-89	Électricité du bâtiment	45
221-693-89	Projet de fin d'études	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
TOTAL		2 010

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic
Cégep de Jonquière
Cégep de Limoilou
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Trois-Rivières
Vanier College

*** * ***

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
2234	Estimateurs/estimatrices en construction
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2264	Inspecteurs/inspectrices en construction

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction que ce soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieures ou d'ingénieurs. Au terme de ses études l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction; concevoir des éléments simples de projets; estimer les quantités et les coûts de ces projets; surveiller des travaux de construction; organiser un chantier et une petite entreprise de construction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-89	Construction	60
221-212-89	Bâtiments et matériaux	45
221-220-89	Topométrie générale	60
221-322-89	Topométrie appliquée	75
221-332-89	Granulats	60
221-342-89	Cahier des charges et devis	45
221-412-89	Analyse structurale	45
221-422-89	Géométrie routière	60
221-432-89	Bétons	75
221-442-89	Structure d'acier I	60
221-522-89	Construction et entretien des routes	60
221-532-89	Mécanique des sols	60
221-552-89	Structure de béton I	60
221-572-89	Enrobés bitumineux	75
221-582-89	Équipements et méthodes	45
221-622-89	Génie municipal	75
221-632-89	Géotechnique appliquée	60
221-672-89	Gestion et réglementation	45
221-682-89	Structure de bois	45
221-712-89	Estimation et soumission	60
242-161-91	Dessin technique	60
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

SOUS-TOTAL 1 725

plus environ **255** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-230-78	Milieu physique	45
221-542-89	Structure d'acier II	45
221-592-89	Projet I	60
221-652-89	Structure de béton II	45
221-662-89	Mécanique du bâtiment	45
221-692-89	Projet II	75
221-722-89	Applications topométriques	60
221-732-89	Construction et aménagement de complexes hydro-électriques	45
221-742-89	Initiation à l'évaluation immobilière	60
221-752-89	Génie et environnement	45
242-461-91	Techniques avancées du dessin assisté par ordinateur	60
TOTAL		1 980

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
2234	Estimateurs/estimatrices en construction
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2264	Inspecteurs/inspectrices en construction

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Limoilou
Cégep Ahuntsic	Cégep Montmorency
Cégep André-Laurendeau	Cégep de l'Outaouais
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Rimouski
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Shawinigan
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Sherbrooke
Dawson College	Cégep de Trois-Rivières
Cégep Joliette-De Lanaudière	Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

SECTEUR 8 :

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
1180	Conservation de la faune	DEP	1 350	—	231
	Collégial :				
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	DEC	1 905	2 565	233
222.01	Techniques d'aménagement du territoire	DEC	1 915	2 575	235
145.01	Techniques d'écologie appliquée	DEC	2 085	2 745	237
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	DEC	1 995	2 655	239
147.01	Techniques du milieu naturel				
	(option : chasse et pêche)	DEC	2 025	2 685	241
	(option : aménagement de la faune)	DEC	2 040	2 700	241
	(option : aménagement et interprétation du patrimoine)	DEC	2 040	2 700	241

SECTEUR 8 :

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Conservation de la faune
#1180 — DEP — 1 350 h

ASP

DEC

Techniques d'aménagement
cynégétique et halieutique
#145.04 — DEC — 1 905 h, 2 565 h

Techniques d'aménagement du
territoire
#222.01 — DEC — 1 915 h, 2 575 h

Techniques d'écologie appliquée
#145.01 — DEC — 2 085 h, 2 745 h

Techniques d'inventaire et de
recherche en biologie
#145.02 — DEC — 1 995 h, 2 655 h

Techniques du milieu naturel
(option : chasse et pêche)
#147.01 — DEC — 2 025 h, 2 685 h

Techniques du milieu naturel
(option : aménagement de la faune)
#147.01 — DEC — 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel
(option : aménagement et interpréta-
tion du patrimoine)
#147.01 — DEC — 2 040 h, 2 700 h

TITRE : **CONSERVATION DE LA FAUNE (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1180

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que patrouiller les régions désignées, faire observer et appliquer les règles de la chasse et de la pêche, donner l'information pertinente, assister les biologistes dans les travaux, participer à des équipes d'inventaire faunique, exercer différents contrôles et inspections concernant la faune, surveiller l'exploitation des territoires sous bail, rédiger des rapports en prenant en considération les tâches énumérées ci-dessus.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

ET

- Satisfaire aux mêmes conditions que celles qui sont exigées aux paragraphes b) et c) de l'article 3 de la *Loi de la police*
- Avoir une acuité visuelle minimale de 20/40 pour chaque oeil corrigé à 20/20
- Passer une entrevue d'admission

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
228011	Organisation — foresterie au Québec	15
228024	Cartographie	60
228033	Éléments de botanique	45
228042	Éléments d'entomologie	30
228054	Dendrologie	60
228062	Survie en forêt	30
228074	Dessin technique	60
228085	Utilisation des équipements légers	75
228092	Protection forêts incendies	30
228103	Santé, sécurité, premiers soins	45
228111	Éléments de pathologie	15
228171	Utilisation des essences forestières	15
229014	Biologie	60
229022	Zoologie	30
229036	Faune I	90
229044	Notions d'écologie	60
229052	Techniques de pêche	30
229061	Vie en milieu forestier I	15
229071	Inventaire faunique	15
229084	Loi — conservation de la faune	60
229092	Notions — procédure judiciaire	30
229101	Relations humaines	15
229111	Photographie	15
229127	Faune II	105
229134	Armes de chasse	60
229141	Photo-interprétation	15
229153	Vie en milieu forestier II	45
229163	Technique de chasse	45
229172	Patrouille	30
229183	Enquête	45
229191	Sauvetage	15
229202	Entretien et dépannage	30
229214	Stage en milieu de travail	60
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6442	Guides d'activités récréatives et sportives de plein-air

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Vallée de la Matapédia
CS de La Jeune Lorette
CS du Haut Saint-Maurice
CS Harricana
CS Crie (F) (A)
CS Pierre-Neveu

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivant :
1680 - *Wildlife Conservation*.

**TITRE : TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE
ET HALIEUTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens en aménagement et en exploitation des ressources fauniques, notamment au niveau de la chasse et de la pêche. En biologie générale et appliquée, l'élève apprend à connaître la faune et la flore québécoises, les techniques d'aménagement des populations animales et de leur habitat, ainsi que les techniques d'exploitation et de gestion de cette ressource naturelle renouvelable. Le secteur des techniques de plein air et de gestion des équipements est, par ailleurs, consacré à la connaissance des activités de pleine nature.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

Conditions particulières :

Avoir réussi les cours suivants du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-444 ou 051-464.

Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
101-937-78	Botanique	90
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-104-85	Information professionnelle	45
145-114-85	Principes de géomorphologie et d'hydrologie	45
145-214-76	Premiers soins	15
145-334-85	Diagnose de lac	30
145-414-85	Photo-interprétation appliquée au milieu naturel	45
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-434-85	Techniques halieutiques	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-514-85	Ichtyologie appliquée	90
145-534-85	Techniques halieutiques : eaux douces et eaux salées	60
145-544-85	Stage d'été en forêt	45
145-554-85	Planification des infrastructures	75
145-564-85	Ornithologie appliquée	60
145-574-85	Armes de chasse	30
145-584-85	Déplacement d'été : équipement et sécurité	30
145-604-85	Projet en administration du tourisme cynégétique et halieutique	60
145-614-85	Exploitation faunique	60
145-634-85	Techniques cynégétiques : petit et gros gibier	60
145-664-85	Mammalogie appliquée	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
230-145-85	Introduction à la cartographie thématique	45
391-510-76	Publicité	45
401-491-78	Administration de la récréation	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

SOUS-TOTAL 1 680

plus environ **225** heures de cours parmi les suivants :

145-624-85	Aménagement de sentiers et déplacement d'hiver	45
145-644-85	Stage d'hiver et survie en forêt	60
145-654-85	Aménagement des infrastructures	75
145-674-85	Techniques de piégeage	45
145-904-85	Activités récréatives en milieu maritime	45
145-914-85	Aquaculture	45
145-924-85	Aménagement et gestion de rivières à saumon	75
145-934-85	Expédition récréative en région éloignée	45
145-944-85	Projet de fin d'études	45
401-430-79	Gestion du personnel	45
TOTAL		1 905

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
2224	Techniciens/techniciennes du milieu naturel et de la pêche

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Baie-Comeau

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 222.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 621-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 915 heures
 TOTALE : 2 575 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaissances théoriques et pratiques pour les opérations d'élaboration, de vulgarisation et d'exécution de travaux d'aménagement territorial. Arpentage, graphisme, photointerprétation, méthodes et techniques d'analyse du milieu. L'élève doit développer des compétences pluridisciplinaires. Documentation écrite, cartographique, photographique, données socio-économiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
 Mathématique 436.

- Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-222-81	Le milieu vivant	45
201-337-77	Statistique	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
222-111-87	Introduction à l'aménagement du territoire	60
222-211-87	Méthodes de planification	60
222-231-87	Plans, cartes et graphiques	75
222-311-87	Dossiers bio-physiques	90
222-321-87	Dossiers socio-économiques	60
222-351-87	Le domaine bâti	60
222-411-87	Principes et concepts	45
222-421-87	Aménagement urbain et régional	75
222-431-87	Design en aménagement	60
222-441-87	Photo-interprétation	45
222-511-87	Réglementation d'urbanisme et législations	75
222-561-87	Voirie	60
222-581-87	Droit foncier	45
222-661-87	Infrastructures municipales	60
222-691-87	Stage en entreprise	120
230-910-78	Topométrie I	60
230-920-78	Topométrie II	60
230-932-81	Photogrammétrie	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
320-222-81	Introduction au milieu physique	60
385-953-73	La vie politique municipale	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

SOUS-TOTAL 1 605

plus environ **310** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-104-81	Introduction à l'évaluation	45
221-204-81	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
222-521-87	Le développement économique de l'espace	45

222-531-87	Maquette	75
222-551-87	Habitation et rénovation	45
222-571-81	Aménagement récréatif et touristique	60
222-591-87	Projet de fin d'études	75
222-631-81	Aménagement paysagiste	45
230-922-81	Topométrie III	60
TOTAL		1 915

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Jonquière
Cégep de Matane
Cégep de Rosemont

*** * ***

**TITRE : TECHNIQUES D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
(collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 085 heures
TOTALE : 2 745 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les élèves à accomplir des tâches techniques dans les nombreux champs des applications écologiques, de la recherche et de la sensibilisation. Les tâches les plus importantes sont : l'inventaire, l'échantillonnage, l'analyse et la gestion de la flore, de la faune et des habitats, ainsi que la mise au point de techniques, l'administration, l'information scientifique et vulgarisée et l'éducation auprès du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-110-88	Anatomie, morphologie et physiologie végétales	90
101-112-88	Anatomie, morphologie et physiologie animales comparées I	45
101-113-88	Anatomie, morphologie et physiologie animales comparées II	60
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales I	90
101-939-88	Écologie générale et appliquée	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-111-88	Environnement physique	60
145-121-88	Taxonomie et identification des végétaux	75
145-131-88	Taxonomie et identification des invertébrés	45
145-141-88	Taxonomie et identification des vertébrés	90
145-151-88	Techniques entomologiques	45
145-161-88	Techniques limnologiques	75
145-171-88	Techniques ichtyologiques	75
145-181-88	Techniques ornithologiques	75
145-191-88	Techniques mammalogiques	75
145-201-88	Inventaire et analyse des ressources végétales	75
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-211-88	Stage technique I	165
145-271-88	Techniques instrumentales en écologie	45
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
230-541-88	Cartographie écologique	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		1 740

plus un maximum d'environ **345** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

145-221-88	Stage technique II	150
145-231-88	Projet technique I	60
145-241-88	Projet technique II	60
145-251-88	Administration d'un laboratoire d'écologie	30
145-261-88	Techniques de microbiologie de l'environnement	75
145-351-88	Gestion des poissons, des oiseaux et des mammifères-ressources	90
145-361-88	Gestion des ressources biotiques	75
145-391-88	Interprétation de la nature	45
145-421-88	Parasitologie	60
230-933-88	Photo-interprétation et télédétection	60
TOTAL		2 085

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de La Pocatière

Cégep de Sherbrooke

Vanier College

*** * ***

**TITRE : TECHNIQUES D'INVENTAIRE ET DE RECHERCHE
EN BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Donner à l'élève les connaissances de base en biologie et en chimie : permettre d'intégrer ces connaissances fondamentales à l'apprentissage de la taxonomie et de la microbiologie; habiliter l'élève à procéder aux différents types d'inventaire écologiques, aux différentes manipulations en usage dans le domaine de la recherche en biologie; permettre à l'élève de développer son autonomie et son éthique professionnelle en intégrant l'ensemble de ses connaissances dans le cadre de projets et d'un stage.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-110-88	Anatomie, morphologie et physiologie végétales	90
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales	90
101-938-88	Zoologie générale	90
101-939-88	Écologie générale et appliquée	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-121-88	Taxonomie et identification des végétaux	75
145-131-88	Taxonomie et identification des invertébrés	45
145-141-88	Taxonomie et identification des vertébrés	90
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-281-88	Techniques instrumentales en biologie	30
145-321-88	Techniques d'inventaire écologique	60
145-532-88	Projet I	75
145-542-88	Insectes et arthropodes terrestres	60
145-552-88	Stage	165
145-622-88	Microbiologie appliquée	60
145-632-88	Projet II	60
145-662-88	Culture et entretien d'organismes	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
202-113-88	Biochimie	60
205-962-88	Géologie-pédologie	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		1 680

plus les cours optionnels suivants pour **315** heures :

145-331-88	Invasculaires et mycètes	60
145-341-88	Techniques de biologie aquatique et marine	60
145-371-88	Physiologie et production végétales	60
145-642-88	Techniques spécialisées en microbiologie	75
145-914-88	Techniques d'aquaculture	60
TOTAL		1 995

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Sainte-Foy

TITRE : **TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIFIQUE	TOTALE
Option : chasse et pêche	2 025	2 685 heures
Option : aménagement de la faune	2 040	2 700 heures
Option : aménagement et interprétation du patrimoine	2 040	2 700 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu. Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :
Mathématique 436;
Sciences physiques 436.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-110-85	Les habitats	60
147-120-85	Orientation et séjour en forêt	15
147-130-85	Le végétal dans son milieu I	45
147-139-85	Composantes abiotiques de l'environnement	60
147-180-85	Invertébrés terrestres et aériens	45
147-219-85	Le vivant et le monde vivant	45
147-229-85	La matière	60
147-230-85	Approche quantitative du milieu naturel	75
147-259-85	Procédés de gestion d'équipement	45
147-260-85	La faune avienne	30
147-289-85	Initiation au dessin	15
147-320-85	Les écosystèmes	75
147-330-85	La faune aquatique	45
147-340-85	La faune terrestre	30
147-389-85	Techniques de communication	30
147-391-85	Organisation des ressources humaines	75
147-399-85	Premiers soins	15
147-506-85	Bactéries et protistes I	30
147-530-85	Lois et règlements de l'environnement	15
147-580-85	Budgétisation en milieu naturel	45
SOUS-TOTAL		855

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option : chasse et pêche

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-423-85	Socio-économique du tourisme	45

147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-590-85	Communication-radio	15
147-602-78	Organisation et fonctionnement	60
147-612-78	Chasse et pêche II	75
147-622-78	Protection de la faune	120
147-632-78	Vie de plein air	90
147-642-78	Équipements de chasse et pêche	90

TOTAL 2 025

Option : aménagement de la faune

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-517-85	Analyse des insectes et des maladies des arbres	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-603-85	Mammifères II	90
147-613-85	Oiseaux II	90
147-623-85	Écosystèmes aquatique II	150
147-633-85	Gestion de la ressource faunique	30
147-660-85	Techniques d'études en limnologie	90

TOTAL 2 040

Option : aménagement et interprétation du patrimoine

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-423-85	Socio-économique du tourisme	45
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-502-85	Techniques audiovisuelles	30
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-604-85	Programmes récréatifs en milieu naturel	90
147-614-85	Mise en valeur du patrimoine	60
147-624-85	Programmes d'interprétation du patrimoine	90
147-634-85	Inventaire socioculturel	60
147-644-85	Inventaire biophysique	60
147-654-85	Tourisme et conservation	90

TOTAL 2 040

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Félicien

*** * ***

SECTEUR 9 :

ÉLECTROTECHNIQUE

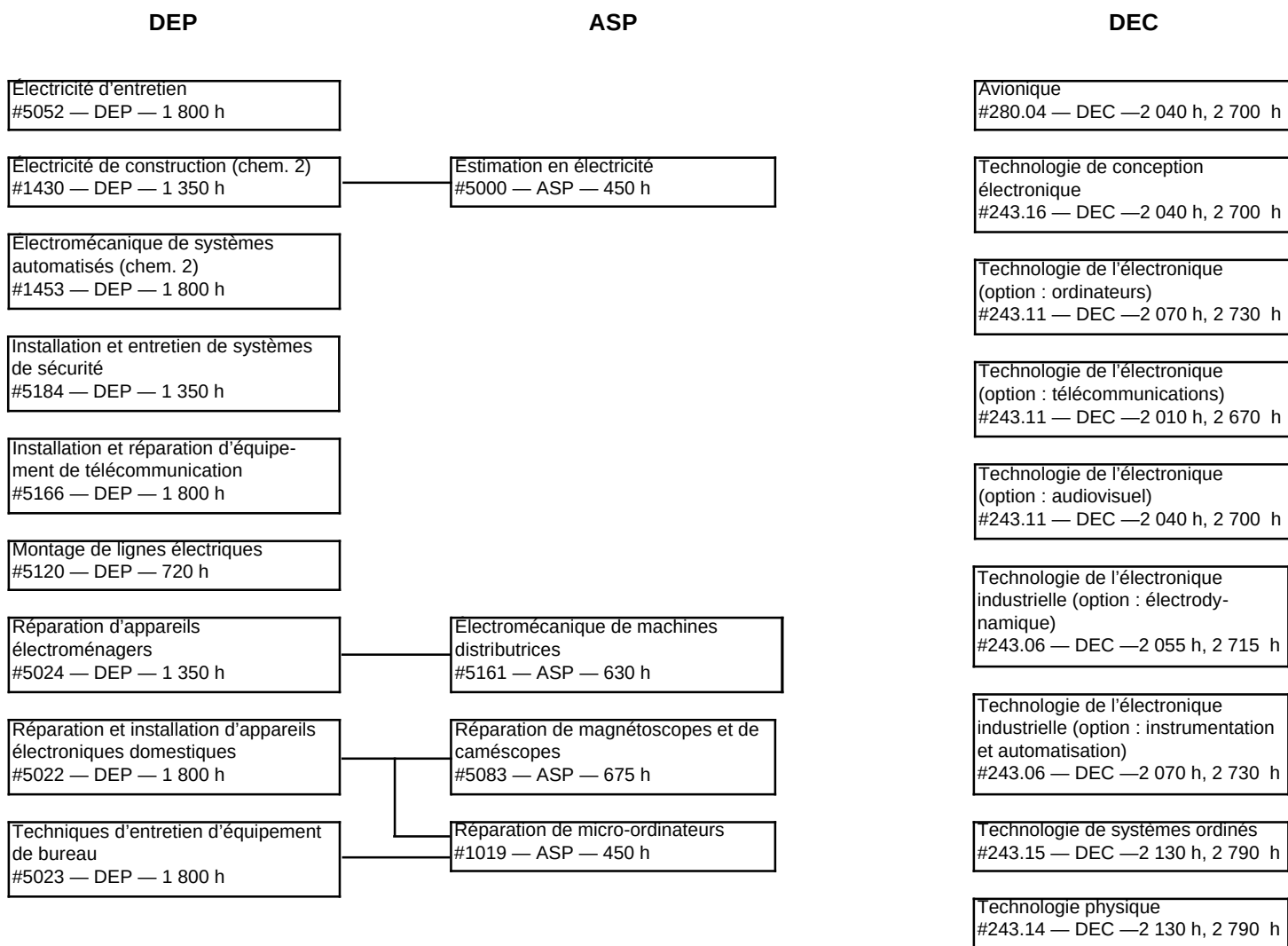
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5052	Électricité d'entretien	DEP	1 800	—	245
1430	Électricité de construction (chem. 2)	DEP	1 350	—	246
5161	Électromécanique de machines distributrices	ASP	630	—	248
1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)	DEP	1 800	—	249
5000	Estimation en électricité	ASP	450	—	251
5184	Installation et entretien de systèmes de sécurité	DEP	1 350	—	252
5166	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	DEP	1 800	—	253
5120	Montage de lignes électriques	DEP	720	—	255
5024	Réparation d'appareils électroménagers	DEP	1 350	—	256
5083	Réparation de magnétoscopes et de caméscopes	ASP	675	—	257
1019	Réparation de micro-ordinateurs	ASP	450	—	258
5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	DEP	1 800	—	259
5023	Techniques d'entretien d'équipement de bureau	DEP	1 800	—	261
	Collégial :				
280.04	Avionique	DEC	2 040	2 700	262
243.16	Technologie de conception électronique	DEC	2 040	2 700	264
243.11	Technologie de l'électronique				
	(option : ordinateurs)	DEC	2 070	2 730	266
	(option : télécommunications)	DEC	2 010	2 670	266
	(option : audiovisuel)	DEC	2 040	2 700	266
243.06	Technologie de l'électronique industrielle				
	(option : électrodynamique)	DEC	2 055	2 715	268
	(option : instrumentation et automatisation)	DEC	2 070	2 730	268
243.15	Technologie de systèmes ordines	DEC	2 130	2 790	270
243.14	Technologie physique	DEC	2 130	2 790	272

SECTEUR 9 :

ÉLECTROTECHNIQUE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **ÉLECTRICITÉ D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5052

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les tâches liées à l'électricité d'entretien en mécanique, en électricité et en électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
283211	Métier et formation	15
342052	Santé et sécurité du travail	30
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
286034	Utilisation : outillage, ancrages	60
286123	Traçage de croquis et schémas	45
283223	Utilisation : manuels, plans	45
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
283236	Installation de matériel de distribution	90
286291	Communication professionnelle	15
343192	Utilisation d'un micro-ordinateur	30
343076	Circuits à semi-conducteurs	90

283246	Installation de systèmes électriques	90
283393	Logique combinatoire	45
283384	Logique séquentielle	60
283256	Installation d'équipement industriel	90
283262	Initiation au métier	30
283295	Réparation de commande de moteur à c.c.	75
283306	Réparation de commande de moteur à c.a.	90
283286	Modification de systèmes électriques	90
283316	Électronique de puissance	90
283274	Procédés industriels	60
283323	Maintenance préventive	45
283337	Modifications de programmes	105
283346	Circuits fluidiques	90
283353	Instrumentation industrielle	45
283367	Réparation de système automatisé	105
343121	Moyens de recherche d'emploi	15
283376	Intégration au travail	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
7243	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS De La Jonquière	CS de Manicouagan
CEC de Québec	CS de la Chaudière-Etchemin
CS des Chênes	CS Saint-Jérôme
CS Morilac	CS Tracy
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS Rouyn-Noranda	CS des Cantons

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5552- *Maintenance Electricity*.

TITRE : **ÉLECTRICITÉ DE CONSTRUCTION (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1430

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des travaux d'installation, de mise en service et d'entretien des réseaux et de l'équipement électrique des immeubles d'habitation, des bâtiments commerciaux et industriels, conformément aux plans et devis et selon les règles du *Code canadien de l'électricité*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
286011	Métier et formation	15
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
286034	Utilisation : outillage, ancrages	60

286123	Traçage de croquis et schémas	45
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
286086	Câbles et canalisations	90
286105	Sorties : éclairage, commodité	75
286142	Échafaudages et gréage	30
286291	Communication professionnelle	15
286073	Utilisation de plans et devis	45
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
286135	Branchements à basse tension	75
286303	Installation de luminaires	45
286313	Commandes à très basse tension	45
286325	Installation de transformateurs	75
286165	Installation de systèmes de chauffage	75
286334	Notions d'électronique	60
286244	Installation de systèmes avertisseurs	60
283393	Logique combinatoire	45
286185	Installation de moteurs à c.c.	75
286195	Installation de moteurs à c.a.	75
283384	Logique séquentielle	60
286254	Installation d'automates programmables	60
286281	Moyens de recherche d'emploi	15

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Rivière-du-Loup	CS Rouyn-Noranda
CS De La Jonquière	CS de Sept-Iles
CEC de Québec	CS de Baie-des-Chaleurs
CS de Trois-Rivières	CS Lévis
CSC de Sherbrooke	CS Chomedey de Laval
	CS de Jacques-Cartier

CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CEC de Montréal (F) (A)
CS de Outaouais-Hull

CS Saint-Hyacinthe
Privé
Aviron Ltée (Institut technique) (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1930 - *Construction Electricity (chem. 2)*.

TITRE : **ÉLECTROMÉCANIQUE DE MACHINES
DISTRIBUTRICES (secondaire)**

STATUT : **Version transitoire créée en 1994 en remplacement du
DEP 1347**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5161

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer l'installation, l'entretien, le remplissage et la réparation de machines distributrices de marchandise sèche, de produits multiples chauds ou froids, de boissons chaudes ou froides, munies de mécanismes et de commandes de technologies multiples.

*** * ***

CONDITIONS D'ADMISSION

1346 : Réparation d'appareils électroménagers
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
291011	Métier et formation	15
290215	Stages industriels	75
291018	Programmation, commutation et changeurs de monnaie	120
291026	Distributrices à marchandise sèche	90
291036	Distributrices de produits multiples chauds ou froids	90
291048	Distributrices de boissons chaudes	120
291058	Distributrices de boissons froides	120
TOTAL		630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7445	Autres réparateurs/réparatrices

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

CS des Chutes-de-la-Chaudière

**TITRE : ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES
AUTOMATISÉS (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1988-1989

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1453

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de productions automatisées, intervenir au premier niveau opérationnel, réparer les divers systèmes et leurs diverses composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques, travailler dans l'un ou l'autre des divers types d'entreprises de production qui utilisent des systèmes de commande automatisés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
343011	Métier et formation	15
342032	Traçage de croquis et schémas	30
342052	Santé et sécurité au travail	30
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
343043	Plans mécaniques	45
342222	Soudage, coupage oxyacétylène	30

343192	Utilisation micro-ordinateur	30
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
343203	Soudage à l'arc électrique	45
342152	Manutention et gréage	30
343062	Plans électriques	30
342106	Usinage manuel	90
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
342246	Circuits pneumatiques	90
342132	Tuyaux, tubes et boyaux	30
343085	Électronique de puissance	75
343213	Élément transmission : entretien	45
343052	Alignement conventionnel	30
342126	Usinage sur machines-outils	90
343121	Moyens de recherche d'emploi	15
283393	Logique combinatoire	45
283384	Logique séquentielle	60
343105	Moteurs et génératrices à c.a.	75
342093	Arbres, roulements, coussinets	45
342113	Dispositifs de transmission	45
343115	Moteurs et génératrices à c.c.	75
342256	Circuits hydrauliques	90
343134	Circuits à logique câblée	60
343144	Automate programmable	60
343162	Compresseurs et moteurs pneumatiques	30
343172	Pompes et moteurs hydrauliques	30
343186	Dépannage système automatisé	90
343156	Intégration au travail	90

TOTAL 1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Rivière-du-Loup	CS Rouyn-Noranda
CS De La Jonquière	CS de Manicouagan
CS de Portneuf	CS des Falaises
	CS Lévis

CEC de Québec	CS Chomedey de Laval
CS de Victoriaville	CS des Manoirs
CS de Trois-Rivières	CS Saint-Jérôme
CSC de Sherbrooke	CS Tracy
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)	CS de Jacques-Cartier
CEC de Montréal	CS des Cantons
CEP du Grand Montréal (A)	CS des Trois-Lacs
CS de Outaouais-Hull	

Renseignements sur le métier d'électricien ou d'électricienne

Il est important que le personnel enseignant informe l'effectif étudiant inscrit à ce programme de certaines exigences du métier d'électricien ou d'électricienne.

Les travaux d'installation, de réfection, de modification ou de réparation d'installations électriques pour fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice électriques doivent, en vertu de la législation actuelle, être effectués par du personnel qualifié, soit un compagnon électricien.

Un compagnon électricien est une personne qui a complété un régime d'apprentissage de 8 000 heures **et** qui est titulaire d'un certificat de qualification délivré en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (chapitre F-5) **ou** un certificat de compétence-compagnon délivré en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20).

La licence «C» en électricité n'existe pas.

L'apprentissage est obligatoire et tout adulte qui détient un carnet d'apprenti électricien y est admis. Selon le champ d'application, le candidat ou la candidate doit répondre aux conditions de délivrance du carnet d'apprentissage.

Pour le secteur de la construction, c'est la Commission de la construction du Québec (CCQ) qui veille à l'application de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20) et qui émet les carnets d'apprentissage. La délivrance d'un carnet d'apprenti électricien est conditionnelle à la réussite des cours du programme *Électricité de construction* (1430). La délivrance d'un carnet d'apprenti installateur de systèmes de sécurité (spécialité du métier d'électricien, assujettie à la législation du secteur de la construction) est conditionnelle à la réussite des cours du programme *Installation et entretien de systèmes de sécurité* (5184).

Pour les secteurs d'activités considérés hors construction, c'est la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) qui veille à l'application de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (chapitre F-5) et qui délivre les carnets d'apprentissage. Actuellement, aucune exigence particulière en matière de formation professionnelle n'est posée pour obtenir un carnet d'apprentissage d'électricien, délivré par la SQDM.

La CCQ comptabilise la formation en *Électricité de construction* (1 350 heure) dans les 8 000 heures d'apprentissage de l'apprenti électricien et celle en *Installation et entretien de systèmes de sécurité* dans les 6 000 heures d'apprentissage de l'apprenti installateur de systèmes de sécurité. La SQDM comptabilise la formation pertinente des candidates et candidats dans les 8 000 heures d'apprentissage de l'apprenti électricien. Les programmes suivants sont notamment pris en considération par la SQDM : *Électricité de construction* (1430), *Électricité d'entretien* (5052), *Électromécanique de systèmes automatisés* (1453, en partie) et *Technologie de l'électronique industrielle* (243.06, en partie, selon l'option).

Des renseignements supplémentaires sur les conditions d'accès au métier d'électricien ou d'électricienne et sur les conditions d'exercice de ce métier, de même que sur les installations électriques sont fournis dans les lois et règlements refondus du Québec, notamment dans les suivants :

Règlement sur les installations électriques (R.R.Q., c.113.01, r.3)

Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., c. M-3)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (R.R.Q., F-5, r.1 à r.5)

Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction (R.R.Q., R-20, r.6.2)

Règlement d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (R.R.Q., R-20, r.1)

Décret 1489-95 du 29 novembre 1995, Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction et modifiant le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence (1995) G.O. Partie 2, p. 4831 à 4833.

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 1953 - *Automated Systems Electromechanics*.

TITRE : **ESTIMATION EN ÉLECTRICITÉ (secondaire)**

STATUT : **Programme réaménagé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5000

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter les cahiers de charges et de spécifications, préparer les plans et les dessins à partir des croquis, des cahiers de charges et d'autres données provenant des ingénieures et ingénieurs, des technologistes et des estimatrices et estimateurs, calculer et disposer les systèmes d'éclairage et de chauffage, établir et disposer les données relatives à la force motrice, calculer les branchements, les artères et les sous-artères, achever les plans et les dessins, faire des croquis, établir la liste des matériaux à partir de plans, de cahiers de charges, de dessins d'ateliers et de croquis, inscrire et compiler le coût des matériaux et de la main-d'œuvre en considérant les expériences passées et les conditions de travail du projet, remplir et déposer les soumissions.

CONDITIONS D'ADMISSION

1344 : Électricité de construction
ou 1430 : Électricité de construction
ou 1844 : Construction Electrician
ou 1930 : Construction Electrician
ou 282-500 : Électricien de construction
ou 782-500 : Construction Electrician
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
284012	Transposition de données	30
284023	Dessin	45
284035	Application du code	75
284043	Calcul du chauffage	45
284052	Systèmes d'éclairage I	30

284062	Systèmes d'éclairage II	30
284077	Estimation d'installations	105
284081	Prix de revient	15
284092	Préparation de projets	30
284103	Intégration en milieu de travail	45
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec
CS Chomedey de Laval

* * *

TITRE : **INSTALLATION ET ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé et modifié en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5184

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer et entretenir des systèmes de sécurité dans les édifices commerciaux et industriels ainsi que dans les immeubles d'habitation, installer ou réparer des avertisseurs d'incendie et des dispositifs antivol, régler et vérifier les mécanismes des avertisseurs et de la transmission des signaux pour mettre le système en service.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255001	Organismes de la construction	15
255002	Santé et sécurité : construction	30
286056	Analyse de circuits à c.c.	75
297285	Travail au banc et techniques d'ancrage	75
297013	Croquis de plans d'architecture	45
286115	Analyse de circuits à c.a.	90
297033	Lecture de plans et devis électriques	45

297046	Circuits à semi-conducteurs	90
297292	Superviseurs de systèmes d'extincteurs automatiques	30
297061	Le métier et l'emploi	15
297075	Circuits d'alimentation	75
297086	Amplification	90
297093	Circuits imprimés	45
297103	Circuits à logique combinatoire	45
297112	Les bases du micro-processeur	30
297125	Fonctionnement du micro-ordinateur	75
297133	Circuits de détection ur, ir, mo	45
297263	Systèmes de surveillance vidéo	45
297151	Relations avec la clientèle	15
297172	Systèmes d'horlogerie programmables	30
297187	Systèmes d'alarme incendie	105
297275	Systèmes antivol	75
297202	Systèmes de communication d'urgence	30
297213	Systèmes de contrôles d'accès	45
297222	Systèmes d'appels infirmiers	30
297232	Centrale de traitement d'information : alarme	30
297242	Systèmes d'intercommunication	30

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

CS du Goéland

*** * ***

TITRE : **INSTALLATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992 et modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5166

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assembler, raccorder, réparer, vérifier et aligner les différents genres de systèmes de communications mobiles et terrestres, ainsi que les appareils et les accessoires auxiliaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
288011	Métier et formation	15
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
289273	Instruments de mesure	45
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
289293	Remplacement de composants	45
289282	Plans et manuels techniques	30

342052	Santé et sécurité du travail	30
288022	Initiation au métier	30
288033	Oscillateurs et filtres	45
283393	Logique combinatoire	45
288123	Propagation des ondes	45
288051	Lois et procédures en télécommunication	15
288063	Antennes et pylônes	45
288072	Notions de télécommunication	30
288085	Circuits radio MA et BLU	75
288103	Analyse de circuits d'interphone	45
288115	Systèmes d'interphone	75
283384	Logique séquentielle	60
288206	Analyse de circuits de modulation	90
288217	Matériel de radiocommunication	105
288143	Notions de téléphonie	45
288154	Systèmes téléphoniques	60
289156	Circuits à microprocesseur	90
288172	Notions d'alarme — feu et vol	30
288182	Télécommande et télémessure	30
288194	Circuits téléphoniques	60
288284	Stations répétitrices	60
288323	Programmation de systèmes	45
288295	Câblodistribution	75
288232	Notions de téléphonie cellulaire	30
288242	Systèmes de relève	30
303361	Moyens de recherche d'emploi	15
288265	Intégration au travail	75
288272	Entretien de matériel de communication	30
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
7246	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications
7247	Techniciens/techniciennes en montage et en entretien d'installations de câblodistribution

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Neigette

CS Sainte-Croix (F) (A)

CS de Outaouais-Hull

CS des Chutes-de-la-Chaudière

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5666 - *Telecommunications Equipment Installation and Repair*.

TITRE : **MONTAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES
(secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5120

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 720 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer des métiers dans la construction et dans l'entretien des lignes de transport et de distribution de l'énergie, monter des structures de poteaux et de pylônes, exécuter au sol les travaux liés à la pose de matériel isolateur et conducteur, utiliser adéquatement l'outillage et l'équipement spécialisés, manoeuvrer conformément aux règles de sécurité particulières à ce genre de travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
281171	Secourisme appliqué au montage	15
281182	Électricité de base	30
281191	Lecture de plans	15
281204	Grimpage — poteaux et pylônes	60
281216	Manutention et gréage	90
281221	Réseau — distribution électrique	15

281231	Matériel et équipement — distribution	15
281246	Construction de lignes primaires de distribution	90
281255	Transformateurs et appareils majeurs	75
281261	Entretien avec outils isolants	15
281272	Construction de lignes secondaires et lumières de rue	30
281282	Réseau du transport électrique et de l'équipement	30
281294	Montage de supports métalliques	60
281303	Montage de supports en bois	45
281316	Construction de lignes de transport	90
281321	Notion d'entretien des lignes	15
308162	Sécurité sur les chantiers de construction	30
TOTAL		720

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7244	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles
7245	Monteurs/monteuses de lignes et de câbles de télécommunications

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS Lévis

*** * ***

TITRE : **RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en septembre 1996
Refonte du programme 1346**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5024

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer le service de réparation des appareils électroménagers, faire de la mécanique par engrenage ou par embrayage, de la mécanique des gaz ou des fluides, selon les normes du métier et selon la *Loi de l'Office de la protection du consommateur*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
281301	Métier et formation	15
342052	Santé et sécurité au travail	30
286056	Analyse d'un circuit à c.c.	90
281315	Travail général d'atelier	75
286115	Analyse d'un circuit à c.a.	75
281322	Réparation de moteurs monophasés	45
281332	Montage de circuits électriques	45

289301	Gestion et relations humaines	30
289282	Plans et manuels techniques	30
281342	Réparation de broyeurs et de compacteurs à déchets	30
281354	Réparation de cuisinières électriques	60
281362	Utilisation de matériel informatique	30
289522	Appels de service	30
281367	Réparation de laveuses	105
281374	Notions électronique	60
281383	Réparation de sècheuses	45
283393	Logique combinatoire	45
281393	Réparation de lave-vaisselle	45
283384	Logique séquentielle	60
281414	Techniques de réfrigération	105
281424	Dépannage d'appareils à commande à microprocesseur	60
343121	Moyens de recherche d'emploi	15
281436	Réparation de réfrigérateurs et de congélateurs	90
289392	Réparation de fours à micro-ondes	30
281442	Réparation de climatiseurs et de déshumidificateurs	30
281454	Intégration au milieu de travail	75
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7332	Réparateurs/réparatrices d'appareils électroménagers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Matane
CS De La Jonquière
CS Jérôme-Le Royer
CEC de Montréal
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS de Le Gardeur

*** * ***

TITRE : **RÉPARATION DE MAGNÉTOSCOPES ET DE CAMÉSCOPES (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1993-1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5083

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 675 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer tout genre de vérification, d'ajustement ou de réparation sur les caméras, les caméscopes et les magnétoscopes et pour remplacer, au besoin, les composants défectueux.

CONDITIONS D'ADMISSION

5022 : Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
ou 5522 : Home Electronic Equipment Repair and Installation
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
280311	Métier et formation	15
280322	Camescope, magnétoscope - utilisation et entretien	30
280332	Techniques liées à des composants miniatures	30
280341	Utilisation de manuels de service complexes	15
280354	Magnétoscope, camescope : désassemblage et assemblage	60
280362	Enregistrement et reproduction audio-vidéo	30
280375	Analyse des circuits de traitement de signaux	75
280384	Analyse des circuits asserv. comm.	60
280396	Réparation d'un magnétoscope	90

280406	Optique et optoélectronique	90
280417	Réparation d'un camescope	105
280424	Intégration au milieu de travail	60
280431	Évolution technologique audio-vidéo	15
TOTAL		675

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2242	Électromécaniciens/électromécaniciennes d'entretien (biens de consommation)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS La Neigette	CS de Outaouais-Hull
CS De La Jonquière	CS Rouyn-Noranda
CEC de Québec	CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS de Trois-Rivières	CS Chomedey de Laval
CSC de Sherbrooke	CS de Le Gardeur
CS Sainte-Croix (F) (A)	CS de Jacques-Cartier

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5583 - *VCR and Camcorder Repair*

TITRE : **RÉPARATION DE MICRO-ORDINATEURS
(secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1019

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-353.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation et assurer l'entretien des micro-ordinateurs, des imprimantes et des terminaux, acquérir des habiletés particulières en ce qui concerne l'application de l'électronique numérique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1040 : Dépannage d'appareils électroniques domestiques
- ou 1211 : Dépannage d'appareils électroniques domestiques II
- ou 1258 : Mécanique de machines de bureau
- ou 1269 : Électromécanique de machines de bureau
- ou 1345 : Dépannage d'appareils électroniques
- ou 1540 : Electronic Household Appliances Servicing
- ou 1711 : Electronic Household Appliances Servicing II
- ou 1758 : Office Machine Mechanic
- ou 1769 : Office Machine Mechanic
- ou 1845 : Electronic House Appliances Servicing II
- ou 5022 : Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
- ou 5023 : Techniques d'entretien d'équipement de bureau
- ou 285-500 : Dépannage d'appareils électroniques domestiques II
- ou 785-500 : Electronic House Appliances Servicing II
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365013	Révision — électronique numérique	45
365022	Réparation des terminaux	30
365036	Réparation de micro-ordinateurs	90
365043	Imprimantes : réparation et entretien I	45
365052	Unités-disques souples et rigides	30
365061	Modems	15
365072	Réparation — techniques avancées	30
365085	Imprimantes : réparation et entretien II	75
365096	Stage industriel	90
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2242	Électromécaniciens/électromécaniciennes d'entretien (biens de consommation)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Neigette
CS des Découvreurs
CS Sainte-Croix (F) (A)
CS de Outaouais-Hull
CS des Patriotes

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1519 - *Computer Repair*.

**TITRE : RÉPARATION ET INSTALLATION D'APPAREILS
ÉLECTRONIQUES DOMESTIQUES (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5022

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-330.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer et entretenir des appareils (récepteurs radio et équipement audio, téléviseurs noir et blanc et couleur), pour remplacer, au besoin, les composantes défectueuses, voir à l'installation et à la mise en opération du matériel et de l'équipement tels que les antennes de télévision et les cablôsélecteurs, assurer le service et l'entretien à l'atelier et à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
289261	Métier et formation	15
342052	Santé et sécurité du travail	30
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
286115	Analyse de circuits à c.a.	75

289273	Instruments de mesure	45
289282	Plans et manuels de service	30
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
289104	Circuits d'alimentation	60
289301	Gestion et relations humaines	15
289293	Remplacement de composants	45
289313	Analyse de circuits audio	45
289323	Enregistrement et reproduction audio	45
289334	Appareils audio-analogiques	60
283393	Logique combinatoire	45
283384	Logique séquentielle	60
289156	Circuits à microprocesseurs	90
289344	Appareils audionumériques	60
289354	Notions de radio	60
289364	Analyse : radios MA, MF, MPX	60
289374	Réparation d'appareils radio	60
289382	Réparation de téléphones	30
289392	Réparation : fours micro-ondes	30
289405	Notions : télévision monochrome	75
289412	Circuits de syntonisation	30
289422	Circuits vidéo	30
289432	Déflexion, synchro. et HT	30
289443	Réparation : télévision monochrome	45
289453	Réparation : moniteur monochrome	45
289464	Installation : appareil audio-vidéo	60
289474	Notions : télévision polychrome	60
289483	Circuits : chrominance et luminance	45
289493	Traitement vidéo numérique	45
289504	Intégration au travail	60
289516	Réparation : télévision polychrome	90
289522	Service à domicile	30
289281	Moyens de recherche d'emploi	15
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

2242

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Neigette
CS De La Jonquière
CS de La Jeune Lorette
CEC de Québec
CS de Trois-Rivières
CSC de Sherbrooke
CS Sainte-Croix (F) (A)
CEC de Montréal
CS de Outaouais-Hull

CS Rouyn-Noranda
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Chomedey de Laval
CS de Le Gardeur
CS des Laurentides
CS de Jacques-Cartier
CS Saint-Hyacinthe

Privé

Aviron (Québec)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants:
5522 - Home Electronic Equipment Repair and Installation.

TITRE : **TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5023

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier et détecter les causes de mauvais fonctionnement de toutes les machines de bureau telles que les machines à écrire, à additionner, à calculer, à photocopier, à dicter, etc., démonter, réparer, remplacer et ajuster les pièces, retracer les circuits électriques et électroniques, détecter les pannes, les fuites ou les défauts de composants de machines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
289011	Métier et formation	15
289022	Mathématique appliquée	30
289032	Traçage de croquis et schémas	30
289043	Matériaux — organes — éléments M/C	45
342052	Santé et sécurité du travail	30
289053	Lecture de plans, schémas, manuels	45
289062	Instruments de précision	30

289073	Usinage manuel	45
286056	Analyse de circuits à c.c.	90
289082	Soudage tendre et dessoudage	30
289094	Machines — équipements commerciaux	60
286115	Analyse de circuits à c.a.	75
343076	Circuits à semi-conducteurs	90
289104	Circuits d'alimentation	60
289112	Moteurs à c.c. et à c.a.	30
283393	Logique combinatoire	45
283384	Logique séquentielle	60
289123	Notions d'informatique	45
289131	Communication et gestion	15
289142	Initiation au métier (stage 1)	30
289156	Circuits à microprocesseurs	90
289167	Machines à écrire	105
289175	Appareils d'enregistrement	75
289187	Calculatrices et caisses enregistreuses	105
286281	Moyens de recherche d'emploi	15
289194	Appareils de traitement de textes dédiés	60
289202	Communication par fil	30
289217	Photocopieurs	105
289224	Télécopieurs	60
289237	Micro-ordinateurs et périphériques	105
289244	Intégration — travail (stage 2)	60
289256	Reconditionnement équipement de bureau	90

TOTAL 1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

2242

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Découvreurs

CS des Patriotes

*** * ***

TITRE : **AVIONIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1994 et en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Faire de l'élève un spécialiste du rendement d'équipements d'avionique à la fine pointe de la technologie, allant des systèmes électriques et électroniques d'aéronefs les plus simples jusqu'aux plus modernes. L'habilitier à la recherche et à l'analyse afin de diminuer le coût direct de l'entretien, en améliorant le fonctionnement des systèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire suivants:

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
243-112-88	Circuits à semi-conducteurs	75
243-113-90	Techniques numériques	90
243-150-84	Circuits logiques	60
280-174-96	Technologies avioniques	60
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
280-117-80	Techniques d'atelier	45
280-118-90	Machines électriques aéronautiques	60
280-119-90	Avionique de puissance	60
280-434-96	Techniques d'atelier II	60
280-123-90	Techniques de communication-radio	90
280-124-88	Propagation et antennes d'aéronefs	60
280-125-90	Microprocesseurs et affichage vidéo	75
280-126-90	Les servomécanismes dans l'aviation	60
280-127-88	Instruments de bord	60
280-128-90	Pilotage automatique et directeur de vol	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-130-88	Stage avionique	75
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
SOUS-TOTAL		1 590

plus environ **450** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-129-88	Micro-usinage	60
280-133-90	Systèmes de navigation	75
280-134-90	Systèmes électriques d'aéronefs	90
280-136-88	Servitudes de bord	75
280-138-90	Système radar de navigation	90
280-148-88	Système de navigation à longue distance	60
280-162-90	Ordinateurs de bord	60
280-163-90	Systèmes électriques de bord	60
280-164-90	Instruments de communication et de navigation	90
280-166-90	Instruments de navigation radar	90
280-167-88	Instruments de navigation à longue distance	60
280-170-90	Bancs d'essais automatisés et simulation	60
280-172-90	Instruments gyroscopiques et anémométriques	60
280-173-88	Règlements aériens	30
TOTAL		2 040

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2244	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Édouard-Montpetit

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE CONCEPTION
ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1992 et modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.16

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assister l'ingénieure ou l'ingénieur ou la chercheuse ou le chercheur dans la conception et la mise au point de produits ou de procédés utilisant des circuits analogiques et numériques; participer à la mise au point de prototypes et définir un processus d'essai et de contrôle de la qualité; participer à l'élaboration des plans, des schémas et des notes techniques servant à l'entretien et au dépannage des appareils ou des systèmes électroniques en cours de fabrication; installer, entretenir et modifier des systèmes électroniques de diverses natures.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-95	Modèles mathématiques I	75
201-271-95	Modèles mathématiques II	75
201-401-92	Algèbre vectorielle	75
201-411-92	Calcul différentiel et intégral	75
203-408-92	Mécanique et thermodynamique	75
242-171-95	Dessin technique	60
243-123-95	Connaître la profession de technologue	45
243-133-95	Technologie de l'électricité	105
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-214-95	Entraînement des machines électriques	90
243-304-95	S'initier aux techniques industrielles	60
243-408-92	Automatiser un système	75
243-418-92	Programmer un microcontrôleur	75
243-428-92	Conception de circuits analogiques	105
243-438-92	Instrumentation	75
243-448-92	Concevoir et réaliser un système fonctionnel	135
243-468-92	Simulation et fabrication	90
SOUS-TOTAL		1 560
plus 480 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
243-648-92	Communications numériques	75
243-864-92	Interfacer le matériel à un système d'exploitation	105
243-865-92	Circuits R.F.	75
243-866-92	Électronique de puissance	75
243-867-92	Systèmes asservis	75
243-868-92	Communications analogiques	75
TOTAL		2 040

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Lionel-Groulx

Cégep de Maisonneuve

Cégep de Trois-Rivières

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1992 et modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.11

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : ordinateurs 2 070 2 730 heures

Option : télécommunications 2 010 2 670 heures

Option : audiovisuel 2 040 2 700 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Installer, dépanner, réparer et entretenir de l'équipement et des systèmes électroniques de natures diverses (ordinateurs, télécommunications, audiovisuel); dessiner des schémas, construire des prototypes de systèmes destinés à la manipulation des signaux électroniques et en faire la mise au point; participer à l'élaboration de projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-95	Modèles mathématiques I	75
201-271-95	Modèles mathématiques II	75
242-171-95	Dessin technique	60
243-123-95	Connaître la profession de technologue	45
243-133-95	Technologie de l'électricité	105
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-304-95	S'initier aux techniques industrielles	60
243-314-92	Systèmes ordonnés	60
243-334-92	Électronique analogique	105
243-344-92	Systèmes de télécommunications	75
243-354-92	Électronique numérique	60
243-364-92	Systèmes d'alimentation	90
243-374-92	Systèmes audio et vidéo	75

SOUS-TOTAL 1 155

plus les cours d'une des options suivantes :

Option : ordinateurs (435 heures de cours)

243-605-92 Interfaces et commandes 105

243-615-92 Périphériques 105

243-625-92 Moteurs et mécanismes 90

243-635-92 Initiation aux projets 60

243-648-92 Communications numériques 75

plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous

TOTAL 2 070

Option : télécommunications (375 heures de cours)

243-616-92	Systèmes et circuits R.F.	75
243-626-92	Systèmes de réception en télécommunications	75
243-636-92	Propagation des ondes et lignes de transmission	75
243-646-92	Antennes et filtration R.F.	75
243-648-92	Communications numériques	75

plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous

TOTAL 2 010

Option : audiovisuel (405 heures de cours)

243-607-92	Utiliser les techniques et les moyens audiovisuels	75
243-617-92	Systèmes de télévision	75
243-627-92	Systèmes d'enregistrement et de sonorisation	75
243-647-92	Réparer les systèmes et équipements audio	75
243-657-92	Réparer les systèmes et équipements vidéo	105

plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous

TOTAL 2 040

Cours au choix

243-635-92	Initiation aux projets	60
243-847-92	Installer, configurer et dépanner un réseau et ses éléments	75
243-848-92	Réaliser un projet en ordinateurs	90
243-849-92	Technologie nouvelle en ordinateurs	90
243-850-92	Ordinateurs et systèmes d'exploitation	105
243-851-92	Logiciels d'application	90
243-852-92	S'initier aux techniques de mesure et de dépannage en R.F.	60
243-853-92	Installer et vérifier des systèmes de télécommunications	90
243-854-92	Micro-ordinateurs et programmation spécialisée	75
243-855-92	Technologie nouvelle en télécommunications	60
243-856-92	Systèmes d'émission de télécommunications	60
243-857-92	Réaliser un projet en télécommunications	90
243-858-92	Microcontrôleurs	75
243-859-92	Systèmes de contrôle audiovisuel	60
243-860-92	Fournir un support technique à la production	75
243-861-92	Produire un document vidéo	75
243-862-92	S'intégrer au milieu de travail en audiovisuel	60
243-863-92	Magnétoscopie	75

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

2242

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS**Public**

Cégep Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Heritage College
Cégep de Jonquière
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx

Cégep de Maisonneuve
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Institut Teccart Inc.

* * *

TITRE : TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)

STATUT : Programme créé en 1992 et modifié en 1995

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : électrodynamique 2 055 2 715 heures

Option : instrumentation et automatisation 2 070 2 780 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Vérifier le fonctionnement des principaux instruments et appareils utilisés en commande et automatisation de procédés industriels et en faire l'étalonnage, le réglage et la programmation; dessiner des schémas selon les normes industrielles; modifier et participer à la conception de systèmes destinés à l'automatisation; installer, dépanner, réparer et entretenir de façon sécuritaire de l'équipement et des systèmes industriels servant à la production, au transport, à la distribution, au contrôle de l'énergie électrique et à sa conversion en force motrice, ainsi que ceux de types électronique, pneumatique, hydraulique ou électromécanique servant à la mesure, à la commande et à l'automatisation de procédés industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-95	Modèles mathématiques I	75
201-271-95	Modèles mathématiques II	75
203-274-92	Mouvement et chaleur	75
242-171-95	Dessin technique	60
243-123-95	Connaître la profession de technologue	45
243-133-95	Technologie de l'électricité	105
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-204-95	Régulation de procédés	90
243-214-95	Entraînement des machines électriques	90
243-224-92	Automatismes	90
243-234-92	Traitement de signal	75
243-244-92	Régulation et asservissement	75
SOUS-TOTAL		1 125

plus les cours d'une des options suivantes :

Option : électrodynamique (450 heures de cours)

243-516-92	Réaliser des automatismes	60
243-526-92	Électrotechnique	75
243-536-92	Électronique industrielle	75
243-546-92	Installer des systèmes d'électrodynamique	75
243-556-92	Organisation d'un réseau	90
243-566-92	Planifier une installation électrique	75

plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous

TOTAL 2 055

Option : instrumentation et automatisation (465 heures de cours)

241-517-92	Pneumatique, hydraulique et mécanismes	90
243-527-92	Installer et mettre en marche une boucle de régulation	75
243-547-92	Métrologie industrielle	75
243-557-92	Éléments terminaux	60
243-567-92	Effectuer la maintenance des systèmes automatisés	60
243-577-92	Modifier ou concevoir un système automatisé	75
243-587-92	Code électrique	30

plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous

TOTAL 2 070

Cours au choix

243-834-92	Principes des micro-ordinateurs	90
243-835-92	Projet en électronique industrielle	90
243-836-92	Systèmes automatisés de commande	75
243-837-92	Technologie nouvelle en électronique industrielle	60
243-838-92	Stage en électronique industrielle	90
243-839-92	Stratégies d'automatisation	90
243-840-92	Systèmes distribués et ordines	60
243-841-92	Procédés industriels	60
243-842-92	Instrumentation industrielle d'analyse	75
243-843-92	Projet d'automatisation	90
243-844-92	Algorithmique et automatisation	60
243-845-92	Logistique industrielle	75
243-846-92	Robotique	60
243-869-92	Commande électronique	75

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS**Public**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Iles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sept-Iles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Institut Teccart Inc.

*** * ***

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes

TITRE : **TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1992 et modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.15

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Lire, écrire, développer et mettre au point les programmes de toutes les couches logicielles d'un système ordonné; dessiner des schémas, construire des prototypes de systèmes ordonnés ou de composants destinés à ces systèmes et en faire la mise au point; choisir, agencer et configurer les différentes parties (matérielle, logicielle) d'un système ordonné pour les intégrer dans des applications en temps réel; installer, entretenir et modifier des systèmes informatisés servant à l'acquisition et à la manipulation des données ou au contrôle des procédés; utiliser couramment les outils de pointe en dessin assisté par ordinateur (DAO) et en conception assistée par ordinateur (CAO), ainsi que les principaux progiciels utilisés en milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-95	Modèles mathématiques I	75
201-271-95	Modèles mathématiques II	75
243-123-95	Connaître la profession de technologue	45
243-133-95	Technologie de l'électricité	105
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
247-205-92	Fabriquer un appareil ordonné	75
247-215-92	Architecture du microprocesseur	75
247-225-92	Électronique analogique et numérique	105
247-235-92	Systèmes numériques	60
247-245-92	Intégrer un système ordonné	60
247-255-92	Programmation temps réel	75
247-265-92	Interfaces et périphériques de systèmes	105
247-275-92	Unités de contrôle	105
247-285-92	Préparer un projet de conception	30
247-295-92	Systèmes ordonnés temps réel	120
247-305-92	Signaux numériques rapides	60
247-315-92	Réaliser un projet de conception I	195
247-325-92	Transmission de données numériques	120
SOUS-TOTAL		1 755

plus environ **375** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

247-801-92	Développer un logiciel de commande	90
247-802-92	Automatisation industrielle	135
247-803-92	Réaliser un projet de conception II	75
247-804-92	Nouvelles techniques en systèmes ordonnés	75
TOTAL		2 130

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Sherbrooke
Vanier College

Privé

Institut Teccart Inc.

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE PHYSIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1992 et modifié en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.14

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier et analyser les phénomènes physiques intervenant dans un procédé industriel ou dans une installation expérimentale; procéder au traitement du signal électrique et à l'acquisition de l'information concernant un phénomène physique; assister l'ingénieur ou l'ingénieure ou la chercheuse ou le chercheur dans la conception et la mise au point de produits ou de procédés dans le domaine du génie physique et de la haute technologie mettant en cause l'instrumentation physique et les systèmes ordonnés; choisir, utiliser, optimiser, entretenir et modifier des instruments et des procédés de haute technologie; participer à la gestion d'un projet, d'un atelier ou d'un laboratoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-95	Modèles mathématiques I	75
201-271-95	Modèles mathématiques II	75
242-171-95	Dessin technique	60
243-123-95	Connaître la profession de technologue	45
243-133-95	Technologie de l'électricité	105
243-143-92	Ordinateur-outil	60
243-153-92	Réaliser un système de commande	105
243-163-92	Circuits	105
243-234-92	Traitement de signal	75
244-204-92	Techniques d'atelier	75
244-214-92	Mouvement et énergie	90
244-224-92	Technologie physique	75
244-234-92	Gestion et maintenance	75
244-244-92	Conditionnement et sources	75
244-254-92	Matière et chaleur	75
244-264-92	Instruments d'optique	60
244-274-92	Projet I	90
244-284-92	Capteurs	75
244-294-92	Actionneurs et leurs commandes	75
244-414-92	Acquisition et traitement de données	75
244-424-92	Projet II	90
244-434-92	Automatisation de base	75

SOUS-TOTAL 1 710

plus 420 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

244-801-92	Techniques du vide	90
244-802-92	Acoustique appliquée	75
244-803-92	Optique physique et lasers	90
244-804-92	Radiations	90
244-805-92	Matériaux	75

244-806-94	Traitement ordonné de l'information	60
244-807-94	Techniques instrumentales ordinées	75
244-808-94	Séminaires	30
244-809-94	Technologie des matériaux	60
244-810-94	Optoélectronique appliquée	60
244-811-94	Technologie des rayonnements	75
244-812-94	Acoustique industrielle	60
TOTAL		2 130

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep André-Laurendeau
John Abbott College
Cégep de La Pocatière

*** * ***

SECTEUR 10 :

ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

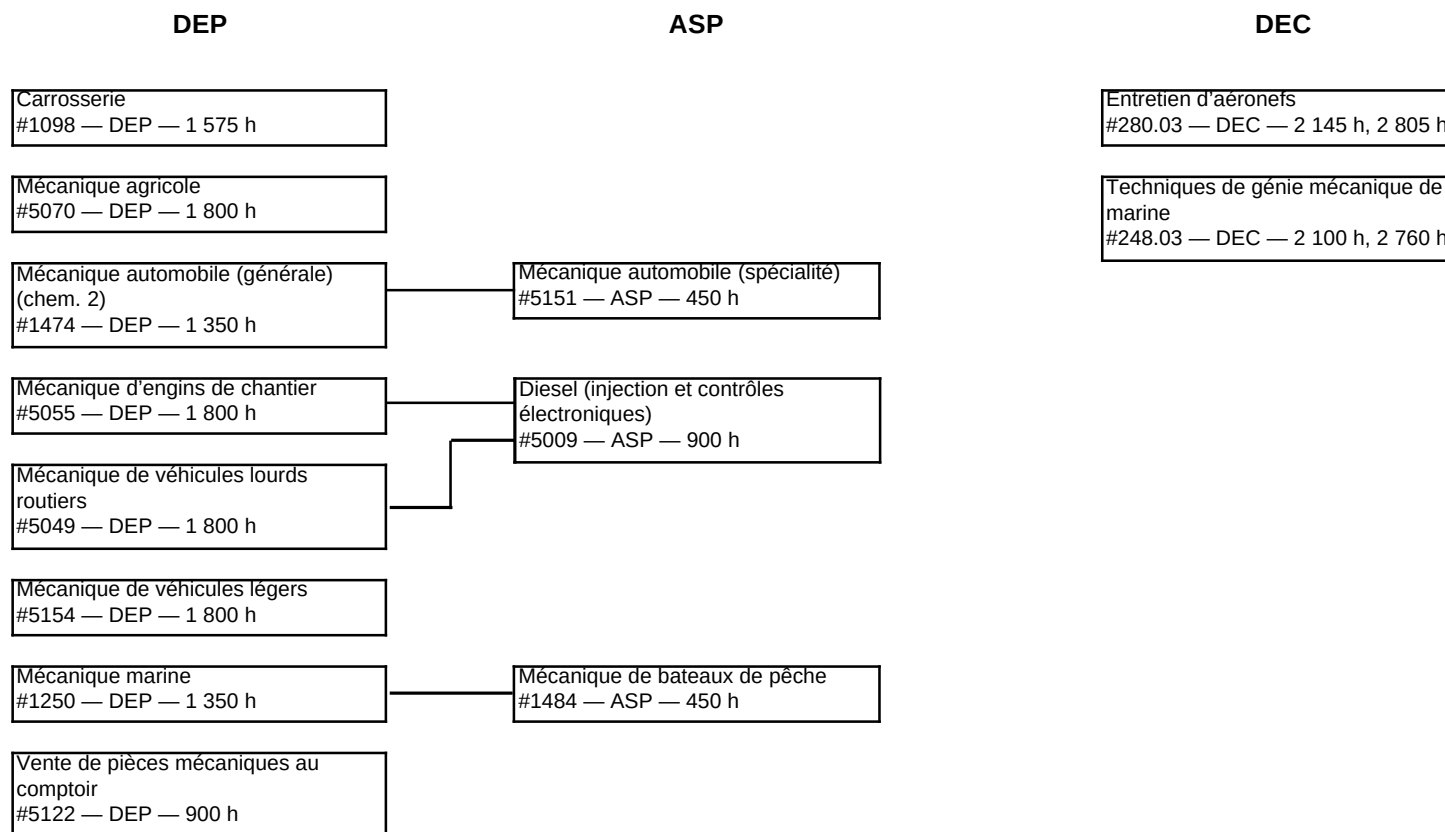
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
1098	Carrosserie	DEP	1 575	—	277
5009	Diesel (injection et contrôles électroniques)	ASP	900	—	278
5070	Mécanique agricole	DEP	1 800	—	279
1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	DEP	1 350	—	281
5151	Mécanique automobile (spécialité)	ASP	450	—	283
5055	Mécanique d'engins de chantier	DEP	1 800	—	284
1484	Mécanique de bateaux de pêche	ASP	450	—	286
5154	Mécanique de véhicules légers	DEP	1 800	—	287
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	1 800	—	288
1250	Mécanique marine	DEP	1 350	—	290
5122	Vente de pièces mécaniques au comptoir	DEP	900	—	291
	Collégial :				
280.03	Entretien d'aéronefs	DEC	2 145	2 805	292
248.03	Techniques de génie mécanique de marine	DEC	2 100	2 760	294

SECTEUR 10 :

ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **CARROSSERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1990-1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1098

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-432.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 575 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer les éléments mécaniques endommagés, effectuer le redressement des cadres et des caisses, souder et réparer les plastiques, faire l'estimation des dommages, voir à la retouche et à l'application des finis sur le véhicule.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
340012	Situation en regard du métier	30
340021	Santé et sécurité du travail	15
340032	Plans et traçage des patrons	30
340044	Travail général d'atelier	60
340052	Construction — caractéristiques	30
340064	Soudage et découpage	60
340075	Fabrication de pièces de remplacement	75
340084	Réparation — éléments bosselés	60
340094	Soudage à l'arc MIG, par points	60
340103	Réparation de circuits électriques	45

340113	Accessoires, réparation, remplacement, installation	45
340122	Plastiques — soudage et collage	30
340133	Vitres, glaces et garnitures	45
340143	Perforation et déchirure, réparation	45
340154	Réparation au plastique et plomb	60
340168	Préparation pour la peinture	120
340172	Ajustement des couleurs	30
340188	Application de la peinture	120
340192	Préparation pour la livraison	30
340205	Remplacement d'éléments amovibles	75
340218	Remplacement d'organes mécaniques	120
340228	Réparation des cadres et châssis	120
340236	Remplacement des éléments soudés	90
340243	Remplacement de panneaux de portes	45
340252	Élimination des fuites et bruits	30
340262	Moyens de recherche d'emploi	30
340275	Intégration au marché du travail	75

TOTAL 1 575

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de Outaouais-Hull
CS La Neigette	CS de Val-d'Or
CS de Chicoutimi	CS de la Chaudière-Etchemin
CEC de Québec	CS de l'Industrie
CS de Trois-Rivières	CS Saint-Jérôme
CSC de Sherbrooke	Gouvernemental
CEC de Verdun	Centre fédéral de formation (F) (A)
CS Sainte-Croix (A)	Pénitencier de Cowansville (F) (A)
CEC de Montréal	

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1598 - *Automotive Body Repair and Repainting.*

TITRE : **DIESEL (INJECTION ET CONTRÔLES ÉLECTRONIQUES) (secondaire)**

STATUT : **Programme réaménagé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5009

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-430/440.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser, réparer et calibrer les pompes d'injection, analyser, réusiner et réparer les moteurs diesels, réparer les turbocompresseurs et les soufflantes, vérifier et réparer les systèmes électriques-électroniques, vérifier et corriger le rendement moteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 5049 : Mécanique de véhicules lourds routiers
- ou 5055 : Mécanique d'engins de chantier
- ou 1251 : Mécanique de véhicules lourds (chem. 2)
- ou 1751 : Machinery and Heavy Equipment Mechanics
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
361017	Analyse — pompes d'injection	105
361026	Réparation — pompes d'injection	90
361036	Calibration — pompes d'injection	90
361045	Réusinage — éléments moteurs diesels	75
361053	Analyse — état de moteurs diesels	45
361063	Stage en milieu de travail	45
361077	Réparation de moteurs diesels	105
361083	Réparation — turbo et soufflante	45
361096	Contrôle électronique — moteurs diesels	90

361104	Rendement — moteurs diesels	60
361117	Diagnostic de troubles	105
361123	Intégration au milieu de travail	45

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup

CSC de Sherbrooke

CS Lévis

CS des Trois-Lacs

*** * ***

TITRE : **MÉCANIQUE AGRICOLE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1993-1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5070

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-438.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assembler les machines agricoles et vérifier, entretenir et réparer les différents éléments, mécanismes et systèmes de ces machines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)
- OU
- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi
- OU
- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
219012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
219022	Utilisation des outils, des équipements et des appareils d'atelier	30
219032	Lecture et interprétation de plans	30
219045	Soudage et coupage au gaz et à l'arc électrique	75
219051	Sélection des produits pétroliers	15

219062	Utilisation des outils d'ajustage et de fabrication mécanique	30
219074	Assemblage des éléments de la machinerie agricole	60
219084	Entretien périodique des tracteurs	60
219098	Réparation de systèmes mécaniques de transmission de puissance	120
219102	Application des règles de santé et de sécurité au travail	30
219114	Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	60
219123	Application de principes d'électricité et d'électronique	45
219133	Réparation de la machinerie pour les semences	45
219143	Réparation de la machinerie pour la préparation de sols	45
219153	Réparation de la machinerie de fenaison	45
219166	Réparation des presses à foin	75
219176	Initiation au milieu de travail	90
219187	Réparation des mécanismes de la moissonneuse-batteuse	105
219193	Réparation des systèmes hydrauliques, électroniques et électriques de la moissonneuse-batteuse	45
219206	Réparation des relevages hydrauliques et électrohydrauliques	90
219213	Vérification et ajustement des boîtes de vitesses hydrauliques	45
219223	Vérification et ajustement des transmissions hydrostatiques	45
219233	Réparation de la machinerie d'ensilage	45
219243	Réparation des systèmes de pulvérisation et des épandeurs	30
219252	Réparation des systèmes d'air climatisé des machines agricoles	30
219261	Communication écrite	15
219273	Réparation des directions hydrauliques	45
219288	Réparation des moteurs	120
219295	Réparation des systèmes d'alimentation du moteur	75
219306	Réparation des systèmes électriques et électroniques du tracteur	90
219313	Réparation des boîtes de vitesses mécaniques des machines agricoles	45
219321	Utilisation des moyens de recherche d'emploi	15
219333	Intégration au milieu de travail	45
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Mitis

CS La Riveraine

CS de Coaticook

CS de L'Industrie

CS Saint-Hyacinthe

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (GÉNÉRALE)
(chem. 2) (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1474

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour approfondir les règles, les principes, les processus et les techniques en mécanique automobile, effectuer l'entretien des systèmes d'allumage, d'alimentation, d'injection et de la transmission automatique, faire les réparations mécaniques usuelles sur l'automobile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
341011	Formation et métier	15
341025	Service du véhicule	75
341035	Circuits électriques et accès	75
341044	Travail en atelier	60
341051	Santé et sécurité au travail	15
341061	Lubrifiants et solvants	15
341076	Principes d'électricité	90
341083	Soudage et oxycoupage	45

341092	Hydraulique et pneumatique	30
341102	Plans et croquis	30
341115	Système de démarrage et charge	75
341126	Réparation de la culasse	90
341136	Réparation du bloc-cylindre	90
341144	Entretien — système d'allumage	60
341154	Entretien — système d'alimentation	60
341165	Entretien — système d'injection	75
341173	Réparation de l'embrayage	45
341185	Réparation — boîtes de vitesses	75
341192	Entretien — transmission automatique	30
341214	Réparation — différentiel et arbres	60
341226	Réparation — suspension et direction	90
341235	Réparation des freins	75
341245	Introduction au marché du travail	75
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7321	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS La Neigette	CS de Val-d'Or
CS de Matane	CS de Manicouagan
CS Roberval	CS Miguasha
CS de Chicoutimi	CS de l'Amiante
CS Laure-Conan	CS de la Chaudière-Etchemin
CEC de Québec	CS Lévis
CS de Victoriaville	CS de la Côte-du-Sud
CS des Chênes	CS Chomedey de Laval
CS de Trois-Rivières	CS de l'Industrie
CS de Coaticook	CS de Sainte-Thérèse
CSC de Sherbrooke	CS Saint-Jérôme
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)	CS de Jacques-Cartier
CS Baldwin-Cartier (F) (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS Sainte-Croix (A)	CS de Châteauguay Valley (A)
	CS du Goéland

CEC de Verdun
CEC de Montréal
CS de la Haute Gatineau
CS Western Québec (A)
CS de Outaouais-Hull
CS La Seigneurie

CS des Cantons
CS Saint-Hyacinthe
Privé
Aviron (Québec)
Aviron Ltée (Institut technique) (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1974 - *Automobile Mechanics (General) (chem. 2)*.

TITRE : **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (SPÉCIALITÉ)
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1990-1991 et révisé en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5151

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exécution des tâches principales de la mécanicienne ou du mécanicien spécialiste de la vérification et de l'ajustement du moteur, de la vérification et de la réparation des accessoires électriques et du système de chauffage et de climatisation, à l'exécution de la tâche de la mécanicienne ou du mécanicien spécialiste de la géométrie de l'automobile, la compréhension et l'application de notions particulières, et à l'exécution des tâches de la mécanicienne ou du mécanicien spécialisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1239 : Mécanique automobile II
- ou 1474 : Mécanique automobile (générale)
- ou 1739 : Automobile Mechanics II
- ou 1974 : Automobile Mechanics
- ou 347-500 : Mécanique automobile II
- ou 347-541 : Mécanique automobile
- ou 847-500 : Automobile Mechanics II
- ou 847-541 : Automobile Mechanics
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
355011	Électricité et électronique — plans	15
355022	Électronique et systèmes ordonnés	30
355035	Rendement du moteur	75
355043	Système de climatisation	45

355053	Systèmes électriques-électroniques	45
355062	Climatisation rendement moteur en industrie	30
355087	Transmission automatique	105
355092	Réparation de transmission automatique en industrie	30
355103	Géométrie de l'automobile	45
355112	Géométrie d'auto en industrie	30
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7321	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS La Neigette	CS de Outaouais-Hull
CS de Chicoutimi	CS de Val-d'Or
CEC de Québec	CS de la Chaudière-Etchemin
CS de Trois-Rivières	CS Lévis
CSC de Sherbrooke	CS Chomedey de Laval
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)	CS de Sainte-Thérèse
CEC de Verdun	CS de Jacques-Cartier
CEC de Montréal	CS Saint-Hyacinthe
	CS de Châteauguay Valley (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5651 - *Automotive Specialty Mechanics*.

TITRE : **MÉCANIQUE D'ENGINS DE CHANTIER
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5055

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant de vérifier, de démonter, de réparer, de remonter et d'ajuster les embrayages standards et hydrauliques, les transmissions ordinaires et semi-automatiques, les freins hydrauliques, les boîtiers de direction, les embrayages de direction, les suspensions et les arbres de commande des tracteurs, des niveleuses, des bouteuses, des camions lourds hors-route et des autres engins de chantier; d'assurer l'entretien des systèmes d'alimentation et d'injection; de faire la mise au point des moteurs diesels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350111	Métier et formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
350131	Plans et croquis	15

350145	Travail général d'atelier	75
350155	Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	75
350174	Oxycoupage et soudage à l'étain, au gaz et à l'arc	60
350181	Huiles, graisses et solvants	15
350193	Réparation d'équipements pneumatiques	45
350204	Réparation du système de freinage hydraulique et vérification des roues	60
350216	Réparation de trains de roulement, d'embrayages de direction et de réductions finales	90
350225	Réparation des éléments de transmission de pouvoir à boîte de vitesses manuelle	75
341076	Application des principes d'électricité et d'électronique	90
350233	Réparation des circuits électriques et des accessoires des cabines	45
350245	Réparation des systèmes de charge et de démarrage	75
350255	Entretien périodique d'engins de chantier	75
350264	Intégration au marché du travail I	60
350275	Entretien des systèmes d'alimentation d'essence et d'allumage	75
350286	Diagnostic de problèmes des systèmes d'injection diesels	90
350296	Vérification et mise au point des moteurs diesels	90
350303	Vérification et remplacement du moteur	45
350313	Vérification et remplacement de la culasse	45
350327	Réparation du bloc-cylindres	105
350348	Réparation des équipements hydrauliques	120
350354	Vérification, entretien et réglage de transmissions hydrostatiques	60
350338	Réparation des éléments de transmission de pouvoir à boîte de vitesses semi-automatique	120
350363	Réparation de directions	45
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
350376	Intégration au marché du travail II	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup

CS Roberval

CEC de Québec

CS du Centre de la Mauricie

CSC de Sherbrooke

CEC de Montréal

CS Abitibi

CS de Sept-Iles

CS Kativik

CS Miguasha

CS Lévis

CS Pierre-Neveu

CS des Trois-Lacs

* * *

**TITRE : MÉCANIQUE DE BATEAUX DE PÊCHE
(secondaire)**

STATUT : Programme non révisé

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1484

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier et entretenir le circuit de distribution et le groupe électrogène, vérifier, entretenir et réparer les systèmes de refroidissement du moteur, vérifier et entretenir les transmissions mécaniques et hydrauliques, l'arbre de couche, l'équipement de pont, les systèmes de chauffage et de réfrigération, réparer la machinerie, l'équipement et la tuyauterie du bateau pour l'hivernage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1242 : Mécanique diesel II
- ou 1246 : Mécanique diesel II
- ou 1247 : Mécanique marine
- ou 1250 : Mécanique marine
- ou 1742 : Diesel Mechanics II
- ou 1746 : Diesel Mechanics II
- ou 1747 : Marine Mechanics
- ou 1750 : Marine Mechanics
- ou 351-500 : Mécanique marine
- ou 352-541 : Mécanique de bateau de pêche
- ou 851-500 : Marine Mechanics
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
352018	Transmission de pouvoirs	120
352022	Sécurité et sauvetage	30
352033	Stabilité du navire	45
352043	Nomenclature navale	45
352053	Entretien de l'équipement	45
352063	Réfrigération — bateau de pêche	45
352074	Systèmes hydrauliques	60
352084	Stage en milieu de travail	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7434	Matelots/matelotes de salle des machines du transport par voies navigables

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS des Falaises

*** * ***

**TITRE : MÉCANIQUE DE VÉHICULES LÉGERS
(secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1996-1997

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5154

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-443.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, réparer et ajuster toutes les pièces des moteurs à deux et à quatre courses sur les tondeuses à gazon, les motoneiges, les souffleuses à neige, les tronçonneuses, les tracteurs de jardin, les véhicules tout terrain, les motocyclettes, les moteurs hors-bord, les voitures de golf, etc., vérifier et réparer les circuits d'allumage, les différentes parties du système d'alimentation, les systèmes de lubrification et de refroidissement, assurer le service et l'entretien des véhicules légers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
341211	Métier et formation	15
341221	Santé et sécurité au travail	15
341225	Travail général d'atelier	75
341244	Soudage et oxycoupage	60
341252	Croquis et lecture de plans	30
341267	Transmission de puissance	105

341276	Entretien périodique	90
341288	Réparation des moteurs à deux et à quatre courses	120
341295	Systèmes d'alimentation	75
341308	Électricité et électronique	120
341314	Systèmes d'allumage	60
341326	Systèmes de démarrage et de charge	90
341334	Hydraulique de base	60
341344	Réparation des tondeuses à gazon	60
341355	Réparation des souffleuses à neige	75
341365	Réparation des tronçonneuses	75
341377	Réparation des tracteurs à jardins	105
341386	Réparation des moteurs hors-bord	90
341394	Réparation des motoneiges (moteurs)	60
341405	Réparation des motoneiges (châssis)	75
341415	Réparation des véhicules tout terrain (moteurs)	75
341426	Réparation des véhicules tout terrain (châssis)	90
341436	Entretien des motocyclettes	90
341446	Intégration au milieu de travail	90

TOTAL 1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7335	Mécaniciens/mécaniciennes de petits moteurs et autres équipements

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Gouvernemental
CS de l'Amiante	CS de l'Amiante
CS de Matane	CS Chomedey de Laval
CS de Chicoutimi	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS de La Jeune Lorette	Centre fédéral de formation
CEC de Montréal	Pénitencier Archambault
CS de la Haute Gatineau	

*** * ***

TITRE : **MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5049

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant de vérifier, de démonter, de réparer, de remonter et d'ajuster les embrayages à disque, les transmissions ordinaires et automatiques, les freins hydrauliques et pneumatiques, les boîtiers de direction, les suspensions et les arbres de commande des véhicules lourds routiers (tracteurs routiers, camions et autobus); d'assurer l'entretien des systèmes d'alimentation et d'injection; de faire la mise au point des moteurs diesels; de faire les réparations des circuits électriques et des accessoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350381	Métier et formation	15
350121	Santé et sécurité au travail	15
350145	Travail général d'atelier	75
350174	Oxycoupage et soudage à l'étain, au gaz et à l'arc	60
350181	Huiles, graisses et solvants	15
350131	Plans et croquis	15
350405	Application de principes d'hydraulique et de pneumatique	75
350413	Vérification, réparation et remplacement des roues et de leurs éléments	45
350424	Entretien et réparation des suspensions et des cadres de châssis	60
350435	Entretien et réparation de la direction mécanique et à assistance hydraulique	75
350445	Réparation du système de freinage hydraulique	75
350456	Réparation du système de freinage pneumatique	90
350466	Réparation des boîtes manuelles, boîtes de transfert, joints et arbres	90
350472	Entretien et remplacement des embrayages à disque(s)	30
350482	Entretien et remplacement de la transmission automatique	30
350395	Entretien périodique du véhicule	75
350494	Intégration au marché du travail I	60
350505	Réparation des différentiels et des arbres de roue	75
341076	Application des principes d'électricité et d'électronique	90
350245	Réparation des systèmes de charge et de démarrage	75
350275	Entretien des systèmes d'alimentation d'essence et d'allumage	75
350514	Réparation des accessoires électriques et de leurs circuits	60
350523	Réparation des éléments de la cabine	45
350286	Diagnostic de problèmes des systèmes d'injection diesels	90
350296	Vérification et mise au point des moteurs diesels	90
350533	Vérification et remplacement du moteur	45
350544	Vérification et remplacement de la culasse et du frein Jacobs	60
350327	Réparation du bloc-cylindres	105
350556	Intégration au marché du travail II	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CEC de Montréal
CS de Rivière-du-Loup	CS de Outaouais-Hull
CS de Chicoutimi	CS Abitibi
CEC de Québec	CS Lévis
CS du Centre de la Mauricie	CS Saint-Jérôme
CSC de Sherbrooke	CS des Trois-Lacs

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE MARINE (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1250

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, démonter, réparer, remonter et ajuster toutes les pièces de différents types de moteurs marins, vérifier et réparer les circuits électriques (d'éclairage, de démarrage, de charge, de chauffage, de ventilation et de préchauffage du moteur), vérifier et entretenir les circuits séries-parallèles de 12, 24 et 32 volts, les accumulateurs, vérifier, entretenir et réparer les systèmes de lubrification, d'alimentation, vérifier et entretenir les turbo-chargeurs, vérifier, procéder à la pose et dépose des différents types d'injecteurs et de pompes d'injection, vérifier, réparer et ajuster les régulateurs de vitesse mécaniques, pneumatiques et hydrauliques, à vitesse limitée, variable ou constante, diagnostiquer les troubles du moteur et de ses accessoires, effectuer la mise au point et les ajustements qui s'imposent.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
351011	Santé et sécurité au travail	15
351023	Outils et appareils d'atelier	45
351033	Soudage — oxycoupage	45
351047	Moteurs marins	105
351053	Hydraulique	45
351065	Électricité élémentaire	75
351072	Rédaction de rapports	30
351086	Éléments de dessin	90
351096	Moteur diesel — démontage	90
351105	Moteur diesel — réparation	75
351116	Moteur diesel — assemblage	90
351122	Soudage à l'arc métallique	30
351135	Démarrage, charge, jauges	75
351146	Stage industriel	90
351153	Système d'alimentation	45
351164	Système d'admission d'air	60
351177	Injection	105
351183	Système de refroidissement	45
351197	Mise au point du moteur	105
351206	Électricité appliquée	90
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7434	Matelots/matelotes de salle des machines du transport par voies navigables

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Falaises

* * *

TITRE : **VENTE DE PIÈCES MÉCANIQUES AU COMPTOIR (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5122

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-430/440.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conseiller la cliente ou le client sur le type et la qualité de la marchandise, vendre des pièces de rechange, des machines, des outils, des appareils et des accessoires pour véhicules moteurs, au comptoir d'un établissement commercial, d'un atelier de réparation ou d'un magasin de pièces, utiliser son système informatique pour tenir à jour un inventaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354206	Identification — outillage et équipement	90
354218	Moteur et systèmes connexes	120
354228	Connaissance des produits I	120

354238	Approvisionnement	120
354243	Vente I	45
354255	Châssis et accessoires	75
354265	Connaissance des produits II	75
354275	Informatique : notions de base	75
354285	Vente II	75
354293	Stage en milieu de travail I	45
354304	Stage en milieu de travail II	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Rivière-du-Loup
 CS de Chicoutimi
 CS Beauport
 CS de Trois-Rivières
 CS de Memphrémagog
 CS Jérôme-Le Royer
 CS de Outaouais-Hull
 CS Abitibi
 CS des Chutes-de-la-Chaudière
 CS Saint-Jérôme
 CS du Goéland

*** * ***

TITRE : **ENTRETIEN D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes, c'est-à-dire : connaître les principes fondamentaux et les concepts régissant la conception des aéronefs; expliquer le fonctionnement des systèmes d'un aéronef; utiliser convenablement et de façon sécuritaire les équipements et outillages; connaître les lois et règlements régissant l'aéronautique au Canada; produire des rapports techniques en français et en anglais.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-203-77	Calcul différentiel et intégral II	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
241-159-88	Travaux d'atelier I	60
241-169-88	Travaux d'atelier II	60
241-178-88	Mécanique des fluides	60
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-142-90	Fonctionnement et réfection des moteurs à pistons d'aéronefs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-145-88	Protection des matériaux aéronautiques et méthodes d'inspection	75
280-146-88	Construction, fonctionnement et entretien des hélices	45
280-147-88	Analyse de performances aux bancs d'essais	90
280-149-88	Éléments d'avionique	75
280-150-90	Instrumentation d'aéronefs	75
280-152-89	Construction et performances des moteurs à réaction	105
280-153-88	Servitudes hydrauliques et pneumatiques d'aéronefs	75
280-154-88	Commandes et gouvernes d'aéronefs	60
280-155-88	Réparation structurale d'aéronefs	90
280-157-90	Théorie de vol des aéronefs à voilures tournantes	45
280-165-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
280-340-88	Matières organiques employées en aéronautique	75
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
SOUS-TOTAL		1 890

plus environ **255** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-976-74	Statique graphique et analytique	45
241-179-88	Inspection dimensionnelle et contrôle de la qualité	60
241-180-88	Atelier de réfection mécanique	60
280-156-90	Mécanique de vol des avions	45
280-158-90	Stage d'entretien d'aéronefs	75
280-160-88	Atelier de réparation de cellules	60
280-168-90	Stage d'entretien d'avions	60
280-169-90	Stage d'entretien d'hélicoptères	60
604-105-94	Rapports aéronautiques	45
TOTAL		2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7315	Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

John Abbott College

Cégep Édouard-Montpetit

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 100 heures

TOTALE : 2 760 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilité à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes. Ils seront capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machines en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le *personnel machine* de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-967-80	Résistance des matériaux	90
203-976-74	Statique graphique et analytique	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-149-82	Électricité I	45
243-249-82	Électricité II	60
243-349-82	Électricité III	60
248-143-88	Initiation aux navires et aux machines auxiliaires	120
248-203-88	Technologie générale des machines	45
248-243-88	Moteurs diesels marins	120
248-343-88	Chaudières et plan vapeur	120
248-353-88	Construction	45
248-363-82	Dessin technique	60
248-423-78	Chimie appliquée I	45
248-443-88	Turbines à vapeur et conduite des machines auxiliaires	105
248-463-82	Dessin spécialisé	60
248-483-82	Physique thermique I	60
248-523-88	Métaux utilisés dans la marine	60
248-533-75	Électrotechnique I	60
248-543-78	Chimie appliquée II	45
248-553-88	Stabilité	60
248-570-78	Automation et contrôle I	60
248-583-82	Physique thermique II	60
248-613-78	Physique appliquée	45
248-623-91	Supervision technique des moteurs diesels marins	60
248-633-75	Électrotechnique II	60
248-643-82	Réfrigération et air climatisé	45
248-653-88	Propulsion	60
248-673-78	Automation et contrôle II	60
248-683-88	Physique thermique III	60
TOTAL		2 100

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rimouski

*** * ***

SECTEUR 11 :

FABRICATION MÉCANIQUE

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5126	Conduite de machines industrielles	DEP	900	—	299
1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	DEP	1 350	—	300
5027	Dessin industriel	DEP	1 800	—	301
5158	Fabrication de moules	ASP	1 200	—	303
5041	Matriçage	ASP	900	—	304
1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	DEP	1 350	—	305
5067	Montage de structures en aérospatiale	DEP	1 320	—	306
5050	Montage mécanique en aérospatiale	DEP	1 200	—	307
5051	Montage-câblage en aérospatiale	DEP	1 500	—	308
5042	Outillage	ASP	900	—	309
1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	DEP	1 800	—	310
5019	Usinage sur machines-outils à commande numérique	ASP	900	—	312
	Collégial :				
280.01	Construction aéronautique	DEC	2 130	2 790	313
248.01	Techniques d'architecture navale	DEC	2 025	2 685	315
241.06	Techniques de génie mécanique	DEC	2 115	2 775	317
235.A0	Techniques de production manufacturière	DEC	1 935	2 595	320
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	DEC	2 055	2 715	322
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	DEC	2 070	2 730	324
235.01	Technologie du génie industriel	DEC	1 830	2 490	326

SECTEUR 11 :

FABRICATION MÉCANIQUE

LISTE DES PROGRAMMES

DEP	ASP	DEC
Conduite de machines industrielles #5126 — DEP — 900 h		Construction aéronautique #280.01 — DEC — 2 130 h, 2 790 h
Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques #1494 — DEP — 1 350 h		Techniques d'architecture navale #248.01 — DEC — 2 025 h, 2 685 h
Dessin industriel #5027 — DEP — 1 800 h		Techniques de génie mécanique #241.06 — DEC — 2 115 h, 2 775 h
Mécanique de tôlerie aéronautique #1467 — DEP — 1 350 h		Techniques de production manufacturière #235.A0 — DEC — 1 935 h, 2 595 h
Montage mécanique en aérospatiale #5050 — DEP — 1 200 h		Techniques de transformation des matériaux composites #241.11 — DEC — 2 055 h, 2 715 h
Montage-câblage en aérospatiale #5051 — DEP — 1 500 h		Techniques de transformation des matières plastiques #241.12 — DEC — 2 070 h, 2 730 h
Montage de structures en aérospatiale #5067 — DEP — 1 320 h	Fabrication de moules #5158 — ASP — 1 200 h	Technologie du génie industriel #235.01 — DEC — 1 830 h 2 490 h
Techniques d'usinage (chem. 2) #1493 — DEP — 1 800 h	Matriçage #5041 — ASP — 900 h	
	Outillage #5042 — ASP — 900 h	
	Usinage sur machines-outils à commande numérique #5019 — ASP — 900 h	

TITRE : **CONDUITE DE MACHINES INDUSTRIELLES
(secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5126

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour opérer des machines de production, assurer et maintenir les préparatifs et la mise en marche de la machine de production, assurer une qualité de production, une lubrification et un entretien préventif par une vérification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366611	Le métier	15
366622	Communication en milieu de travail	30
366632	Mathématiques appliquées	30
366642	Dessin industriel	30
366652	Lecture de plans	30
366662	Organes de machines et matériel industriels	30
366672	Initiation à la métrologie et au système métrique	30
366681	Outils et travail manuel	15

366695	Usinage sur machines-outils	75
366703	Opérations d'ordinateurs	45
366715	Théorie d'électricité	75
366724	Notions d'électronique	60
366731	Hydraulique pneumatique de base	15
366744	Composantes hydrauliques et pneumatiques	60
366752	Contrôle et signalisation automatiques	30
366761	Manutention	15
366772	Sécurité industrielle	30
366782	Notions de soudage	30
366792	Notion de tôlerie	30
366803	Initiation à la commande numérique	45
366812	Initiation à la robotique	30
366821	Notions de tuyauterie	15
366832	Lubrification	30
366842	Entretien préventif	30
366855	Stage en milieu industriel	75
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9517	Conducteurs/conductrices de machines à fabriquer des produits divers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS des Chênes

*** * ***

TITRE : CONDUITE ET RÉGLAGE DE MACHINES À MOULER LES MATIÈRES PLASTIQUES (secondaire)

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1494

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : FABRICATION MÉCANIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour monter, régler et mettre en service les divers types de presses de moulage par injection, par extrusion, par soufflage ou par compression des matières plastiques, en respectant les caractéristiques de chaque procédé et la matière en cause, assurer la conformité du produit aux devis de production, assurer l'entretien de l'équipement et des accessoires afin d'en optimiser le rendement, effectuer les corrections mineures aux moules en fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
345011	Le programme — le métier	15
345021	Santé et sécurité	15
345034	Lecture de plans et devis	60
345046	Travail manuel	90

345052	Méthodes de moulage des matières plastiques	30
345067	Moules et filières pour le plastique	105
345073	Installation et réglage des équipements connexes	45
345086	Processus de moulage par injection	90
345092	Matériaux thermoplastiques	30
345105	Moules et filières : installation	75
345116	Processus d'extrusion	90
345127	Préparation des machines	105
345135	Équipement : entretien préventif	75
345142	Plastiques : métrologie appliquée	30
345153	Matières plastiques : tests appropriés	45
345163	Systèmes — refroidissement-chauffage	45
345177	Conduite d'une extrudeuse	105
345187	Conduite d'une machine à injection	105
345194	Contrôle de la qualité	60
345203	Opération de fin de production	45
345216	Stages industriels	90

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9422	Conducteurs/conductrices de machines de traitement des matières plastiques
9423	Conducteurs/conductrices de machines de transformation du caoutchouc et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal

CS Lévis

CS Saint-Jean sur Richelieu

*** * ***

TITRE : **DESSIN INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5027

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-700.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec précision et rapidité, à l'aide des instruments usuels de dessin et grâce à un poste de travail informatisé (DAO), des travaux de dessin qui se rapportent plus précisément au domaine industriel tels que le dessin de fabrication mécanique, d'ensemble, d'illustration, le dessin, le bâti de machine et la schématisation dans les secteurs hydraulique, pneumatique, électrique et la canalisation industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
326011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
326025	Tracés de base	75

326038	Projection orthogonale	120
326045	Dessin en perspective	75
326056	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	90
326065	Dessin simple de fabrication	75
326075	Notions de mathématiques	45
326083	Situation des pièces d'un mécanisme	45
326093	Organes de liaison mécaniques	45
326103	Cotation fonctionnelle	45
326116	Procédés de fabrication	90
326126	Dessin d'ensemble d'un mécanisme simple	90
326136	Développement d'un objet	90
326148	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
326156	Organes de transmission	90
326161	Correction d'un dessin	15
326176	Dessin complexe de fabrication	90
326184	Relevé d'un objet technique	60
326195	Dessin d'ensemble d'un mécanisme complexe	75
326202	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
326213	Dessin en vue explosée	45
326226	Bâti d'une machine	90
326236	Schématisation d'un système	90
326247	Conception d'un objet technique	105
326256	Intégration au milieu de travail	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS Chomedey de Laval
CS La Neigette	CS Saint-Jérôme
CS De La Jonquière	CS Tracy
CS de La Jeune Lorette	CS Saint-Jean sur Richelieu

CS des Chênes
CS du Sault-Saint-Louis
CEC de Montréal
CEP du Grand Montréal (A)
CS de Val-d'Or
CS de Sept-Iles
CS de la Chaudière-Etchemin

Gouvernemental

Centre fédéral de formation (F) (A)
Pénitencier de Cowansville (F) (A)

Privé

Aviron (Québec) Inc.
Aviron Ltée (Institut technique) (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5527 - *Industrial Drafting*.

TITRE : **FABRICATION DE MOULES (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5158

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour permettre de réaliser correctement et avec des performances acceptables les tâches et les activités inhérentes à la fabrication de moules; ces habiletés permettront d'interpréter des plans, de résoudre des problèmes mathématiques et d'effectuer la mise au point du moule et des correctifs appropriés, s'il y a lieu, et cela avec minutie et précision.

CONDITIONS D'ADMISSION

1493 : Techniques d'usinage (chem. 2)
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365511	Métier et formation	15
365624	Lecture de plans de moules	60
365633	Mathématique appliquée aux moules	45
365648	Usinage des composants de moules sur des machines-outils conventionnelles	120
365653	Fabrication des gabarits de copiage pour des machines-outils duplicatrices	45
365668	Usinage sur machines-outils duplicatrices	120
365674	Correction des programmes pour la commande numérique	60
365587	Usinage par électro-érosion	105
365598	Usinage des composants de moules sur des machines-outils à commande numérique	120

365608	Finition des empreintes des noyaux et des composants de moules	120
365614	Perçage des canaux de refroidissement / chauffage et installation des cartouches chauffantes	60
365628	Assemblage des composants de moules	120
365638	Réparation, modification et entretien des moules	120
365646	Stage en milieu de travail	90
TOTAL		1 200

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS du Sault-Saint-Louis
CS Saint-Jean sur Richelieu

* * *

TITRE : **MATRIÇAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5041

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser toutes variétés de spécifications concernant la fabrication de poinçons et de matrices, tracer les éléments qui servent à la fabrication de poinçons et de matrices, régler et opérer les machines-outils d'atelier, ajuster et assembler des pièces en vue de la fabrication ou de la préparation de matrices d'estampage, démonter, réparer ou remplacer des pièces de matrices.

CONDITIONS D'ADMISSION

ou 1266 : Machiniste général II

ou 1493 : Techniques d'usinage

ou 1766 : General Machinist II

ou 1993 : Machining Technics

ou 373-500 : Machiniste général II

ou 873-500 : General Machinist II

ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366301	Métier et formation	15
366312	Mathématique appliquée - outillage, matriçage	30
366323	Pointage et pointage-rectifiage	45
366332	Métallurgie d'outils de production	30
366342	Métrologie appliquée au matriçage	30
366353	Techniques d'assemblage de matrices	45
366362	Étude fonctionnelle - presses	30
366371	Matériaux à faible indice d'usinabilité	15
366388	Fabrication d'un outil à découpe simple	120

366392	Usinage par électro-érosion	30
366402	Analyse d'un plan d'outil de presse	30
366412	Rectification plane de formes irrégulières	30
366421	Communication en milieu de travail	15
366432	Rectification cylindrique de formes irrégulières	30
366448	Fabrication d'un outil - frappe à fond	120
366456	Intégration au milieu de travail	90
366467	Fabrication d'un outil progressif	105
366476	Assemblage d'un outil progressif	90
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

CS des Trois-Lacs

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE TÔLERIE AÉRONAUTIQUE
(secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1467

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-487.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour créer et tracer des patrons de formes diverses, découper, façonner et assembler des pièces de métal en feuille, en plaque, ou toutes autres formes utilisées en structure, exécuter des travaux sur le métal en feuille et les profilés en aéronautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
317014	Mathématique	60
317023	Technologie appliquée	45
317034	Lecture de plans	60
317044	Développement I	60
317055	Travail du métal mince I	75
317065	Travail du métal mince II	75
317075	Soudage	75
317082	Développement II	30

317092	Métal en plaque I	30
317108	Métal en plaque II	120
317112	Stage en entreprise I	30
317126	Moteur à turbine I	90
317137	Moteur à turbine II (cellule)	105
317143	Moteur à turbine III (cellule)	45
317153	Dessin d'aéronautique	45
317164	Rivetage	60
317175	Gabarits et matrices	75
317185	Fabrication d'un aileron	75
317198	Assemblage — flotteurs d'avion	120
317201	Recherche d'emploi	15
317212	Stage en entreprise II	30
317222	Stage en entreprise III	30
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9481	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Jacques-Cartier

*** * ***

TITRE : **MONTAGE DE STRUCTURES EN AÉROSPATIALE (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5067

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 320 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des procédures de travail et des dessins techniques; appliquer des règles de santé et de sécurité; appliquer des notions relatives aux matériaux de l'industrie aéronautique; appliquer des techniques d'assemblage auxiliaires; appliquer des produits scellants; percer, riveter et dériveter des pièces; fabriquer des pièces de structures simples; réaliser un sous-assemblage, un assemblage simple et un assemblage complexe; installer un système secondaire; modifier un assemblage; s'intégrer au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
365311	Métier et formation	15
365323	Fonctionnement d'un aéronef	45
365338	Interprétation de dessins	120
365343	Procédures de travail	45
365352	Santé et sécurité du travail	30

365364	Matériaux	60
365378	Fabrication de pièces simples	120
365385	Perçage	75
365398	Rivetage et dérivetage	120
365402	Techniques d'assemblage auxiliaires	30
365411	Produits scellants	15
365426	Sous-assemblage	90
365438	Assemblage simple	120
365441	Qualité intégrale	15
365458	Assemblage complexe	120
365466	Système secondaire	90
365478	Modification d'un assemblage	120
365482	Recherche d'emploi	30
365494	Intégration au travail	60
TOTAL		1 320

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9481	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5567 - Aircraft Structural Assembly.

TITRE : **MONTAGE MÉCANIQUE EN AÉROSPATIALE
(secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5050

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des procédures de travail et des dessins techniques; appliquer des règles de santé et sécurité; appliquer les techniques de montage; réparer, monter et installer un système mécanique ou hydraulique et ses sous-ensembles; équilibrer un rotor, s'intégrer au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
368221	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
368235	Principes de fonctionnement d'un aéronef	75
368247	Interprétation de dessins techniques	105
368254	Interprétation de procédures de travail	60
368262	Santé et sécurité du travail	30
368277	Techniques de montage	105
368286	Montage d'un sous-ensemble d'un système mécanique	90
368295	Équilibrage d'un rotor	75

368308	Montage d'un système mécanique	120
368315	Réparation d'un système mécanique	120
368324	Montage d'un sous-ensemble d'un système hydraulique	60
368336	Montage d'un système hydraulique	90
368344	Réparation d'un système hydraulique	75
368356	Installation d'un système	90
368362	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
368374	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		1 200

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9481	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5550 - *Aircraft Mechanical Assembly*.

TITRE : **MONTAGE-CÂBLAGE EN AÉROSPATIALE
(secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5051

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des procédures de travail et des dessins d'assemblage et d'électricité; appliquer les techniques de sertissage, de brazage tendre et de métallisation; préparer, former et installer un faisceau électrique et ses composantes; assembler les composantes électriques d'un système électrique, le modifier et en assurer le bon fonctionnement; effectuer des tests sur les composantes électriques; appliquer des notions d'électricité en aérospace; appliquer des notions de santé et sécurité; se situer au regard de la qualité intégrale; s'intégrer au milieu du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
368011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
368023	Principes de fonctionnement d'un aéronef	45
368036	Dessins d'assemblage et d'électricité d'aéronefs	90
368042	Procédures de travail	30

368052	Santé et sécurité au travail	30
368067	Sertissage	105
368078	Brasage tendre	120
368085	Préparation d'un faisceau électrique	75
368098	Formation d'un faisceau électrique	120
368101	Métallisation des composantes modulaires et principales	15
368118	Assemblage des composantes modulaires et principales	120
368121	Qualité intégrale	15
368128	Installation d'un faisceau électrique et de ses composantes	120
368135	Notions d'électricité en aérospace	75
368172	Communication en milieu de travail	30
368146	Test sur les composantes	90
368158	Vérification et entretien d'un système électrique	120
368166	Modification d'un système électrique	90
368185	Systèmes avioniques	75
368192	Évolution de la technologie	30
368202	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
368214	Intégration au milieu de travail	60

TOTAL 1 500

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9484	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de matériel, d'appareils et d'accessoires électriques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Montréal (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5551 - *Aircraft Electrical Assembly*.

TITRE : **OUTILLAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5042

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tracer, ajuster et assembler des pièces pour fabriquer et réparer des outils de coupe, des gabarits de guidage, d'ablocage, d'assemblage, des calibres ou de l'outillage de machiniste; appliquer des connaissances et des principes d'outillage, de mathématique d'atelier, de propriétés des métaux et de processus de traçage, d'usinage et d'assemblage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1266 : Machiniste général II
ou 1493 : Techniques d'usinage
ou 1766 : General Machinist II
ou 1993 : Machining Technics
ou 373-500 : Machiniste général II
ou 873-500 : Machining Technics II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366481	Métier et formation	15
366312	Mathématique appliquée - outillage, matriçage	30
366323	Pointage et pointage-rectifiage	45
366332	Métallurgie d'outils de production	30
366492	Métrologie de gabarits	30
366503	Techniques d'assemblage de gabarits	45
366512	Étude fonctionnelle de machinerie	30
366525	Fabrication d'un gabarit de perçage	75
366392	Usinage par électro-érosion	30
366532	Analyse d'un plan de gabarit	30

366546	Fabrication d'un gabarit de tournage	90
366371	Matériaux à faible indice d'usinabilité	15
366421	Communication en milieu de travail	15
366558	Fabrication d'un gabarit de fraisage	120
366412	Rectification plane de formes irrégulières	30
366432	Rectification cylindrique de formes irrégulières	30
366564	Fabrication de calibres de contrôle	60
366456	Intégration au milieu de travail	90
366576	Fabrication d'un outil de coupe	90
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette
CEC de Montréal
CS de Jacques-Cartier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'USINAGE (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989 et révisé en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1493

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec précision et selon les données de devis ou des dessins, les travaux de sciage, limage, taraudage, tournage, fraisage, filetage au tour, à l'aide d'instruments de base et de l'équipement spécialisé, et pour effectuer toute autre tâche d'usinage selon les croquis de pièces mécaniques en rapport avec la demande de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
344551	Sensibilisation à la profession	15
344032	Santé et sécurité au travail	30
344563	Mathématique appliquée	45
344572	Organes de machine	30
344582	Matériaux industriels	30
344042	Métrologie	30
344592	Les abrasifs	30
344072	Les outils de coupe	30

344605	Travaux de perçage et d'établi	75
344614	Introduction : lecture de plans	60
344622	Procédés de montage	30
344634	Procédés d'usinage	60
344118	Tournage cylindrique	120
344178	Fraisage parallèle, perpendiculaire	120
344643	Tournage conique	45
344205	Filetage au tour	75
344313	Rectification plane	45
344212	Initiation au métier	30
344652	Entretien préventif	30
344662	Appareil diviseur, table rotative	30
344674	Lecture de plans avancée	60
344684	Ajustage et assemblage	60
344324	Rectification cylindrique	60
344698	Fraisage angulaire, formes et circulaire	120
344343	Programmation manuelle	45
344415	Initiation au tour à CN	75
344425	Initiation à la fraiseuse à CN	75
344701	Moyens de recherche d'emploi	15
344718	Projets de fraisage	120
344728	Projets de tournage	120
344366	Intégration au marché du travail	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
9511	Conducteurs/conductrices de machines d'usinage

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Matane	CS de Manicouagan
CS de Rivière-du-Loup	CS de la Chaudière-Etchemin
CS du Lac Saint-Jean	CS de la Côte-du-Sud
CS de La Jeune Lorette	CS de L'Industrie
CS de Portneuf	CS de Le Gardeur
CS du Centre de la Mauricie	CS des Patriotes
CS des Chênes	CS Saint-Jérôme
CS de l'Asbesterie	CS Tracy
	CS de Jacques-Cartier

CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships
CS Jérôme-Le Royer
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CEC de Montréal (F) (A)
CEP du Grand Montréal (A)
CS de Outaouais-Hull
CS Harricana

CS Saint-Jean sur Richelieu
CS du Goéland
CS des Cantons
CS des Trois-Lacs
CS Saint-Hyacinthe
CS District de Bedford (A)
Gouvernemental
Pénitencier Archambault (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1993 - *Machining Technics (chem. 2)*.

**TITRE : USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À
COMMANDE NUMÉRIQUE (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1992-1993

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5019

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : FABRICATION MÉCANIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour régler et opérer des machines à contrôle numérique utilisées dans les opérations de fraisage, de perçage, d'alésage, de taraudage et dans d'autres opérations sur pièces mécaniques, positionner et fixer les gabarits d'ablocage selon les indications de la feuille d'opération, monter les accessoires, les outils de coupe et la pièce à usiner, installer les rubans ou les cartes perforées, placer en relation les coordonnées du système et de la pièce, observer la séquence des opérations, ajuster les butées, vérifier la conformité de la pièce aux plans et devis, apporter ou commander les corrections nécessaires au programme, remplacer les outils usés ou défectueux.

CONDITIONS D'ADMISSION

1266 : Machiniste général II
ou 1493 : Techniques d'usinage
ou 1766 : General Machinist II
ou 1993 : Machining Technics
ou 373-500 : Machiniste général II
ou 873-500 : Machining Technics II
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
392291	Évolution technologique	15
392301	Production, compétition et qualité	15
392312	Mathématique	30
392322	Lecture de plans complexes	30

392331	Technologie de la coupe	15
392341	Procédé d'usinage	15
392353	Programmation manuelle	45
392366	Pièces simples au tour à CN	90
392376	Pièces simples — fraiseuse à CN	90
392381	Méthodes de montage	15
392391	Qualité — contrôle statistique	15
392405	Programmation automatique	75
392418	Pièces complexes au tour à CN	120
392428	Pièces complexes — fraiseuse à CN	120
392438	Programmation, réglage, conditionnement des MOCN	120
392446	Intégration au milieu de travail	90
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7211	Contremaîtres/contremaîtresses des machinistes et du personnel assimilé
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
9511	Conducteurs/conductrices de machines d'usinage

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Rivière-du-Loup	CEC de Montréal
CS du Lac Saint-Jean	CS de Outaouais-Hull
CS de La Jeune Lorette	CS de la Chaudière-Etchemin
CS du Centre de la Mauricie	CS de la Côte-du-Sud
CS des Chênes	CS des Patriotes
CS de l'Asbesterie	CS Tracy
CSC de Sherbrooke	CS de Jacques-Cartier
CS Jérôme-Le Royer	CS du Goéland
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)	CS des Cantons

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5519 - Numerical Control Machine Tool Operation.

TITRE : **CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1988 et révisé en 1990 et 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener les étudiantes et étudiants à planifier les étapes de fabrication, d'assemblage et de contrôle de la qualité des propulseurs et des aéronefs. Connaître l'ensemble des étapes de construction de ces engins. Réaliser les essais en laboratoire sur prototype.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-203-77	Calcul différentiel et intégral II	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-107-88	Calculs des corps rigides	75
203-114-88	Résistance des matériaux	75
241-104-85	Cotation fonctionnelle	75
241-165-88	Contrôle de qualité	60
241-166-88	Géométrie des outils de coupe	45
241-167-88	Programmation commande numérique	90
241-168-88	Dessins de détails par ordinateur	45
241-992-77	Initiation aux machines-outils et aux procédés de fabrication	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-109-88	Géométrie descriptive	45
242-201-76	Sciences graphiques II	60
243-171-85	Éléments de circuits électriques	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-103-88	Analyse de construction propulseurs	120
280-104-88	Aérodynamique	90
280-105-88	Analyse de fabrication des structures aéronautiques	75
280-106-88	Fabrication d'éléments de structures aéronautiques	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-340-88	Matières organiques employées en aéronautique	75
280-521-90	Thermodynamique appliquée aux propulseurs d'aéronefs	90
280-551-88	Conception, montage et gabarits	105
SOUS-TOTAL		1 830

plus environ **300** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-172-88	Programmation de machines C/N et robots	75
241-173-88	Conception de pièces aéronautiques en composites	75
243-105-88	Électronique d'instrumentation	75
280-107-88	Projet de conception et étalonnage d'appareils et instruments	75
280-108-88	Essais moteurs et rapports synthèses	75
280-109-88	Essais en soufflerie et rapports synthèses	75
280-112-88	Construction, structure et montages	75
280-114-93	Analyse de produits expérimentaux	45
280-116-88	Méthodes d'assemblage et illustrations techniques	75
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
280-641-93	Stage en construction, structure et montage	90
TOTAL		2 130

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Édouard-Montpetit

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES D'ARCHITECTURE NAVALE
(collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour participer à l'élaboration des plans nécessaires au projet de construction ou de réparation de tout type de navires : marchands, de passagers, de pêche, de plaisance. Voir aux modes d'installation de la machinerie, des tuyauteries et des systèmes électriques, établir les plans de structures métalliques ou de tout autre matériau utilisé dans la construction du navire. Assurer le contrôle des éléments des structures et des soudures. Assurer le bon fonctionnement de la production, du montage et de l'armement. Établir les dossiers de fabrication et l'estimation des coûts. Participer aux essais en chantier et en mer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-967-80	Résistance des matériaux	90
203-976-74	Statique graphique et analytique	45
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
242-248-80	Dessin spécialisé I	45
248-101-90	Initiation à la construction navale	75
248-241-90	Introduction à la salle des machines d'un navire	75
248-301-90	Structure du maître-couple et des ponts	90
248-341-90	Circuits réels et machineries auxiliaires	75
248-381-90	Thermodynamique appliquée en architecture navale	90
248-401-90	Structure de cloison et double-fonds	90
248-441-90	Aménagement de la salle des machines	75
248-451-90	Stabilité du navire	60
248-501-90	Structure de l'extrémité arrière et bordé	90
248-521-90	Technologie de production en construction navale	120
248-541-90	Hydraulique et systèmes spécifiques	90
248-551-90	Calculs avancés de stabilité du navire	60
248-591-90	Matériaux et procédés d'assemblage	120
248-641-90	Électricité et systèmes spécifiques	90
420-718-90	Initiation à l'informatique en architecture navale	60

SOUS-TOTAL 1 755

plus environ **270** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

248-481-90	Installation de ponts et finition	90
248-491-90	Projet de conception	45
248-561-90	Dessin spécialisé en architecture navale	75
248-571-90	Projet de réparation	45

248-581-90	Conception de la coque et sélection du propulseur	60
248-601-90	Superstructure et charpente avant	90
248-651-90	Hydrodynamique et calculs réglementaires	60
248-661-90	Projet d'analyse de production	45
248-921-90	Fabrication assistée par ordinateur en architecture navale	75
TOTAL		2 025

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rimouski

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1985 et modifié en 1990 et 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Afin de répondre aux besoins régionaux, le collège devra déterminer une ou des voies de sortie telles que : techniques de fabrication mécanique, dessin de conception mécanique, outillage, automation, etc. Il choisira ses objectifs en conséquence. Objectifs possibles :

- fabriquer des prototypes, réparer des appareils et des instruments;
- produire les dessins et les programmes d'usinage;
- planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnancement d'une fabrication mécanique;
- établir le temps des opérations de fabrication;
- effectuer des tâches relatives au contrôle de la qualité dimensionnelle;
- organiser la manutention des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail : concevoir et réaliser l'outillage et le montage spécifiques à une production;
- choisir et améliorer l'outillage destiné à une production;
- programmer et implanter des automates programmables, robots et machines dédiées.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
SOUS-TOTAL		720

plus les cours suivants pour **870** heures :

203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
270-104-85	Traitements thermiques	60

plus environ **525** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-107-85	Dessin d'équipement de transmission de mouvement	60
241-108-85	C/N, langage APT avanc	60
241-109-85	C/N, langage compact II	60
241-111-85	C/N, langage compact II, avancé	60
241-112-85	C/N, langage élan	60
241-113-85	C/N, langage élan avancé	60
241-114-85	C/N, langage genesys	60
241-115-85	C/N, langage genesys avancé	45
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	60
241-118-85	Programmation graphique assistée par ordinateur	75
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-124-85	Lancement de projet II en FAO	75
241-125-85	Contrôle dimensionnel assisté par ordinateur	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-127-85	Stage industriel	45
241-128-85	Robotique	60
241-132-85	Gestion de la production	60
241-133-85	CAO modélisation	60
241-134-85	Dessin d'outils spécialisés	75
241-135-85	Automate, contrôle analogique et numérique programmé	60
241-136-85	Automate, logique séquentielle programmée	60
241-137-85	Projet d'automation	75
241-138-85	Robotique, implantation et programmation	60
241-139-85	Outillage de production	90
241-140-85	Procédés de fabrication	60
241-141-85	Fabrication, poinçons et matrices	45
241-142-85	Fabrication de moules	45
241-143-85	Lancement de production automatisée	60
241-168-88	Dessins de détails par ordinateur	45
241-370-80	Automatisme II	60

241-443-80	Projets I	75
241-461-80	Techniques d'entretien I	75
241-490-80	Dessin d'outils	60
241-503-80	Étude et conception de machines I	75
241-511-85	Méthodes d'usinage en série	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-541-85	Planning	60
241-543-80	Projets II	75
241-601-80	Projet de fabrication	75
241-603-80	Étude et conception de machines II	90
241-620-80	Énergie des fluides II	45
241-621-85	Techniques de fabrication	60
241-633-80	Dessin de structure d'acier	45
241-640-85	Contrôle de la qualité	45
241-643-80	Projets III	45
241-675-85	Microthèse	75
241-680-80	Conception de tuyauterie	45
241-687-85	Stage industriel	120
241-690-80	Conception de systèmes hydrauliques et pneumatiques	45
241-720-85	Programmation manuelle (avancée)	60
241-910-75	Dessin d'implantation industrielle	45
241-917-80	Contrôle statistique de la qualité	45
241-920-80	Estimation	45
241-930-75	Dessin électromécanique	45
241-960-75	Implantation, manutention et gestion des stocks	45
241-970-75	Planning secondaire	45
243-328-85	Électromécanique	60
270-105-85	Procédés de soudage	45
420-318-85	Introduction à la programmation appliquée	60

TOTAL 2 115

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06 *Techniques de génie mécanique*, 241.11 *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12 *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Dawson College

Cégep de Jonquière

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Cégep de Lévis-Lauzon

Cégep de Limoilou

Cégep de l'Outaouais

Cégep de la Région de l'Amiante

Cégep de Rimouski

Cégep Saint-Jean sur Richelieu

Cégep Saint-Jérôme

Cégep de Saint-Laurent

Cégep de Shawinigan

Cégep de Sherbrooke

Cégep de Sorel-Tracy

Cégep de Trois-Rivières

Cégep de Valleyfield

Cégep du Vieux-Montréal

* * *

**TITRE : TECHNIQUES DE PRODUCTION
MANUFACTURIÈRE (collégial)**

STATUT : Programme implanté en 1995-1996

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 235.A0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 935 heures
TOTALE : 2 295 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : FABRICATION MÉCANIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de techniques de production manufacturière vise à former un généraliste polyvalent ou une généraliste polyvalente en mesure de prendre en charge un département de production, une unité cellulaire de production, un ensemble de poste de travail, et à intervenir autant en gestion, qu'en organisation ou en technique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE	OBJECTIFS ET STANDARDS
0019	Analyser la fonction de travail
001A	Analyser l'organisation et l'environnement d'une entreprise
001B	Résoudre des problèmes mathématiques de base en matière de production manufacturière
001C	Interpréter un ensemble de dessins techniques ainsi que les cahiers des charges correspondants
001D	Utiliser les principaux systèmes d'exploitation en micro-informatique
001E	Appliquer les principes de base de la fluidique et de la mécanique industrielle
001F	Analyser des phénomènes chimiques et physiques liés aux procédés de fabrication et de transformation
001G	Analyser des procédés de fabrication industrielle
001H	Résoudre des problèmes d'électricité et d'électronique industrielles
001J	Résoudre des problèmes d'instrumentation et de contrôle industriel
001K	Utiliser les principaux logiciels de gestion de production
001L	Utiliser la logique de commande de procédés automatisés
001M	Analyser des situations problématiques reliées à la production automatisée
001N	Appliquer l'approche conventionnelle de gestion du flux des stocks
001P	Appliquer l'approche «juste-à-temps» de gestion du flux des stocks
001Q	Interpréter des résultats statistiques relatifs à la production
001R	Assurer la qualité d'une production courante
001S	Appliquer des principes de base en psychologie industrielle
001T	Établir la logistique d'une production
001U	Planifier l'implantation et le suivi d'un programme de prévention en santé et en sécurité du travail
001V	Appliquer une technique d'organisation scientifique du travail
001W	Planifier l'application d'un programme d'entretien
001X	Utiliser des techniques de communication et d'animation d'un groupe de travail
001Y	Résoudre des problèmes techniques, organisationnels et humains reliés au domaine de la production

001Z	Superviser les ressources humaines nécessaires à la production
0020	Analyser les données comptables et financières nécessaires à la gestion de la production
0021	Valider un plan de production
0022	Effectuer un diagnostic de l'ensemble des opérations d'une production manufacturière

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique	TOTAL	2 595

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Granby-Haute-Yamaska

Cégep Beauce-Appalaches

*** * ***

**TITRE : TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES
MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT : Programme créé en 1987

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.11

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : FABRICATION MÉCANIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de conception et de design de pièces en matériaux composites; il sera en mesure d'en planifier, diriger ou réaliser la production, de procéder à l'entraînement des opératrices et opérateurs de machines de production, d'établir et de faire respecter les règles d'usages favorisant la santé et la sécurité au travail, ainsi que les règles de la protection de l'environnement. Il sera aussi en mesure d'établir et de faire respecter les normes de qualité relatives au produit fabriqué, de déterminer les coûts de revient, d'établir et d'analyser des soumissions et de procéder aux achats de marchandises.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
SOUS-TOTAL		720

plus les cours suivants pour **1 215** heures :

202-117-86	Notions de chimie des polymères appliquées	60
241-101-85	Dessin de constructions mécaniques	75
241-105-85	C/N, langage apt 2 axes	60
241-144-86	Application de l'informatique aux instruments d'analyse	60
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillages	75
241-150-86	Mise en forme des composites	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	75
241-158-86	Projet de fabrication en matériaux composites	135
241-270-80	Automatismes I	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-640-85	Contrôle de qualité	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60

plus un minimum de **120** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-155-86	Conception de pièces structurales pour le secteur de la corrosion	60
241-156-86	Conception et design d'outillage de production	60
241-157-86	Estimation et prix de revient des pièces moulées	60
241-920-80	Estimation	45

TOTAL 2 055

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06 *Techniques de génie mécanique*, 241.11 *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12 *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2232	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Jérôme

*** * ***

**TITRE : TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES
MATIÈRES PLASTIQUES (collégial)**

STATUT : Programme créé en 1986

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.12
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-417.CP
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : FABRICATION MÉCANIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et des habiletés conférant de la polyvalence et des spécialisations fonctionnelles. Établir et rédiger des spécifications de production; analyser les problèmes d'une chaîne de production; connaître, entretenir, rectifier l'état des équipements; entretien préventif, achat des pièces de rechange; inspection des échantillons. Pour les bureaux d'études, développer des habiletés à adapter des plans, des devis, des spécifications, des choix d'outillage et de matériaux, des prévisions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :
Mathématique 064-536 ;
Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
SOUS-TOTAL		720
plus les cours suivants pour 945 heures :		
202-121-86	Notions fondamentales de chimie I	75
202-122-86	Notions fondamentales de chimie II	75
211-104-86	Techniques de transformation des matières plastiques I	120
211-105-86	Technologie des matériaux polymères I	90
211-106-86	Techniques de transformation des matières plastiques II	120
211-107-86	Propriétés physiques des plastiques	60
211-108-86	Dessin d'outils et moules I	75
211-109-86	Étude et conception d'une pièce en plastique I	60
211-114-86	Dessin d'outils et moules II	60
211-118-86	Contrôle de la qualité des matières et produits plastiques	45
211-119-86	Organisation des ateliers	45
241-163-86	Dépannage mécanique	60
243-102-86	Dépannage électrique	60

plus environ **405** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

211-110-86	Projet	90
211-115-86	Étude et conception d'une pièce en plastique II	105
211-116-86	Techniques de transformation des caoutchoucs	60
211-117-86	Techniques de transformation des plastiques renforcés et composites	60
211-120-86	Stage industriel	105
211-121-86	Technologie des matériaux polymères II	105
211-122-86	Comportement physique des polymères	45
211-123-86	Résines plastiques	45
211-124-86	Fabrication des moules	120
211-125-86	Dessin	75
211-126-86	Introduction à la conception de moules par CAO	45
211-127-92	Optimisation des processus de transformation	60
211-128-92	Conception et design d'une pièce en plastique	45
241-132-85	Gestion de la production	60
241-541-85	Planning	60
241-910-75	Dessin d'implantation industrielle	45
241-920-80	Estimation	45
241-960-75	Implantation, manutention et gestion des stocks	45
241-970-75	Planning secondaire	45
410-176-86	Gestion du personnel	30
410-924-74	Surveillance du personnel en production	45
TOTAL		2 070

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06 *Techniques de génie mécanique*, 241.11 *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12 *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Cégep de la Région de l'Amiante

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DU GÉNIE INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 235.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production dans une optique d'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de l'efficience d'une organisation; lui permettre de s'initier aux différentes technologies constituant les systèmes de production modernes et aux divers processus de production de biens et de services; développer chez l'élève des habiletés en communication et des aptitudes en relations interpersonnelles lui permettant d'intervenir en tenant compte de tout l'environnement humain et social de l'organisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
202-108-91	Chimie industrielle	60
203-208-91	Physique générale	60
235-101-91	Matériaux industriels et procédés de transformation	75
235-201-91	Planification et contrôle de la production	75
235-202-91	Gestion des matières et des entrepôts	60
235-301-91	Mesure du travail	60
235-302-91	Méthodes et procédures	60
235-303-91	Techniques d'aménagement	60
235-304-91	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
235-401-91	Assurance et contrôle de la qualité	75
241-301-91	Techniques de mesure	60
241-401-91	Mécanique industrielle	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
242-241-85	Lecture de plans, schématisation et croquis	45
243-506-91	Électricité appliquée et automatisation industrielle	75
350-235-91	Développement organisationnel	60
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
410-302-91	Comptabilité	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-809-90	Analyse des coûts	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 545

plus environ **285** heures de cours parmi les suivants :

235-600-91	Optimisation des systèmes de production	60
235-601-91	Gestion de produits	60
235-602-91	Gestion de projet	45
235-603-91	Projet de fin d'études en génie industriel	45
235-604-91	Stage industriel	120
235-605-91	Gestion de la qualité	45
241-614-91	Gestion de l'entretien	75
241-615-85	Systèmes de production automatisée	75
241-688-85	Fiabilité et maintenabilité de systèmes	45
401-401-90	Management	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
TOTAL		1 830

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Limoilou
 Cégep Lionel-Groulx
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Trois-Rivières
 Cégep de Valleyfield

*** * ***

SECTEUR 12 :

FORESTERIE ET PAPIER

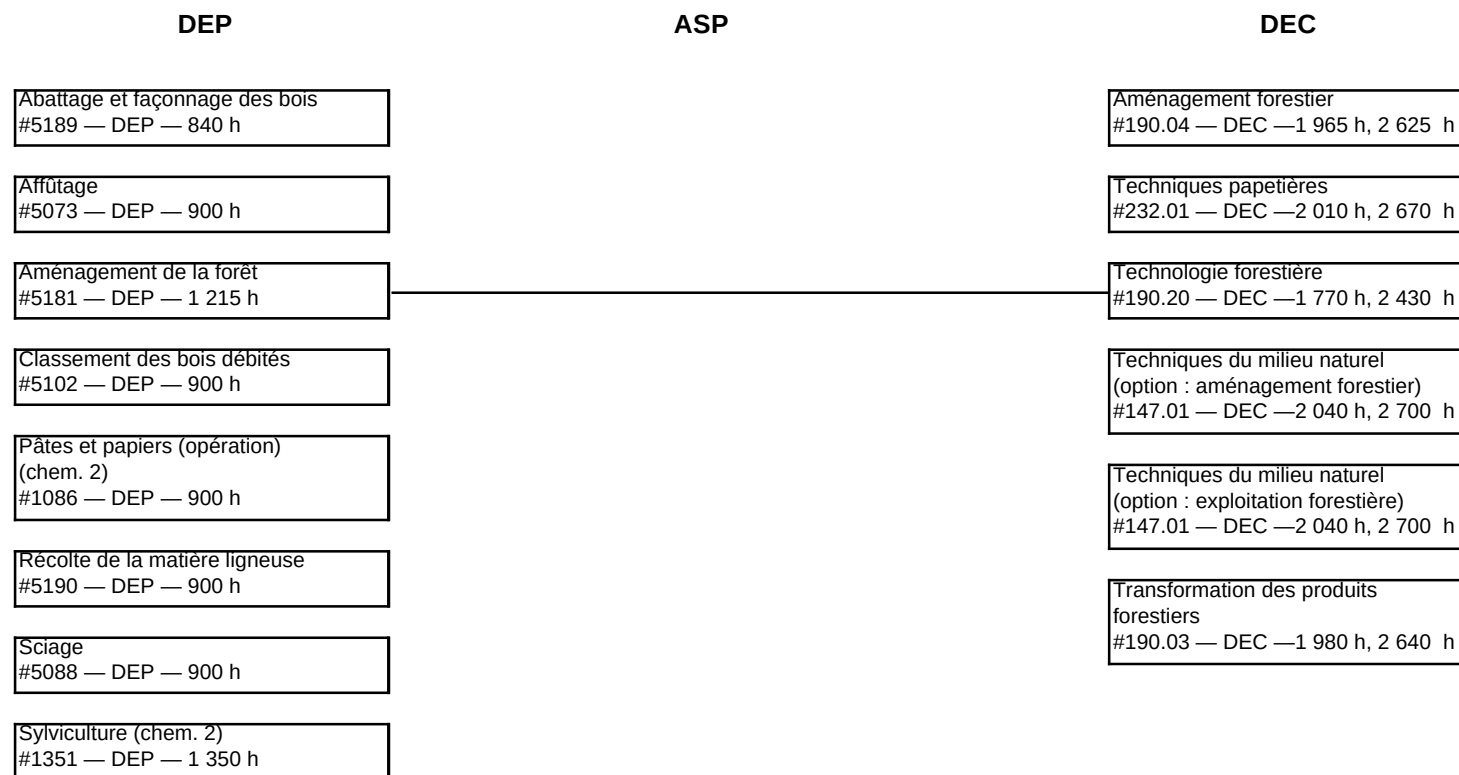
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5189	Abattage et façonnage des bois	DEP	840	—	331
5073	Affûtage	DEP	900	—	332
5181	Aménagement de la forêt	DEP	1 215	—	333
5102	Classement des bois débités	DEP	900	—	334
1086	Pâtes et papiers (opération) (chem. 2)	DEP	900	—	335
5190	Récolte de la matière ligneuse	DEP	900	—	337
5088	Sciage	DEP	900	—	338
1351	Sylviculture (chem. 2)	DEP	1 350	—	339
	Collégial :				
190.04	Aménagement forestier	DEC	1 965	2 625	341
147.01	Techniques du milieu naturel				
	(option : aménagement forestier)	DEC	2 040	2 700	343
	(option : exploitation forestière)	DEC	2 040	2 700	343
232.01	Techniques papetières	DEC	2 010	2 670	345
190.20	Technologie forestière	DEC	1 770	2 430	347
190.03	Transformation des produits forestiers	DEC	1 980	2 640	349

SECTEUR 12 :

FORESTERIE ET PAPIER

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **ABATTAGE ET FAÇONNAGE DES BOIS
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995 et mis à jour
en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5189

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 840 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à l'abattage, au façonnage et au transport du bois jusqu'au chemin de camion à l'aide des engins forestiers suivants : abatteuse-façonneuse sur roues et abatteuse-façonneuse sur chenilles, porteur autochargeur quatre roues et six roues motrices.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
234011	Métier et formation	15
234021	Santé et sécurité au travail	15
234033	Foresterie et modalités d'intervention	45
234041	Techniques de secourisme	15
234052	Optimisation du rendement matière	30
234062	Oxycoupage, soudage et brasage	30

234076	Entretien préventif et dépannage d'engins	120
234086	Entretien et dépannage d'une tête multifonctionnelle	90
234103	Conduite des porteurs autochargeurs	45
243116	Conduite des abatteuses-façonneuses	90
234168	Abattage d'arbres : abatteuses-façonneuses	120
234136	Débardage de billes	90
234181	Moyens de recherche d'emploi	15
234148	Intégration au milieu de travail	120
TOTAL		840

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Vallée de la Matapédia
CS Louis-Hémon
CS Harricana
CS de Bersimis
CS Pierre-Neveu

*** * ***

TITRE : **AFFÛTAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5073

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-461.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

236322	Installation des scies guidées	30
236332	Préparation des meules	30
236342	Affûtage des outils spéciaux	30
236354	Alignement/machinerie-sciage	60
236363	Ajustement/machinerie-affûtage	45
236372	Machinerie de sciage	30
236382	Dimensions et défauts du bois	30
236392	Recherche d'emploi	30
236402	Gestion-atelier d'affûtage	30
236412	Intégration au travail-couteaux	30
TOTAL		900

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que l'affûtage, l'entretien et le réglage des outils tranchants d'une usine de transformation des bois (scies circulaires, alternatives et à ruban, couteaux d'acier, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
236212	Métier et formation	30
236221	Santé et sécurité du travail	15
236262	Mathématique en affûtage	30
236253	Anomalies des outils de coupe	45
236236	Affûtage des scies circulaires	90
236246	Affûtage des scies à ruban	90
236274	Soudure sur scies et couteaux	60
236284	Tensionnage des scies	60
236292	Intégration au travail-scies	30
236302	Affûtage des couteaux	30
236315	Scies au carbure et au stellite	75

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7383	Autre personnel spécialisé des métiers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Louis-Hémon

CS de La Jeune Lorette

*** * ***

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5181

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 215 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour travailler en toute saison dans les différentes branches d'activités forestières au Québec; effectuer des tâches telles que le mesurage (en tout mode et en tout lieu), l'inventaire forestier, le marquage des coupes, la plantation, l'entretien des arbres, la surveillance de différents travaux, le contrôle des coupes effectuées, le traçage des chemins, la détermination des aires de coupe, les inspections diverses relatives à la protection des forêts et de la faune.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
229211	Métier et formation	15
229222	Organisation et contexte législatif du secteur forestier	30
229234	Cartes et boussole	60
229248	Principaux végétaux des forêts du Québec	120
229254	Équipement léger motorisé et non motorisé	60
229261	Techniques de secourisme	15
229272	Survie en forêt	30

229284	Techniques de dendrométrie	60
229293	Utilisation de l'équipement informatique	45
229305	Mesurage de bois tronçonnés	75
229313	Photo-identification et photorestitution	45
229325	Inventaires forestiers	75
229334	Mesurage de bois non tronçonnés	60
229342	Qualité des bois abattus	30
229352	Mesurage de bois par la méthode masse/volume	30
229364	Notions de sylviculture	60
229373	Modalités d'intervention en milieu forestier	45
229382	Communication en milieu de travail	30
229394	Reboisement et entretien d'une plantation	60
229403	Éclaircies précommerciales	45
229415	Techniques d'abattage et de débardage de bois	75
229423	Travaux préparatoires à la récolte de bois	45
229431	Moyens de recherche d'emploi	15
229442	Inspection de travaux de récolte de bois	30
229454	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		1 215

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
8422	Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Vallée de la Matapédia
CS Louis-Hémon
CS de La Jeune Lorette
CS du Haut Saint-Maurice
CS Harricana
CS de Bersimis
CS Pierre-Neveu

* * *

TITRE : **CLASSEMENT DES BOIS DÉBITÉS (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5102

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que le classement des billes et du bois de sciage ainsi que l'utilisation de logiciels en rapport avec la gestion et les opérations d'une cour à bois, voir au séchage du bois, à l'achat et à la vente ainsi qu'à la gestion d'une cour à bois résineux et feuillus.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
236612	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
236321	Santé et sécurité au travail	15
236334	Différenciation des caractères internes et externes des essences commerciales	60
236344	Mesurage et calcul des pièces et des débits	60
236352	Mesurage des défauts sur des pièces d'essences feuillues	30

236366	Classement des pièces de bois d'essences feuillues de qualité régulière	90
236374	Séchage des essences feuillues et résineuses	60
236383	Mesurage des défauts sur des pièces d'essences résineuses	45
236394	Intégration au milieu de travail en classement des feuillus (stage)	60
236401	Utilisation des logiciels en rapport avec les opérations et la gestion d'une cour à bois	15
236415	Classement des pièces de sapin, d'épinette et de pin gris selon les catégories d'utilisation	75
236426	Classement des pièces de bois de pin blanc et rouge de l'est	90
236432	Gestion des activités d'une cour à bois	30
236442	Application de connaissances sur le commerce du bois	30
236453	Classement des pièces de bois en fonction des critères de l'inspection standard et des produits spéciaux	45
236462	Application des notions de mesurage et classement des billes destinées au sciage	30
236472	Premiers soins	30
236482	Les nouvelles technologies	30
236491	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
236504	Intégration au milieu de travail en classement des résineux ou des pins	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9436	Classeurs/classeuses de bois d'oeuvre et autres vérificateurs/vérificatrices et classeurs/classeuses dans la transformation du bois

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS Louis-Hémon
CS de La Jeune Lorette
CS Pierre-Neveu

*** * ***

TITRE : **PÂTES ET PAPIERS (OPÉRATION) (chem. 2)
(secondaire)**

STATUT : **Programme modifié en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1086

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser les quatre principaux procédés d'obtention des pâtes (mécanique, thermomécanique, chimique et kraft) et les traitements qui leur sont appliqués, pour procéder aux essais en laboratoire sur les pâtes et papiers, prendre les décisions et poser les gestes qui s'imposent aux différentes étapes de la fabrication du papier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
376011	Historique et actualisation	15
376022	Initiation à la sécurité	30
376301	Secourisme — milieu de travail	15
376032	Technologie du bois	30

376051	Exploitation forestière	15
376262	Préparation du bois	30
376062	Interprétation des données I	30
376041	Mécanique appliquée	15
376323	Pâtes mécaniques de meules	45
376121	Fonctionnement et entretien d'un système de pompage	15
376093	Instrumentation et contrôle	45
376102	Intégration — milieu de travail	30
376111	Interprétation — plan mécanique	15
376272	Essais sur pâtes et papiers	30
376141	Utilisation de logiciels	15
376183	Traitement des pâtes	45
376332	Protection de l'environnement	30
376155	Pâte thermomécanique	75
376163	Pâtes chimiques	45
376174	Pâte kraft	60
376193	Machine à papier — section humide	45
376203	Machine à papier — section sèche	45
376212	Étude des produits	30
376221	Emballage et expédition	15
376291	Interprétation des données II	15
376313	Recyclage et désencrage	45
376255	Stages en entreprises	75

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9233	Opérateurs/opératrices au contrôle de la réduction en pâte des pâtes et papiers
9234	Opérateurs/opératrices au contrôle de la fabrication du papier et du couchage
9432	Conducteurs/conductrices de machines dans les usines de pâte à papier
9433	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication et finition du papier
9435	Conducteurs/conductrices de machines à façonner le papier
9614	Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Baie-des-Ha! Ha!

CS de Portneuf

CS des Draveurs

CS Lac-Témiscamingue

CS des Falaises

* * *

TITRE : **RÉCOLTE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992 et mis à jour
en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5190

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui permettent une intégration harmonieuse des milieux scolaire et de travail, l'accomplissement sans danger des travaux, l'obtention des éléments de base nécessaires à l'exécution des tâches, la conduite et l'entretien des machines et des appareils, l'exécution des tâches d'abattage, d'ébranchage, de tronçonnage et de débardage en opération forestière, l'exécution des tâches d'interventions sylvicoles : empilage mécanisé, construction de ponceaux, réparation de chemins forestiers, plantation d'arbres, entretien d'un peuplement et coupes d'éclaircies en aménagement forestier, la gestion d'une entreprise artisanale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233211	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
233221	Santé et sécurité au travail	15

233234	Utilisation et entretien de la scie à chaîne et de la débroussailleuse	60
233242	Différenciation des principales essences commerciales	30
233266	Abattage, ébranchage et tronçonnage	90
233272	Conduite et entretien d'une débardeuse	30
233283	Gestion d'une entreprise artisanale	45
233295	Débardage des bois tronçonnés et non tronçonnés	75
233315	Dépannage des engins forestiers	75
233321	Premiers soins	15
233332	Techniques de protection des forêts contre les incendies	30
233343	Traitements sylvicoles et modalités d'intervention en milieu forestier	45
233351	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
233363	Empilage mécanisé	45
233373	Application de notions de mesurage et de classement	45
233382	Réparation de chemins et construction de ponceaux forestiers	30
233394	Plantation d'arbres et entretien d'un peuplement	60
233404	Coupes d'éclaircie commerciale et de régénération	60
233418	Intégration au milieu de travail — entretien de peuplements et plantation (stage)	120
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8421	Conducteurs/conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS Vallée de la Matapédia	CS Harricana
CS Louis-Hémon	CS de Bersimis
CS de La Jeune Lorette	CS Pierre-Neveu
CS du Haut-Saint-Maurice	CS Crie

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5601 - *Timber Harvesting*.

TITRE : **SCIAGE (secondaire)**
 STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5088
 CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-710.SP
 DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
 SANCTION DES ÉTUDES : DEP
 SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour opérer les machines de scieries telles que l'écorceuse, la scie principale, la scie à refendre, la déligneuse, l'ébouteuse, surveiller l'opération de déchiquetage, classer le bois rond et scié.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
225312	Métier et formation	30
225322	Mesures et calculs	30
225332	Notions de physiologie/bois	30
225342	Scie à grumes	30
225352	Débitage des résineux	30
225365	Qualité des feuillus	75
225373	Débitage qualité/rendement	45
225382	Système informatisé-débitage	30
225398	Débitage des feuillus	120

225402	Intégration au travail/feuillus	30
225415	Débitage secondaire	75
225421	Santé et sécurité au travail	15
225432	Qualité du débitage	30
225443	Qualité des pins	45
225455	Débitage des pins	75
225462	Qualité des résineux	30
225473	Entretien des outils de coupe	45
225482	Classement des billes	30
225492	Recherche d'emploi	30
225503	Feuillus : débitage/refendeuse	45
225512	Intégration au travail/pins	30
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9431	Opérateurs/opératrices de machines à scier dans les scieries

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
 CS de La Jeune Lorette

*** * ***

TITRE : **SYLVICULTURE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1988-1989**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1351

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour s'initier au métier, à la foresterie et au marché du travail; acquérir les compétences relatives à la préparation et à la mise en production des milieux de culture en pépinière qui requièrent l'organisation et la surveillance des activités et l'utilisation de la machinerie et des appareils; avoir les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation d'un inventaire forestier, à la réalisation des travaux sylvicoles en appliquant les normes de protection, de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
235011	Formation en sylviculture	15
235023	Récolte fruits et traitement des semences	45
235033	Productions — aires extérieures	45

235046	Traitement précommercial et élagage	90
235053	Notions de botanique	45
235064	La dendrologie	60
235072	Tracteur agricole et équipement	30
235082	Utilisation scie à chaîne et débroussaillage	30
235091	Techniques de vie en forêt	15
235102	Infrastructure — centre production	30
235112	La carte et la boussole	30
235121	Santé et sécurité au travail	15
235132	Production — plants en récipient	30
235142	Environnement — centre de production	30
235155	Suivi de croissance	75
235164	Irrigation, fertilisation et pesticides	60
235174	Éclaircie, repiquage, sarclage	60
235184	Stage en pépinière	60
235191	Logiciels en foresterie	15
235202	Minéraux essentiels à l'arbre	30
235212	Agents nuisibles	30
235222	Les pesticides — utilisation sécuritaire	30
235232	Premiers soins	30
235242	Multiplication des végétaux	30
235252	Inventaire et expédition des plants	30
235264	Stage en forêt	60
235272	Localisation — aire intervention	30
235284	Inventaire — régénération et intervention	60
235293	Préparation terrain — reboisement	45
235304	Plantation d'arbres	60
235313	Entretien d'une plantation	45
235322	Intégration au milieu de travail	30
235331	Protection contre incendies	15
235343	Gestion d'une entreprise	45
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Vallée de la Matapédia

CS de La Jeune Lorette

CS du Lac-Mégantic

CS Harricana

CS de Bersimis

CS Pierre-Neveu

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des spécialistes aptes à participer à la mise en valeur des ressources forestières en collaborant à la planification et à la gestion des travaux de production et de récolte de la matière ligneuse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-92	Botanique générale	60
101-192-92	Écologie générale	60
190-108-92	Utilisation de l'arbre	60
190-210-92	Dendrométrie	75
190-230-92	Botanique forestière	60
190-304-92	Dépôts et sols forestiers	75
190-314-92	Inventaires forestiers	60
190-320-92	Dendrologie	60
190-501-92	Sylviculture générale	75
190-504-92	Récolte des bois I	75
190-552-92	Infrastructures forestières I	60
190-592-92	Stages	135
190-604-92	Régénération artificielle des forêts	45
190-621-92	Écologie des forêts du Québec	75
190-631-92	Aménagement forestier	75
190-641-92	Protection des forêts	75
190-661-92	Photo-interprétation forestière I	60
201-191-92	Complément de mathématique	75
230-190-92	Topométrie forestière I	60
230-192-92	Topométrie forestière II	75
230-194-92	Cartes et photographies aériennes	60
401-190-92	Gestion de projets	60
401-191-92	Supervision de personnel et communication	60
420-951-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45

SOUS-TOTAL 1 620

plus environ **345** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

190-510-92	Mesurage des bois abattus	90
190-522-92	Outils et machinerie	60
190-531-92	Programmation et contrôle des interventions forestières	60
190-605-92	Écologie forestière appliquée	60
190-606-92	Sylviculture appliquée	60
190-607-92	Sylviculture des essences commerciales du Québec	60
190-608-92	Gestion des travaux sylvicoles	60
190-609-92	Inventaires et travaux sylvicoles	45
190-615-92	Production de plants forestiers	60
190-616-92	Phytopathologie forestière	60
190-617-92	Entomologie forestière	60

190-618-92	Pédologie forestière	60
190-619-92	Récolte des bois II	60
190-625-92	Infrastructures forestières II	60
190-626-92	Notions de mesurage des bois abattus	60
190-627-92	Projet	60
190-628-92	Introduction aux systèmes d'information géographique	45
190-629-92	Utilisation des systèmes d'information géographique en foresterie	45
190-630-92	Utilisation de logiciels spécialisés	60
190-634-92	Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides	30
190-635-92	Tournée écologique et industrielle	45
190-716-93	Aménagement intégré des ressources	45
TOTAL		1 965

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Rimouski
Cégep de Sainte-Foy

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : exploitation forestière 2 040 2 700 heures

Option : aménagement forestier 2 040 2 700 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu. Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-110-85	Les habitats	60
147-120-85	Orientation et séjour en forêt	15
147-130-85	Le végétal dans son milieu I	45
147-139-85	Composantes abiotiques de l'environnement	60
147-180-85	Invertébrés terrestres et aériens	45
147-219-85	Le vivant et le monde vivant	45
147-229-85	La matière	60
147-230-85	Approche quantitative du milieu naturel	75
147-259-85	Procédés de gestion d'équipement	45
147-260-85	La faune avienne	30
147-289-85	Initiation au dessin	15
147-320-85	Les écosystèmes	75
147-330-85	La faune aquatique	45
147-340-85	La faune terrestre	30
147-389-85	Techniques de communication	30
147-391-85	Organisation des ressources humaines	75
147-399-85	Premiers soins	15
147-506-85	Bactéries et protistes I	30
147-530-85	Lois et règlements de l'environnement	15
147-580-85	Budgétisation en milieu naturel	45
SOUS-TOTAL		855

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option : exploitation forestière

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-420-85	Processus d'aménagement et d'exploitation forestière	75
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-441-85	Socio-économique de l'exploitation et de l'aménagement forestier	60
147-460-85	Peuplement forestier II	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45

147-511-85	Mesurage	60
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-571-85	Analyse du peuplement forestier	60
147-590-85	Communication-radio	15
147-600-85	Arpentage	75
147-601-85	Gestion forestière	45
147-610-85	Plan de coupe	90
147-621-85	Systèmes d'exploitation	180
147-630-85	Protection des forêts	30
147-631-85	La sécurité	30
147-651-85	Mécanique forestière	45
TOTAL		2 040

Option : aménagement forestier

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-420-85	Processus d'aménagement et d'exploitation forestière	75
147-430-85	Traitements sylvicoles	75
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-441-85	Socio-économique de l'exploitation et de l'aménagement forestier	60
147-460-85	Peuplement forestier II	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-511-85	Mesurage	60
147-517-85	Analyse des insectes et des maladies des arbres	30
147-522-85	Récolte et traitement des semences	30
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-571-85	Analyse du peuplement forestier	60
147-590-85	Communication-radio	15
147-600-85	Arpentage	75
147-610-85	Plan de coupe	90
147-630-85	Protection des forêts	30
147-671-85	Inventaire forestier	45
147-691-85	Sylviculture appliquée	120
TOTAL		2 040

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Félicien

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES PAPETIÈRES (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 232.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens qui pourront travailler dans chacune des sphères d'activité du domaine de la production des pâtes et papiers, du contrôle des procédés, de la finition et de la transformation des papiers. Il contribue ainsi à la formation des spécialistes nécessaires à la viabilité et à la rentabilité de cette industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
232-114-92	Les structures du bois	60
232-224-85	Introduction aux pâtes et papiers	60
232-324-85	Préparation du bois à pâte et les pâtes mécaniques	90
232-334-85	Raffinage et micrographie	60
232-344-92	Le recyclage des papiers et cartons	45
232-414-92	Instrumentation et régulation automatique	75
232-424-85	Blanchiment et essais chimiques des pâtes	60
232-514-92	Traitement de l'eau et pollution	60
232-524-92	Cellulose	75
232-534-92	Traitement des papiers	90
232-544-92	Santé et sécurité industrielle	30
232-554-85	Pâtes chimiques	105
232-624-92	Contrôle de la qualité	45
232-634-92	Caractérisation des papiers et des cartons	90
232-644-92	Machines à papier	105
232-674-92	Opérations fondamentales de production des pâtes et papiers	75
242-163-91	Lecture et croquis de dessin technique	60

SOUS-TOTAL 1 770

plus environ **240** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

232-504-85	Projet dirigé I	60
232-604-85	Projet dirigé II	60
232-684-92	Stage industriel	195
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
420-951-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS	45
TOTAL		2 010

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie appliquée

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Trois-Rivières

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 770 heures
TOTALE : 2 430 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **FORESTERIE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux diplômées et diplômés du programme 1179 *Aménagement de la forêt* (anciennement 228-500 *Garde-forestier*) et leur permet d'obtenir un DEC en 190.04, *Aménagement forestier*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* *Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.*

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

Posséder un diplôme d'études secondaires avec la mention *Garde-forestier* ou un diplôme d'études professionnelles avec la mention *Aménagement de la forêt*.

Avoir réussi les cours de langue de secondaire V.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-211-75	Algèbre	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
SOUS-TOTAL		825

plus les cours suivants pour 945 heures :

190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois résineux	60
190-593-82	Stage	90
190-613-82	Séchage du bois	60
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-633-82	Dessin d'implantation	60
190-643-82	Méthodes et rendements	90
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
190-693-82	Stage	120
190-901-75	Introduction aux principes administratifs	45

TOTAL 1 770

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Non déterminé

*** * ***

**TITRE : TRANSFORMATION DES PRODUITS
FORESTIERS (collégial)**

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-700.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : FORESTERIE ET PAPIER

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des spécialistes capables d'exécuter, contrôler et diriger les travaux relatifs aux différentes étapes de la transformation des produits forestiers : sciage, rabotage, façonnage des bois, déroulage, contre-plaqué, panneaux de fibres, particules, traitement des bois. Production et outillage, procédés de transformation, séchage, conditionnement et traitement.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
242-190-82	Dessin de base	45
SOUS-TOTAL		1 035

plus les cours suivants pour **945** heures :

190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois résineux	60
190-593-82	Stage	90
190-613-82	Séchage du bois	60
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-633-82	Dessin d'implantation	60

190-643-82	Méthodes et rendements	90
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
190-693-82	Stage	120
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
TOTAL		1 980

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9215	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Sainte-Foy

*** * ***

SECTEUR 13 :

COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5156	Impression et finition	DEP	1 350	—	353
5059	Préparation à l'impression	DEP	1 800	—	354
5152	Reprographie et façonnage	DEP	840	—	356
	Collégial :				
589.01	Art et technologie des médias				
	(bloc : télévision)	DEC	1 950	2 610	357
	(bloc : information écrite)	DEC	1 950	2 610	357
	(bloc : radio)	DEC	1 965	2 625	357
	(bloc : publicité)	DEC	1 950	2 610	357
570.06	Graphisme	DEC	1 980	2 640	360
581.07	Infographie en préimpression	DEC	2 250	2 910	362
581.08	Techniques de gestion de l'imprimerie	DEC	1 810	2 470	364
581.04	Techniques de l'impression	DEC	2 145	2 805	366
393.A0	Techniques de la documentation	DEC	1 815	2 475	368
570.09	Techniques de muséologie	DEC	1 950	2 610	370

SECTEUR 13 :

COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Impression et finition
#5156 — DEP — 1 350 h

Préparation à l'impression
#5059 — DEP — 1 800 h

Reprographie et façonnage
#5152 — DEP — 840 h

ASP

DEC

Art et technologie des médias
(bloc : télévision)
#589.01 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

Art et technologie des médias
(bloc : information écrite)
#589.01 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

Art et technologie des médias
(bloc : radio)
#589.01 — DEC — 1 965 h, 2 625 h

Art et technologie des médias
(bloc : publicité)
#589.01 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

Graphisme
#570.06 — DEC — 1 980 h, 2 640 h

Infographie en préimpression
#581.07 — DEC — 2 250 h, 2 910 h

Techniques de gestion de
l'imprimerie
#581.08 — DEC — 1 810 h, 2 470 h

Techniques de l'impression
#581.04 — DEC — 2 145 h, 2 805 h

Techniques de la documentation
#393.A0 — DEC — 1 815 h, 2 475 h

Techniques de muséologie
#570.09 — DEC — 1 950 h, 2 610 h

TITRE : **IMPRESSION ET FINITION (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5156

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la préparation des matières premières, à la production de clichés pour l'impression, à la mise en route de différents types de presse offset et sérigraphiques, à la production de différents types d'imprimés, à la finition d'un imprimé, à l'entretien et à la mécanique de base des presses offset et sérigraphiques ainsi que des appareils de finition.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
482211	Métier et formation	15
482221	Santé et sécurité	15
482234	Préparation de presse offset	60
482242	Entretien de presse offset	30
482254	Techniques de finition	60

482268	Impression de caractères	120
482278	Teintes et demi-tons	120
482285	Photolithographie de base	75
482294	Matières premières	60
482302	Écrans de sérigraphie	30
482318	Impression en sérigraphie	120
482326	Impression d'un aplat	90
482336	Impression en deux couleurs	90
482344	Estimation des coûts	60
482355	Numérotation et perforation	75
482362	Recherche d'emploi	30
482378	Impression polychrome	120
482384	Quadrichromie en sérigraphie	60
482398	Milieu de travail	120
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7381	Conducteurs/conductrices de presse à imprimer
9471	Conducteurs/conductrices de machines à imprimer

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CEP du Grand Montréal (A)
CS des Découvreurs	CS des Draveurs
CS de Trois-Rivières	CS de la Chaudière-Etchemin
CSC de Sherbrooke	CS Chomedey de Laval
CEC de Montréal	CS de Jacques-Cartier

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5656 - *Printing and Finishing*.

TITRE : **PRÉPARATION À L'IMPRESSION (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5059

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de tracés de base et de techniques de dessin commercial, à la maîtrise des techniques de micro-édition; à l'emploi des appareils et des logiciels utilisés pour la composition typographique et pour la réalisation d'un prêt-à-photographier; à la maîtrise des techniques de reproduction photographique; à l'assemblage de divers éléments photographiques sur plusieurs supports en report et au clichage des supports imprimants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
482012	Situation — métier et formation	30
482028	Support informatique	120
482038	Techniques de dessin	120

482045	Confection de maquette	75
482057	Annonces publicitaires	105
482066	Techniques de la couleur	90
482074	Production galées d'édition	60
482084	Prêts-à-photo d'édition	60
482095	Méthodes de mise en page	75
482104	Techniques illustration N/B	60
482117	Prêts-à-photo commerciaux	105
482122	Santé et sécurité au travail	30
482135	Techniques de reproduction photographique	75
482144	Montage-film	60
482157	Règles typographiques	105
482164	Techniques illustration couleur	60
482178	Travail d'édition	120
482187	Images tramées par ordinateur	105
482198	Projet d'imprimé commercial	120
482202	Moyens de recherche d'emploi	30
482216	Préparation supports d'impression	90
482227	Intégration au travail	105
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1423	Compositeurs-typographes/compositrices-typographes et personnel assimilé
5223	Techniciens/techniciennes en graphisme
5241	Concepteurs/conceptrices graphistes et artistes illustrateurs/illustratrices
9472	Photographeurs-clicheurs/photographeuses-clicheuses, photographeurs-reporters/photographeuses-reporteresses et autre personnel de pré-mise en train

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS des Draveurs
CS du Lac Saint-Jean	CS de la Chaudière-Etchemin
CS des Découvreurs	CS Chomedey de Laval

CS de Trois-Rivières
CSC de Sherbrooke
CEC de Verdun
CEP du Grand Montréal (A)
CEC de Montréal

CS Tracy
CS de Jacques-Cartier
CS Davignon
CS District de Bedford (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5559 - *Prepress Work*.

TITRE : **REPROGRAPHIE ET FAÇONNAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5152

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 840 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller; organiser un travail de production; reproduire des documents en une ou plusieurs couleurs à l'aide de copieur ou copieurduplicateur, de duplicateur ou presse numérique; effectuer le façonnage de travaux et s'intégrer rapidement à un centre de reprographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
480011	Métier et formation	15
480026	Techniques de façonnage	90
480033	Production de formulaires	45
480042	Communication	30
480052	Techniques de montage	30
480063	Organisation de la production	45
480074	Service à la clientèle	60
480085	Documents simples d'édition	75

480094	Initiation — marché du travail	60
480102	Gestion de la qualité	30
480112	Recherche d'emploi	30
480123	Reproduction en quadrichromie	45
480137	Documents commerciaux	105
480148	Documents complexes d'édition	120
480154	Intégration au travail	60
TOTAL		840

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9471	Conducteurs/conductrices de machines à imprimer
9473	Conducteurs/conductrices de machines à relier et de finition

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Découvreurs

CEC de Montréal

CS des Draveurs

* * *

TITRE : **ART ET TECHNOLOGIE DES MÉDIAS (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 589.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 510-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION :	SPÉCIFIQUE	TOTALE
Bloc : télévision	1 950	2 610 heures
Bloc : information écrite	1 950	2 610 heures
Bloc : radio	1 965	2 625 heures
Bloc : publicité	1 950	2 610 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève est capable de comprendre les méthodes propres aux communications, d'analyser et de critiquer les messages d'information pour diffusion publique, de situer les événements rapportés dans les média dans leurs contextes géographique, historique et politique, de maîtriser le processus de la communication des messages d'information, de situer l'exercice de sa profession dans le contexte des lois, des entreprises culturelles et du monde du travail, de maîtriser l'expression orale et écrite nécessaire à l'exercice de sa profession. Un choix doit être fait parmi quatre blocs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
330-951-75	Histoire du Québec de 1867 à nos jours	45
385-901-88	La vie politique	45
387-973-83	Sociologie des moyens de communication	45
589-101-88	Le processus de la communication	75
589-111-88	Recherche et analyse de l'actualité internationale	60
589-201-88	Média et professions	90
589-221-88	Le souffle, le son et la voix	60
589-311-88	Recherche et analyse de l'actualité canadienne	60
589-411-88	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	60
601-911-76	Français écrit	45
SOUS-TOTAL		630

plus un des 4 blocs suivants :

Bloc : télévision

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-302-88	Introduction au studio de télévision	105
589-322-88	La communication orale en télévision	60
589-402-88	Pratique du studio de télévision	105
589-412-88	Éléments de cinématographie électronique	60
589-542-88	Scénarisation et analyse télévisuelle	60
589-552-88	Mise en scène en télévision I	60
589-562-88	La réalisation télévisuelle	180
589-572-88	La prise de vues électronique	60
589-622-88	Montage et mixage sonore en vidéographie	60
589-652-88	Stage en télévision	165
589-662-88	Sémiologie télévisuelle	45

SOUS-TOTAL 1 650

plus environ 300 heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-985-88	Gestion dans une entreprise ou organisme	45
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-941-88	L'information à la télévision	60
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60

589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-985-88	Scénographie I	60
589-986-88	Scénographie II	60
589-987-88	Mise en scène en télévision II	60
589-988-88	Présentateur en télévision	60
589-989-88	Animateur en télévision	60
589-990-88	La création en télévision	150
589-991-88	Montage et traitement de l'image	150
589-992-88	Imagerie électronique	150
TOTAL		1 950

Bloc : information écrite

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-303-88	Traduction écrite de la pensée	105
589-323-88	La communication orale en information écrite	60
589-403-88	Recherche et traitement de la nouvelle	105
589-513-88	Les genres rédactionnels	165
589-533-88	Mise en pages I	90
589-553-88	Photo de presse I	60
589-613-88	Enquêtes, reportages et productions journalistiques	135
589-633-88	Mise en pages II	45
589-653-88	Stage en information écrite	165
SOUS-TOTAL		1 665

plus environ **285** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les cours suivants :

589-401-88	Techniques photographiques	45
589-940-88	L'information à la radio	60
589-941-88	L'information à la télévision	60
589-942-88	Langage-média	60
589-943-88	Journalisme spécialisé	60
589-944-88	Analyse comparative de l'information	45
589-945-88	Photo de presse II	60
589-946-88	Agent d'information I	60
589-947-88	Agent d'information II	60
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-949-88	Animation dans les média	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-988-88	Présentateur en télévision	60
TOTAL		1 950

Bloc : radio

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-304-88	Introduction à la radio	105
589-324-88	La communication orale en radio I	60
589-404-88	Traitement des contenus radiophoniques	105
589-424-88	La communication orale en radio II	60
589-504-88	Approche des publics radiophoniques	135
589-524-88	La communication orale en radio III	90
589-534-88	Musique, média et programmation musicale	60
589-554-88	Service des nouvelles radio I	135
589-624-88	La communication orale en radio IV	60
589-654-88	Stage en radio	165

SOUS-TOTAL 1 665

plus environ **300** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

589-301-88	Initiation à la photo	45
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-969-88	Son I	60
589-970-88	Son II	60
589-971-88	Techniques d'entrevue : radio et télévision	60
589-972-88	Créativité publicitaire en radio	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-975-88	Techniques d'enquêtes radiophoniques	60
589-976-88	Service des nouvelles radio II	135
589-977-88	Reportage télévisuel	60
589-978-88	Pratique intensive de la communication radiophonique	135
589-988-88	Présentateur en télévision	60
589-989-88	Animateur en télévision	60

TOTAL 2 625

Bloc : publicité

570-106-79	Dessin et illustration I	45
570-127-79	Dessin d'observation	45
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-305-88	Publicité et graphisme	75
589-325-88	La communication orale en publicité	60
589-401-88	Techniques photographiques	45
589-405-88	La publicité et l'imprimé	75
589-515-88	Conception des messages publicitaires	60
589-525-88	Création graphique I	60
589-555-88	La communication publicitaire	120
589-605-88	Campagne publicitaire	105
589-615-88	Techniques de reproduction I	60
589-635-88	Média publicitaires	60
589-655-88	Stage en publicité	165

SOUS-TOTAL 1 650

plus environ **300** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-985-88	Gestion dans une entreprise ou organisme	45
589-946-88	Agent d'information I	60
589-947-88	Agent d'information II	60
589-955-88	Photographie publicitaire	60
589-956-88	Publicité et média électroniques	60
589-959-88	Création graphique II	60
589-960-88	Conception graphique électronique	60
589-961-88	Techniques de reproduction graphique II	60
589-992-88	Imagerie électronique	150
TOTAL		1 950

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5222	Cadreurs/cadreuses de films et de vidéos
5224	Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion
5225	Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo
5226	Autre personnel technique du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
5227	Personnel de soutien et aides dans le cinéma, la radiotélédiffusion et les arts de la scène
5231	Annonces/annonceuses et personnel assimilé de la radio et de la télévision

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Jonquière

*** * ***

TITRE : **GRAPHISME (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1991, programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-530.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève en graphisme sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de la clientèle; réaliser la recherche documentaire préalable à l'élaboration d'un projet; choisir et organiser des composantes visuelles en fonction des objectifs visés; élaborer des croquis préliminaires et des esquisses; réaliser des maquettes et des prêts à photographier; superviser les étapes de la réalisation du produit final selon les normes établies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-576-91	Histoire des communications visuelles I	45
570-106-91	Illustration I	45
570-126-91	Techniques de reproduction I	45
570-136-91	Graphisme I	60
570-146-91	Initiation au graphisme par ordinateur	45
570-206-91	Illustration II	45
570-216-91	Applications typographiques I	45
570-226-91	Techniques de reproduction II	45
570-236-91	Graphisme II	60
570-306-91	Illustration III	45
570-326-91	Techniques de reproduction III	60
570-336-91	Graphisme III	60
570-346-91	Photographie I	45
570-356-91	Applications typographiques II	45
570-406-91	Illustration professionnelle I	45
570-436-91	Graphisme IV	90
570-446-91	Photographie II	45
570-466-91	Applications typographiques par ordinateur	45
570-536-91	Graphisme V	135
570-576-91	Production technique I	45
570-616-91	Production technique assistée par ordinateur	60
570-636-91	Graphisme VI	135
570-716-91	Illustration par ordinateur	45
SOUS-TOTAL		1 710

plus environ **270** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
520-676-91	Histoire des communications visuelles II	45
570-506-91	Illustration professionnelle II	45
570-546-91	Photographie III	45
570-556-91	Typographie I	45

570-566-91	Graphisme et stratégies publicitaires	45
570-646-91	Photographie IV	45
570-656-91	Typographisme II	45
570-726-91	Production technique II	45
570-736-91	Sémiologie de l'image fonctionnelle	45
570-756-91	Communication son et image I	45
570-766-91	Communication son et image II	45
570-776-91	Studio-stage	90
581-953-79	Sérigraphie I	45
581-956-79	Applications photomécaniques	45
581-963-79	Sérigraphie II	45
TOTAL		1 980

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5223	Techniciens/techniciennes en graphisme
5241	Concepteurs/conceptrices graphistes et artistes illustrateurs/illustratrices

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic
Dawson College
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sherbrooke
Cégep du Vieux-Montréal

* * *

TITRE : **INFOGRAPHIE EN PRÉIMPRESSION (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1994, programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 250 heures
TOTALE : 2 910 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'exécuter techniquement différents documents graphiques. Il pourra analyser le travail à effectuer afin de déterminer le cheminement de production idéal; analyser techniquement les documents à reproduire afin de déterminer les moyens de reproduction appropriés aux conditions d'impression; saisir et traiter des originaux par l'usage de technologies photographiques, opto-électroniques ou informatiques en vue de satisfaire les demandes de la clientèle et de répondre aux exigences liées aux procédés d'impression; assurer et contrôler la qualité des films exécutés à partir des originaux saisis et traités, et intégrer des images aux mises en page fournies par la clientèle. L'élève sera aussi en mesure de produire les épreuves (noir et blanc, couleurs) de vérification, les films, les plaques et autres supports pour impression. Enfin, il pourra gérer un environnement informatique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-94	Physique de la couleur	45
420-907-94	Initiation à la micro-informatique en préimpression	45
581-117-94	Fonction de travail et formation	45
581-127-94	Bases de la typographie	75
581-137-94	Bases du traitement de l'image	90
581-207-94	Production de documents graphiques sur imageuse	75
581-217-94	Densitométrie appliquée à l'image noir et blanc	60
581-237-94	Dessin assisté par ordinateur	75
581-257-94	Créativité en préimpression	45
581-267-94	Mise en page simple	90
581-307-94	Chevauchement des couleurs	75
581-317-94	Traitement complexe d'images	90
581-337-94	Bases de l'imposition	60
581-401-94	Devis estimatif et imprimerie	75
581-407-94	Règles du basic design	60
581-417-94	Mise en page complexe	90
581-427-94	Gestion d'un environnement informatique	75
581-437-94	Traitement d'images couleurs et contraintes d'impression	120
581-441-94	Problèmes de qualité des imprimés	60
581-446-94	Évaluation d'une image photographique	75
581-473-94	Imposition assistée par ordinateur	75
581-507-94	Gestion de travaux en préimpression	60
581-527-94	Résolution de problèmes complexes d'imposition sur presse	105
581-537-94	Production de plaques offset et flexographiques	45
581-547-94	Contrôle des couleurs par densitométrie	105
581-557-94	Utilisation d'un scanner haut de gamme en préimpression	120
581-601-94	Intégration des compétences en préimpression	90
581-607-94	Préimpression et multimédia	90
581-646-94	Retouche électronique d'images couleurs	135
TOTAL		2 250

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5241	Concepteurs/conceptrices graphistes et artistes illustrateurs/ illustratrices

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DE L'IMPRIMERIE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.08

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 810 heures
TOTALE : 2 470 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et techniciens aptes à occuper des fonctions de gestion reliées à la production des imprimés. Dans le secteur communications graphiques, les élèves seront capables de connaître les produits, les entreprises, les techniques de production et les conditions où elles s'effectuent. Dans le secteur de la gestion industrielle, ils apprendront les éléments de mathématiques nécessaires aux activités de gestion; l'utilisation du micro-ordinateur et l'application des méthodes de planification de projets de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-302-85	Compléments de mathématiques (techniques de la gestion)	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-408-90	Introduction à l'étude du travail	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-522-90	Droit et relations de travail	60
410-538-90	Gestion de projets et ordonnancement	60
410-548-90	Gestion des matériaux en imprimerie	60
410-648-90	Gestion de la qualité en imprimerie	45
410-809-90	Analyse des coûts	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
570-181-90	Conception des documents imprimés	45
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-182-90	Procédés typographiques	75
581-183-90	Procédés photolithographiques	90
581-184-90	Procédés d'impression	75
581-185-90	Procédés de finition	45
581-186-90	Procédés de traitement de l'image	90
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-508-90	Analyse des travaux, des coûts et devis de production	75
581-608-90	Stage	105
SOUS-TOTAL		1 575

plus environ **235** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-933-88	La couleur	45
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-803-90	Techniques d'aménagement	60
410-804-90	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
581-601-88	Projet de fin d'études	90
TOTAL		1 810

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7218	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Cégep Beauce-Appalaches

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE L'IMPRESSION (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1988**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'élève de devenir technicienne ou technicien en impression. Des connaissances acquises par l'étude théorique et pratique, par l'emploi d'appareils de contrôle reliés aux travaux de la séquence d'imprimerie (plaque, encre, papier, mouillage) dans le contrôle de la qualité, permettent d'analyser, de comprendre et de résoudre les problèmes relatifs à l'impression. Des connaissances en mécanique et en électronique permettent à l'élève de comprendre, de contrôler et de maîtriser les différents procédés d'impression.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-104-88	Initiation à l'impression offset	150
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-204-88	Contrôle de l'impression	180
581-205-88	Éléments et procédés de reliure	75
581-304-88	Impression de travaux polychromes	195
581-341-88	Imposition	45
581-344-88	Relations encres-papiers-machines	60
581-345-88	Débitage du papier	60
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-404-88	Impression de travaux d'édition	195
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-504-88	Impression de travaux spéciaux et presse multi-couleur	255
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-604-88	Recherche de la qualité et de la productivité	240

SOUS-TOTAL 1 935

plus 210 heures de cours choisis parmi les suivants :

581-114-88	Les matières premières utilisées en impression	30
581-414-88	Montages photolithographiques et plaques	45
581-544-88	Systèmes mécaniques et électroniques	45
581-554-88	Prévention et solution des problèmes d'impression	30
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-634-88	Contrôle de la qualité en imprimerie II	60

TOTAL 2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7381	Conducteurs/conductrices de presse à imprimer
9471	Conducteurs/conductrices de machines à imprimer

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION
(collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 393.A0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 523-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 815 heures
 TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour assumer les tâches usuelles des bibliothèques, les dépôts d'archives, les librairies, les centres de documentation; effectuer avec plus de facilité les recherches et la description bibliographiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE

OBJECTIFS ET STANDARDS

00A9	Analyser la fonction de travail
00AA	Trier des documents selon leurs caractéristiques et leur provenance
00AB	Appliquer des notions de base en informatique
00AC	Appliquer des techniques relatives à la protection, au rangement et à la conservation de documents
00AD	Associer des connaissances générales aux systèmes de classification documentaire
00AE	Appliquer des techniques de mise en forme de documents
00AF	Utiliser des systèmes documentaires informatisés
00AG	Repérer des renseignements dans diverses sources d'information
00AH	Contrôler la localisation et la circulation de documents
00AJ	Utiliser des techniques de base en indexation
00AK	Rédiger des descriptions sommaires de documents
00AL	Appliquer un système de gestion de documents administratifs et d'archives
00AM	Utiliser des techniques de communication et de travail en équipe
00AN	Rédiger des notices catalographiques complètes
00AP	Attribuer des vedettes-matière et des descripteurs à des documents
00AQ	Classifier des documents selon la classification décimale de Dewey et la classification de la Library of Congress
00AR	Adapter des outils de gestion pour des documents d'archives
00AS	Appliquer des techniques de promotion de services documentaires
00AT	Appliquer des techniques d'animation en milieu documentaire
00AU	Assister une cliente ou un client dans sa recherche d'information
00AV	Appliquer des techniques relatives à l'organisation matérielle d'un centre ou d'un service documentaires
00AW	Élaborer un plan d'informatisation
00AX	Appliquer un processus d'acquisition de documents
00AY	Adapter des outils de gestion pour des documents administratifs
00AZ	Gérer des collections
00BO	Améliorer l'efficacité d'une chaîne documentaire

Nombre d'heures/contact allouées à la composante
de formation spécifique

TOTAL

1 815

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

5211

Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les archives

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep François-Xavier-Garneau

John Abbott College

Cégep de Jonquière

Cégep Lionel-Groulx

Cégep de Maisonneuve

Cégep de l'Outaouais

Cégep de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MUSÉOLOGIE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1993, programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.09

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 525-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus particulièrement en mesure de protéger les biens culturels, que ceux-ci soient en exposition, en transit ou en réserve; d'aménager les espaces d'exposition; d'installer les biens en réserve; d'apporter un soutien technique à la documentation des collections; d'emballer et de mettre en transport les biens.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
412-241-92	Rédaction de documents administratifs	45
420-954-92	Initiation à l'informatique	45
511-109-93	Réalisation de dessins et de croquis	45
570-160-93	Profession et formation en techniques de muséologie	30
570-161-93	Utilisation des outils et de l'équipement	60
570-163-93	Distinction des caractéristiques des établissements muséaux	60
570-165-93	Utilisation de techniques de sculpture	45
570-205-93	Définition et contrôle des facteurs de détérioration	60
570-208-93	Sélection et transformation des matériaux	60
570-213-93	Application des notions d'histoire du Québec en muséologie	45
570-215-93	Protection de tableaux	60
570-301-93	Protection d'oeuvres textiles	60
570-316-93	Réalisation de plans d'expositions muséales	60
570-416-93	Protection d'objets faits de matériaux organiques	75
570-419-93	Protection de documents d'archives et d'oeuvres sur papier	60
570-425-93	Utilisation des systèmes documentaires en muséologie	45
570-428-93	Fabrication d'éléments graphiques en deux dimensions	60
570-434-93	Protection de documents audiovisuels et informatiques	60
570-509-93	Protection d'objets de matières inorganiques et synthétiques	75
570-519-93	Prise de photographie de biens culturels	45
570-528-93	Saisie informatique de données des collections muséales	45
570-530-93	Emballage et mise en transport de biens culturels	90
570-531-93	Installation de systèmes d'éclairage en milieu muséal	45
570-535-93	Soutien technique à la documentation des collections	60
570-609-93	Aménagement d'une réserve	60
570-619-93	Réalisation d'une exposition muséale	90
570-628-93	Intégration au milieu de travail	240
SOUS-TOTAL		1 725

plus 225 heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

410-649-93	Négociation des contrats de production ou de travail	30
570-630-93	Utilisation de logiciels d'aménagement d'espaces	60
589-639-93	Sélection, installation, entretien d'équipement multimédia	90
604-659-93	Anglais de la muséologie	45

TOTAL 1 950

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Montmorency

*** * ***

SECTEUR 14 :

MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

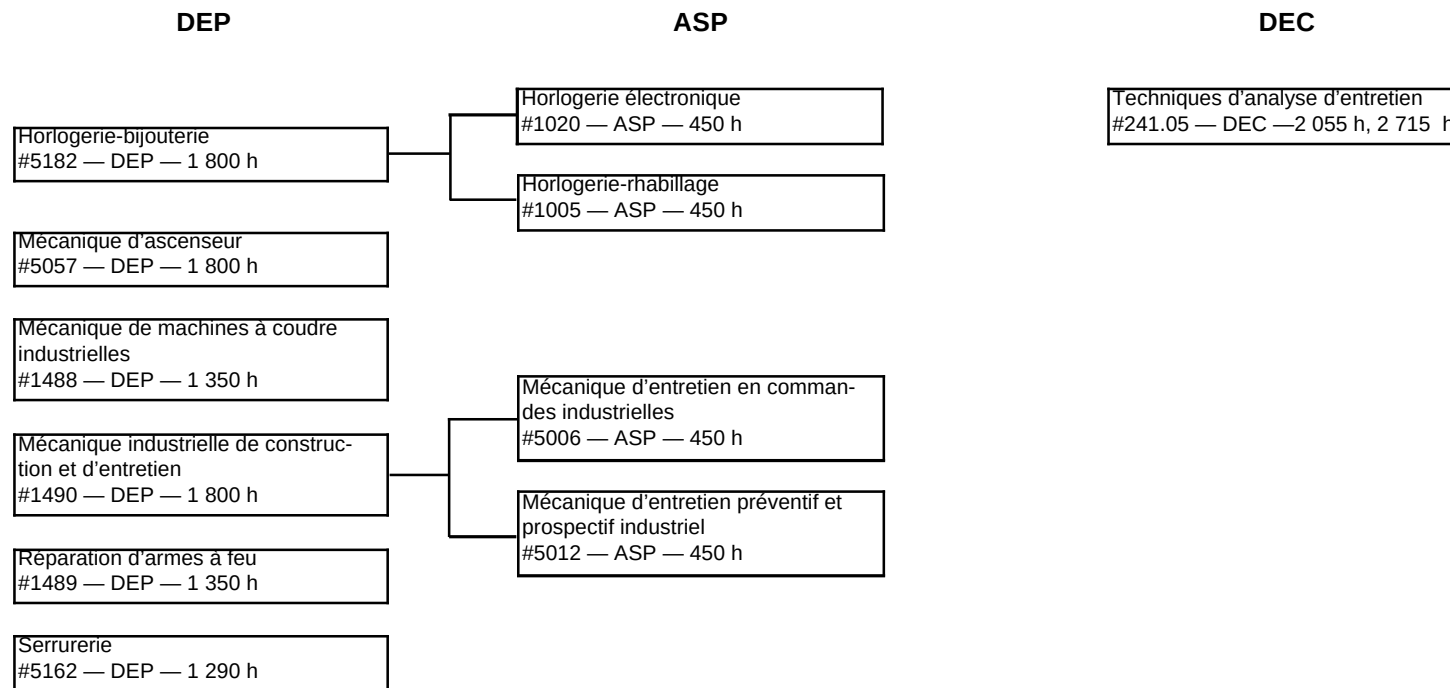
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5182	Horlogerie-bijouterie	DEP	1 800	—	375
1020	Horlogerie électronique	ASP	450	—	376
1005	Horlogerie-rhabillage	ASP	450	—	377
5057	Mécanique d'ascenseur	DEP	1 800	—	378
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	ASP	450	—	379
5012	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	ASP	450	—	380
1488	Mécanique de machines à coudre industrielles	DEP	1 350	—	381
1490	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	DEP	1 800	—	382
1489	Réparation d'armes à feu	DEP	1 350	—	384
5162	Serrurerie	DEP	1 290	—	385
	Collégial :				
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	DEC	2 055	2 715	386

SECTEUR 14 :

MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **HORLOGERIE-BIJOUTERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5182

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement des différents types d'appareils horaires, démonter ces appareils, les réparer et en faire la mise au point en remplaçant, en corrigeant, en nettoyant ou en réglant leurs diverses composantes à l'aide de l'outillage et de l'équipement approprié, initier l'élève à certains travaux de réparation générale sur des bijoux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
367611	Métier et formation	15
367622	Historique de la mesure du temps	30
367632	Santé et sécurité au travail	30
367642	Notions de métrologie et de matériaux	30
367653	Éléments mécaniques et mécanismes en horlogerie	45
367662	Repérage d'informations et réalisation de croquis	30
367678	Opérations d'usinage manuel	120
367688	Opérations d'usinage sur machines-outils	120
367692	Mathématique et physique appliquées	30

367704	Réparation d'organes moteurs et de transmission	60
367714	Application de techniques de soudage	60
367722	Réalisation de traitements thermiques et chimiques	30
367736	Réparation d'échappement à cheville	90
367745	Réparation d'échappements à ancre suisse	75
367757	Réparation de spiraux	105
367765	Réparation d'organes réglants	75
367774	Opérations de gestion	60
367788	Réparation de montres mécaniques simples	120
367795	Réparation de réveille-matin et d'horloges sans sonnerie	75
367808	Réparation de montres mécaniques automatiques et avec calendrier	120
367814	Principes de base en électricité et en électronique	60
367828	Réparation de montres électroniques	120
367835	Réparation de bijoux	75
367842	Remplacement de mécanismes	30
367854	Remise en état d'appareils horaires modernes simples	60
367861	Moyens de recherche d'emploi	15
367878	Intégration au milieu de travail	120
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7344	Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhailleurs/horlogères-rhailleuses et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **HORLOGERIE ÉLECTRONIQUE (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1020

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-473.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement de différents types d'appareils horaires, réparer différentes catégories de montres telles que les montres électroniques à balancier spiral, les montres à diapason, à quartz numérique, à quartz analogique et en faire la mise au point, effectuer des micro-soudures, assurer la gérance d'une petite entreprise commerciale d'horlogerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
397012	Initiation aux affaires	30
397024	Électronique de base en horlogerie	60
397033	Construction électromécanique — horlogerie	45
397041	Plans et manuels de service	15
397051	Modes d'utilisation des appareils de mesure	15
397062	Montres électroniques à balancier spiral	30
397074	Montres électroniques à diapason	60
397081	Montres électroniques à quartz numérique	15
397093	Montres électroniques à quartz analogique	45
397101	Micro-soudage	15
397116	Réparations générales	90
397122	Stage commercial	30
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7344	Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhailleurs/horlogères-rhailleuses et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **HORLOGERIE-RHABILLAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-473.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour décoder les anomalies de fonctionnement de différents types d'appareils horaires (mécaniques, électriques ou électroniques) et des instruments indicateurs à cadran en examinant le mouvement et les mécanismes, évaluer les coûts d'entretien et de réparation, préparer ces appareils et en faire la mise au point, assurer les opérations commerciales et administratives d'une petite entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

1259 : Horlogerie
ou 1263 : Mécanique d'instruments de précision
ou 1341 : Horlogerie-bijouterie
ou 1759 : Watch and Clock Repairs
ou 1763 : Precision Instrument Mechanic
ou 1841 : Clock and Watchmaker
ou 384-500 : Horlogerie
ou 390-500 : Mécanique d'instruments de précision
ou 884-500 : Watch and Clock Repairs
ou 890-500 : Precision Instrument Mechanic
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
391014	Bijouterie — réparation mineure	60
391022	Échappement et organes réglants	30
391032	Sonneries d'horloges	30
391043	Horloges — entretien et réparation	45

391051	Réglage de balancier et spiral	15
391061	Rhabillage — montres classiques	15
391071	Mécanisme automatique d'affichages variés	15
391082	Rhabillage mécanique à calibrage automatique	30
391091	Ajustage de précision	15
391102	Chronographes et compteurs	30
391112	Rhabillages micro-mécaniques complexes	30
391121	Plans et manuels de service	15
391136	Réparation d'horloges et de montres mécaniques	90
391142	Stage commercial	30
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7344	Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhabilleurs/horlogères-rhabilleuses et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE D'ASCENSEUR (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5057

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour procéder à l'installation de systèmes de déplacement mécanisés et d'ascenseurs à traction ainsi que des ascenseurs hydrauliques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366101	Métier et formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
342043	Organes, matériaux, structures	45
255001	Organismes de la construction	15
342032	Traçage de croquis et schémas	30
366115	Lecture de plans et de devis	75
366122	Application de notions de mesurage	30
342106	Usinage manuel	90
366133	Oxycoupage et soudage à l'arc	45

366143	Manutention, gréage, ancrage	45
342174	Alignement conventionnel, optique, APO	60
366155	Entretien d'éléments mécaniques de transmission et de transformation du mouvement	75
286056	Analyse de circuits à courant continu	90
366163	Installation de câbles et de canalisations	45
366176	Installation d'un escalier mobile	90
366188	Installation de l'infrastructure et de l'équipement	120
286115	Analyse de circuits à courant alternatif	75
366195	Moteurs et génératrices à courant continu et à courant alternatif	75
366206	Installation et mise en marche d'une plate-forme d'ascenseur	90
366214	Installation de portes palières et d'accessoires du puits	60
366227	Assemblage et finition d'une cabine d'ascenseur	105
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
343076	Analyse de circuits à semi-conducteurs	90
366232	Installation d'un automate programmable	30
366246	Raccordement électrique final et derniers ajustements	90
366252	Application de notions d'hydraulique	30
366265	Installation de l'équipement hydraulique d'un ascenseur	75
366272	Analyse de vibrations	30
366281	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
366292	Entretien et dépannage de systèmes de déplacement mécanisés	30
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7318	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Montréal

* * *

TITRE : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN EN COMMANDES INDUSTRIELLES (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour installer, réparer, entretenir et mettre en service des commandes par hydraulique proportionnelle et automates programmables, avec une expertise très avancée en ce qui a trait aux commandes des systèmes mécaniques, hydrauliques, électrohydrauliques, à hydraulique proportionnelle, des systèmes pneumatiques et électropneumatiques, effectuer du dépannage, poser des diagnostics, réparer, installer ces machines, travailler sur les commandes de systèmes (pompes, presses, ventilateurs, variateurs et réducteurs de vitesse, convoyeurs, compacteurs, équipement de manutention, compresseurs, moteurs électriques, etc.), porter un intérêt aux nouvelles technologies et s'intéresser au travail scientifique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1490 : Mécanique industrielle de construction et d'entretien
- ou 1990 : Industrial Construction and Maintenance Mechanics
- ou 582-500 : Mécanique d'entretien II
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
366011	Situation en regard du métier	15
366024	Réalisation — circuits hydrauliques complexes	60
366034	Applications-notions hydrauliques proportionnelles	60
366044	Commande hydraulique proportionnelle — installation et réparation	60
366053	Circuit pneumatique complémentaire — montage et dépannage	45

366062	Manipulations industrielles	30
366075	Automates programmables et ordinateurs	75
366083	Commande et manipulation industrielle — installation	45
366094	Intégration au marché du travail	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantiers et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf industrie du textile)
7314	Réparateurs/réparatrices de wagons
7316	Ajusteurs/ajusteuses de machines
7317	Mécaniciens/mécaniciennes et monteurs/monteuses de machines dans l'industrie du textile

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière
 CS du Centre de la Mauricie
 CEC de Montréal
 CS Harricana
 CS de Manicouagan
 CS de la Chaudière-Etchemin
 CS Les Écores
 CS Tracy

*** * ***

TITRE : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET PROSPECTIF INDUSTRIEL (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5012

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir de l'information sur les paramètres de fonctionnement de l'équipement, poser des diagnostics dans le but de prévenir ou détecter les bris éventuels, procéder à l'élaboration, à l'application et à la modification de programmes d'entretien, entretenir des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques à partir de fiches d'entretien (manuelles ou informatisées) qui décrivent les tâches courantes à effectuer ou les lectures à faire et les mesures à prendre, utiliser des logiciels d'entretien, des appareils de lecture et d'analyse pour la compréhension globale et systématique du fonctionnement des machines industrielles et pour la lecture de plans et devis plus complexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1490 : Mécanique industrielle de construction et d'entretien
- ou 1990 : Industrial Construction and Maintenance Mechanics
- ou 582-500 : Mécanique d'entretien II
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
367011	Situation en regard du métier	15
367022	Interprétation de plans complexes	30
367034	Application de mesure de vibration	60

367043	Notions — entretien préventif et prospectif	45
367055	Logiciels d'entretien planifié	75
367065	Diagnostic problème analyse vibratoire	75
367076	Élaboration de système d'entretien planifié	90
367084	Intégration au marché du travail	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantiers et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf industrie du textile)
7314	Réparateurs/réparatrices de wagons
7316	Ajusteurs/ajusteuses de machines
7317	Mécaniciens/mécaniciennes et monteuses/monteurs de machines dans l'industrie du textile

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière
CS du Centre de la Mauricie
CEC de Montréal
CS de l'Amiante
CS Les Écores
CS Tracy

*** * ***

TITRE : MÉCANIQUE DE MACHINES À COUDRE INDUSTRIELLES (secondaire)

STATUT : *Programme non révisé*

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1488

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir, lire et interpréter l'information pertinente à l'exercice de la profession; adopter les attitudes et les comportements généraux favorables à une saine collaboration entre les travailleuses et travailleurs du métier; appliquer un programme d'inspection et d'entretien périodique, souder et découper des métaux, enseigner les techniques de fonctionnement et d'entretien à diverses personnes, installer, mettre en marche, réparer les machines, effectuer des modifications simples sur les machines; augmenter sa capacité d'adaptation aux changements technologiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
395014	Le métier et le programme	60
395022	Santé et sécurité au travail	30
395032	Lecture de plans	30
395042	Réalisation de schémas, croquis	30

395052	La communication	30
395061	Instruments de mesure (utilisation)	15
395073	Affûtage des outils de coupe	45
395084	La lubrification	60
395092	Raccordement de canalisations	30
395105	Entretien préventif	75
395111	Fixation des pièces	15
395122	Sciage et découpage	30
395138	Usinage de micromécanismes	120
395145	Soudage et oxycoupage	75
395151	Diagnostic de fonctionnement	15
395162	Les machines à coudre	30
395171	Le fonctionnement des machines	15
395186	L'installation	90
395191	Instruments de mesure et contrôle	15
395201	Montage-démontage de pièces	15
395211	Enseignement	15
395224	Entretien des systèmes mécaniques	60
395233	Mise à l'essai	45
395244	Entretien des systèmes pneumatiques	60
395252	Entretien des systèmes électriques	30
395265	Entretien des systèmes électroniques	75
395274	Réparation de machines	60
395283	Modification d'équipements	45
395291	Perfectionnement et mise à jour	15
395308	Stage industriel	120

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7445	Autres réparateurs/autres réparatrices

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Montréal

*** * ***

**TITRE : MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE
CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN
(secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1988

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1490

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'installation, l'entretien, la réparation, le dépannage et la modification de systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électrohydrauliques et électropneumatiques, assistés par ordinateurs ou par automates programmables, participer au montage de l'équipement d'une ligne de production ou à la mise en chantier d'une usine, posséder des notions d'électricité, d'électronique, de soudage, de tuyauterie, d'usinage, d'analyse de vibrations, de même qu'en automatisé, travailler avec de l'équipement ou des systèmes tels que les pompes, les presses, les ventilateurs, les variateurs et réducteurs de vitesse, les convoyeurs, les compacteurs, les compresseurs, les moteurs électriques, l'équipement de manutention et des machines industrielles de production.

Note : La réussite de la formation (DEP) en plus des modules Santé et sécurité : construction (ECE-183, 342012) et Organismes de la construction (KDN-186, 255001) donnera accès au carnet d'apprentissage sur les chantiers (Métiers régis de la construction).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
342011	Métier et formation	15
342023	Mathématiques appliquées	45
342032	Traçage de croquis et schémas	30
342043	Organes, matériaux, structures	45
342052	Santé et sécurité du travail	30
342062	Instruments de précision	30
342074	Lecture de plans, devis, manuels	60
342106	Usinage manuel	90
342126	Usinage sur machines-outils	90
342132	Tuyaux, tubes et boyaux	30
342142	Lubrification	30
342152	Manutention et gréage	30
342174	Alignement conv., optique, APO	60
342093	Arbres, roulements, coussinets	45
342084	Éléments transmission, transformation	60
342113	Dispositifs de transmission	45
342272	Pompes et moteurs hydrauliques	30
342162	Compresseurs, moteurs pneumatiques	30
342195	Pompes et compresseurs	75
342202	Initiation au métier (stage 1)	30
342222	Soudage, coupage oxyacétylène	30
342234	Soudage à l'arc électrique	60
342182	Tôlerie : développement, assemblage	30
342264	Électricité appliquée	60
342282	Électronique appliquée	30
342246	Circuits pneumatiques	90
342256	Circuits hydrauliques	90
342213	Logique combinatoire	45
342304	Logique séquentielle	60
342291	Moyens de recherche d'emploi	15
342315	Analyse vibration, équilibrage	75
342334	Entretien préventif, prospectif	60
342327	Systèmes automatisés APO ou APA	105
342344	Intégration, travail (stage 2)	60
342356	Équipements, systèmes industriels	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantiers et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf industrie du textile)
7314	Réparateurs/réparatrices de wagons
7316	Ajusteurs/ajusteuses de machines
7317	Mécaniciens/mécaniciennes et monteurs/monteuses de machines dans l'industrie du textile

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS Vallée de la Matapédia	CS de Sept-Iles
CS De La Jonquière	CS de l'Amiante
CS de Portneuf	CS de la Chaudière-Etchemin
CS du Centre de la Mauricie	CS Les Écores
CS Morilac	CS du Long-Sault
CEC de Montréal	CS Tracy
CS Vallée-de-la-Lièvre	CS Davignon
CS Harricana	CS de Valleyfield
CS de Manicouagan	CS District de Bedford (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1990 - *Industrial Construction and Maintenance Mechanics*.

TITRE : **RÉPARATION D'ARMES À FEU (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1489

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-475.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation des armes à feu, gérer un commerce d'armes à feu (comptabilité, gestion des affaires), réparer et entretenir des mécanismes d'armes à feu; acquérir les notions de balistique et les habiletés motrices nécessaires au rechargement des munitions et à l'ajustement final d'une arme; avoir les connaissances et les habiletés minimales pour l'entretien et la réparation des fusils et des armes à possession restreinte.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
390011	Le métier et l'industrie	15
390022	Sécurité et réglementation	30
390033	Gestion budgétaire	45
390042	Initiation à la vente	30
390051	Notions de lecture de plans	15
390061	La métrologie	15
390076	Coupage, limage et polissage	90
390084	Perçage, filetage et fraisage	60

390096	Le tournage	90
390102	Entretien des outils	30
390112	Soudure et traitement thermique	30
390123	Mécanismes à verrou	45
390133	Mécanismes à charnière	45
390144	Mécanismes à levier	60
390154	Mécanismes à coulisse	60
390166	Mécanismes semi-automatiques	90
390175	Le canon d'un fusil	75
390185	Le canon d'une carabine	75
390192	Armes à poudre noire	30
390204	Pistolets et revolvers	60
390217	Les crosses	105
390226	Techniques de bleuissement	90
390234	Notions de balistique	60
390243	Rechargement des munitions	45
390252	Systèmes de visée	30
390262	Ajustement final de l'arme	30

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

7383

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Autre personnel spécialisé des métiers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de la Haute Gatineau

*** * ***

TITRE : **SERRURERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5162

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-370.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 290 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes permettant de lire des plans et interpréter des devis relatifs à la serrurerie, d'appliquer des techniques de soudage, d'appliquer des techniques de marchandisage et de vente, d'utiliser les équipements électroniques d'une entreprise de serrurerie, de repérer et tailler des clés, de modifier des mécanismes de verrouillage, d'installer et de réparer des serrures mécaniques, électriques et électromagnétiques, de créer un système de clés maîtresses, d'installer des unités de quincaillerie architecturale, de déverrouiller et réparer toutes sortes de serrures et enfin, d'installer des systèmes de contrôle d'accès.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
367311	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
367322	Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction	30
367333	Lecture de plans et interprétation de devis	45

367344	Application de techniques de soudage	60
367355	Repérage et taillage des clés	75
367373	Modification de barilletts à utilisation courante	45
367364	Application de techniques de marchandisage et de vente	60
367394	Réparation de serrures mécaniques	60
367414	Principes d'électricité et notions d'électronique	60
367425	Utilisation d'équipements électroniques	75
367433	Création d'un système de clés maîtresses	45
367405	Amorce de la pratique de la serrurerie en entreprise	75
367444	Installation d'unités de quincaillerie architecturale	60
367452	Réparation de serrures électriques et électromagnétiques	30
367464	Installation de serrures	60
367473	Serrures de coffres-forts et serrures à leviers	45
367495	Serrures d'automobiles américaines	75
367505	Serrures d'automobiles importées	75
367513	Modification de barilletts à mécanisme spécial	45
367527	Installation de systèmes de contrôle d'accès électroniques	105
367532	Installation de systèmes de contrôle d'accès mécaniques et électromécaniques	30
367541	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
367557	Intégration au milieu de travail	105
TOTAL		1 290

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7383	Autre personnel spécialisé des métiers

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS du Goéland

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ANALYSE D'ENTRETIEN
(collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1985 et révisé en 1991 et 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et habiletés pour : planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle; planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'en augmenter le rendement et la fiabilité; concevoir, implanter et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-103-85	Santé, sécurité et hygiène industrielle	30
241-175-93	Gestion de la maintenance industrielle I	45
241-245-85	Hydraulique industrielle	75
241-325-93	Notions fondamentales d'automatisation	60
241-335-85	Mesures statiques et dynamiques	60
241-345-85	Pneumatique industrielle	60
241-405-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-425-93	Automatismes câblés	60
241-435-91	Initiation aux techniques d'usinage	75
241-525-93	Automatismes programmés	75
241-535-91	Analyse de mécanismes industriels	75
241-635-91	Installation et entretien de mécanismes industriels	90
241-655-93	Gestion de la maintenance industrielle II	75
241-665-91	Analyse des vibrations et des sons	45
241-686-85	Lubrification et lubrifiants	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-272-92	Lecture de plans	45
242-361-91	Techniques de base du dessin assisté par ordinateur	60

243-171-88	Éléments de circuits électriques	75
243-172-88	Introduction à l'électronique industrielle	75
243-173-88	Équipements électriques et circuits de commande	75
270-101-91	Technologie des matériaux	45

SOUS-TOTAL 1 755

plus environ **300** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-510-90	Projet d'entretien industriel	75
241-605-85	Technologies avancées en processus industriels	45
241-615-93	Systèmes de production automatisée	75
241-625-85	Robotique industrielle	75
241-645-85	Asservissements hydrauliques	75
241-675-85	Microthèse	75
241-687-85	Stage industriel	120
241-688-85	Fiabilité et maintenabilité de systèmes	45
241-695-85	Estimation de projet d'optimisation et d'entretien	60
241-725-93	Introduction aux moteurs à combustion interne	75
241-735-93	Analyse avancée des vibrations	60
241-745-93	Transmission hydrostatique	75
270-102-91	Technologie du soudage	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60

TOTAL 2 055

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Rimouski
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
7216	Entrepreneurs/entrepreneures et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf industrie du textile)

SECTEUR 15 :

MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5153	Conduite d'engins de chantier	DEP	1 095	—	391
5091	Conduite de grues	DEP	900	—	392
5098	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP	630	—	393
5109	Extraction de minerai	DEP	690	—	394
5092	Forage et dynamitage	DEP	900	—	395
5107	Opération de forage au diamant — surface	DEP	600	—	396
5110	Opération des équipements de traitement de minerai	DEP	900	—	397
	Collégial :				
271.02	Exploitation	DEC	2 055	2 715	398
271.01	Géologie appliquée	DEC	2 055	2 715	400
271.03	Minéralurgie	DEC	2 070	2 730	402

SECTEUR 15 :

MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Conduite d'engins de chantier
#5153 — DEP — 1 095 h

Conduite de grues
#5091 — DEP — 900 h

Conduite de machinerie lourde en
voirie forestière
#5098 — DEP — 630 h

Extraction de minéral
#5109 — DEP — 690 h

Forage et dynamitage
#5092 — DEP — 900 h

Opération de forage au
diamant — surface
#5107 — DEP — 600 h

Opération des équipements de
traitement de minéral
#5110 — DEP — 900 h

ASP

DEC

Exploitation
#271.02 — DEC — 2 055 h, 2 715 h

Géologie appliquée
#271.01 — DEC — 2 055 h, 2 715 h

Minéralurgie
#271.03 — DEC — 2 070 h, 2 730 h

TITRE : **CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5153

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 095 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à la conduite du bouteur, de la niveleuse, de la chargeuse, de la chargeuse-pelleteuse et de la pelle; construire et entretenir des routes et des ouvrages; effectuer des travaux d'excavation; charger des camions; niveler de grandes surfaces.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
341411	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
341434	Entretien préventif et dépannage	60
341443	Technologie de base	45
341452	Notions de compactage et épandage des enrobés	30
341461	Communication en milieu de travail	15
341472	Conduite d'une chargeuse et installation sur un fardier	30

341482	Conduite d'une chargeuse-pelleteuse	30
341493	Conduite d'un bouteur et installation sur un fardier	45
341502	Conduite d'une pelle et installation sur un fardier	30
341513	Conduite d'une niveleuse	45
341524	Préparation du terrain	60
341536	Excavation de tranchées et manutention d'objets	90
341544	Creusage de fossés	60
341554	Creusage de caves	60
341564	Chargement de camions	60
341573	Épandage et nivellement de matériaux	45
341588	Construction d'infrastructures	120
341596	Réparation et entretien de routes et d'ouvrages	90
341605	Nivellement de surfaces	75
341612	Désagrégation de matériaux	30
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
341631	Moyens de recherche d'emploi	15
341644	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		1 095

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Lévis

CS des Trois-Lacs

* * *

TITRE : **CONDUITE DE GRUES (secondaire)**

STATUT : **Programme non implanté**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5091

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives aux manœuvres d'un camion-flèche, d'une grue automotrice, d'une grue télescopique sur camion, de grues conventionnelles sur camion et sur chenilles, installer et assembler une grue, charger, décharger et déplacer des matériaux, monter des structures, manœuvrer un godet à béton et une nacelle et lever des charges avec deux grues.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
340311	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255022	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
340326	Entretien et dépannage de grues	90
340331	Direction des opérations de la grue par signaux	15
340342	Manœuvre d'un camion-flèche	30
340352	Manœuvre d'une grue automotrice	30

340364	Interprétation de tableaux de charges et de plans de levage	60
340372	Gréage et élingage	30
340382	Manœuvre d'une grue télescopique sur camion	30
340393	Manœuvre de grues conventionnelles sur camion et sur chenilles	45
340402	Installation de la grue et érection de la fléchette	30
340416	Déchargement, installation et assemblage d'une grue	90
340424	Chargement et déchargement de matériaux	60
340434	Déplacement de matériaux	60
340444	Manœuvre d'un godet à béton et d'une nacelle	60
340455	Montage de structures	75
340472	Levage de charges avec deux grues	30
340482	Installation de différents appareils de manutention	30
255001	Organismes de l'industrie de la construction	15
340491	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
340504	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7371	Grutiers/grutières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS des Trois-Lacs

* * *

TITRE CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE (secondaire)

STATUT : *Programme non révisé*

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5098

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent la participation du personnel d'ingénierie d'une compagnie forestière en fonction de la planification globale d'un réseau routier en forêt; acquérir les habiletés et les habitudes professionnelles nécessaires pour exécuter les diverses étapes de la construction d'un chemin forestier ainsi que tous les travaux connexes à ce secteur d'activités pour opérer en toute sécurité la machinerie lourde forestière et l'entretenir.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
227113	Techniques de conduite en machinerie forestière	45
227121	Sécurité et premiers soins	15
227132	Notions de mécanique	30
227142	Notions d'hydraulique	30
227151	Notions d'électricité	15
227164	Entretien et réparation	60

227176	Entretien et mécanique	90
227186	Conduite — bélier mécanique	90
227195	Conduite — pelle hydraulique	75
227205	Planification en construction de chemin forestier	75
227212	Organisation et contrôle	30
227225	Projet de construction de chemin forestier	75

TOTAL 630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Louis-Hémon

CS Pierre-Neveu

*** * ***

TITRE : **EXTRACTION DE MINERAL (secondaire)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5109

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour se protéger contre les dangers inhérents à la pratique du métier, pour entretenir et opérer selon les règles de sécurité de l'équipement léger, pour effectuer des sautages secondaires, du boulonnage de parois, certains travaux de boisage et de remblayage et du déblayage, forage, dynamitage (DFD) dans des fronts de taille de dimensions variées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
499313	La protection du personnel	45
499321	Les premiers soins	15
499333	Entretien des équipements de minerai léger	45
499342	Opération des équipements de minerai léger	30
499352	Description des techniques de remblayage, boisage et de DFD	30

499361	Transport du matériel dans les mines souterraines	15
499371	Évaluation des besoins en matériel et équipement	15
499381	Inspection générale — sécurité	15
499394	Inspection générale et correction de mesures non sécuritaires — DFD	60
499405	Le boulonnage du roc	75
499417	DFD de fronts de taille de petites dimensions	105
499427	DFD de fronts de taille de grandes dimensions	105
499431	Les sautages secondaires	15
499441	Le boisage d'un chantier	15
499452	Le remblayage d'un chantier	30
499465	DFD en galeries, en moneries et en niveaux	75
TOTAL		690

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8231	Mineurs/mineures d'extraction et de préparation, mines souterraines

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Val-d'Or

* * *

TITRE : **FORAGE ET DYNAMITAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5092

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Faire acquérir à l'élève les compétences de base et les compétences particulières nécessaires à l'exécution sécuritaire des tâches en forage et dynamitage ainsi que les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au monde du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
255311	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
355322	Notions de géologie et de minéralogie	30
255332	Notions sur les explosifs	30
255344	Interprétation de plans et établissement de patrons de forage	60
255353	Établissement de plans de tir et application de mesures environnementales	45
255364	Application de notions d'électricité au dynamitage	60
255373	Organisation du chantier	45
255382	Manoeuvre d'une foreuse manuelle	30

255392	Forage de patrons simples	30
255402	Exercices de sautage	30
255413	Manoeuvre d'une foreuse pneumatique	45
255423	Forage de tranchées	45
255433	Sautages avec obstacles	45
255442	Manoeuvre d'une foreuse hydraulique	30
255457	Forage de travaux complexes	105
255465	Sautages complexes	75
255474	Forage pour cisaillement	60
255481	Cisaillement de parois à l'explosif	15
255491	Moyens de recherche d'emploi	15
255504	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		900

Remarques :

Métier régi par la loi 89 ou non, selon que la travailleuse ou le travailleur occupe un emploi sur un chantier de construction.

L'exercice de l'occupation de boutefeu exige trois conditions :

- avoir 18 ans ou plus;
- détenir un permis général sur les explosifs émis par la Sûreté du Québec valide au moment de la demande de certification;
- avoir une expérience de travail à titre d'aide boutefeu ou de boutefeu durant les 24 derniers mois.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7372	Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses des mines à ciel ouvert, des carrières et des chantiers de construction

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CSC de Sherbrooke

* * *

TITRE : **OPÉRATION DE FORAGE AU DIAMANT —
SURFACE (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5107

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour décrire la nature de l'industrie du forage au diamant en expliquant les termes géologiques courants à communiquer dans le milieu du travail; exploiter les techniques rattachées au transport ou au déménagement du matériel ou de l'équipement, opérer sécuritairement l'équipement de forage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
258113	Industrie : forage du diamant — géologie — communications	45
258123	Pratique de la sécurité et habitudes de travail	45
258133	Utilisation des outils	45
258143	Participation aux opérations de déplacement	45
258154	Montage et démontage de l'équipement de forage	60

258168	Opération, entretien : équipement de forage en surface	120
258175	Opération, entretien : équipement de forage sous terre	75
258186	Opération, entretien de l'équipement auxiliaire	90
258195	Application de techniques spéciales de forage	75
TOTAL		600

Remarque :

Ce programme s'applique au forage au diamant en surface; les procédés de forage au diamant sous terre pourraient faire l'objet d'un complément de formation. Un tronc commun sur ces deux volets pourrait exister.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7372	Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses de mines à ciel ouvert, carrières et chantiers de construction

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Val-d'Or

*** * ***

**TITRE : OPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS DE
TRAITEMENT DE MINÉRAI (secondaire)**

STATUT : Programme non révisé

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5110

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 439-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la fragmentation du minerai pour évaluer le rendement d'un circuit de broyage et de classification, effectuer, par flottation, la concentration du minerai, effectuer cette concentration du minerai d'or par dissolution des matières solubles, évacuer et traiter les résidus de la concentration de minerai.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
498212	Introduction à la vie professionnelle	30
498222	Santé et sécurité au travail	30
498232	Notions de mathématique	30
498241	Système international d'unités	15
498253	Notions de physique I (mécanique)	45

498262	Notions de physique II (électricité)	30
498274	Notions de chimie (utilisation des réactifs)	60
498285	Le concassage	75
498296	Le broyage et la classification	90
498303	Le bilan de masse	45
498311	Communication au travail	15
498328	Le procédé de flottation	120
498332	Le démoillage d'un concentré	30
498343	Le bilan métallurgique	45
498358	Le procédé Merrill-Crowe	120
498366	Le procédé CEP	90
498372	La disposition des résidus de la concentration	30
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9411	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CS de Val-d'Or

*** * ***

TITRE : **EXPLOITATION (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les élèves aux fonctions relatives à l'extraction du minerai ou des matériaux rocheux de la croûte terrestre, de même qu'à tous les travaux d'excavation dans le roc qui découlent de la mise en œuvre de nombreux travaux publics. Ces fonctions doivent tenir compte des contraintes environnementales et peuvent se ramener à deux titres : les services techniques et la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-92	Topométrie I	45
230-920-92	Topométrie II	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-262-92	Dessin technique spécifique I	30
242-263-92	Dessin technique spécifique II	30
271-110-92	Éléments de géologie et de minéralogie	60
271-113-92	Résolution de problèmes	60
271-120-92	Initiation à la géologie appliquée	60
271-140-92	Construction minière I	45
271-150-92	Concassage et criblage	60
271-160-92	Exploitation des mines I	45
271-210-92	Broyage et classification	60
271-310-92	Pétrologie et pétrographie	45
271-350-92	Topométrie minière I	60
271-360-92	Exploitation des mines II	30
271-410-92	Séparations minéralurgiques	60
271-430-92	Évaluation des gisements	75
271-502-92	Forage et abattage des roches	60
271-512-92	Manutention des matériaux abattus	60
271-540-92	Aérage I	60
271-542-92	Contrôle de terrains miniers	75

271-622-92	Soutènement et instrumentation	60
271-630-92	Opérations minières	45
271-642-92	Aérage II	45
271-650-92	Topométrie souterraine	60
271-920-92	Hygiène et sécurité	60

SOUS-TOTAL 1 710

plus environ **345** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-971-92	Électricité appliquée	45
271-240-92	Construction minière II	60
271-450-92	Topométrie minière II	30
271-530-92	Systèmes hydrauliques	45
271-602-92	Projet d'exploitation	45
271-802-92	Topométrie minière III	60
271-812-92	Fonçage de puits	30
271-820-92	Dynamique des pulpes	60
271-830-92	Exhaure des eaux	45
271-842-92	Robotisation minière	45
271-850-92	Bonification des granulats	60
271-860-92	Restauration et traitement des sites contaminés	60
271-880-92	Hydrogéologie minière	60
271-883-92	Mécanique, hydraulique et pneumatique	60
271-892-92	Stage en exploitation	75
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45

TOTAL 2 055

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Cégep de la Région de l'Amiante

*** * ***

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
8221	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières

TITRE : **GÉOLOGIE APPLIQUÉE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 433-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives à la recherche des gisements, (exploration et prospection), à l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation, aux techniques du laboratoire et du bureau de géologie ainsi qu'aux autres domaines de l'application de la géologie tels que l'hydrogéologie et la géologie de l'environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-92	Topométrie I	45
230-920-92	Topométrie II	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-262-92	Dessin technique spécifique I	30
242-263-92	Dessin technique spécifique II	30
271-110-92	Éléments de géologie et de minéralogie	60
271-113-92	Résolution de problèmes	60
271-120-92	Initiation à la géologie appliquée	60
271-140-92	Construction minière I	45
271-150-92	Concassage et criblage	60
271-160-92	Exploitation des mines I	45
271-210-92	Broyage et classification	60
271-310-92	Pétrologie et pétrographie	45
271-350-92	Topométrie minière I	60
271-360-92	Exploitation des mines II	30
271-410-92	Séparations minéralurgiques	60
271-430-92	Évaluation des gisements	75
271-520-92	Géologie structurale	75
271-531-92	Géophysique appliquée I	75
271-541-92	Prospection géochimique	45
271-610-92	Géologie régionale	45
271-611-92	Gîtes minéraux	60
271-630-92	Opérations minières	45
271-631-92	Géophysique appliquée II	75

SOUS-TOTAL 1 605

plus environ **450** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-833-92	Dépannage électronique	45
271-511-92	Géologie de l'environnement	60
271-521-92	Géologie minière	90
271-542-92	Contrôle de terrains miniers	75
271-571-92	Lames minces	30
271-641-92	Hydrogéologie	90
271-660-92	Sections polies	30
271-681-92	Géotechnique	60
271-801-92	Géologie du quaternaire	60
271-811-92	Photogéologie	45
271-821-92	Géophysique de l'environnement	75
271-831-92	Forages d'eau	45
271-841-92	Caractérisation des granulats	60
271-850-92	Bonification des granulats	60
271-861-92	Caractérisation et restauration des sites contaminés	60
271-871-92	Projet de géologie	45
271-880-92	Hydrogéologie minière	60
271-891-92	Stage en géologie	75
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
TOTAL		2 055

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
8221	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Cégep de la Région de l'Amiante

*** * ***

TITRE : **MINÉRALURGIE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires à la technicienne et au technicien en minéralurgie dans les services techniques ou dans la production : connaissance des minerais et de leurs substances; comment isoler les substances recherchées; maîtrise des opérations de concassage, broyage, tamisage et séchage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 436;

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-92	Topométrie I	45
230-920-92	Topométrie II	45
242-161-91	Dessin technique	60
242-262-92	Dessin technique spécifique I	30
242-263-92	Dessin technique spécifique II	30
271-110-92	Éléments de géologie et de minéralogie	60
271-113-92	Résolution de problèmes	60
271-120-92	Initiation à la géologie appliquée	60
271-140-92	Construction minière I	45
271-150-92	Concassage et criblage	60
271-160-92	Exploitation des mines I	45
271-210-92	Broyage et classification	60
271-310-92	Pétrologie et pétrographie	45
271-350-92	Topométrie minière I	60
271-360-92	Exploitation des mines II	30
271-410-92	Séparations minéralurgiques	60
271-430-92	Évaluation des gisements	75
271-503-92	Flottation	90
271-510-92	Analyse des minerais	75
271-523-92	Hydrométallurgie	75
271-543-92	Traitement des rejets	75
271-603-92	Séparation solide-liquide et agglomération	75
271-630-92	Opérations minières	45
271-633-92	Instrumentation, contrôle et modélisation	75
271-920-92	Hygiène et sécurité	60

SOUS-TOTAL 1 755

plus environ **315** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
243-971-92	Électricité minière	45
271-540-92	Aérage I	60
271-613-92	Pyrométallurgie	60
271-643-92	Entreposage et manutention	45

271-660-92	Sections polies	30
271-693-92	Projet de minéralurgie	45
271-803-92	Traitement de l'amiante	60
271-813-92	Minéraux industriels	45
271-820-92	Dynamique des pulpes	60
271-830-92	Exhaure des eaux	45
271-843-92	Calculs minéralurgiques	45
271-850-92	Bonification des granulats	60
271-860-92	Restauration et traitement des sites contaminés	60
271-873-92	Biominéralurgie	30
271-883-92	Mécanique, hydraulique et pneumatique	60
271-893-92	Stage en minéralurgie	75
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
TOTAL		2 070

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
9211	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Cégep de la Région de l'Amiante

*** * ***

SECTEUR 16 :

MÉTALLURGIE

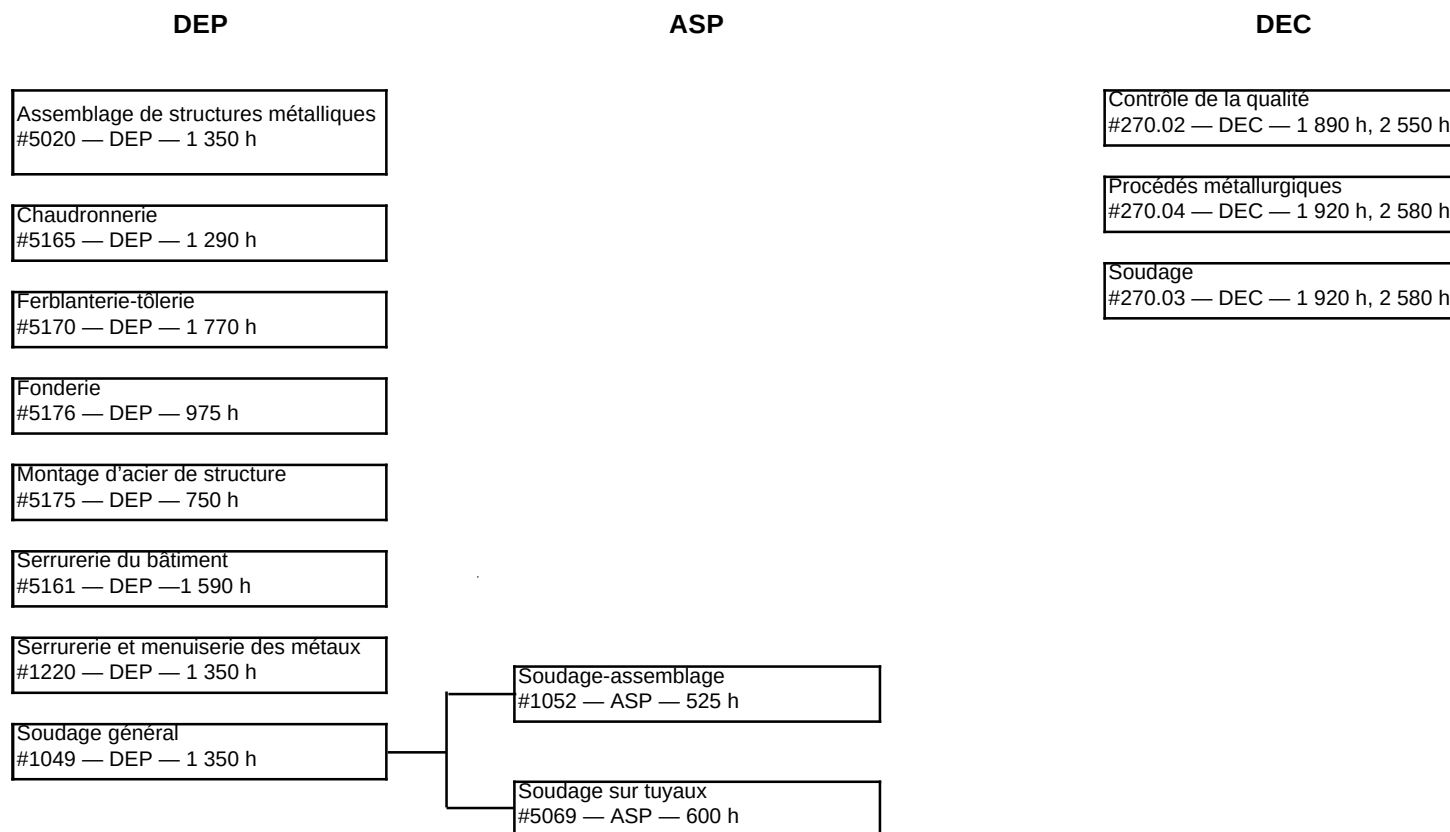
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5020	Assemblage de structures métalliques	DEP	1 350	—	407
5165	Chaudronnerie	DEP	1 290	—	408
5170	Ferblanterie-tôlerie	DEP	1 770	—	409
5176	Fonderie	DEP	975	—	410
5175	Montage d'acier de structure	DEP	750	—	411
5161	Serrurerie du bâtiment	DEP	1 590	—	412
1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	DEP	1 350	—	414
1052	Soudage-assemblage	ASP	525	—	415
1049	Soudage général	DEP	1 350	—	416
5069	Soudage sur tuyaux	ASP	600	—	418
	Collégial :				
270.02	Contrôle de la qualité	DEC	1 890	2 550	419
270.04	Procédés métallurgiques	DEC	1 920	2 580	421
270.03	Soudage	DEC	1 920	2 580	423

SECTEUR 16 :

MÉTALLURGIE

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **ASSEMBLAGE DE STRUCTURES MÉTALLIQUES
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5020

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-480.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour lire des plans d'assemblage d'éléments de structures et interpréter des plans d'ossatures, préparer les pièces à l'aide du procédé d'oxycoupage, assembler les pièces en sous-modules afin de réaliser l'assemblage d'ossatures par procédés mécaniques et thermiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303011	Situation : métier et formation	15
303042	Santé et sécurité	30
303387	Croquis, schémas et dessins	105
303392	Instruments de mesure, outils	30
303402	Connaissances des matériaux	30
303413	Coupage des profilés par oxycoupage	45
303425	Application des procédés thermiques	75
303433	Interprétation des plans de membrures	45

303445	Assemblage de membrures	75
303455	Plans de colonnes et poutres	75
303463	Procédé d'assemblage mécanique	45
303472	Dessin de patrons simples	30
303482	Levage et manutention	30
303082	Principes de métallurgie	30
303495	Assemblage de colonnes et poutres	75
303505	Interprétation de plans de fermes	75
303516	Assemblage de fermes	90
303241	Communication au travail	15
303522	Fabrication de gabarits	30
303535	Interprétation des plans d'ossatures	75
303542	Redressement de profilés	30
303555	Assemblage d'ossatures	75
303361	Moyens de recherche d'emploi	15
303565	Plans de type architectural	75
303574	Assemblage architectural	60
303585	Intégration au travail	75

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CNP

7263

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Assembleurs/assembleuses et ajusteurs/ajusteuses de plaques et de charpentes métalliques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

*** * ***

TITRE : **CHAUDRONNERIE (secondaire)**

STATUT : **Nouveau programme**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5165

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 290 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes pour appliquer des notions d'assemblage de grues, installer des plateaux dans des tours, appliquer des techniques d'érection de tours, appliquer des techniques de montage d'échangeurs, assembler des composants d'appareils, installer des systèmes de récupération et d'évacuation, assembler des réservoirs et appliquer des notions d'assemblage de chaudières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303811	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255002	Application des règles de santé et de sécurité	30
303822	Utilisation des outils et des équipements	30
303832	Application de notions d'assemblage de grues	30
303844	Interprétation de plans	60
303852	Utilisation de techniques d'assemblage et d'ancrage	30
303866	Application de techniques de levage et de manutention	90
303873	Installation de plateaux dans des tours	45

303882	Application des procédés de soudage SMAW	30
303892	Application de notions de trigonométrie	30
303902	Application de techniques d'érection de tours	30
303036	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW I)	90
303122	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW II)	30
303063	Coupage des métaux ferreux par oxycoupage	45
303135	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW III)	75
303722	Montage d'échafaudages	30
303144	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW IV)	60
303914	Assemblage de pièces de plastique renforcé	60
303926	Application de techniques de montage d'échangeurs	90
303938	Assemblage de composants d'appareils	120
303944	Installation de systèmes de récupération et d'évacuation	60
303955	Assemblage de réservoirs	75
303968	Application de notions d'assemblage de chaudières	120
255001	Situation face aux organismes de l'industrie de la construction	15
TOTAL		1 290

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7262	Chaudronniers/chaudronnières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

* * *

TITRE : **FERBLANTERIE-TÔLERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme révisé et implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5170

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 770 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tracer des croquis et des patrons, lire et interpréter des plans de fabrication et d'installation, découper, façonner et assembler des pièces de métal en feuilles, installer des réseaux de distribution et d'évacuation d'air, installer des toitures de métal.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303011	Situation : métier et formation	15
303386	Croquis, des schémas et dessins	90
303593	Notions de trigonométrie	45
303603	Patrons-pièces rectangulaires	45
303042	Santé et sécurité	30
303393	Instruments de mesures, outils	45
303794	Machines-outils de coupe et de façonnage	60
303807	Utilisation de machines-outils de coupe et de façonnage à commande numérique	105
303464	Techniques d'assemblage mécanique	60

303624	Fabrication de pièces rectangulaires	60
303635	Fabrication de raccords rectangulaires	75
303082	Principes de métallurgie	30
303645	Interprétation de plans de fabrication	75
303656	Patrons d'objets cylindriques	90
303664	Procédés thermiques de coupe	60
303812	Réalisation de la finition des surfaces	30
303674	Fabrication de pièces cylindriques	60
303688	Utilisation techniques d'assemblage thermique	120
303692	Logiciel de développement	30
303705	Fabrication de raccords cylindriques	75
255002	Santé et sécurité (construction)	30
303715	Interprétation plans d'installation	75
303722	Montage d'échafaudages	30
303482	Levage et manutention	30
303732	Ancrage et suspension	30
303744	Installation de revêtements métalliques	60
303754	Recouvrement de toitures métalliques	60
303764	Applications de principes de ventilation	60
303776	Réseaux de distribution d'air et d'évacuation	90
303362	Moyens de recherche d'emploi	30
255001	Organismes de la construction	15
303784	Intégration au travail	60

TOTAL 1 770

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7261	Tôliers/tôlières
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux
9514	Conducteurs/conductrices de machines à travailler les métaux légers et lourds

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Chicoutimi	CEC de Montréal
CEC de Québec	CS de l'Amiante
CS des Chênes	CS Des Mille-Iles

*** * ***

TITRE : **FONDERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme révisé et implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5176

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 975 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer des moules et des noyaux suivant différents matériaux et avec diverses techniques, fondre des métaux et des alliages à l'aide de différents fours, procéder à la finition de pièces et produire une pièce tout en contrôlant les opérations de la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
300412	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
300422	Application des règles de santé et de sécurité	30
300432	Application de notions de dessin technique	30
300444	Fabrication de moules suivant les techniques de moulage conventionnelles	60
300454	Fabrication de noyaux en sable argileux et en sable à l'huile	60
300464	Application de principes de métallurgie	60
300472	Application de notions d'électricité et de gaz	30
300482	Fusion de métaux et d'alliages au four à gaz	30

300494	Fabrication de moules suivant les techniques de moulage de précision	60
300504	Préparation d'alliages	60
300512	Fusion de métaux et d'alliages au four à résistance	30
300523	Fabrication de moules en sable aggloméré chimiquement	45
300534	Fabrication de noyaux en sable aggloméré chimiquement	60
300543	Fusion de métaux et d'alliages au four à induction	45
300552	Application des conditions nécessaires à la fusion au four à arc	30
300563	Correction à la source de certains défauts de production	45
300574	Finition des pièces	60
300582	Application de traitements thermiques	30
300592	Communication en milieu de travail	30
300602	Utilisation de moyens de recherche d'un emploi	30
300613	Production d'une pièce donnée	45
300625	Intégration au milieu de travail	75
TOTAL		975

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9412	Mouleurs/mouleuses, noyauteurs/noyauteuses de métaux dans les aciéries
9415	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la transformation des métaux et des minerais

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **MONTAGE D'ACIER DE STRUCTURE
(secondaire)**

STATUT : **Nouveau programme**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5175

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 750 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer des notions d'assemblage de grues, gréer des éléments, monter des échafaudages, ériger et démonter des structures d'acier et de béton.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303801	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
303822	Utilisation des outils et des équipements	30
303813	Application de notions de métallurgie	45
303063	Coupage de métaux ferreux par oxycoupage	45
303842	Communication en milieu de travail	30
303832	Application de notions d'assemblage de grues	30
303854	Soudage à l'arc électrique à plat	60
303864	Lecture et interprétation de plans d'érection	60

255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
303876	Gréage d'éléments	90
303722	Montage d'échafaudages	30
303883	Préparation de l'érection d'une structure métallique	45
303894	Érection d'une structure métallique	60
303906	Finalisation de l'assemblage d'une structure métallique	90
303912	Érection d'une structure de béton	30
303923	Démontage de structures	45
TOTAL		750

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

*** * ***

**TITRE : SERRURERIE DE BÂTIMENT
(secondaire)**

STATUT : Programme révisé et implanté en 1996-1997

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5161

CLASSIFICATION : CODE CUISEP :

DURÉE DE LA FORMATION : 1 590 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : MÉTALLURGIE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes pour fabriquer des patrons, redresser des profilés, finir des surfaces, fabriquer des gabarits de formage et d'assemblage, des articles de protection et de défense, des escaliers métalliques droits et tournants, et installer des recouvrements ornementaux, des escaliers droits ainsi que des articles de protection et de défense.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
302201	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
302214	Traçage de croquis	60
302222	Application des règles de santé et de sécurité du travail	30
302232	Soudage au gaz sur métaux ferreux et non ferreux	30

302243	Coupage des métaux ferreux et non ferreux	45
302253	Application des procédés de soudage SMAW et GMAW	45
302264	Assemblages thermiques à plat	60
302274	Assemblages thermiques sous atmosphère gazeuse	60
302283	Utilisation d'outils et de machines-outils	45
302294	Fabrication de patrons	60
302303	Façonnage de pièces métalliques	45
302312	Application de notions de métallurgie	30
302322	Redressage de profilés	30
302336	Interprétation de plans de fabrication	90
302343	Finition de surfaces	45
302353	Assemblages thermiques à l'horizontale	45
302363	Assemblages thermiques à la verticale	45
302373	Fabrication de gabarits de formage et d'assemblage	45
302386	Fabrication d'articles de protection et de défense	90
302396	Fabrication d'escaliers métalliques droits	90
302406	Fabrication d'escaliers métalliques tournants	90
255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
302413	Interprétation de plans d'installation	45
302422	Assemblages thermiques au plafond	30
303482	Application de techniques de levage et de manutention	30
303722	Montage d'échafaudages	30
303732	Application de techniques d'ancrage et de suspension	30
302434	Installation de recouvrements ornementaux	60
302445	Installation d'escaliers droits	75
302454	Installation d'articles de protection et de défense	60
255001	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
302462	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
302474	Intégration au milieu du travail	60

TOTAL 1 590

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
9514	Conducteurs/conductrices de machines à travailler les métaux légers et lourds

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

Gouvernemental

Centre fédéral de formation

Pénitencier Archambault

*** * ***

**TITRE : SERRURERIE ET MENUISERIE DES MÉTAUX
(secondaire)**

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1220

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-370.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : MÉTALLURGIE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer, façonner, transformer et installer des objets ou articles de métaux ouvrés, manuellement ou à l'aide de machines-outils.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

Note : Pour travailler dans les chantiers de construction, les candidates et les candidats doivent posséder un certificat de classification émis par la Commission de la construction du Québec (CCQ) ainsi qu'une carte et un carnet d'apprentissage valides.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
308162	Sécurité sur les chantiers de construction	30
320013	Outils de coupe manuelle et mécanique	45
320023	Initiation au soudage au gaz	45
320031	Mathématique appliquée	15

320041	Instruments de mesure et de traçage	15
320056	Dessin et lecture de plans	90
320062	Oxycoupage	30
320077	Soudage arc électrique à plat	105
320081	Matériaux de fabrication métallique	15
320092	Manutention, levage et échaffaudage	30
320104	Soudage arc électrique horizontal	60
320113	Procédés d'assemblage	45
320122	Redressements cintraux manuel et mécanique	30
320132	Machines-outils de tôlerie	30
320143	Ouvrages de serrurerie hors-bâtiment	45
320154	Croquis et développements	60
320162	Forgeage et martelage	30
320172	Analyse de fabrication et législation	30
320182	Gabarits de formage et d'assemblage	30
320196	Soudage arc électrique vertical	90
320204	Ouvrages de défense	60
320212	Raccords de tuyauterie	30
320223	Soudage, procédé MIG	45
320231	Traitement des surfaces	15
320244	Ouvrages de protection	60
320254	Soudage arc électrique plafond	60
320264	Escaliers de métal droits	60
320276	Escaliers de métal colimaçon	90
320284	Stage en milieu de travail	60

TOTAL 1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS Jérôme-Le Royer

*** * ***

TITRE : **SOUDAGE-ASSEMBLAGE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989-1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1052

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 525 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage-assemblage, réaliser des projets d'assemblage et de soudage d'éléments de base, d'éléments de structure, des projets d'assemblage industriels et de structures métalliques avec différents procédés de soudure, appliquer des notions de calcul et d'estimation, interpréter des plans industriels et exécuter des dessins d'élaboration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1049 : Soudage général
- ou 1217 : Soudage général
- ou 1374 : Soudage
- ou 1464 : Soudage général
- ou 1549 : General Welding
- ou 1717 : General Welder
- ou 1874 : General Welding
- ou 1964 : General Welding
- ou 308-500 : Soudeuse générale, soudeur général
- ou 808-500 : General Welder
- ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
301367	Lecture de plans	105
301371	Notions de calcul	15
301382	Santé et sécurité	30
301391	Techniques de montage	15

301403	Assemblage de base I	45
301411	La qualité des assemblages	15
301423	Assemblage de base II	45
301433	Élément de structure — assemblage	45
301441	Pliage et cintrage — équipement	15
301453	Assemblage industriel I	45
301462	Notions d'estimation	30
301474	Assemblage industriel II	60
301484	Structure métallique — assemblage	60
TOTAL		525

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7214	Entrepreneurs/entrepreneures et contremaîtres/contremaîtresses du formage, façonnage et montage des métaux
7265	Soudeurs/soudeuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de La Mitis	CS Abitibi
CS de Rivière-du-Loup	CS de Sept-Iles
CS du Lac Saint-Jean	CS des Falaises
CS de Chicoutimi	CS de la Chaudière-Etchemin
CEC de Québec	CS Lévis
CS de Trois-Rivières	CS Des Mille-Iles
CS Des Chênes	CS Saint-Jérôme
CSC de Sherbrooke	CS Tracy
CS Eastern Townships (A)	CS de Jacques-Cartier
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)	CS de Valleyfield
CS de Outaouais-Hull	CS Châteauguay Valley (A)
	CS District de Bedford (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1552 - *Welding Assembly*.

TITRE : **SOUDAGE GÉNÉRAL (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989-1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1049

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage, souder les métaux par les procédés oxyacétylénique, à l'arc électrique avec électrode enrobée, à l'arc sous gaz avec fil plein, à l'arc avec fil fourré, à l'arc avec électrode de tungstène, appliquer les règles de santé et de sécurité, contrôler la qualité des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
303023	Soudage au gaz oxyacétylique (OAW)	45
303036	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW I)	90
303042	Application des règles de santé et de sécurité	30
303063	Coupage des métaux ferreux par oxycoupage	45
303072	Application des procédés OAW et SMAW	30
303082	Application de principes de métallurgie	30
303102	Application de notions d'électricité et de notions sur les gaz	30

303112	Préparation des tôles à souder et techniques d'assemblage	30
303122	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW II)	30
303135	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW III)	75
303144	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW IV)	60
303166	Interprétation de plans et de symboles	90
303171	Contrôle de la qualité des produits	15
303195	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW I)	75
303202	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW II)	30
303212	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW III)	30
303227	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW IV)	105
303241	Communication en milieu de travail	15
303252	Utilisation de l'appareillage propre au soudage	30
303272	Application des procédés de soudage GMAW, FCAW, GTAW	30
303292	Application de traitements thermiques	30
303306	Soudage à l'arc avec fil fourré (FCAW)	90
303374	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAWI)	60
303325	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW II)	75
303336	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW III)	90
303341	Situation au regard de l'évolution technologique	15
303361	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
303343	Intégration au marché du travail	45
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7214	Entrepreneurs/entrepreneures et contremaîtres/contremaîtresses du formage, façonnage et montage des métaux
7265	Soudeurs/soudeuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS des Falaises (F) (A)	
CS de La Mitis	CS de la Chaudière-Etchemin
CS de Rivière-du-Loup	CS Lévis
CS du Lac Saint-Jean	CS Des Mille-Iles
CS Louis-Hémon	CS Saint-Jérôme
CS de Chicoutimi	CS Tracy
CEC de Québec	CS de Jacques-Cartier

CS de Trois-Rivières
CS des Chênes
CSC de Sherbrooke
CS Eastern Townships (A)
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)
CS du Sault-Saint-Louis (F) (A)
CEC de Montréal
CS de Outaouais-Hull
CS Abitibi
CS de Sept-Iles

CS Saint-Jean sur Richelieu
CS de Valleyfield
CS Châteauguay Valley (A)
CS District de Bedford (A)
Gouvernemental
Centre fédéral de formation (F) (A)
Pénitencier Archambault (F) (A)
Pénitencier de Cowansville (F) (A)
Privé
Aviron (Québec) Inc.

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1549 - *General Welding*.

TITRE : **SOUDAGE SUR TUYAUX (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1992-1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5069

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage, souder des tuyaux par le procédé à l'arc électrique avec électrodes enrobées, par le procédé à l'arc électrique sous gaz avec électrode de tungstène, interpréter la classification des tuyaux et interpréter les normes.

CONDITIONS D'ADMISSION

1049 : Soudage général
ou 1217 : Soudage général
ou 1374 : Soudage
ou 1464 : Soudage général
ou 1549 : General Welding
ou 1717 : General Welder
ou 1874 : General Welding
ou 1964 : General Welding
ou 308-500 : Soudage général
ou 808-500 : General Welder
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
301491	Application des règles de santé et de sécurité	15
301533	Interprétation des plans de tuyauterie	45
301541	Interprétation de la classification des tuyaux	15
301551	Interprétation des normes	15
301561	Application des techniques opératoires de soudage sur tuyaux	15
301572	Coupage des tuyaux par oxycoupage	30

301582	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (1G)	30
301594	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (2G)	60
301606	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (5G)	90
301614	Soudage à l'arc avec électrode enrobée sur tuyaux (6G)	60
301623	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (2G)	45
301633	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (5G)	45
301643	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (6G)	45
301652	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (inoxydable 2G)	30
301661	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (inoxydable 5G)	15
301663	Soudage à l'arc avec électrode de tungstène sur tuyaux (aluminium 2G)	45
TOTAL		600

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7265	Soudeurs/soudeuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS Lévis
CS de La Mitis	CS Des Mille-Iles
CS de Chicoutimi	CS Tracy
CS de Trois-Rivières	CS de Châteauguay Valley (A)
CSC de Sherbrooke	Gouvernemental
CS Jérôme-Le Royer	Centre fédéral de formation
CEC de Montréal	Pénitencier Archambault
CS de Outaouais-Hull	Pénitencier de Cowansville
CS Abitibi	

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5569 - *Pipe Welding*.

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1986**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 890 heures
TOTALE : 2 550 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. La formation des techniciennes et techniciens en contrôle de la qualité les prépare pour le travail de laboratoire, soit de recherche, soit de contrôle de la qualité. Ce contrôle peut être physique, chimique, mécanique ou non destructif (radiographie, ultrasons).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
SOUS-TOTAL		990

plus les cours suivants pour **720** heures :

270-420-86	Protection de métaux	60
270-502-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-512-86	Radiographie industrielle	75
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-532-86	Ultrasons	75
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-602-86	Projet de fin d'études	60
270-612-86	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	45

270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-622-86	Assurance qualité	30
270-630-86	Mesures	60
270-632-86	Contrôle des procédés de production	45
270-652-86	Inspection en service	45

plus environ **180** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

270-610-86	Matériaux industriels	60
270-640-86	Collage des matériaux	45
270-642-86	Stages industriels en contrôle de la qualité	60
270-660-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60

TOTAL 1 890

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02 *Contrôle de la qualité*, 270.03 *Soudage* et 270.04 *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2261	Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non-destructifs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Trois-Rivières

*** * ***

TITRE : **PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1986**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. Les techniciennes et techniciens en procédés métallurgiques occupent des postes directement reliés à la production. Ils peuvent participer à la réalisation, ou réaliser de façon autonome, la mise en fabrication, le développement et le contrôle des procédés de production dans des domaines aussi variés que la production des métaux primaires, l'élaboration d'alliages fins, la mise en forme par moulage ou déformation à chaud ou à froid, les traitements thermiques ou l'électrochimie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi au secondaire les cours suivants :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
SOUS-TOTAL		990

plus les cours suivants pour **750** heures :

270-420-86	Protection des métaux	60
270-504-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-514-86	Essais mécaniques et non destructifs	75
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-544-86	Procédés de réduction et d'affinage	75
270-564-86	Fonderie	60
270-574-86	Appareils de fusion	45
270-604-86	Projet de fin d'études	60
270-624-86	Fusion et élaboration d'alliages	75
270-630-86	Mesures	60
270-644-86	Mise en forme	60
270-654-86	Mise en fabrication de moulages	60

plus environ **180** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

270-610-86	Matériaux industriels	60
270-634-86	Stages industriels en procédés métallurgiques	60
270-640-86	Collage des matériaux	45
270-660-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60
TOTAL		1 920

* Trois programmes font partie du ce tronc commun : 270.02 *Contrôle de la qualité*, 270.03 *Soudage* et 270.04 *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie
6221	Spécialistes des ventes techniques, vente en gros

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Trois-Rivières

*** * ***

TITRE : **SOUDAGE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1986**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. Les connaissances acquises en métallurgie, ainsi que dans les techniques de soudage, rendent les techniciennes, les techniciens aptes à contrôler les soudures par métallographie, essais mécaniques et non destructifs et à participer à la conception de constructions soudées. Les techniciennes et techniciens en métallurgie-soudage interprètent les normes et codes de la profession, établissent des procédures de soudage et de qualification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire suivants :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
SOUS-TOTAL		990

plus les cours suivants pour **750** heures :

270-503-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-513-86	Études d'ensembles soudés	60
270-523-86	Métallurgie du soudage	75
270-533-86	Équipement de soudage	60
270-543-86	Mécanique des ensembles soudés	75
270-553-86	Produits d'apport	30
270-563-86	Techniques de soudage	60

270-603-86	Projet de fin d'études	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-623-86	Procédés de soudage	75
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
270-673-86	Procédés spéciaux de soudage	45

plus environ **180** heures de cours choisis par le collègue parmi les suivants :

270-610-86	Matériaux industriels	60
270-633-86	Stages industriels en soudage	60
270-640-86	Collage des matériaux	45
270-680-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60

TOTAL 1 920

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02 *Contrôle de la qualité*, 270.03 *Soudage* et 270.04 *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2261	Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non-destructifs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Trois-Rivières

*** * ***

SECTEUR 17 :

TRANSPORT

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5143	Conduite de camions	DEP	615	—	427
5150	Information aérienne	DEP	900	—	428
	Collégial :				
248.02	Navigation	DEC	2 055	2 715	429
280.02	Pilotage d'aéronefs				
	(option : multimoteurs aux instruments)	DEC	1 755	2 415	431
	(option : hydravion)	DEC	1 590	2 250	431
	(option : hélicoptère)	DEC	1 680	2 340	431
410.12	Techniques administratives (option : transport)	DEC	1 455	1 935	433

SECTEUR 17 :

TRANSPORT

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

Conduite de camions
#5143 — DEP — 615 h

Information aérienne
#5150 — DEP — 900 h

ASP

DEC

Navigation
#248.02 — DEC — 2 055 h, 2 715 h

Pilotage d'aéronefs (option :
multimoteurs aux instruments)
#280.02 — DEC — 1 755 h, 2 415 h

Pilotage d'aéronefs
(option : hydravion)
#280.02 — DEC — 1 590 h, 2 250 h

Pilotage d'aéronefs
(option : hélicoptère)
#280.02 — DEC — 1 680 h, 2 340 h

Techniques administratives
(option : transport)
#410.12 — DEC — 1 455 h, 1 935 h

TITRE : **CONDUITE DE CAMIONS (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5143

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 615 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches telles que conduire un véhicule lourd en circuit interne, effectuer des travaux de dépannage, effectuer le chargement et le déchargement d'un camion, conduire un camion porteur et conduire un tracteur semi-remorque.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
340511	Métier et formation	15
340523	Lois et règlements	45
340534	Fonctionnement d'un camion	60
340541	Santé et sécurité	15
340551	Équipement de navigation	15
340566	Conduite : manoeuvres de base	90

340571	Mathématique et physique	15
340582	Travaux de dépannage	30
340593	Chargement et déchargement	45
340604	Conduite : camions porteurs	60
340618	Conduite : tracteurs semi-remorques	120
340621	Lancement d'une entreprise	15
340636	Stage en milieu de travail	90
TOTAL		615

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7411	Conducteurs/conductrices de camions

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Charlesbourg

CS Saint-Jérôme

* * *

TITRE : **INFORMATION AÉRIENNE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5150

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer les télécommunications entre les stations au sol, les aéronefs et les navires, utiliser les connaissances de base dans des matières connexes, interpréter la météorologie, le contrôle aérien, le contrôle maritime et l'utilisation des télétypes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
292012	Météorologie 1	30
292022	Météorologie 2	30
292153	Météorologie 3	45
292033	Observations météorologiques	45
292042	L'avion et ses instruments	30

292054	Navigation aérienne (VFR)	60
292181	Navigation aérienne (IFR)	15
292061	Les instruments de navigation	15
292083	Communications francophones	45
292102	Terminologie anglophone	30
292093	Communications anglophones	45
292114	Apprentissage de la dactylographie 1	60
292144	Météorologie 4	60
292163	Météorologie 5	45
292071	Les bandes de fréquence	15
292131	Géographie physique et politique	15
292174	Prévisions météorologiques	60
292194	Poids et centrage des avions	60
292244	Apprentissage de la dactylographie 2 et micro-ordinateur	60
292125	Approche du milieu de travail et stages	75
292201	Réglementation aérienne	15
292233	Apprentissage du pilotage	45

TOTAL 900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Charlesbourg

*** * ***

TITRE : **NAVIGATION (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens en navigation capables d'assumer les fonctions d'officière navigatrice ou d'officier navigateur sur un navire. Développer des habiletés et des compétences théoriques et pratiques concernant les manoeuvres de navigation côtière et au long cours. Utiliser les techniques modernes de navigation qui sont : la cartographie, la navigation électronique, la météorologie, la navigation astronomique. Connaître les lois et les règlements de la marine marchande. Assurer la sécurité en mer. Connaître les règlements concernant la construction et la stabilité du navire. Assurer l'entretien du navire, des équipements de sauvetage et des équipements de navigation. Diriger les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement des cargaisons. Assurer l'administration et la rentabilité du navire. Ce programme de type coopératif permet aux élèves de parfaire leurs connaissances théoriques en mer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

Examen de la vue obligatoire (exigence de Transports Canada).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-248-82	Mathématique appliquée	60
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-965-78	Statique graphique et analytique	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-149-82	Électricité I	45
243-249-82	Électricité II	60
248-112-82	Technologie maritime	45
248-122-82	Navigation côtière I	45
248-202-82	Cargaison I	45
248-222-82	Navigation côtière II	45
248-302-82	Cargaison II	45
248-312-82	Règles de route	60
248-322-82	Navigation côtière III	45
248-352-82	Construction I	45
248-362-82	Connaissances maritimes I	45
248-372-82	Astronomie nautique	45
248-392-82	Aides à la navigation I	75
248-402-82	Navigation électronique simulée	75
248-422-82	Navigation côtière IV	45
248-452-82	Stabilité I	60

248-472-82	Navigation astronomique I	75
248-482-82	Météorologie I	45
248-492-82	Aides à la navigation II	60
248-542-82	Machines marines I	45
248-552-82	Stabilité II	75
248-562-82	Connaissances maritimes II	45
248-572-82	Navigation astronomique II	75
248-582-82	Météorologie II	45
248-592-82	Aides à la navigation III	90
248-602-82	Cargaison III	75
248-622-82	Navigation côtière V	45
248-642-82	Machines marines II	45
248-652-82	Construction II	60
248-662-82	Connaissances maritimes III	60
TOTAL		2 055

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rimouski

*** * ***

TITRE : **PILOTAGE D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : multimoteurs aux instruments 1 755 2 415 heures

Option : hydravion 1 590 2 250 heures

Option : hélicoptère 1 680 2 340 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer les candidates et candidats à exercer avec compétence les tâches inhérentes au pilotage d'aéronef (avion ou hélicoptère). Ce programme permettra d'acquérir les connaissances théoriques et de développer les habiletés pratiques nécessaires à une ou un pilote dans l'exercice de ses fonctions tant sur le plan national qu'international.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Anglais 134-514.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
280-202-91	Introduction au pilotage	45
280-222-91	Réglementation et contrôle de la circulation aérienne	15
280-268-91	Vol sur simulateur I	15
280-302-91	Météorologie I	30
280-308-91	Initiation au vol visuel	45
280-312-91	Théorie de vol I	45
280-318-91	Le vol visuel du pilote privé	90
280-322-91	Éléments de cartographie et de magnétisme	15
280-332-91	Propulseurs à pistons	45
280-342-91	Instruments de bord et radionavigation élémentaire	30
280-368-91	Vol sur simulateur II	45
280-402-91	Météorologie II	45
280-418-91	Initiation au vol aux instruments	30
280-422-91	Navigation visuelle I	45
280-432-91	Cellules et systèmes d'aéronefs	45
280-452-91	Règlements et discipline de l'air	30
280-462-91	Vol de nuit	30
280-522-91	Navigation visuelle II	30
280-532-91	Propulseurs à turbine	30
280-552-91	Principes d'exploitation de compagnies aériennes	30
280-562-91	Performances des aéronefs	30
280-572-91	Navigation aux instruments	30
280-692-91	Communications aériennes	30

plus les cours suivants pour **210** heures choisis par l'établissement :

280-178-91	Survie I	30
280-182-91	Le monde de l'aviation	30
280-192-91	Aéromédecine	15
280-278-91	Survie II	30
280-558-91	Facteurs humains en pilotage d'aéronefs	45
280-602-91	Météorologie III	45
280-678-91	Stage	15
SOUS-TOTAL		1 335

plus une des options suivantes :

Option : multimoteurs aux instruments

280-468-91	Vol sur simulateur III	15
280-472-91	Systèmes du BE-55	15
280-508-91	Pilotage professionnel de ligne	75
280-568-91	Vol sur simulateur IV	60
280-578-91	Vol de navigation	15
280-608-91	Pilotage d'avions multimoteurs	30
280-612-91	Théorie de vol II	30
280-618-91	Vol aux instruments	75
280-652-91	Réglementation et conduite du vol aux instruments	60
280-668-91	Vol sur simulateur V	15
280-482-91	Nouvelle technologie en instrumentation	30
TOTAL		1 755

Option : hydravion

280-442-91	Théorie de vol sur hydravion	30
280-518-91	Pilotage professionnel de brousse	45
280-578-91	Vol de navigation	15
280-638-91	Pilotage d'avions équipés de roues ou de skis	45
280-642-91	Théorie de vol sur avions équipés de roues ou de skis	30
280-658-91	Pilotage d'hydravion	90
TOTAL		1 590

Option : hélicoptère

280-428-91	Initiation au pilotage d'hélicoptère	45
280-448-91	Pilotage intermédiaire d'hélicoptère	60
280-528-91	Pilotage professionnel d'hélicoptère	105
280-548-91	Pilotage opérationnel d'hélicoptère	30
280-582-91	Introduction à l'hélicoptère	30
280-592-91	Principes de vol d'hélicoptère	30
280-672-91	L'hélicoptère turbopropulsé	45
TOTAL		1 680

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Chicoutimi

*** * ***

**TITRE : TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
(OPTION : TRANSPORT) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 125-000.CP
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 455 heures
TOTALE : 1 935 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option TRANSPORT initie l'étudiante ou l'étudiant à la complexité des problèmes liés au transport et les forme par l'acquisition de connaissances, de techniques de gestion et de méthodes de travail spécifiques au transport et à la logistique, et à contribuer à la solution de ces problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
Mathématique 064-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-85	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 065

plus environ **390** heures de cours choisis parmi les suivants :

320-945-92	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
410-507-90	Techniques de transport I	75
410-517-90	Droit du transport	60
410-527-90	Logistique I	60
410-537-92	Économie et marketing des transports	60
410-547-92	Transport de personnes	45
410-557-92	Gestion de l'entretien	45
410-567-92	Simulation informatique en transport-logistique	45
410-587-92	Gestion du transport de marchandises dangereuses	60
410-597-90	Projet de fin d'études en transport I	60
410-607-90	Techniques de transport II	75
410-627-90	Logistique II	60

410-687-90	Stage en transport	60
410-697-90	Projet de fin d'études en transport II	60
410-796-91	Économie des transports	45
604-917-92	Anglais du transport	45

TOTAL 1 455

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être remplacé par :

401-919-84	Gestion de sa carrière professionnelle	45
ou		
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1236	Courtiers/courtrières en douanes, courtiers/courtrières maritimes et autres courtiers/courtrières
1471	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires
1476	Horairistes des transports et des équipages
7222	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rimouski
Cégep d'Alma	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Rosemont
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College (Lennoxville)	Cégep de Saint-Jérôme
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	Cégep de Saint-Laurent
Champlain Regional College (St. Lawrence)	Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Sept-Iles
Dawson College	Cégep de Shawinigan
Cégep de Drummondville	Cégep de Sherbrooke
	Cégep de Sorel-Tracy

Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Iles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais

Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux-Montréal
Privé
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.
Collège de l'Assomption
Collège Bart (1975)
Collège Lasalle
Collège de Lévis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
École commerciale du Cap Inc.
Séminaire de Sherbrooke

* * *

SECTEUR 18 :

CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
1090	Conception et techniques vestimentaires	DEP	1 800	—	437
5169	Confection industrielle de vêtements haut de gamme	DEP	1 350	—	439
5149	Confection sur mesure et retouche	DEP	1 470	—	440
5145	Cordonnerie	DEP	900	—	441
1074	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins	DEP	1 200	—	442
1013	Coupe et confection du cuir	DEP	1 230	—	443
5082	Nettoyage à sec et entretien de vêtements	DEP	690	—	444
	Collégial :				
571.04	Commercialisation de la mode	DEC	1 765	2 425	445
571.07	Design de mode				
	(option : mode masculine)	DEC	2 115	2 775	447
	(option : mode féminine)	DEC	2 115	2 775	447
251.02	Fabrication	DEC	1 905	2 565	450
251.01	Finition	DEC	1 905	2 565	452
571.03	Gestion de la production du vêtement	DEC	1 650	2 310	454

SECTEUR 18 :

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP	ASP	DEC
Conception et techniques vestimentaires #1090 — DEP — 1 800 h		Commercialisation de la mode #571.04 — DEC — 1 765 h, 2 425 h
Confection industrielle de vêtements haut de gamme #5169 — DEP — 1 350 h		Design de mode (option mode masculine) #571.07 — DEC — 2 115 h, 2 775 h
Confection sur mesure et retouche #5149 — DEP — 1 470 h		Design de mode (option mode féminine) #571.07 — DEC — 2 115 h, 2 775 h
Cordonnerie #5145 — DEP — 900 h		Fabrication #251.02 — DEC — 1 905 h, 2 565 h
Coupe et confection de vêtements féminins et masculins #1074 — DEP — 1 200 h		Finition #251.01 — DEC — 1 905 h, 2 565 h
Coupe et confection du cuir #1013 — DEP — 1 230 h		Gestion de la production du vêtement #571.03 — DEC — 1 650 h, 2 310 h
Nettoyage à sec et entretien de vêtements #5082 — DEP — 690 h		

**TITRE : CONCEPTION ET TECHNIQUES
VESTIMENTAIRES (secondaire)**

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1090

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la réalisation des tâches relatives à la conception de patrons de vêtements ainsi qu'à la confection de ces derniers, à l'intégration au dispositif de formation ainsi qu'au marché du travail, à l'application des connaissances et des techniques relatives à la réalisation de patrons, au fonctionnement et à l'entretien des diverses machines à coudre et des divers équipements spécialisés, à la résolution de problèmes et à la gestion de dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
428012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
428025	Patron de jupes et de pantalons	75
428036	Patron de corsages, manches et cols	90

428044	Vêtement de nuit : modification de patron et confection	60
428055	Vêtement de ville : modification de patron et confection	75
428064	Fonctionnement d'une machine à coudre régulière	60
428072	Base du dessin	30
428122	Dessin géométral	30
428095	Vêtement sport : réalisation de patron et confection	75
428105	Réalisation d'un patron et d'un prototype	75
428011	Fonctionnement d'équipements spécialisés	15
428082	Dessin technique	30
428133	Fibres textiles et tissus	45
428143	Moulage de jupes	45
428155	Moulage de corsages, manches et cols	75
428166	Graduation de patrons	90
428173	Conception d'un vêtement	45
428182	Initiation au marché du travail	30
428195	Conception et réalisation d'un vêtement de complexité moyenne	75
428203	Croquis de mode	45
428213	Histoire du costume	45
428228	Graduation et placement de patrons assistés par ordinateur	120
428236	Réalisation de gabarits	90
428248	Conception et réalisation d'une collection de vêtements	120
428252	Organisation d'un défilé de mode	30
428264	Intégration au marché du travail	60
428272	Dessin de mode sur ordinateur	30
428285	Réalisation de patron sur ordinateur	75
428293	Procédure de résolution de problèmes	45
428302	Gestion de dossiers	30
428312	Planification d'une PME	30
428322	L'utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5245	Patronniers/patronnières du textile, du cuir et de la fourrure
7342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CSC de Sherbrooke

CEC de Montréal

* * *

**TITRE : CONFECTION INDUSTRIELLE DE VÊTEMENTS
HAUT DE GAMME (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1993-1994

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5169

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter des patrons et des dessins techniques de vêtements, entretenir et utiliser des machines à coudre industrielles, couper et confectionner des vêtements, appliquer des connaissances et des techniques relatives aux modes de production à la chaîne, en série et modulaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
429012	Métier et formation	30
429025	Machines à coudre industrielles	75
429053	Interprétation de patrons	45
429122	Communication interpersonnelle	30
429034	Techniques de confection	60
429072	Interprétation de dessins techniques	30

429066	Coupe et confection de lingerie	90
429086	Coupe et confection de vêtements d'enfants	90
429095	Confection de vêtements sport	75
429042	Fibres textiles et tissus	30
429107	Confection de robes et de chemisiers	105
429117	Confection de jupes et de pantalons	105
429132	Moyens de recherche d'emploi	30
429167	Confection de manteaux	105
429154	Confection de vêtements en série	60
429146	Confection de blousons	90
429178	Confection de blazers	120
429186	Production de vêtements à la chaîne et modulaire	90
429196	Intégration au milieu de travail	90
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9451	Conducteurs/conductrices de machines à piquer
9454	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la confection d'articles en tissu, cuir et fourrure

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CSC de Sherbrooke

CEC de Montréal

*** * ***

TITRE : **CONFECTION SUR MESURE ET RETOUCHE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1995-1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5149

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 470 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conseiller, proposer et confectionner sur mesure des vêtements pour dames au goût de la cliente et selon les caractéristiques morphologiques. Appliquer des connaissances relatives aux matières textiles, à la transformation de patrons et au dessin géométral de vêtements. Acquérir les compétences nécessaires pour ajuster, réparer et modifier des vêtements pour hommes et pour dames après avoir déterminé les transformations ou les retouches à faire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
426211	Métier et formation	15
426224	Techniques de couture	60
426235	Techniques de confection	75
426245	Processus de confection sur mesure	75

426256	Confection de jupes et de pantalons féminins sur mesure	90
426264	Retouche de jupes et de pantalons	60
426274	Dessin géométral de vêtements	60
426286	Transformation de patrons	90
426293	Matières textiles et confection	45
426306	Confection de chemisiers sur mesure	90
426314	Styles et couleurs	60
426323	Communication avec la clientèle	45
426334	Retouche de vêtements de cuir et de suède	60
426343	Structure interne d'un vêtement	45
426356	Confection de robes sur mesure	90
426366	Confection de vestons et de gilets féminins sur mesure	90
426376	Retouche de vestons et de manteaux	90
426387	Confection de manteaux féminins sur mesure	105
426397	Confection de robes habillées sur mesure	105
426402	Moyens de recherche d'emploi	30
426416	Intégration au milieu de travail	90
TOTAL		1 470

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS De La Jonquière
CEC de Québec
CSC de Sherbrooke
CEC de Montréal
CS des Draveurs
CS des Chutes-de-la-Chaudière
CS Chomedey de Laval

* * *

TITRE : **CORDONNERIE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5145

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-710.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer des chaussures, fabriquer et réparer des articles divers, et gérer une cordonnerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
429212	Métier et formation	30
429222	Fabrication et vérification	30
429235	Techniques de base	75
429243	Banc de finition	45
429253	Réparation et pose de talons	45
429263	Machines à coudre	45

429274	Réparation et pose de semelles	60
429284	Réparation de tiges	60
429292	Réparation d'articles divers	30
429302	Moyens de recherche d'emploi	30
429314	Initiation — milieu de travail	60
429322	Cuir, matériaux et produits	30
429333	Marketing et vente	45
429343	Teinture et entretien	45
429354	Fabrication d'articles divers	60
429363	Modifications orthopédiques	45
429373	Gestion d'une TPE	45
429388	Intégration	120
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7343	Cordonniers/cordonnières et fabricants/fabricantes de chaussures

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

CEC de Montréal

CS Chomedey de Laval

* * *

**TITRE : COUPE ET CONFECTION DE VÊTEMENTS
FÉMININS ET MASCULINS (secondaire)**

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1074

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer diverses fonctions de travail relatives à la sélection et aux contrôles de qualité des textiles utilisés, avoir les habiletés relatives au dessin et à la gradation de patrons, les habiletés quant à la coupe du prêt-à-porter et du sur mesure, les habiletés relatives à la confection de la jupe, du pantalon, du veston et du paletot.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
425881	Introduction au métier et au programme	15
425882	Notions de base en textile	30
425863	Introduction au dessin et à la gradation de patrons	45
425873	Dessin et gradation de patrons de jupes	45

425806	Dessin et gradation de patrons de pantalons	90
425826	Dessin et gradation de patrons de vestons	90
425836	Dessin et gradation de patrons de paletots	90
425846	Coupe de vêtements prêts-à-porter	90
425796	Coupe de vêtements sur mesures	90
425884	Assemblage de la jupe	60
425891	Finition de la jupe	15
425866	Assemblage du pantalon masculin	90
425894	Assemblage du pantalon féminin	60
425892	Finition du pantalon	30
425876	Assemblage du veston masculin	90
425886	Assemblage du veston féminin	90
425883	Finition du veston	45
425896	Assemblage du paletot	90
425893	Finition du paletot	45

TOTAL 1 200

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Montréal

*** * ***

TITRE : **COUPE ET CONFECTION DU CUIR (secondaire)**

STATUT : **Programme non révisé**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1013

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 230 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour confectionner des articles de maroquinerie, des chaussures et des vêtements selon le patron désigné, assortir les matériaux, regrouper les parties coupées et les marquer selon la pointure, effectuer à la main ou à la machine les différentes techniques (traçage, parage, rempliage, couture, montage, finition, etc.) qui se rapportent à la confection d'articles de cuir, indiquer sur le matériel les encochures désignées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
426014	Identification des cuirs	60
426022	Identification — techniques de coupe	30
426035	Outillage de la coupe	75
426044	Réalisation des opérations préparatoires	60
426055	Types de machines à coudre	75
426062	Identification et posage des accessoires et garnitures	30
426074	Taille, confection — ceintures	60

426084	Taille, confection des sacs I	60
426092	Taille, confection des sacs II	30
426102	Taille, confection des porte-monnaie	30
426116	Taille, confection des porte-documents	90
426124	Taille, confection des sandales	60
426134	Taille, confection des mocassins	60
426146	Taille, confection des souliers	90
426154	Taille, confection des bottes	60
426164	Taille, confection des vestes sans manche	60
426174	Taille, confection des jupes	60
426184	Taille, confection des pantalons	60
426194	Doublures, fournitures — vestons	60
426206	Taille, confection des vestons	90
426212	Réparation — imperfections des produits finis	30
TOTAL		1 230

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5244	Artisans/artisanes
7342	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes
9451	Conducteurs/conductrices de machines à piquer
9452	Coupeurs/coupeuses de tissu, de fourrure et de cuir

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de La Jeune Lorette

* * *

TITRE : **NETTOYAGE À SEC ET ENTRETIEN DE VÊTEMENTS (secondaire)**

STATUT : *Programme implanté en 1993-1994*

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5082

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 545-300.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et développer les habiletés et attitudes requises permettant de préciser la nature de fibres, de taches, de garnitures et d'articles divers en vue de choisir un procédé d'entretien tel que le lavage à la main, le lavage à la machine, le nettoyage à sec et le pressage; d'effectuer le travail; d'utiliser et d'entretenir l'équipement; d'effectuer des traitements complémentaires tels que l'imperméabilisation et les réparations mineures; d'assurer le service à la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
425311	Métier et formation	15
425326	Fibres textiles et confection	90
425332	Communication en milieu de travail	30
425343	Tenue de comptoir	45
425355	Utilisation et entretien de l'équipement	75

425364	Nettoyage d'articles	60
425377	Détachage d'articles	105
425388	Pressage d'articles	120
425394	Traitements complémentaires	60
425402	Moyens de recherche d'emploi	30
425414	Intégration au milieu de travail	60
TOTAL		690

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6214	Surveillants/surveillantes du blanchissage et du nettoyage à sec

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CEC de Québec

CS Chomedey de Laval

* * *

TITRE : **COMMERCIALISATION DE LA MODE (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 765 heures
TOTALE : 2 425 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour le commerce de la mode; analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits; planifier les achats-collections saisonnières; effectuer les prévisions budgétaires; contrôler la distribution; organiser l'aménagement physique ainsi que la présentation visuelle; former, gérer et motiver le personnel; utiliser la stratégie de marketing; organiser des activités promotionnelles, de publicité et de relations publiques; effectuer la mise en place des services à la clientèle; inciter l'esprit d'entrepreneurs dans l'ensemble des activités d'un commerce de mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-116-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-110-90	Comptabilité I	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-204-91	Canaux de distribution	45
571-234-91	Coordination et promotion de la mode	75
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-334-91	Stage d'initiation au commerce de mode	75
571-404-91	Communication mode	45
571-434-91	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-91	La mode et le consommateur	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-534-91	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-544-91	Recherche commerciale	45
571-554-91	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-634-91	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-921-91	Application de l'informatique dans les commerces de mode	45
SOUS-TOTAL		1 290

plus environ **475** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-564-91	Stage de commercialisation de la mode	195
571-664-91	Projet de commercialisation de la mode	75
571-764-91	Service à la clientèle	45
Spécialisation gros		
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-714-91	Commercialisation de mode au gros	45
571-734-91	Représentant des ventes dans l'industrie de la mode	45

571-744-91	Exportation	45
571-754-91	Processus de production vestimentaire	45
Spécialisation détail		
571-504-91	Commercialisation de mode au détail	45
571-594-91	Vente au détail dans l'industrie de la mode	45
571-674-91	Développement de produits mode	45
571-694-91	Systèmes d'aménagement d'un commerce de mode	45
571-704-91	Importation	45
TOTAL		1 765

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
0621	Directeurs/directrices de la vente au détail
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail
6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques, vente en gros
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail
6481	Conseillers imagistes/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Marie-Victorin

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy

Collège Lasalle

* * *

TITRE : **DESIGN DE MODE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1993, programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE TOTALE

Option : mode masculine 2 115 2 775 heures

Option : mode féminine 2 115 2 775 heures

Les durées totales incluent des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens dont le rôle est de concevoir des vêtements de qualité et, plus précisément, de créer des styles et des modèles de vêtements répondant aux tendances diverses de la mode ainsi qu'aux besoins des divers marchés cibles; d'effectuer des recherches sur les matières utilisées; de réaliser les patrons et de confectionner les prototypes. Le programme permet d'acquérir une compétence technique et une ouverture sur l'histoire, sur la culture et sur la société qui rendent les diplômées et diplômés aptes à s'adapter rapidement et efficacement aux exigences du marché du travail dans le domaine de la mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-302-93	Histoire du costume	45
571-121-93	Dessin de mode I	75
571-131-93	Dessin de patrons masculins I	30
571-140-93	Textiles I	45
571-151-90	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-90	Coupe moulage I	45
571-171-93	Techniques de confection I	75
571-221-93	Dessin de mode II	75
571-231-93	Dessin de patrons masculins II	30
571-240-93	Textiles II	45
571-251-90	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-93	Coupe moulage II	45
571-271-93	Techniques de confection II	75
571-407-93	La mode contemporaine	45

plus les cours d'une des deux options suivantes :

Option : mode masculine

571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-301-93	Confection masculine I	75
571-321-93	Conception et illustration I	75
571-331-93	Dessin de patrons masculins III	60
571-341-93	Moulage et développement masculins I	45
571-401-93	Confection masculine II	75
571-421-93	Conception et illustration II	75
571-431-93	Dessin de patrons masculins IV	60
571-441-93	Moulage et développement masculins II	45
571-501-93	Confection masculine III	75
571-521-93	Conception et illustration III	75
571-531-93	Dessin de patrons masculins V	60
571-538-93	Utilisation de l'informatique dans l'industrie de la mode	45
571-541-93	Moulage et développement masculins III	60
571-601-93	Confection masculine IV	75
571-621-93	Conception et illustration IV	60
571-631-93	Dessin de patrons masculins VI	60
571-641-93	Moulage et développement masculins IV	60
571-761-93	Gradation de patrons masculins	45

SOUS-TOTAL 1 890

Option : mode féminine

571-164-93	Commercialisation de la mode	45
571-321-93	Conception et illustration I	75
571-351-93	Dessin de patrons féminins III	60
571-361-93	Moulage et développement féminins I	45
571-371-93	Confection féminine I	75
571-421-93	Conception et illustration II	75
571-451-93	Dessin de patrons féminins IV	60
571-461-93	Moulage et développement féminins II	45
571-471-93	Confection féminine II	75
571-481-93	Gradation de patrons féminins	45
571-521-93	Conception et illustration III	75
571-538-93	Utilisation de l'informatique dans l'industrie de la mode	45
571-551-93	Dessin de patrons féminins V	60
571-561-93	Moulage et développement féminins III	60
571-571-93	Confection féminine III	75
571-621-93	Conception et illustration IV	60
571-651-93	Dessin de patrons féminins VI	60
571-661-93	Moulage et développement féminins IV	60
571-671-93	Confection féminine IV	75

SOUS-TOTAL 1 890**plus** environ **225** heures de cours choisis par l'établissement parmi les blocs suivants :**Bloc gestion**

401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-507-93	Entrepreneur de mode	45

Bloc projets d'atelier et coordination

571-510-90	Coordination de mode	45
571-581-93	Projet d'atelier et mise au point I	60
571-630-93	Atelier de coordination	75
571-681-93	Projet d'atelier et mise au point II	60

Bloc culture générale

571-374-93	La mode : moyen d'expression	45
571-381-93	Garnitures de vêtements	45
571-444-93	La mode et le consommateur	45
571-905-93	Mode et manifestations culturelles	45
571-909-90	Vêtements de représentation et de scène	45

Bloc stage

571-607-93	Recherche dynamique d'emploi	30
571-791-93	Stage dans l'industrie du vêtement	75

Bloc CFAO

571-655-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-84	Techniques d'intégration de la CFAO dans son entreprise	45

Bloc conception et illustration

571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-360-93	Stylisme I, assisté par ordinateur	45
571-460-93	Stylisme II, assisté par ordinateur	45
571-560-93	Techniques d'illustration assistées par ordinateur	45
571-660-93	Stage en illustration	105
571-696-93	Projet en illustration	105
571-771-93	Initiation au dessin informatisé	45

Bloc dessin d'accessoires et bijoux mode

571-514-93	Histoire des accessoires et des bijoux	45
571-542-93	Dessin d'accessoires	90
571-570-93	Dessin de bijoux mode	45
571-584-93	Fabrication de bijoux mode I	90
571-616-93	Stage dans l'industrie d'accessoires et de bijoux mode	105
571-640-93	Dessin de patrons d'accessoires	90
571-670-93	Fabrication d'accessoires	90
571-684-93	Fabrication de bijoux mode II	90
571-686-93	Commercialisation d'accessoires et de bijoux mode	45
571-901-93	Chapellerie	45

Bloc conception et imprimés textiles

571-192-93	Conception d'imprimés textiles I	45
571-292-93	Conception d'imprimés textiles II	45
571-392-93	Conception d'imprimés textiles III	45
571-492-93	Conception d'imprimés textiles IV	45
571-692-93	Projet de conception d'imprimés textiles	105

Bloc dessin de fourrure

571-603-93	Initiation à la fabrication de vêtements de fourrure (manteaux)	90
571-604-93	Dessin de patrons pour fourrure I	90
571-605-93	Dessin de patrons pour fourrure II	90
571-614-93	Stage dans l'industrie de la fourrure	105
571-617-93	Projet d'atelier de fourrure	90
571-627-93	Dessin de fourrure	45

Bloc mode pour enfants

571-102-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants I	45
571-202-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants II	45
571-302-93	Dessin de patrons et moulage pour enfants III	45
571-402-93	Confection pour enfants I	45
571-502-93	Confection pour enfants II	45
571-602-93	Dessin de mode pour enfants	45
TOTAL		2 115

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2253	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
5243	Ensembliers/ensemblières de théâtre, modélistes de vêtements, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques
7341	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS**Public**

Cégep Marie-Victorin

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy

Collège Lasalle

* * *

TITRE : **FABRICATION (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en fabrication dans l'industrie des textiles. Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des fibres en filés ou en non-tissés et des filés en tricot, en tissus et en tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Mathématique 064-436;

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-202-91	Épreuves physiques sur fibres et rubans	45
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-302-91	Préparation et transformation des fibres en rubans	75
251-322-91	Armure, analyse et identification des tissus I	45
251-332-91	Épreuves physiques sur mèches et filés	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-402-91	Transformation des rubans en filés	75
251-412-91	Tricot rectiligne	60
251-422-91	Armure, analyse et identification des tissus II	60
251-432-91	Préparation au tissage	75
251-502-91	Préparation et transformation : synthétiques et mélanges	75
251-521-91	Fabrication des non-tissés et du tapis	60
251-522-91	Épreuves physiques sur tissus et tricots	45
251-532-91	Tissage et métiers à tisser	75
251-540-91	Finition des matières textiles	60
251-552-91	Organisation, mesure et évaluation du travail dans l'usine	60
251-622-91	Armure, analyse et identification des tissus III	45
251-682-91	Gestion de la qualité en fabrication	60
251-692-91	Gestion des opérations en fabrication	60
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
SOUS-TOTAL		1 575

plus 330 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

242-101-76	Sciences graphiques I	60
251-512-91	Tricot circulaire	60
251-562-91	Environnement interne et production	60
251-572-91	Tendance du design en fabrication textile	45
251-662-91	Procédés particuliers et développement en fabrication	45
251-672-91	Plan d'usine textile	60
TOTAL		1 905

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2233	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
9216	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits textiles
9442	Tisseurs/tisseuses, tricoteurs/tricoteuses et autres conducteurs/conductrices de machines textiles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Hyacinthe

*** * ***

TITRE : **FINITION (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-230.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en finition dans l'industrie des textiles; il sera en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des matières textiles; de saisir toute la portée des phénomènes chimiques impliqués dans les opérations d'ennoblissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Mathématique 064-436;
Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-221-91	Chimie des solutions et finition des textiles	60
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-211-91	Synthèse des colorants et des fibres textiles	45
251-301-91	Finition de la laine	90
251-321-91	Propriétés des fibres	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-401-91	Finition des fibres artificielles et synthétiques	90
251-501-91	Finition du coton et du coton-polyester	210
251-511-91	Mesure et nuançage des couleurs	45
251-541-91	Gestion des opérations en finition	60
251-550-91	Évaluation quantitative de la qualité	90
251-611-91	Contrôle de la qualité des couleurs	45
251-631-91	Gestion de la qualité en finition	60
251-641-91	Épreuves chimiques	90
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60

SOUS-TOTAL 1 485

plus 420 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-510-91	Automatisation des procédés et de leur contrôle	60
251-331-91	Conversion des fibres	45
251-551-91	Impression et design	90
251-601-91	Finition des textiles : production et contrôle	225

TOTAL 1 905

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9216	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits textiles
9443	Teinturiers/teinturières et finisseurs/finisseuses de produits textiles

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Saint-Hyacinthe

*** * ***

TITRE : **GESTION DE LA PRODUCTION DU VÊTEMENT (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 650 heures
TOTALE : 2 310 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine : sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-105-77	Algèbre vectorielle et linéaire : géométrie	75
201-117-73	Éléments de statistique	45
242-960-81	Dessin technique	45
401-116-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-163-81	Dessin de patrons	45
571-182-81	Confection I	45
571-203-88	Dessin de patrons appliqué à la production	45
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-243-83	Gestion et contrôle de production de la mode	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-282-81	Confection II	45
571-303-93	Gestion de la qualité dans l'industrie du vêtement	60
571-323-93	Gestion de la coupe industrielle de vêtements	60
571-353-83	Étude du travail et mesure des temps I	45
571-382-81	Confection III	45
571-403-93	Stage d'initiation à la gestion de la production du vêtement	75
571-453-83	Étude du travail et mesure des temps II	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-493-81	Ordonnancement de la production	45
571-503-93	Gestion des nouvelles techniques en production du vêtement	45
571-663-93	Projet de fin d'études en gestion de production du vêtement	75
571-693-82	Aménagement des ateliers de production	45
SOUS-TOTAL		1 380

plus environ **270** heures de cours offerts par le collège parmi les suivants :

571-513-81	Notions de physique appliquée	60
571-623-82	Stage de production de mode II	180
571-643-88	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement I	30
571-653-88	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement II	30
571-655-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-90	Techniques d'intégration de la CFAO dans l'entreprise	45
571-920-82	L'informatique en production de mode	45
TOTAL		1 650

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9225	Surveillants/surveillantes dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure
9444	Contrôleurs/contrôleuses, trieurs/trieuses et échantillonneurs/échantillonneuses de produits textiles
9454	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la confection d'articles en tissu, cuir et fourrure

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Privé

Collège Lasalle

*** * ***

SECTEUR 19 :

SANTÉ

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	Secondaire :				
5081	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	DEP	630	—	460
5105	Assistance aux personnes à domicile	DEP	900	—	461
5144	Assistance dentaire	DEP	1 500	—	462
5045	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	DEP	960	—	463
5141	Assistance technique en pharmacie	DEP	1 200	—	464
1094	Santé, assistance et soins infirmiers	DEP	1 800	—	465
	Collégial :				
112.01	Acupuncture traditionnelle	DEC	1 980	2 640	467
411.01	Archives médicales	DEC	1 905	2 565	469
160.02	Audioprothèse	DEC	1 830	2 490	471
180.01	Soins infirmiers	DEC	2 115	2 775	473
180.21	Soins infirmiers	DEC	1 425	2 085	475
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	DEC	2 205	2 865	477
111.01	Techniques d'hygiène dentaire	DEC	1 800	2 460	479
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	DEC	2 115	2 775	481
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	DEC	2 055	2 715	483
160.01	Techniques d'orthèses visuelles	DEC	1 935	2 595	485
110.02	Techniques de denturologie	DEC	1 860	2 520	487
120.01	Techniques de diététique	DEC	1 875	2 535	489
142.02	Techniques de médecine nucléaire	DEC	2 265	2 925	491
142.01	Techniques de radiodiagnostic	DEC	2 145	2 805	493
142.03	Techniques de radiothérapie	DEC	1 935	2 595	495
144.01	Techniques de réadaptation	DEC	3 165	3 825	497
171.01	Techniques de thanatologie	DEC	2 055	2 715	499
110.01	Techniques dentaires	DEC	2 025	2 685	501
140.01	Technologie de laboratoire médical	DEC	2 310	2 970	503

SECTEUR 19 :**SANTÉ****ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES****DEP**

Assistance aux bénéficiaires en
établissements de santé
#5081 — DEP — 630 h

Assistance aux personnes à domicile
#5105 — DEP — 900 h

Assistance dentaire
#5144 — DEP — 1 500 h

Assistance familiale et sociale aux per-
sonnes à domicile
#5045 — DEP — 960 h

Assistance technique en pharmacie
#5141 — DEP — 1 200 h

Santé, assistance et soins infirmiers
#1094 — DEP — 1 800 h

ASP**DEC**

Acupuncture traditionnelle
#112.01 — DEC — 1 980 h, 2 640 h

Archives médicales
#411.01 — DEC — 1 905 h, 2 565 h

Audioprothèse
#160.02 — DEC — 1 830 h, 2 490 h

Soins infirmiers
#180.01 — DEC — 2 115 h, 2 775 h

Soins infirmiers
#180.21 — DEC — 1 425 h, 2 085 h

Techniques d'électrophysiologie
médicale
#140.04 — DEC — 2 205 h, 2 865 h

Techniques d'hygiène dentaire
#111.01 — DEC — 1 800 h, 2 460 h

Techniques d'inhalothérapie et
d'anesthésie
#141.00 — DEC — 2 115 h, 2 775 h

Techniques d'orthèses et de
prothèses orthopédiques
#144.03 — DEC — 2 055 h, 2 715 h

Techniques d'orthèses visuelles
#160.01 — DEC — 1 935 h, 2 595 h

DEP

ASP

DEC

Techniques de denturologie
#110.02 — DEC — 1 860 h, 2 520 h

Techniques de diététique
#120.01 — DEC — 1 875 h, 2 535 h

Techniques de médecine nucléaire
#142.02 — DEC — 2 265 h, 2 925 h

Techniques de radiodiagnostic
#142.01 — DEC — 2 145 h, 2 805 h

Techniques de radiothérapie
#142.03 — DEC — 1 935 h, 2 595 h

Techniques de réadaptation
#144.01 — DEC — 3 165 h, 3 825 h

Techniques de thanatologie
#171.01 — DEC — 2 055 h, 2 715 h

Techniques dentaires
#110.01 — DEC — 2 025 h, 2 685 h

Technologie de laboratoire médical
#140.01 — DEC — 2 310 h, 2 970 h

**TITRE : ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (secondaire)**

STATUT : Programme implanté en 1993-1994

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5081

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'application de mesures préventives en milieu de travail, à la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés, à l'exécution des tâches du métier dans des conditions réelles de travail et dans diverses catégories d'établissements de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
250402	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
250412	Notions d'hygiène et d'asepsie	30
250423	Notions sur le développement de la personne	45
250433	Communication et travail d'équipe	45
250442	Notions sur les maladies les plus courantes	30
250453	Principes et techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires	45
250461	Règles de l'éthique professionnelle	15

250475	Principes et techniques de soins et d'entretien	75
250482	Santé et sécurité du travail	30
250507	Prestation de soins en centre d'hébergement et de soins de longue durée	105
250492	Premiers soins	30
250511	Planification de sa démarche de recherche d'un emploi	15
250524	Prestation de soins en milieu psychiatrique	60
250535	Prestation de soins en centre hospitalier de soins généraux et spécialisés	75
TOTAL		630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3413	Aides et auxiliaires médicaux

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de L'Amiante
CS La Neigette	CS de la Chaudière-Etchemin
CS du Lac Saint-Jean	CS Lévis
CS de Chicoutimi	CS Chomedey de Laval
CS de Charlesbourg	CS de L'Industrie
CS de Victoriaville	CS du Long-Sault
CS de Trois-Rivières	CS des Laurentides
CSC de Sherbrooke	CS Pierre-Neveu
CEC de Montréal	CS Tracy
CEP du Grand Montréal (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS de Outaouais-Hull	CS des Cantons
CS Harricana	CS de Valleyfield
CS Miguasha	CS Saint-Hyacinthe

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5581 - *Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments.*

**TITRE : ASSISTANCE AUX PERSONNES
À DOMICILE (secondaire)**

STATUT : Programme non révisé

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5105

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes d'intervention nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes à domicile afin de prévenir la détérioration de la vie familiale ou individuelle, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées; susciter une réorganisation des activités qui améliore les conditions de vie à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 3^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
253012	Sensibilisation à la profession	30
253021	Méthodologie appliquée	15
253031	Techniques de travail d'équipe	15
253042	Techniques d'organisation	30
253052	Économie familiale appliquée	30
253064	Psychologie — relations humaines	60
253076	Société — problèmes, ressources	90

253082	La dynamique familiale	30
253092	Notions de sexologie	30
253104	Notions de gérontologie	60
253112	Approche — personne handicapée	30
253122	Techniques de déplacement	30
253132	Éthique professionnelle	30
253143	Concepts — santé et maladie	45
253152	L'organisme humain et son hygiène	30
253163	Principes de nutrition	45
253171	Soins — nourrisson et enfant	15
253182	Soins aux personnes alitées	30
253191	Soins d'urgence à domicile	15
253202	Pratique en établissement de santé	30
253216	Pratique à domicile — stage I	90
253228	Pratique à domicile — stage II	120
TOTAL		900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de soutien à domicile et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Portneuf
CS Lac-Témiscamingue
CS de Sept-Iles
CS de Châteauguay Valley (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5605 - Home Care Assistance.

TITRE : **ASSISTANCE DENTAIRE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5144

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-810.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 500 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour prendre les rendez-vous, accueillir la clientèle, préparer le matériel nécessaire et assister la ou le dentiste dans la prestation de traitements bucco-dentaires, donner les conseils postopératoires, exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements, au contrôle de la contamination, à la gestion des déchets biomédicaux ainsi qu'à l'administration des affaires courantes, fabriquer des pièces et des modèles en laboratoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
254412	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
254424	Notions d'anatomie bucco-dentaire	60
254433	Lésions et maladies bucco-dentaires	45
254443	Hygiène et asepsie	45
254452	Notions de pharmacologie	30
254464	Traitements bucco-dentaires	60

254475	Matériaux dentaires	75
254482	Santé et sécurité au travail	30
254492	Premiers soins	30
254503	Communication et travail d'équipe	45
254511	Éthique professionnelle	15
254527	Préparation du matériel nécessaire aux divers traitements	105
254538	Assistance au fauteuil en dentisterie opératoire	120
254545	Tâches administratives	75
254558	Tâches liées à la prévention et à la planification des traitements	120
254561	Démarche de recherche d'un emploi	15
254578	Techniques de laboratoire dentaire	120
254588	Assistance au fauteuil en spécialités	120
254598	Exécution de tâches du métier en dentisterie opératoire, en orthodontie et en pédodontie	120
254606	Exécution de tâches du métier en chirurgie et en prosthodontie	90
254614	Exécution de tâches du métier en endodontie et en parodontie	60
254626	Exécution de l'ensemble des tâches du métier en cabinet dentaire	90
TOTAL		1 500

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3411	Assistants/assistantes dentaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CEC de Montréal
CS de Chicoutimi	CEP du Grand Montréal (A)
CS de Charlesbourg	CS de Outaouais-Hull
CSC de Sherbrooke	CS de Châteauguay

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5644 - *Dental Assistance*.

TITRE : ASSISTANCE FAMILIALE ET SOCIALE AUX PERSONNES À DOMICILE (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1994-1995

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5045

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 960 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes d'intervention nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes à domicile afin de prévenir la détérioration de la vie familiale ou individuelle, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées; susciter une réorganisation des activités qui améliore les conditions de vie à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
251272	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
251284	Notions sur le développement de la personne	60
251295	Communication et travail d'équipe	75
251302	Notions d'hygiène et de microbiologie	30
251312	Exécution des tâches d'entretien domestique courant	30
251323	Notions sur les maladies et les déficiences les plus courantes	45

251334	Principes et techniques de déplacement sécuritaire des personnes	60
251344	Exécution des tâches liées aux soins d'hygiène et de confort	60
251352	Éthique professionnelle	30
251362	Santé et sécurité au travail	30
251373	Exécution des tâches liées à l'alimentation	45
251385	Participation à la prestation de soins et de services à domicile	75
251393	Notions de dynamique familiale	45
251404	Problèmes sociaux et ressources d'aide	60
251415	Établissement d'une relation de confiance avec une personne à domicile	75
251422	Premiers soins	30
251433	Réalisation de tâches liées à l'administration des affaires courantes	45
251441	Planification de la recherche d'un emploi	15
251458	Prestation de soins et de services à domicile	120
TOTAL		960

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de soutien à domicile et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	
CS de Rivière-du-Loup	CS Harricana
CS du Lac Saint-Jean	CS de Bersimis
CS de Charlesbourg	CS Miguasha
CS de Victoriaville	CS de la Chaudière-Etchemin
CS de Trois-Rivières	CS Chomedey de Laval
CSC de Sherbrooke	CS de L'Industrie
CEC de Montréal	CS Pierre-Neveu
CEP du Grand Montréal (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS Crie (F) (A)	CS Saint-Hyacinthe
CS de Outaouais-Hull	CS de Châteauguay

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5545 - *Home Care and Family and Social Assistance*.

TITRE : **ASSISTANCE TECHNIQUE EN PHARMACIE
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5141

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-400.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assister la pharmacienne ou le pharmacien dans l'exécution des ordonnances, dans la constitution et la mise à jour des dossiers-patients ainsi que dans la distribution et la vente de médicaments et de produits pharmaceutiques. Préparer et conditionner des médicaments sous la surveillance de la pharmacienne ou du pharmacien et tenir l'inventaire à jour.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
254302	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
254318	Utilisation du clavier alphanumérique	120
254326	Notions sur les médicaments non parentéraux	90
254332	Législation et éthique professionnelle	30
254344	Calculs pharmaceutiques	60
254352	Principes et techniques d'hygiène et d'asepsie	30

254364	Utilisation de logiciels d'application pharmaceutique	60
254372	Exécution de préparations non stériles	30
254388	Tâches liées à l'exécution des ordonnances en pharmacie communautaire	120
254394	Notions sur les médicaments parentéraux	60
254403	Communication et travail d'équipe	45
254411	Santé et sécurité au travail	15
254425	Service à la clientèle et gestion des stocks	75
254435	Tâches liées à l'exécution des ordonnances en pharmacie d'établissement de santé	75
254444	Exécution de préparations stériles	60
254451	Démarche de recherche d'un emploi	15
254466	Exécution de tâches du métier en pharmacie de centre d'hébergement et de soins de longue durée	90
254476	Exécution de tâches du métier en pharmacie communautaire	90
254487	Exécution de tâches du métier en pharmacie de centre hospitalier	105
TOTAL		1 200

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3414	Autres aides et assistants/assistantes de soutien des services de santé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS de Charlesbourg
CEC de Montréal
CEP du Grand Montréal (A)
CS de Châteauguay

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5641 - *Pharmacy Technical Assistance*.

TITRE : **SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS
(secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1990-1991**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1094

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour différencier les concepts de santé et de maladie; acquérir les connaissances et la souplesse qui permettent de comprendre et d'appliquer les techniques enseignées, établir une relation d'aide efficace avec la patiente ou le patient, participer à la vie d'équipe comme le veut l'organisation moderne des soins médicaux, communiquer efficacement avec les bénéficiaires et leur famille, avec ses supérieures et supérieurs et avec les autres membres de l'équipe de soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours et langue d'enseignement de 5^e secondaire ET langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi et langue d'enseignement de 5^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
254012	Situation par rapport à la profession et à la démarche de formation	30
254021	Concepts sous-jacents aux soins infirmiers	15
254036	Principes et procédés de soins généraux	90
254041	Organisation du corps humain	15
254052	Communication et travail d'équipe	30
254062	Notions d'hygiène et de microbiologie	30
254072	Notions de pharmacologie	30
254082	Notions de nutrition et de diétothérapie	30
254092	Système locomoteur, maladies et soins	30
254102	Développement psychologique et maintien de la santé mentale	30
254112	Législation et éthique professionnelle	30
254122	Santé et sécurité au travail	30
254134	Soins de base en établissement de santé	60
254147	Principes et procédés de soins spécifiques	105
254152	Système cardio-vasculaire, maladies et soins	30
254162	Système digestif, maladies et soins	30
254172	Système respiratoire, maladies et soins	30
254184	Systèmes nerveux et sensoriel, maladies et soins	60
254193	Systèmes urinaire et reproducteur, maladies et soins	45
254202	Système endocrinien, maladies et soins	30
254212	Mécanismes de défense de l'organisme	30
254221	Planification de la recherche d'un emploi	15
254235	Soins spécifiques en établissement de santé	75
254242	Notions de gérontologie et de gériatrie	30
254258	Prestations de soins en géronto-gériatrie	120
254268	Prestations de soins dans une unité de médecine active	120
254272	Notions sur les soins à la mère et au nouveau-né	30
254284	Prestations de soins à la mère et au nouveau-né	60
254292	Notions de pédiatrie	30
254304	Prestations de soins dans une unité de pédiatrie	60
254312	Premiers soins	30
254322	Notions sur les désordres psycho-affectifs	30
254334	Prestations de soins dans une unité de psychiatrie	60
254348	Prestations de soins dans une unité de soins de longue durée	120
254358	Prestations de soins dans une unité de chirurgie	120
254366	Prestations de soins dans une unité de médecine ou de chirurgie	90
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3233	Infirmiers auxiliaires autorisés/infirmières auxiliaires autorisées

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS Miguasha
CS La Neigette	CS de La Tourelle
CS de Rivière-du-Loup	CS de L'Amiante
CS du Lac Saint-Jean	CS de la Chaudière-Etchemin
CS de Chicoutimi	CS Lévis
CS de Charlesbourg	CS Chomedey de Laval
CS de Victoriaville	CS de L'Industrie
CS de Trois-Rivières	CS du Long-Sault
CSC de Sherbrooke	CS des Laurentides
CEC de Montréal	CS Pierre-Neveu
CEP du Grand Montréal (A)	CS Tracy
CS Crie (F) (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS de Outaouais-Hull	CS des Cantons
CS Harricana	CS de Valleyfield
CS Kativik (F) (A)	CS Saint-Hyacinthe

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1594 - *Health, Assistance and Nursing Care.*

TITRE : **ACUPUNCTURE TRADITIONNELLE (collégial)**

STATUT : **Programme créé en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 112.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353/354-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

* **Cours de la formation générale complémentaire :**

112-131-94 Pensée médicale chinoise 90

401-109-94 Gestion d'une clinique d'acupuncture 45

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La formation en acupuncture vise l'atteinte des objectifs généraux suivants : examiner l'état de santé du patient à partir des renseignements recueillis au cours de l'entrevue, de l'examen physique et des renseignements cliniques pertinents, selon les critères et les méthodes de l'acupuncture traditionnelle chinoise; diagnostiquer les déséquilibres énergétiques et leurs causes selon les méthodes propres à l'acupuncture traditionnelle chinoise; établir un plan de traitement en vue de corriger les déséquilibres énergétiques internes, externes et environnementaux causant les anomalies et les malaises observés; traiter le patient à l'aide d'aiguilles, de moxas, de ventouses, de fleurs de prunier, d'aiguilles triangulaires, selon les points d'acupuncture et les sites anatomiques choisis et en fonction des critères de l'acupuncture traditionnelle chinoise, et utiliser, lorsqu'ils sont pertinents au traitement, l'électropuncture, le laser et les pressions manuelles et digitales; informer le patient de sa condition, du diagnostic et du traitement approprié et susciter son intérêt à collaborer à son rétablissement; créer un climat de confiance et une communication thérapeutique avec le patient en tenant compte de ses propres limites personnelles et en respectant la personne qui consulte; assumer un rôle éducatif auprès du patient en lui prodiguant des conseils pertinents sur son hygiène de vie : alimentation, exercices et habitudes de vie; reconnaître les limites de l'acupuncture devant certains cas et référer au médecin, lorsque nécessaire; gérer une clinique d'acupuncture au regard des responsabilités professionnelles; appliquer les règles d'éthique et de déontologie

professionnelles; exercer la profession d'acupunctrice et d'acupuncteur telle qu'elle est définie dans le Règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :

Sciences physiques 056-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	60
101-902-86	Le corps humain I	90
101-903-86	Le corps humain II	90
101-904-86	Le corps humain III	60
112-131-94	Pensée médicale chinoise	90
112-141-94	Topographie des méridiens et des points I	60
112-151-94	Initiation à la profession	45
112-231-94	Physiologie en médecine chinoise	90
112-241-94	Topographie des méridiens et des points II	60
112-331-94	Étiologie et pathologie en médecine chinoise	75
112-341-94	Topographie des méridiens et des points III	60
112-351-94	Manipulation des instruments en acupuncture I	45
112-411-94	Diagnostic en médecine chinoise I	90
112-441-94	Topographie des méridiens et des points IV	60
112-461-94	Application des quatre temps de l'examen	45
112-471-94	Acupuncture et médecine clinique I	60

112-511-94	Diagnostic en médecine chinoise II	120
112-531-94	Stage clinique I	120
112-551-94	Manipulation des instruments en acupuncture II	45
112-561-94	Méthode de traitement	60
112-571-94	Acupuncture et médecine clinique II	60
112-611-94	Soins d'urgence en acupuncture	45
112-631-94	Stage clinique II	360
350-221-94	Communication et relation d'aide	45
401-109-94	Gestion d'une clinique d'acupuncture	45
TOTAL		1 980

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3232	Sages-femmes et praticiens/praticiennes des médecines douces

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rosemont

*** * ***

TITRE : **ARCHIVES MÉDICALES (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1987**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 411.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 521-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour établir et interpréter les codifications des bénéficiaires, des maladies, des éléments quantitatifs et qualitatifs des dossiers. Statistiques descriptives des maladies, des opérations, des interventions, des traitements. Participer aux recherches médicales.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
201-337-77	Statistique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
401-411-81	Administration en milieu hospitalier	45
411-101-87	Terminologie médicale	45
411-301-87	Analyse du dossier du bénéficiaire et comités	75
411-311-87	Médecine clinique I	60
411-401-87	Codage et répertoires	60
411-403-87	Données médico-administratives et recherche	45
411-404-87	Introduction au milieu professionnel	30
411-411-87	Médecine clinique II	60
411-421-87	Médecine clinique III	60
411-511-87	Médecine clinique IV	60
411-591-87	Stage : analyse du dossier du bénéficiaire et comités	225
411-611-87	Épidémiologie et interconnexion des dossiers	60
411-621-87	Information juridique	60
411-692-87	Stage : codage, recherche, administration, cheminement du dossier	225
411-906-87	Stage d'intégration : analyse, codage, données médico-administratives	120
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
SOUS-TOTAL		1 590
plus environ 315 heures de cours choisis parmi les suivants :		
411-201-87	Structure et fonctionnement d'un service d'archives	45
411-501-87	Gestion d'un service d'archives médicales	60
411-691-87	Stage : contrôle de l'information	105
411-702-87	Bureautique et ergonomie	45
411-907-87	Stage d'initiation au service des archives médicales	75
412-605-85	Systèmes d'archivage	45
TOTAL		1 905

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1413	Commis au classement et à la gestion des documents

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Privé

Collège de L'Assomption

Collège Laflèche

Collège O'Sullivan de Montréal Inc.

* * *

TITRE : **AUDIOPROTHÈSE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 160.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-550.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des audioprothésistes aptes à remplir les fonctions suivantes : accueillir la clientèle, exécuter les opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des prothèses auditives; assurer le suivi systématique de sa clientèle, assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction; travailler en étroite collaboration avec les médecins, les orthophonistes ou les audiologistes qui émettent des certificats attestant la nécessité de la prothèse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-160-86	Éléments de biologie humaine	75
101-162-86	Anatomie et physiologie de l'oreille	75
107-160-86	Notions de pathologie de l'oreille	45
160-102-86	Pratique professionnelle	45
160-112-86	Introduction à l'audiométrie	30
160-212-86	Audiométrie I	90
160-302-86	Audioprothèse I	90
160-322-86	Prothèse auditive	105
160-392-86	Pré-stage d'audiométrie	45
160-492-86	Pré-stage d'appareillage auditif	60
160-692-86	Stage d'intégration pratique en audioprothèse	600
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-908-86	Son	45
203-909-86	Mécanique et vibrations	45
203-919-86	Électricité	75
203-920-86	Éléments d'électro-acoustique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-160-86	Gestion d'un bureau d'audioprothésiste	45
SOUS-TOTAL		1 665

plus environ 165 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

160-312-86	Audiométrie II	45
160-402-86	Audioprothèse II	75
243-645-78	Équipements audio	105
350-162-86	Difficultés psychologiques et surdit�	45
401-934-79	Vente	45
420-946-78	Programmation des micro-ordinateurs	45
TOTAL		1 830

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3235	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rosemont

*** * ***

TITRE : **SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise l'atteinte des buts suivants : la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires; la formation de personnes capables d'exercer leur profession auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer leur profession à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire suivants (ou les cours équivalents) :
Mathématique 436 (applicable seulement pour l'année scolaire 1997-1998);
Sciences physique 436.

- **Conditions particulières de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec :**

Il est fortement recommandé, à cause de l'immatriculation, d'avoir réussi ces cours avant d'entreprendre la formation collégiale.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières des collèges.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-902-86	Le corps humain I	90
101-903-86	Le corps humain II	90
101-904-86	Le corps humain III	60
180-110-96	Soins infirmiers I	180
180-210-96	Soins infirmiers II	180
SOUS-TOTAL		600
plus 2 des 4 cours suivants pour 540 heures :		
180-310-96	Soins infirmiers III	270
et		
180-420-96	Soins infirmiers IV	270
ou		
180-320-96	Soins infirmiers III	270
et		
180-410-96	Soins infirmiers IV	270
plus les cours suivants pour 975 heures :		
180-510-96	Soins infirmiers V	375
180-610-96	Soins infirmiers VI	240
180-620-96	Soins infirmiers VII	135
180-630-87	Soins infirmiers VIII	45
350-205-77	Psychogénèse I : le développement humain I	45
350-305-77	Psychogénèse II : le développement humain II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
387-970-82	Sociologie de la famille	45
TOTAL		2 115

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3152	Infirmiers diplômés/infirmières diplômées

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Matane
Cégep d'Alma	Cégep Montmorency
Cégep André-Laurendeau	Cégep de l'Outaouais
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de la Région de l'Amiante
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Rimouski
Cégep du Bois-de-Boulogne	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Saint-Félicien
Dawson College	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Drummondville	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep Édouard-Montpetit	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep François-Xavier-Garneau	Cégep de Saint-Laurent
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	Cégep de Sept-Îles
Heritage College	Cégep de Shawinigan
Cégep Joliette-De Lanaudière	Cégep de Sherbrooke
John Abbott College	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Jonquière	Cégep de Trois-Rivières
Cégep de La Pocatière	Cégep de Valleyfield
Cégep de Lévis-Lauzon	Vanier College
Cégep de Limoilou	Cégep de Victoriaville
Cégep de Maisonneuve	Cégep du Vieux-Montréal

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT : **Programme modifié en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.21

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 425 heures
TOTALE : 2 085 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise l'atteinte des buts suivants : la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession auprès d'individus qui nécessitent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer leur profession à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer leur profession tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Détenir un diplôme d'études professionnelles d'infirmière auxiliaire, d'infirmier auxiliaire ou l'équivalent.

Respecter les conditions particulières d'admission du DEC 180.01 Mathématique 436 (applicable en 1997-1998); Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec :**

Il est fortement recommandé, à cause de l'immatriculation, d'avoir réussi ces cours avant d'entreprendre la formation collégiale.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par les collèges.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-902-86	Le corps humain I	90
101-903-86	Le corps humain II	90
101-904-86	Le corps humain III	60
180-125-90	Soins infirmiers I	120
180-225-96	Soins infirmiers II	180
SOUS-TOTAL		540
plus 2 des 4 cours suivants pour 510 heures :		
180-325-96	Soins infirmiers III	240
et		
180-425-96	Soins infirmiers IV	270
ou		
180-335-96	Soins infirmiers III	270
et		
180-435-96	Soins infirmiers IV	240
plus les cours suivants pour 375 heures :		
180-525-96	Soins infirmiers V	180
180-625-96	Soins infirmiers VI	15
350-205-77	Psychogénèse I : le développement humain I	45
350-305-77	Psychogénèse II : Le développement humain II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
387-970-82	Sociologie de la famille	45
TOTAL		1 425

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3152	Infirmiers diplômés/infirmières diplômées

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep du Bois-de-Boulogne

Cégep de Chicoutimi

Cégep de Limoilou

Cégep de Sherbrooke

*** * ***

TITRE : TECHNIQUES D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (collégial)

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-500.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 205 heures
 TOTALE : 2 865 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquisition de connaissances théoriques, de développement d'habiletés techniques et d'attitudes à adopter face au bénéficiaire et au personnel du laboratoire. Connaissances théoriques et pratiques sur les pathologies, les appareils de mesure, la prise d'exams électrophysiologiques. Champs de spécialisation : électrophysiologie cérébrale, cardiaque, neuro-musculaire, labyrinth-auditive et oculaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-444 ou 051-464.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
130-101-86	Introduction à l'électrophysiologie médicale	60
130-201-86	Électrophysiologie I	75
130-301-86	Électrophysiologie II	105
130-314-86	Anatomie et physiologie appliquées à l'électrophysiologie médicale	75
130-324-86	Appareillage en électrophysiologie	45
130-331-86	Activité électrophysiologique normale	75
130-401-86	Électrophysiologie III	105
130-404-86	Techniques de base en soins électrophysiologiques	45
130-414-86	Pathologie appliquée à l'électrophysiologie médicale	45
130-431-86	Activité électrophysiologique anormale	90
130-461-86	Stage d'observation	30
130-561-86	Stage clinique I	510
130-571-86	Séminaire d'intégration I	15
130-661-86	Stage clinique II	510
130-671-86	Séminaire d'intégration II	15
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-903-74	Physique électronique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
TOTAL		2 205

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3217	Technologues en cardiologie
3218	Technologues en électroencéphalographie et autres technologues du diagnostic n.c.a.

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 111.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-814.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 800 heures
TOTALE : 2 460 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre apte à travailler à l'amélioration et au maintien de la santé buccale de la population et permettre d'assumer auprès de cette dernière un rôle d'éducatrice ou d'éducateur en santé dentaire. Fonction de traitement et de prévention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-943-84	Biologie métabolique	60
111-101-84	Information professionnelle	30
111-121-84	Anatomie dentaire I	60
111-131-91	Prévention I : hygiène buccale	45
111-221-84	Anatomie dentaire II	60
111-231-84	Prévention II : enseignement au client	45
111-311-84	Pathologie I	45
111-321-84	Préclinique I	75
111-331-84	Matériaux dentaires	75
111-400-84	Stage clinique I	60
111-411-84	Pathologie II	45
111-421-84	Préclinique II	60
111-431-84	Radiologie dentaire	105
111-500-84	Stage clinique II	225
111-511-84	Santé communautaire	90
111-600-84	Stage clinique III	180
111-601-84	Dentisterie préventive, collective et individuelle	30
111-650-84	Stage en santé communautaire	60
111-651-84	Séminaire d'intégration	30
120-312-84	Nutrition et santé dentaire	60
350-901-77	Le développement de la personne	45
350-906-77	Interrelation dans le monde professionnel	45
388-211-77	Problèmes sociaux	60
TOTAL		1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Chicoutimi

Cégep Édouard-Montpetit

Cégep François-Xavier-Garneau

John Abbott College

Cégep de Maisonneuve

Cégep de l'Outaouais

Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep de Trois-Rivières

* * *

TITRE : TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE (collégial)

STATUT : Programme en révision

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 141.00

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-100.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de former des inhalothérapeutes travaillant en collaboration avec l'équipe de santé en prenant des responsabilités de soins dans les domaines de la fonction cardiorespiratoire et de l'anesthésie-réanimation. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des travaux pratiques en laboratoire et des stages cliniques. L'inhalothérapeute acquerra des connaissances en anatomie et physiologie humaines, particulièrement des fonctions cardiorespiratoire et nerveuse, en microbiologie, en immunologie, en chimie, en psychologie, en inhalothérapie, en physiopathologie et en anesthésie.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-970-79	Anatomie et physiologie des systèmes nerveux, circulatoire et respiratoire	60
141-101-79	Introduction à l'inhalothérapie et à l'anesthésie	90
141-201-79	Soins respiratoires I	60
141-311-79	Analyse des fonctions cardiopulmonaires	90
141-331-79	Techniques d'urgence et de réanimation	60
141-401-79	Soins respiratoires II	105
141-421-79	Anesthésie	60
141-431-79	Notions de pathologie	45
141-441-79	Notions de pharmacologie	45
141-451-79	Soins respiratoires néonataux et pédiatriques	45
141-501-79	Enseignement clinique en médecine-chirurgie I	180
141-511-81	Enseignement clinique en médecine-chirurgie II	120
141-521-79	Enseignement clinique en anesthésie	300
141-531-79	Projet de fin d'études I	45
141-601-79	Enseignement clinique en néonatalité et pédiatrie	120
141-611-79	Enseignement clinique en soins intensifs et de réanimation	240
141-631-79	Projet de fin d'études II	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
TOTAL		2 115

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3214	Inhalothérapeutes et perfusionnistes cardio-vasculaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Chicoutimi

Cégep de Rosemont

Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Sherbrooke

Vanier College

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES
ORTHOPÉDIQUES (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-320.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une technicienne ou un technicien en orthèses et en prothèses orthopédiques dans le secteur de la réadaptation. De manière à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, la formation la rend capable de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, les tâches et activités inhérentes à la fonction de travail de technicienne ou technicien en orthèses et prothèses orthopédiques et d'évaluer adéquatement dans son milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-93	Intégration de notions de biologie humaine I	75
101-921-93	Intégration de notions de biologie humaine II	75
144-106-93	Profession et formation	30
144-116-93	Notions appliquées d'ostéologie et d'arthrologie	45
144-126-93	Réglementation et terminologie	30
144-206-93	Utilisation des équipements et de l'outillage	75
144-216-93	Anatomie neuro-musculaire et vasculaire	45
144-306-93	Anatomie fonctionnelle et physiologie articulaire	90
144-316-93	Prise de mesures anthropométriques	30
144-326-93	Manipulation de matériaux d'orthèses et de prothèses	60
144-336-93	Analyse de notions de pathologie	60
144-406-93	Prise d'empreintes et modifications	45
144-416-93	Transformation de matériaux de moulage	45
144-426-93	Biomécanique appliquée et associée à l'appareillage	75
144-436-93	Différenciation et manipulation de composants d'orthèses	30
144-446-93	Application des principes d'une approche clinique	75
144-506-93	Conception d'orthèses plantaires	60
144-516-93	Conception de chaussures orthopédiques	90
144-526-93	Conception d'orthèses tibiales	45
144-536-93	Conception d'orthèses de soutien du tronc et du cou	60
144-546-93	Conception d'aides techniques à la posture	90
144-556-93	Conception d'orthèses de soutien du membre supérieur	45
144-566-93	Différenciation et manipulation de composants de prothèses	30
144-576-93	Conception d'emboîtures tibiales	75
144-606-93	Conception d'orthèses du genou et fémorales	90
144-616-93	Conception d'emboîtures fémorales quadrangulaires	75
144-626-93	Ajustement de prothèses du membre supérieur	45
144-636-93	Dossier clinique et devis technique	30
144-646-93	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
144-656-93	Intégration au milieu de travail	210
203-112-93	Utilisation de concepts de biomécanique	45
350-216-93	Application de techniques de communication	45
511-106-93	Réalisation de croquis et d'esquisses	60
511-206-93	Façonnage et sculpture de formes anatomiques	60
TOTAL		2 055

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Montmorency

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ORTHÈSES VISUELLES
(collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 160.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-530.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des opticiennes et opticiens d'ordonnance aptes à remplir les fonctions suivantes : accueillir la clientèle, la renseigner et la conseiller sur les types d'orthèses visuelles existantes et sur l'ensemble des services qu'ils offrent; assurer l'exécution des opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des lentilles ophtalmiques; voir à l'entretien des équipements et des lieux du salon d'optique et de l'atelier y attaché; assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de leur fonction sur une base de rentabilité et de respect des lois.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-436;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
160-201-85	Initiation à la profession	45
160-301-85	La lentille ophtalmique	105
160-311-85	Physiologie de l'oeil	75
160-401-85	Optique - lunetterie	135
160-410-85	Initiation aux lentilles cornéennes	90
160-421-85	Dessin d'optique I	30
160-500-85	Stage I - laboratoire, clinique	225
160-501-85	La lentille cornéenne I	135
160-511-85	Optique oculaire	45
160-521-85	Dessin d'optique II	30
160-600-85	Stage II - accueil et entrevue	225
160-601-85	Clinique de lentilles cornéennes	90
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-907-85	Optique géométrique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
TOTAL		1 935

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3231	Opticiens/opticiennes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Édouard-Montpetit

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE DENTUROLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 110.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-812.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 860 heures
TOTALE : 2 520 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Analyser et évaluer les besoins fonctionnels et esthétiques des bénéficiaires en prothèses dentaires amovibles et établir un plan de traitement. Prendre les empreintes et les articulés nécessaires. Effectuer la mise en bouche et l'ajustement d'une prothèse dentaire amovible. Mettre sur pied et tenir un bureau de denturologiste sur une base de rentabilité et de respect des droits des personnes et des lois.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire suivants :

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
110-110-87	Anatomie dentaire I	60
110-120-91	Introduction aux prothèses amovibles	75
110-130-87	Science des matériaux dentaires	45
110-210-87	Anatomie dentaire II	60
110-220-91	Prothèses complètes amovibles I	75
110-320-91	Prothèses complètes amovibles II	60
110-330-87	Prothèses partielles amovibles I	60
110-340-87	Introduction aux prothèses squelettiques	75
110-420-91	Prothèses complètes amovibles III	60
110-430-87	Prothèses partielles amovibles II	60
110-432-87	Physiopathologie dentaire I	30
110-440-87	Prothèses squelettiques	45
110-472-87	Prosthodontie	75
110-520-91	Prothèses complètes amovibles IV	120
110-532-87	Physiopathologie dentaire II	30
110-540-91	Prothèses complètes amovibles V	120
110-582-87	Fabrication I	105
110-592-87	Clinique dentaire I	90
110-602-87	Anatomie et pathologie buccales	45
110-612-87	Éléments en couronnes et ponts	30
110-622-87	Introduction à la profession	30
110-682-87	Fabrication II	120
110-692-87	Clinique dentaire II	90
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-112-78	Gestion du bureau d'un denturologiste	45
TOTAL		1 860

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3221	Denturologistes

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Édouard-Montpetit

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 120.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312-300.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 875 heures
TOTALE : 2 535 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens fortement intéressés par les aliments et motivés à travailler auprès de clientèles variées dans le domaine de l'agro-alimentaire. Les principaux axes de formation se situent dans les secteurs de la gestion des services alimentaires, de la technologie des aliments, de la nutrition appliquée à diverses clientèles et de l'inspection.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-103-84	Microbiologie alimentaire	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
120-101-89	Techniques culinaires I	90
120-121-84	Introduction à l'alimentation	45
120-201-89	Techniques culinaires II	90
120-221-89	Organisation physique d'un service alimentaire	60
120-301-89	Technologie alimentaire I	90
120-311-84	Nutrition	45
120-321-89	Gestion des services alimentaires	75
120-401-89	Technologie alimentaire II	90
120-411-84	Nutrition communautaire	60
120-431-89	Production et distribution des aliments I	75
120-501-89	Cuisine expérimentale	90
120-511-89	Nutrition clinique	60
120-531-89	Production et distribution des aliments II	75
120-601-89	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
120-621-89	Consommation et communication	75
120-641-84	Stage	270
120-661-89	Séminaire d'intégration	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-205-75	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-124-89	Éléments de direction et gestion du personnel	45
401-125-85	Comptabilité de gestion des services alimentaires	60
TOTAL		1 875

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

3219

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Autres technologues et techniciennes/techniciens des sciences de la santé (sauf soins dentaires)

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Chicoutimi

Cégep de Limoilou

Cégep de Maisonneuve

Cégep Montmorency

Cégep de Rimouski

Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep de Trois-Rivières

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE
(collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-510.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 265 heures
TOTALE : 2 925 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Se familiariser avec les applications et les manipulations de radio-isotopes. Aider les médecins dans leur diagnostic, par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire. Produire des examens tels que : captation, cartographie, appareils de comptage, de scintillation, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-312-87	Radio-isotopes appliqués I	45
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-332-87	Radiopharmacologie	90
142-342-87	Notions fondamentales en médecine nucléaire	45
142-352-87	Mesures in vitro en médecine nucléaire	60
142-412-87	Radio-isotopes appliqués II	75
142-442-87	Appareillage en médecine nucléaire	90
142-452-87	Radio-isotopes appliqués III	75
142-512-87	Stage de formation pratique I	450
142-515-87	Séminaire d'intégration I	30
142-522-87	Acquisition et traitement de l'information	45
142-532-87	Radio-isotopes appliqués IV	30
142-612-87	Stage de formation pratique II	450
142-614-87	Clinique de films	30
142-615-87	Séminaire d'intégration II	30
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-205-75	Biochimie	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
TOTAL		2 265

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3215	Technologues en radiologie

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-530.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre de produire des documents radiographiques servant à établir un diagnostic précis. Connaissances théoriques et pratiques en anatomie, en pathologie, en renseignements cliniques et en appareillage. Devenir familier avec les techniques de développement des films et les méthodes de classement. Évaluer des situations d'urgence médicale et des mesures à prendre dans ces cas.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-210-77	Enregistrement de l'image radiologique	60
142-311-77	Techniques de radiodiagnostic I	120
142-321-77	Anatomie radiologique I	45
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-341-75	Appareillage	90
142-411-77	Techniques de radiodiagnostic II	120
142-421-77	Anatomie radiologique II	75
142-431-77	Techniques de radiodiagnostic III	90
142-511-77	Stage I	555
142-611-77	Stage II	555
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
TOTAL		2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3215	Technologues en radiologie
3216	Technologues en échographie

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Dawson College

Cégep de Rimouski

Cégep de Sainte-Foy

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE RADIOTHÉRAPIE (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-550.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Utiliser les radiations ionisantes dans un but thérapeutique. Pour les techniciennes et techniciens, ceci implique une double responsabilité : technique, car ils doivent voir à l'application adéquate et précise du traitement prescrit par les radiothérapeutes; paramédicale, car ils contrôleront les réactions physiques et biologiques chez les bénéficiaires durant toute la durée des traitements. La manipulation de ces appareils est confiée à des techniciennes et techniciens compétents et responsables. Ils doivent donc en connaître les effets thérapeutiques, les dangers ainsi que les mesures de protection afin de pouvoir s'en servir avec précision et dextérité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-210-77	Enregistrement de l'image radiologique	60
142-313-76	Appareillage en radiothérapie	45
142-323-77	Propriétés et mesures des radiations	60
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-403-76	Techniques de dosimétrie et de traitement	90
142-423-75	Pathologies et thérapeutiques	60
142-513-77	Stage I	555
142-613-77	Stage II	555
142-910-75	Notions de pharmacologie	30
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-903-74	Physique électronique	75
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
TOTAL		1 935

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3215	Technologues en radiologie

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Dawson College

Cégep de Sainte-Foy

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE RÉADAPTATION (collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-350.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 3 165 heures
TOTALE : 3 825 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaître les principes et l'application des techniques de soins spécifiques se rapportant à certains cas pathologiques et assurer le contrôle de l'évaluation des affections traitées, en tenant compte de l'aspect psychologique du malade.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
144-101-77	Technicien en réadaptation et santé	15
144-201-77	Anatomie du système musculo-squelettique et du système nerveux	90
144-221-77	Physiologie du mouvement	30
144-231-77	Kinésiologie et kinésithérapie I	45
144-321-77	Pathophysiologie	45
144-331-77	Kinésiologie et kinésithérapie II	90
144-401-77	Rééducation en orthopédie et maladies vasculaires périphériques	135
144-411-77	Rééducation en rhumatologie	45
144-421-77	Laboratoire en milieu clinique I	150
144-431-77	Kinésiologie et kinésithérapie III	120
144-441-77	Électrothérapie I	45
144-501-77	Psychologie des handicapés	30
144-511-77	Rééducation en neurologie	90
144-521-77	Laboratoire en milieu clinique II	165
144-531-77	Rééducation en pneumologie et en obstétrique	60
144-541-77	Électrothérapie II et soins auxiliaires	45
144-601-77	Stage clinique I (5 semaines)	540
144-611-77	Stage clinique II (5 semaines)	540
144-621-77	Stage clinique III (5 semaines)	540
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
TOTAL		3 165

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP

3235

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Chicoutimi

Cégep François-Xavier-Garneau

Cégep Marie-Victorin

Cégep Montmorency

Cégep de Sherbrooke

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE THANATOLOGIE (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1993**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 171.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 547-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des personnes aptes à accueillir les familles en deuil, offrir les services disponibles conformément aux rites funéraires qu'elle choisissent. Assurer les responsabilités de gestion d'une entreprise funéraire. Pratiquer les soins de thanatopraxie et de restauration; embellissement et conservation des personnes défuntés. Assister les pathologistes lors des autopsies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Sciences physiques 436.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
107-171-85	Pathologie	60
171-101-85	Introduction à la thanatologie	60
171-201-85	La fonction sociale du thanatologue	45
171-301-85	Thanatopraxie I	105
171-401-85	Thanatopraxie II	105
171-441-85	Arts de restauration	105
171-501-85	Stages I	360
171-601-85	Stages II	600
202-171-85	Chimie	75
350-171-80	Psychologie	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45

SOUS-TOTAL 1 875

plus 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité	60

TOTAL 2 055

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3414	Autres aides et assistants/assistantes de soutien des services de santé
6272	Entrepreneurs/entrepreneures de pompes funèbres et embaumeurs/embaumeuses

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rosemont

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DENTAIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 110.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-812.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs techniciennes et techniciens à remplir les prescriptions des dentistes, des denturologistes et des médecins. Fabriquer ou réparer toutes les pièces de prothèses buccales. Techniques particulières : prothèses amovibles, matériaux dentaires, couronnes et ponts, montage de précision, céramique dentaire et orthodontie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
110-110-91	Anatomie dentaire I	60
110-111-91	Morphologie dentaire	60
110-120-91	Introduction aux prothèses amovibles	75
110-130-91	Science des matériaux dentaires	45
110-210-91	Anatomie dentaire II	60
110-211-91	Introduction aux couronnes et ponts	120
110-220-91	Prothèses complètes amovibles I	75
110-311-91	Couronnes et ponts I	120
110-320-91	Prothèses complètes amovibles II	60
110-330-91	Prothèses partielles amovibles I	60
110-340-91	Introduction aux prothèses squelettiques	75
110-411-91	Couronnes et ponts II	120
110-420-91	Prothèses complètes amovibles III	60
110-430-91	Prothèses partielles amovibles II	60
110-441-91	Prothèses squelettiques	75
110-501-91	Céramique dentaire I	120
110-511-91	Couronnes et ponts III	120
110-520-91	Prothèses complètes amovibles IV	120
401-110-78	Gestion d'un laboratoire en techniques dentaires	45
SOUS-TOTAL		1 530
plus 495 heures de cours choisis par l'établissement :		
110-540-91	Prothèses complètes amovibles V	120
110-601-91	Céramique dentaire II	120
110-611-91	Couronnes et ponts IV	120
110-621-91	Introduction à la profession	15
110-631-91	Orthodontie	120
TOTAL		2 025

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3223	Techniciens/techniciennes dentaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Édouard-Montpetit

*** * ***

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE MÉDICAL
(collégial)**

STATUT : **Programme en révision**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 310 heures
TOTALE : 2 970 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former une technicienne ou un technicien capable d'effectuer différentes analyses de laboratoire ainsi qu'un ensemble de tâches connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "*Conditions d'admission*" dans l'introduction du présent document.

- **Condition particulière :**

Avoir réussi les cours du secondaire :

Mathématique 064-536;

Physique 054-534 ou (053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

Chimie 051-534 ou (051-564, ancien programme).

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
140-101-91	Techniques instrumentales	90
140-111-91	Introduction à la profession	30
140-201-91	Instrumentation spécialisée	90
140-211-91	Techniques immunologiques	45
140-301-91	Biochimie métabolique	105
140-311-91	Hématologie I	60
140-321-91	Introduction à la microbiologie clinique	75
140-341-91	Histologie descriptive et notions d'histopathologie	75
140-351-91	Contrôle de qualité appliqué	75
140-401-91	Biochimie clinique I	90
140-411-91	Hématologie II	60
140-421-91	Microbiologie clinique I	105
140-441-91	Principes et techniques histopathologiques	90
140-451-91	Hémostase	60
140-511-91	Stage en hématologie	75
140-541-91	Stage en immuno-hématologie	75
140-561-91	Biochimie clinique II	75
140-571-91	Microbiologie clinique II	60
140-581-91	Immuno-hématologie	90
140-651-91	Stage en hémostase	30
140-661-91	Stage d'intégration au milieu de travail	180
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
SOUS-TOTAL		1 935

plus 375 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

140-501-91	Stage en biochimie	165
140-521-91	Stage en microbiologie	165
140-531-91	Stage en histopathologie	45
140-621-91	Stage et laboratoire en biochimie	165
140-631-91	Stage et laboratoire en histopathologie	45
140-641-91	Stage et laboratoire en microbiologie	165
TOTAL		2 310

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3211	Technologues de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Chicoutimi
 Dawson College
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rosemont
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke

*** * ***

SECTEUR 20 :

SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	<i>Collégial :</i>				
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	DEC	1 830	2 490	507
351.03	Techniques d'éducation spécialisée	DEC	2 025	2 685	509
310.02	Techniques d'intervention en délinquance	DEC	1 860	2 520	511
391.01	Techniques d'intervention en loisir	DEC	1 935	2 595	513
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	DEC	1 575	2 235	515
388.01	Techniques de travail social	DEC	2 010	2 670	517
310.03	Techniques juridiques	DEC	1 695	2 355	519
310.A0	Techniques policières	DEC	1 605	2 265	521

SECTEUR 20 :

SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES

DEP

ASP

DEC

Techniques d'éducation en services de garde
#322.03 — DEC — 1 830 h, 2 490 h

Techniques d'éducation spécialisée
#351.03 — DEC — 2 025 h, 2 685 h

Techniques d'intervention en délinquance
#310.02 — DEC — 1 860 h, 2 520 h

Techniques d'intervention en loisir
#391.01 — DEC — 1 935 h, 2 595 h

Techniques de recherche, enquête et sondage
#384.01 — DEC — 1 575 h, 2 235 h

Techniques de travail social
#388.01 — DEC — 2 010 h, 2 670 h

Techniques juridiques
#310.03 — DEC — 1 695 h, 2 355 h

Techniques policières
#310.A0 — DEC — 1 605 h, 2 265 h

TITRE : TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 553-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant. Connaissances sur le développement global de l'enfant, les méthodes et les techniques d'intervention et les attitudes appropriées.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-103-85	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	45
322-106-85	Atelier d'intégration	60
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	45
322-108-85	Séminaire de synthèse	60
322-113-85	L'enfant et l'éveil sonore	45
322-133-85	L'enfant et l'expression plastique	60
322-144-85	L'observation et ses méthodes	45
322-253-85	Stage de sensibilisation	90
322-313-85	Le développement psychomoteur de l'enfant	60
322-333-87	L'enfant et le jeu	45
322-353-85	Stage d'implication	180
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	45
322-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
322-503-85	L'alimentation en milieu de garde	45
322-513-85	L'enfant et la santé	60
322-523-85	L'animateur et l'enfant	60
322-544-85	Développement de l'expression et de la créativité	45
322-603-85	Coordination des ressources en milieu de garde	60
322-653-85	Stage d'intervention	240
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-970-82	Sociologie de la famille	45

SOUS-TOTAL 1 650

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

322-109-85	L'implantation d'un service de garde	45
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-111-85	L'enfant et les nouvelles technologies	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-213-85	Expression sonore	45
322-413-85	L'enfant et les activités psychomotrices	45
322-604-91	L'enfant et la découverte de l'environnement	45

TOTAL 1 830

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4214	Éducateurs/éducatrices de la petite enfance

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de Jonquière
Heritage College
Cégep Marie-Victorin
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme

Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Vanier College
Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Laflèche

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
(collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 351.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des éducatrices et des éducateurs spécialisés qui oeuvreront dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la rééducation, dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal. Ce travail s'effectuera auprès des personnes vivant ou les plus susceptibles de vivre des difficultés d'adaptation souvent reliées à des désordres affectifs, physiques, intellectuels et sociaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
351-121-87	Activités ludiques et sportives	45
351-144-87	L'observation et ses méthodes	45
351-211-87	Activités d'expression	45
351-221-87	Animation des activités en éducation spécialisée	45
351-244-87	Étude des ressources communautaires	45
351-301-87	L'adaptation et sa problématique	45
351-321-87	Approches et techniques d'intervention	45
351-344-87	Techniques de communication	45
351-391-87	Stage de sensibilisation	90
351-401-87	Clientèles et problèmes d'adaptation I	45
351-411-87	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45
351-415-87	Clientèles et problèmes d'adaptation II	45
351-421-87	Processus de l'intervention	45
351-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	60
351-491-87	Stage d'application	300
351-501-87	Éthique professionnelle de l'éducateur spécialisé	45
351-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	45
351-591-87	Stage d'intervention	600
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
SOUS-TOTAL		1 845
plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
351-601-87	Approfondissement sur les clientèles	45
351-611-87	Approfondissement sur les milieux d'intervention	45
351-621-87	Approfondissement sur les approches d'intervention	45
351-631-87	La dimension préventive et communautaire de l'intervention	45
351-641-87	Approfondissement sur l'observation et ses techniques	45
351-651-87	La psychomotricité : moyen d'intervention	45
351-671-87	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45
351-681-87	Sexualité et clientèles en difficulté	45
TOTAL		2 025

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4215	Professeurs/professeures et instructeurs/institutrices en éducation spécialisée

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Champlain Regional College (Lennoxville)
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière

Cégep de La Pocatière

Cégep Marie-Victorin

Cégep de l'Outaouais

Cégep de la Région de l'Amiante

Cégep de Rimouski

Cégep de Saint-Jérôme

Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Sherbrooke

Vanier College

Cégep du Vieux-Montréal

Privé

Collège Laflèche

Collège Mérici

* * *

TITRE : TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (collégial)

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CP

**DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 860 heures
TOTALE : 2 520 heures**

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

**SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour participer à l'élaboration de différents programmes de prévention, de resocialisation, de réinsertion sociale et de collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants, individuellement ou en équipe.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-105-85	Séminaire d'intégration	45
310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-85	Administration de la justice	45
310-312-85	Pénologie	45
310-410-85	Criminologie juvénile	45
310-412-85	Réseau institutionnel juvénile	45
310-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
310-510-85	Criminologie clinique	45
310-544-85	Développement de l'expression de la créativité	45
310-552-85	Séminaire de synthèse	60
310-605-85	Stage de sensibilisation	90
310-606-85	Stage d'implication	120
310-607-85	Stage d'intervention	525
310-644-85	L'observation et ses méthodes	45
310-744-85	Étude des ressources communautaires	45
310-844-85	Techniques de communication I	45
310-914-85	Principes généraux de droit pénal	45
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
SOUS-TOTAL		1 680
plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
310-422-85	Techniques de communication II	45
310-512-85	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
310-542-85	Psychopathologie, déviance et milieu institutionnel	45
310-906-85	Prévention du crime	45
310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	45
310-909-85	Techniques d'animation d'activités	60
310-916-85	Délinquance féminine	45
310-917-85	Notions de droit privé	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
TOTAL		1 860

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4215	Professeurs/professeures et instructeurs/institutrices en éducation spécialisée

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic
Cégep François-Xavier-Garneau
John Abbott College
Cégep de Maisonneuve

* * *

**TITRE : TECHNIQUES D'INTERVENTION EN LOISIR
(collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 391.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 583-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à faire acquérir à l'élève la maîtrise des processus d'intervention dans l'animation et la gestion du loisir, auprès de personnes ou de groupes de diverses catégories. Il permet d'acquérir les habiletés et les techniques de base de l'intervention en loisir ainsi qu'une formation plus spécialisée, selon des aptitudes personnelles dans la pratique de certaines activités de loisir, en fonction de clientèles et de milieux connus.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-901-77	Développement de la personne	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-75	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
391-110-91	Sécurité et premiers soins en loisir	45
391-116-87	Introduction à la profession et au monde du loisir	45
391-119-87	Introduction aux activités de loisirs	60
391-122-87	Le contexte social de la profession	45
391-123-87	Stage de sensibilisation	60
391-124-87	Loisir et animation	75
391-125-87	Introduction aux clientèles et aux milieux de loisir	60
391-126-87	Gestion des organismes et comités de loisir	45
391-127-87	Promotion, publicité et marketing du loisir	45
391-128-87	Stage d'application	105
391-129-87	Gestion des services et programmes de loisir	45
391-144-87	L'observation et ses méthodes	45
391-145-87	Séminaire de synthèse	45
391-331-87	Loisir et organisation communautaire	45
391-344-87	Techniques de communication	45
391-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	60
391-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	45
391-650-87	Stage d'intervention	480
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45

SOUS-TOTAL 1 575

plus 360 heures de cours choisis par l'établissement parmi ceux des 4 blocs ci-dessous :

Compte tenu des objectifs du programme, il serait souhaitable que les collèges retiennent un minimum et un maximum de cours dans chacun des trois premiers blocs suivants (activités, clientèles et milieux), de même qu'ils puissent puiser au quatrième bloc (sujets variés) pour constituer le total de 360 heures de cours à option.

Bloc sur les activités de loisir

391-147-87	Activités de loisir sportif	45
391-148-87	Les jeux et l'intervention en loisirs	45
391-149-87	Les arts et le loisir	45
391-151-87	Expressivité, créativité et création	45
391-152-87	Le tourisme et le loisir	45
391-153-87	Activités sociales et communautaires	45
391-154-87	Activités de plein-air d'été	45
391-155-87	Activités de plein-air d'hiver	45

Bloc sur les clientèles

391-156-87	Clientèles des personnes handicapées	45
391-157-87	Clientèles des enfants et des adolescents	45
391-158-87	Clientèles des personnes âgées	45
391-159-87	Clientèles des milieux municipaux	45
391-176-87	Clientèles des milieux institutionnels	45
391-177-87	Clientèles des milieux commerciaux et industriels	45
391-178-87	Clientèles des milieux de tourisme et de plein-air	45

Bloc sur les milieux

391-179-87	Le loisir dans les milieux municipaux	45
391-181-87	Le loisir dans les milieux institutionnels	45
391-182-87	Le loisir dans les milieux commerciaux et industriels	45
391-183-87	Le loisir dans les milieux de tourisme et de plein-air	45

Bloc des sujets variés

101-191-86	Interprétation de la nature	45
391-184-87	Organisation et gestion des activités de loisir	45
391-185-87	Aménagement et gérance des équipements de loisir	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5254	Instructeurs/institutrices et responsables des programmes de sports et de loisirs

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS**Public**

Dawson College

Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Saint-Laurent

Cégep du Vieux-Montréal

* * *

**TITRE : TECHNIQUES DE RECHERCHE, ENQUÊTE ET
SONDAGE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 384.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 635-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 575 heures
TOTALE : 2 235 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives à la recherche, aux enquêtes et aux sondages.

CONDITIONS D'ADMISSION

• **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :
Mathématique 064-436.

• **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
201-437-77	Analyse statistique	75
350-102-71	Psychologie générale	45
350-903-77	Psychologie sociale	45
384-101-85	Introduction aux techniques de recherche	45
384-111-85	Les instruments du technicien en recherche	45
384-201-78	Méthodologie de la recherche I	45
384-211-85	La cueillette de l'information	45
384-301-85	Méthodologie de la recherche II	45
384-311-78	Le contact psycho-social	60
384-321-85	Entrevue I	60
384-401-85	Recherches sociales	60
384-421-85	Entrevue II	60
384-501-85	Organisation de données quantitatives	60
384-511-85	Recherche et documentation	45
384-531-85	Observation et entrevue de groupe	90
384-541-78	La transmission de l'information	45
384-551-85	Organisation de données qualitatives	45
384-561-85	Théorie et pratique des sondages	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
387-961-83	Changement social	45
412-541-86	Traitement de texte	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
SOUS-TOTAL		1 215
plus environ 360 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
383-935-74	L'économie du Québec	45
384-521-85	Mesures standardisées et normalisées	45
384-601-85	Enquêtes économiques et démographiques	45
384-641-85	Projet de fin d'études	135
384-661-87	Réseaux institutionnels d'information	45
384-901-87	L'enquête soutien à la prise de décision	45
384-902-87	Recherches en santé	45
384-903-87	Traitement de données d'enquête	45
384-904-87	Organisation de données quantitatives II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-430-74	Marketing I	60
420-945-76	Informatique SPSS	45
TOTAL		1 575

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1454	Intervieweurs/intervieweuses et commis aux statistiques
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de Rimouski

Cégep de Rosemont

Privé

Collège Mérici

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 388.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour intervenir dans les situations problématiques, pour aider les personnes et les groupes aux prises avec des problèmes sociaux. Méthodes de solution de problèmes, techniques particulières (entrevue individuelle, animation des groupes et des collectivités). Initiation à la sociologie, à l'intervention sociale, à la politique sociale et aux ressources communautaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales*** :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
388-102-87	Introduction à l'intervention sociale	45
388-103-87	Travail social et actualité	45
388-104-87	Stage de sensibilisation	90
388-144-87	L'observation et ses méthodes	45
388-211-87	Intervention sociale et problèmes sociaux	60
388-221-87	Politique sociale et travail social	60
388-244-87	Étude des ressources communautaires	45
388-301-87	Intervention sociale et dynamique familiale	60
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90
388-344-87	Techniques de communication	45
388-403-87	Stage d'implication	180
388-411-87	Santé et conditions de vie	45
388-421-87	Intervention et législations sociales	60
388-444-87	Animation de groupe et travail d'équipe	60
388-501-87	Stage d'intervention	495
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	60
388-602-87	Projet en organisation communautaire	45
388-925-87	Intervention en situation de crise	45

SOUS-TOTAL 1 830

plus environ **180** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
388-908-87	Intervention sociale et personnes handicapées	45
388-909-89	Intervention sociale et consommation	45
388-913-89	Intervention sociale et condition féminine	45
388-915-87	Intervention sociale auprès des jeunes	45
388-916-87	Intervention sociale et milieu substitut	45
388-917-87	Intervention sociale en milieu de travail	45
388-918-89	Intervention sociale en santé mentale	45
388-923-87	Intervention sociale et suicide	45

388-924-87	Intervention sociale et nouvelles technologies	45
388-926-87	Intervention sociale intégrée	45
388-930-87	Intervention sociale et délinquance	45
388-951-87	Intervention sociale et problèmes sociaux régionaux	45
388-980-89	Intervention sociale et toxicomanies	45
388-982-87	Intervention sociale et vieillissement	45
388-991-87	Intervention sociale et sexualité	45
388-993-92	Intervention sociale interculturelle	45
TOTAL		2 010

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Dawson College
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Jonquière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Trois-Rivières
 Cégep du Vieux-Montréal

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1994**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 695 heures
TOTALE : 2 355 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des compétences dans la recherche documentaire, l'analyse du contenu des documents et la recherche de solutions appropriées à un problème juridique ou à l'exécution d'un mandat; procéder à la recherche en matière de lois, de règlements, de jurisprudence et de doctrine; exécuter les tâches connexes comme l'ouverture et le suivi de dossiers, la gestion de comptes en fiducie, la préparation de dossiers pour audition et la vacation à la cour, au Bureau de la publicité des droits ou à différents services gouvernementaux; connaître les étapes du cheminement des dossiers dans les greffes des tribunaux judiciaires et administratifs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales* :**

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

- **Conditions particulières :**

Avoir réussi le cours du secondaire :

Mathématique de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire de niveau comparable.

- **Conditions particulières du collège :**

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-113-94	Sources et méthodologie du droit	60
310-203-94	Droit civil I	60
310-213-94	Fonctionnement des greffes	45
310-313-94	Droit civil II	60
310-333-94	Procédure civile I	60
310-403-89	Droit criminel I	45
310-413-94	Recherche juridique informatisée	45
310-423-94	Droit civil III	45
310-433-94	Procédure civile II	60
310-513-94	Droit civil IV	45
310-523-94	Fonctionnement du bureau de la publicité des droits	45
310-533-94	Droit civil V	45
310-543-94	Laboratoire de droit litigieux	45
310-593-94	Législation et procédures ouvrières	45
310-643-89	Stages	570
310-653-94	Laboratoire de droit notarial	45
330-942-75	Histoire constitutionnelle du Canada de 1840 à nos jours	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
SOUS-TOTAL		1 515

plus environ 180 heures de cours parmi les suivants :

310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réactions sociales	45
310-503-89	Droit criminel II	45
310-553-94	Droit commercial	60
310-563-89	Droit administratif	45
310-663-94	Droit corporatif	45
310-673-94	Droit des assurances	45
310-683-89	Droit municipal	45
310-693-94	Rédaction de procédures judiciaires	45

TOTAL 1 695

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1443	Commis des services judiciaires
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé
6461	Shérifs et huissiers/huissières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

Cégep Ahuntsic

Cégep François-Xavier-Garneau

Privé

Collège de L'Assomption

Collège Bart (1975)

Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.

Collège O'Sullivan de Montréal Inc.

Séminaire de Sherbrooke

*** * ***

TITRE : **TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT : **Programme révisé en 1996**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.A0

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIFIQUE : 1 605 heures
TOTALE : 2 265 heures

La durée totale inclut des cours de formation générale commune à tous les programmes pour 420 heures, des cours de formation générale propre à ce programme pour 150 heures ainsi que des cours de formation générale complémentaire pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR DE FORMATION : **SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS
ET JURIDIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs policières-patrouilleuses et policiers-patrouilleurs à jouer leurs rôles dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens et l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives. La préoccupation fondamentale du programme concerne le développement intégral de la personnalité à ces niveaux : condition physique optimale, maîtrise de soi et équilibre émotif, capacité d'adaptation à différents milieux et différentes situations, civisme et intégrité et sens des responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION

• Conditions générales* :

Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Formation jugée équivalente par le collège

* Nouvelles conditions applicables à partir de l'automne 1997. Voir la section "Conditions d'admission" dans l'introduction du présent document.

• Conditions particulières :

Avoir réussi le cours du secondaire :

Mathématique de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire de niveau comparable.

• Conditions particulières du collège :

Satisfaction aux conditions particulières établies par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

CODE

OBJECTIFS ET STANDARDS

0099	Appliquer des connaissances relatives aux organisations policières, à la déontologie et à la discipline
009A	Utiliser des méthodes d'observation
009B	Interagir avec des clientèles différenciées
009C	Interagir avec les membres de son organisation
009D	Appliquer des notions de droit privé dans le contexte d'interventions policières
009E	Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées
009F	Dispenser des soins d'urgence en tant que premier répondant
009G	Appliquer des connaissances relatives à l'intervention policière auprès des jeunes en difficulté
009H	Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques
009J	Établir la commission d'un crime
009K	Appliquer des techniques de criminalistique
009L	Utiliser la technologie informatique
009M	Se défendre contre des coups frappés
009N	Utiliser des ressources communautaires
009P	Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs
009Q	Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière pénale
009R	Gérer le stress inhérent au travail policier
009S	Effectuer des interventions de contrôle et de dissuasion liées à la criminalité
009T	Appliquer des techniques de prévention et de lutte contre les incendies
009U	Se défendre dans des combats corps à corps
009V	Concevoir et appliquer des stratégies d'interventions préventives et communautaires
009W	Appliquer des techniques spécialisées de communication policière
009X	Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales
009Y	Appliquer des techniques d'intervention auprès de personnes en état de crise
009Z	Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière de sécurité routière
00A0	Conduire un véhicule de façon préventive
00A1	Maîtriser une personne violente
00A2	Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale

00A3	Effectuer des interventions policières en rapport avec des boissons alcooliques, des drogues et des stupéfiants
00A4	Exercer les pouvoirs et devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux
00A5	Effectuer des interventions policières à l'occasion d'événements criminels
00A6	Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers
00A7	Répondre aux exigences physiques propres au travail policier

Nombre d'heures/contact allouées à la composante de formation spécifique	TOTAL	1 605

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6261	Agents/agentes de police (sauf cadres supérieurs)
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	Cégep de l'Outaouais
Cégep Ahuntsic	Cégep de Rimouski
Cégep d'Alma	Cégep de Sherbrooke
Cégep François-Xavier-Garneau	Cégep de Trois-Rivières
John Abbott College	Privé
Cégep de Maisonneuve	Campus Notre-Dame-de-Foy

* * *

SECTEUR 21 :

SOINS ESTHÉTIQUES

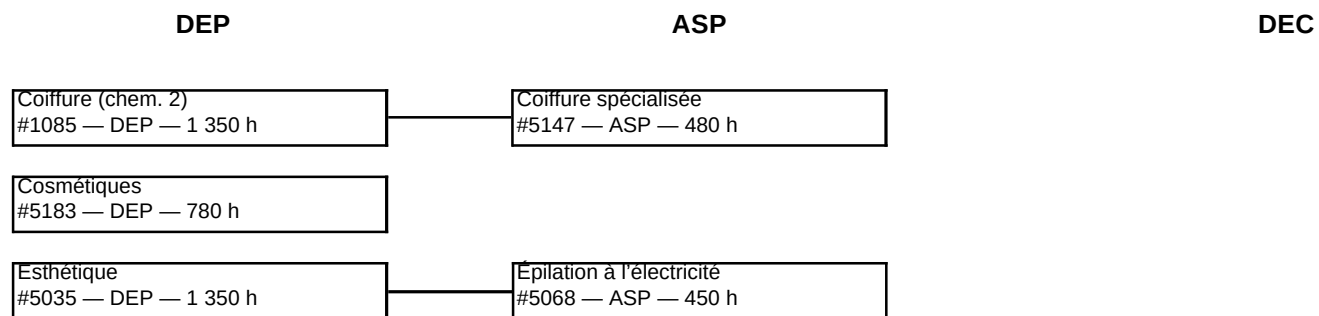
LISTE DES PROGRAMMES

NUMÉRO DE PROGRAMME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE LA FORMATION		PAGE
			SPÉCIFIQUE	TOTALE	
	<i>Secondaire</i>				
1085	Coiffure (chem. 2)	DEP	1 350	—	525
5147	Coiffure spécialisée	ASP	480	—	527
5183	Cosmétiques	DEP	780	—	528
5068	Épilation à l'électricité	ASP	450	—	529
5035	Esthétique	DEP	1 350	—	530

SECTEUR 21 :

SOINS ESTHÉTIQUES

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES



TITRE : **COIFFURE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1989-1990**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 1085

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser les règles et les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité liées à l'usage des produits caustiques et corrosifs, analyser le cuir chevelu et le cheveu, conseiller à la cliente ou au client un style de coiffure qui s'apparente à sa personnalité, se servir des notions de couleur en coloration capillaire, réaliser les tâches courantes en coiffure telles que la coupe de cheveux, la mise en plis, la mise en forme, les mèches et la permanente, réaliser des tâches complémentaires telles que la taille ou le rasage de la barbe, des favoris et de la moustache, accomplir des tâches liées à l'accueil et à la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentis-sages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415011	Métier et démarche de formation	15
415023	Hygiène, santé et sécurité	45
415034	Cuir chevelu et cheveu	60

415043	Style de coiffure	45
415053	Shampooing	45
415068	Coupe de cheveux	120
415075	Mise en plis	75
415086	Mise en forme	90
415091	Premiers soins	15
415102	Bien-être de la clientèle	30
415113	Traitement capillaire	45
415124	Initiation à la coloration	60
415133	Taille et rasage	45
415147	Coloration	105
415158	Permanente	120
415168	Mèches	120
415178	Tâches de coiffure	120
415187	Intégration au milieu de travail	105
415192	Décapage et prépigmentation	30
415211	Défrisage	15
415221	Pièces de cheveux rapportés	15
415232	Accueil et vente	30
TOTAL		1350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6271	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de L'Amiante
CS La Neigette	CS de la Chaudière-Etchemin
CS du Lac Saint-Jean	CS Lévis
CS La Vallière	CS Des Mille-Iles
CS Roberval	CS de L'Industrie
CS de Chicoutimi	CS de Le Gardeur
CEC de Québec	CS Pierre-Neveu
CS des Chênes	CS Tracy
CS de Trois-Rivières	CS de Jacques-Cartier
CSC de Sherbrooke	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)	CS des Cantons
CS de Lakeshore (F) (A)	CS de Valleyfield

CEC de Verdun
CEC de Montréal (F) (A)
CEP du Grand Montréal (A)
CS des Draveurs
CS Rouyn-Noranda
CS de Val-d'Or
CS de Manicouagan
CS de Sept-Iles
CS des Falaises

CS Saint-Hyacinthe
CS de Châteauguay
CS de Châteauguay Valley (A)
CS District de Bedford (A)
Privé
Collège Inter-Dec
Gouvernemental
Centre fédéral de formation (F) (A)
Pénitencier de Donnacona (F) (A)

*** * ***

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
1585 - *Hairdressing (chem. 2)*.

TITRE : **COIFFURE SPÉCIALISÉE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1994-1995**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5147

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 480 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour accomplir les tâches du métier telles qu'elles sont effectuées dans les salons de coiffure haut de gamme. Être en mesure d'utiliser des techniques de communication dans une consultation à la cliente ou au client, d'appliquer les principes de la colorimétrie à la coloration créative, de tracer un croquis de coiffure personnalisée en se fondant sur les données morphologiques du visage et de la silhouette d'une personne, de procéder à des coupes stylisées, de réaliser des styles de permanente associés à des techniques spécialisées d'enroulage et de montage de la chevelure, d'effectuer des colorations créatives en se servant notamment des techniques récentes de balayage, de dégradé de couleurs ou de décoloration. Développer les attitudes et les habiletés nécessaires pour élaborer une coiffure de style qui soit adaptée à la physionomie, la morphologie et à la personnalité de la cliente ou du client. Vendre des services et des produits capillaires ou des accessoires pour rehausser la coiffure.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1085 : Coiffure (chem. 2)
ou 1585 : Hairdressing (chem. 2)
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415213	Dessin de croquis	45
415222	Colorimétrie	30
415242	Consultation	30
415243	Vente personnalisée	45

415255	Coupe stylisée	75
415265	Permanente spécialisée	75
415276	Coloration créative	90
415286	Coiffure de style	90
TOTAL		480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6271	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Neigette
CS de Chicoutimi
CS de Trois-Rivières
CEC de Québec
CS Jérôme-Le Royer
CS de Lakeshore
CS des Mille-Iles

* * *

TITRE : **COSMÉTIQUES (secondaire)**

STATUT : **Nouveau programme, implanté en 1996-1997**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5183

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000. SP

DURÉE DE LA FORMATION : 780 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées aux cosmétiques, aux conseils et à la vente des produits de cosmétologie. Être en mesure d'utiliser des techniques de communication, de développer les moyens promotionnels, d'effectuer des maquillages, de consulter la clientèle sur les produits cosmétiques capillaires, pour le visage, le corps et les produits de parfumerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415411	Métier et formation	15
415424	Communication	60
415433	Techniques de vente	45
415444	Opérations de gestion	60
415454	Produits de parfumerie	60

415464	Produits capillaires	60
415475	Moyens promotionnels	75
415486	Cosmétiques pour le visage	90
415495	Cosmétiques pour le corps	75
415507	Maquillage	105
415512	Moyens de recherche d'emploi	30
415527	Intégration au milieu de travail	105
TOTAL		780

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6481	Conseillers/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines et autres conseillers/conseillères en soins personnalisés
6482	Esthéticiens/esthéticiennes, électrologistes et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public
CEC de Québec
CS de Lakeshore
CS Sainte-Croix

* * *

TITRE : ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ (secondaire)

STATUT : Programme implanté en 1992-1993

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5068

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000.SP

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR DE FORMATION : SOINS ESTHÉTIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier des soins et exécuter diverses techniques d'épilation à l'électricité telle celle des courants combinés, connaître les effets des techniques utilisées et des décisions à prendre pour exécuter de façon efficace et sécuritaire des soins d'épilation à l'électricité, comprendre les liens qui existent entre les pathologies d'ordre systémique, les fonctions de la peau et les effets physiologiques des courants électriques et des principes scientifiques sous-jacents à leur utilisation efficace et sécuritaire; acquérir les compétences relatives à la psychologie et à l'éthique professionnelle en milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 5035 : Esthétique
ou 5535 : Aesthetic Care
ou Apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
417011	Éthique professionnelle	15
417021	Hygiène et sécurité	15
417031	Appareil pilo-sébacé	15
417043	Consultation	45
417055	Épilation - membres inférieurs	75
417066	Épilation - régions du corps	90
417072	Épilation - courant galvanique	30
417087	Épilation - courants combinés	105
417094	Épilation - visage et cou	60
TOTAL		450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6482	Esthéticiens/esthéticiennes, électrologistes et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public

CS La Neigette
CS de Chicoutimi
CEC de Québec
CS des Chênes
CSC de Sherbrooke
CS de Lakeshore (F) (A)
CS Sainte-Croix

CEC de Montréal

CS des Draveurs
CS Rouyn-Noranda
CS Chomedey de Laval
CS Saint-Jean sur Richelieu

Privé

École d'esthétique Édith Serei (F) (A)
Collège Inter-Dec (F) (A)

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants :
5568 - *Electrolysis*.

TITRE : **ESTHÉTIQUE (secondaire)**

STATUT : **Programme implanté en 1991-1992**

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 5035

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000. SP

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR DE FORMATION : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de l'équipement et des produits afin d'effectuer des soins du visage, des maquillages, exécuter des soins esthétiques des mains et des pieds, épiler, accomplir des tâches de gestion et différentes tâches du métier dans le but de répondre aux besoins de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires (DES)

OU

- Âge : au moins 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours ET langue d'enseignement, langue seconde et mathématique de 4^e secondaire ou apprentissages équivalents reconnus conformément aux articles 232 ou 250 de la Loi

OU

- Âge : au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et préalables fonctionnels prescrits selon l'article 465 de la Loi

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
416011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
416022	Hygiène et sécurité	30
416032	Appareils et équipement	30
416046	Systèmes du corps humain	90
416052	Communication interpersonnelle	30
416064	Examen de la peau	60
416071	Relations professionnelles	15
416086	Cosmétologie	90
416094	Massage manuel	60

416108	Facial de base	120
416112	Gestion quotidienne	30
416123	Vente personnalisée	45
416137	Maquillage de base	105
416144	Manucure	60
416157	Épilation à la cire	105
416168	Traitement facial	120
416174	Maquillage personnalisé	60
416182	Soins esthétiques des pieds	30
416196	Soins du visage	90
416202	Soins du dos	30
416212	Information sur les soins du corps	30
416227	Intégration au milieu de travail	105
TOTAL		1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CNP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6482	Esthéticiens/esthéticiennes, électrologistes et personnel assimilé

ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

Public	CS de Sept-Iles
CS La Neigette	CS des Falaises
CS du Lac Saint-Jean	CS de L'Amiante
CS de Chicoutimi	CS de la Chaudière-Etchemin
CEC de Québec	CS Lévis
CS des Chênes	CS Chomedey de Laval
CS de Trois-Rivières	CS de L'Industrie
CSC de Sherbrooke	CS de Jacques-Cartier
CS Jérôme-Le Royer (F) (A)	CS Saint-Jean sur Richelieu
CS de Lakeshore (F) (A)	CS Saint-Hyacinthe
CS Sainte-Croix	CS de Châteauguay
CEC de Verdun	Privé
CEC de Montréal (F) (A)	École d'esthétique Édith Serei
CS des Draveurs	Collège Inter-Dec
CS Rouyn-Noranda	

* * *

Note : Ce programme est offert en langue anglaise sous le numéro et le titre suivants : 5535 - *Esthetics*.

**Régimes pédagogiques applicables
à la formation professionnelle**

- Document 1 :** Extraits du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* portant sur la formation professionnelle pour les jeunes
- Document 2 :** *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle*
- Document 3 :** *Les services éducatifs du secteur de la formation professionnelle offerts par les commissions scolaires selon le statut (jeune ou adulte), dans le cadre des régimes pédagogiques**

* Document préparé par la DGFPT du MEQ.

Articles de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) mentionnés dans les documents de cette annexe

Fréquentation obligatoire

14. Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. (1988, c. 84, a. 14; 1990, c. 8, a. 2.)

Reconnaissance

232. La commission scolaire reconnaît, conformément aux critères ou conditions établis par le ministre, les apprentissages faits par l'élève autrement que de la manière prescrite par le régime pédagogique. (1988, c. 84, a. 232.)

Services d'accueil et acquis scolaires

250. La commission scolaire organise et offre des services d'accueil et de référence relatifs aux services éducatifs pour les adultes.

Elle reconnaît, conformément aux critères ou conditions établis par le ministre, les acquis scolaires et extra-scolaires faits par une personne inscrite aux services éducatifs pour les adultes. (1988, c. 84, a. 250.)

Conditions d'admission

465. Le ministre peut établir, sous réserve de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques, des conditions d'admission aux spécialités professionnelles. (1988, c. 84, a. 465.)

Document 1 : Extraits du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*
(Décret 74-90 du 24 janvier 1990, modifié par les décrets 1636-92 du 11 novembre 1992,
586-94 du 24 avril 1994 et 514-96 du 15 mai 1996)

CHAPITRE III :
Cadre d'organisation des services éducatifs

SECTION 2 :
Formation professionnelle

Structure

46. La formation professionnelle est offerte selon les voies suivantes : la formation conduisant au diplôme d'études professionnelles et la formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle.

47. La formation conduisant au diplôme d'études professionnelles permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

48. La formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle correspond à des programmes d'études complémentaires à la suite d'une formation professionnelle initiale. Elle conduit à une spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession.

49. Cet article a été abrogé.

50. Cet article a été abrogé.

Admission

51. Un élève est admis à un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles s'il satisfait à l'une des conditions suivantes :

- 1° ou bien, il est titulaire du diplôme d'études secondaires ou il possède les équivalences d'études reconnues conformément à l'article 232 de la loi;
- 2° ou bien il a atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où il commence sa formation professionnelle et il doit, selon les conditions d'admission du programme auquel il s'inscrit, avoir obtenu les unités de 3^e ou de 4^e secondaire ou se voir reconnaître les apprentissages équivalents reconnus

conformément à l'article 232 de la Loi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et, le cas échéant, les unités additionnelles particulières relativement à ce programme;

- 3° ou bien il a atteint l'âge de 18 ans et il possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme conformément à l'article 465 de la loi;
- 4° ou bien il a accumulé les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et il s'inscrit dans un programme de formation professionnelle dont les unités comprennent les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

52. Un élève est admis à un programme d'études conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle s'il est titulaire du diplôme d'études professionnelles exigé, à titre de préalable, par le programme d'études ou s'il possède les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 232 de la loi.

Calendrier scolaire et temps prescrit

53. Le calendrier scolaire de l'élève admis à un programme d'études de formation professionnelle varie selon la durée du programme d'études choisi.

54. Les jours suivants sont des jours de congé pour l'élève :

- 1° le samedi et le dimanche;
- 2° le 1^{er} juillet;
- 3° le premier lundi de septembre;
- 4° les 24, 25 et 26 décembre;
- 5° les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier;
- 6° le Vendredi saint;
- 7° le lundi de Pâques;
- 8° le 24 juin.

Malgré le premier alinéa, l'élève peut être appelé exceptionnellement à participer à des activités reliées à un programme d'études durant un de ces jours ou durant ces jours.

55. Pour l'élève admis à la formation professionnelle, la semaine ordinaire de 5 jours complets comprend un minimum de 25 heures consacrées aux services éducatifs. Les activités relatives aux services complémentaires peuvent être organisées durant ce temps ou au-delà de ce temps.

56. Une unité comprend normalement 15 heures d'activités d'apprentissage.

57. Cet article a été abrogé.

58. Sous réserve de l'article 56, la durée minimale d'un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles est de 600 heures.

59. La durée de la formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle varie selon la durée du programme d'études choisi. L'élève admis à un programme reçoit un enseignement exclusivement consacré à sa formation professionnelle.

60. Cet article a été abrogé.

Renseignements ou documents à remettre à l'élève ou à ses parents

61. Les parents de l'élève ou l'élève lui-même, s'il est majeur, doivent recevoir, au début de sa formation professionnelle, les règlements généraux et le calendrier des activités de l'école, un résumé de ses cours, la liste des manuels ainsi que le nom de tous les enseignants qui lui donnent des cours.

Manuels scolaires, matériel didactique et catégories de matériel didactique

62. Lorsque la liste des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés indique, pour un programme d'études donné, un ou plusieurs manuels, l'élève doit disposer personnellement d'un ou des manuels choisis conformément à la loi.

Lorsque la liste des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés comporte, pour un programme d'études donné, du matériel ou des catégories de matériel, l'élève doit avoir accès à du matériel ou des catégories de matériel choisis conformément à la loi.

Évaluation des apprentissages

63. L'atteinte par l'élève des objectifs obligatoires déterminés dans un programme d'études fait l'objet d'une évaluation conduite selon les normes et les modalités arrêtées par la commission scolaire ou le ministre selon leur responsabilité respective.

64. Un élève obtient les unités rattachées à un cours lorsque l'évaluation démontre qu'il a atteint l'objectif obligatoire de ce cours.

65. La commission scolaire doit assurer que les parents de chaque élève ou l'élève lui-même, s'il est majeur, reçoivent, au moins 4 fois par année scolaire, un rapport d'évaluation écrit sur le rendement scolaire de l'élève et son assiduité. Ces 4 rapports sont des bulletins scolaires.

66. Le bulletin scolaire doit fournir au moins les informations suivantes :

- 1° l'année scolaire;
- 2° la classe;
- 3° le nom de la commission scolaire;
- 4° les nom et prénom de l'élève;
- 5° le code permanent de l'élève;
- 6° la date de naissance de l'élève;
- 7° les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, soit des parents, soit de l'un ou l'autre des parents, soit de la personne qui en tient lieu ou, le cas échéant, dans le cas de l'élève majeur, son adresse et son numéro de téléphone;
- 8° le lien de parenté ou de responsabilité entre l'élève et le destinataire du bulletin;
- 9° les nom et prénom du directeur;
- 10° les noms et prénoms des enseignants de l'élève;
- 11° les nom, adresse et numéro de téléphone de l'école;
- 12° la date de publication de chaque bulletin;
- 13° le signe d'authentification de la commission scolaire, sceau ou autre, ou la signature du directeur;
- 14° le code et le titre de chacun des cours;
- 15° les résultats consignés pour chaque cours;
- 16° le nombre d'unités afférentes à chaque cours;
- 17° les données relatives à l'assiduité de l'élève;
- 18° le nombre total d'heures du programme d'études.

Conservation des résultats scolaires

67.

Les derniers résultats obtenus par l'élève, dans chaque cours d'un programme de formation professionnelle, sont conservés par la commission scolaire conformément à la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1).

Seules les personnes suivantes sont autorisées à consulter et à obtenir copie de ces résultats :

- 1° l'élève ou son représentant;
- 2° le titulaire de l'autorité parentale;
- 3° l'héritier ou le successeur de l'élève;
- 4° les membres du personnel de direction, du personnel professionnel et du personnel enseignant de l'école qui sont responsables de l'éducation scolaire de l'élève, ainsi que les membres du personnel cadre et du personnel professionnel de la commission scolaire dont les fonctions sont directement reliées à sa formation scolaire et à son développement général;
- 5° le ministre ou son représentant.

CHAPITRE V : Sanction des études

SECTION 2 : Formation professionnelle

73. Cet article a été abrogé.

74. Le ministre décerne le diplôme d'études professionnelles, avec mention du métier ou de la profession, à l'élève qui a obtenu toutes les unités du programme d'études choisi.

75. Le ministre décerne l'attestation de spécialisation professionnelle, avec mention de la spécialité, à l'élève qui a obtenu toutes les unités du programme d'études choisi.

76. Cet article a été abrogé.

Document 2 : *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle*
Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3, a. 448)

**CHAPITRE I :
Champ d'application**

1. Le présent règlement régit les services éducatifs offerts aux adultes en formation professionnelle.

**CHAPITRE II :
Nature et objectifs des services éducatifs**

**SECTION I :
Services éducatifs**

2. Les services éducatifs offerts aux adultes en formation professionnelle comprennent des services de formation et des services complémentaires.

Ils ont pour objet :

- 1° de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- 2° de faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- 3° de favoriser son accès, son maintien ou son retour sur le marché du travail;
- 4° de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- 5° de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

**SECTION II :
Services de formation**

3.

Les services de formation sont ceux qui sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences et des apprentissages visés par les programmes d'études offerts à l'adulte.

Ils visent également ceux qui sont liés au soutien pédagogique et à l'environnement éducatif dans lequel l'adulte fait ses apprentissages, de son entrée en formation jusqu'au terme de celle-ci.

4. Les services de formation ont pour objet :

- 1° de développer les compétences de l'adulte, c'est-à-dire les connaissances et les habiletés qui lui sont nécessaires pour exercer un métier ou une profession;
- 2° de développer les compétences de l'adulte de façon à lui permettre de poursuivre éventuellement des études.

5. Les services de formation comprennent des services d'enseignement et des services d'appui à la formation.

6. Les services d'enseignement ont pour objet d'aider l'adulte à acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Les services d'enseignement comprennent :

- 1° des services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles;
- 2° des services de formation conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle.

7. Les services d'appui à la formation ont pour objet de soutenir l'adulte dans son cheminement éducatif. Les services d'appui à la formation comprennent :

- 1° des services d'assistance aux autodidactes;
- 2° des services d'accueil et d'aide;
- 3° des services d'appui pédagogique.

8. Les services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) correspondent à des programmes d'études qui ont pour but d'offrir à l'adulte une formation professionnelle initiale à la fois polyvalente et fonctionnelle, qui lui permettra d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

9.

Les services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) correspondent à des programmes d'études qui ont pour but de permettre à l'adulte l'accès à une formation spécialisée complémentaire dans un métier ou une profession à la suite d'une formation professionnelle initiale ou de l'exercice du métier ou de la profession afférent au programme d'études.

10. Les services d'assistance aux autodidactes ont pour objet d'aider l'adulte à poursuivre une formation menant à l'obtention d'une sanction ministérielle; ces services prennent notamment la forme d'études et de travaux personnels, de soutien à distance, de rencontres individuelles ou de groupe.

11. Les services d'accueil et d'aide ont pour objet de permettre à l'adulte :

- 1° de préciser son projet de formation en fonction des acquis antérieur et des objectifs visés;
- 2° d'explorer les voies et ressources disponibles;
- 3° le cas échéant, d'avoir recours à une ressource particulière.

12. Les services d'appui pédagogique ont pour objet d'assister l'adulte qui éprouve des difficultés d'apprentissage en cours de formation, de faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre ou d'une étape à une autre.

SECTION III : Services complémentaires

13. Les services complémentaires sont ceux qui sont liés aux conditions personnelles et sociales dans lesquelles l'adulte fait ses apprentissages, de son accueil jusqu'au terme de sa formation.

14. Les services complémentaires ont pour objet d'aider l'adulte dans la réalisation progressive de son projet de formation, de le soutenir par des services professionnels et de contribuer au développement de son autonomie.

15. Les services complémentaires comprennent des services d'information sur les ressources du milieu.

CHAPITRE III : Admission et inscription

16. Tout adulte qui désire être admis aux services éducatifs dispensés par une commission scolaire doit lui en faire la demande.

17. La demande d'admission doit comprendre au moins les informations suivantes :

- 1° les nom et prénom de l'adulte;
- 2° l'adresse de sa résidence;
- 3° les noms et prénoms des parents ainsi que leur adresse de résidence, dans le cas d'un élève mineur.

18. Une première demande d'admission doit être accompagnée d'un acte ou d'un certificat de naissance de l'adulte.

Si, pour une des raisons mentionnées aux articles 130 et 139 du Code civil du Québec (1991, c. 64), la personne qui fait une demande d'admission ne peut fournir un acte ou un certificat de naissance, celle-ci doit être accompagnée d'une déclaration écrite sous serment faite par elle, si elle est majeure, ou faite par elle ou l'un de ses parents si elle est mineure et qui atteste de sa date et de son lieu de naissance.

La demande d'admission d'une personne qui a déjà fréquenté une école ou un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un document officiel sur lequel figure le code permanent qui lui a été attribué par le ministère de l'Éducation.

19. La commission scolaire informe l'adulte de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission.

20. Si l'adulte est admis, la commission scolaire procède à son inscription dans un centre de formation.

CHAPITRE IV : Cadre d'organisation des services de formation

SECTION I : Temps prescrit et calendrier scolaire

21. Un maximum de 35 heures par semaine est consacré aux activités de formation. Une heure fait référence à une durée de 60 minutes.

L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités de formation au-delà du temps hebdomadaire prévu au premier alinéa.

22. Les jours suivants sont des jours de congé pour l'adulte :

- 1° le 1^{er} juillet;
- 2° le premier lundi de septembre;
- 3° les 24, 25 et 26 décembre;

- 4° les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier;
- 5° le Vendredi saint;
- 6° le lundi de Pâques;
- 7° le 24 juin.

L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités liées aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

SECTION II :

Manuels scolaires et matériel didactique

23. La commission scolaire met à la disposition de l'adulte les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études.

SECTION III :

Admissibilité aux programmes d'études

24. Une personne admise à un programme conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

- 1° elle est titulaire du diplôme d'études secondaires (DES), ou elle possède les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la loi sur l'instruction publique;
- 2° elle doit, selon les conditions d'admission du programme auquel elle s'inscrit, avoir obtenu les unités de 3^e ou de 4^e secondaire ou se voir reconnaître les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la loi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et, le cas échéant, les unités additionnelles particulières propres à ce programme.

Toutefois, peut être admise conditionnellement à un programme conduisant au DEP, la personne qui n'a obtenu les unités requises de 3^e ou de 4^e secondaire que dans deux des trois matières prescrites. La personne ainsi admise devra obtenir les unités manquantes dans un délai de 6 mois suivant le début de sa formation et elle devra s'inscrire à des cours totalisant un minimum de 15 unités pendant ce délai, incluant les activités rattachées aux unités manquantes;

- 3° elle a atteint l'âge de 18 ans et elle possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme conformément à l'article 465 de la loi.

25. Une personne est admise à un programme d'études menant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

- 1° elle est titulaire du diplôme d'études professionnelles (DEP) exigé, à titre de préalable, par le programme d'études;
- 2° elle possède les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la loi.

26. Une personne est admise à un programme ou à un cours sanctionné par une attestation de formation (AF) si elle satisfait aux exigences d'admission définies pour ce programme ou ce cours par la commission scolaire.

SECTION IV :

Durée des programmes d'études

27. La durée minimale d'un programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) est de 600 heures et celle d'un programme d'études conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) est de 450 heures.

28. Un cours est un ensemble d'activités d'apprentissage auquel est attribué un nombre d'unités.

29. Une unité équivaut à 15 heures de formation.

SECTION V :

Gratuité des services de formation

30. La personne titulaire d'un diplôme ou d'une attestation sanctionnant un programme de formation professionnelle ou possédant les apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la loi doit, pour avoir droit à la gratuité des services de formation, s'inscrire simultanément, pour la durée de la formation, à des cours totalisant un minimum de 15 unités.

31. Une personne qui n'a pas atteint les objectifs du programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans le temps alloué correspondant à la durée du programme d'études majorée de 20 p. 100 n'a plus droit à la gratuité de ces services de formation.

CHAPITRE V :

Évaluation des apprentissages et sanction des acquis

SECTION I :

Objectifs

32. Les activités d'évaluation ont pour objet d'informer l'adulte et le personnel enseignant du degré de maîtrise que l'adulte a atteint en cours d'apprentissage.

33. Les activités de sanction ont pour objet de reconnaître les apprentissages scolaires et extra-scolaires de l'adulte.

SECTION II :

Sanction

34. Le ministre, conformément à l'article 463 de la Loi, détermine et fait connaître la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles il impose des épreuves qui seront utilisées aux fins de sanction.

35. L'adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue de l'obtention d'unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant.

36. La commission scolaire s'assure que l'adulte reçoit un relevé de ses apprentissages, au moins deux fois par année.

37. Le ministre décerne le diplôme d'études professionnelles (DEP), avec mention du métier ou de la profession, à l'adulte qui a obtenu toutes les unités du programme d'études.

38. Le ministre décerne l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), avec mention de la spécialité, à l'adulte qui a obtenu toutes les unités du programme d'études.

CHAPITRE VI :

Dispositions diverses

39. Le ministre permet une dérogation à une disposition du présent règlement, sur demande motivée de l'adulte ou des parents de l'élève mineur ou de la commission scolaire, pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à l'adulte ou à une catégorie d'adultes.

40. Le ministre établit des modalités d'application et prévoit toute mesure en vue de permettre l'application progressive des dispositions du présent règlement.

41. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 1994.

Document 3 : Les services éducatifs du secteur de la formation professionnelle offerts par les commissions scolaires selon le statut (jeune ou adulte), dans le cadre des régimes pédagogiques

Référence pour les jeunes : *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*

Référence pour les adultes : *Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation professionnelle*

Jeune	Adulte
Accès aux services éducatifs Le jeune a droit aux services d'enseignement secondaire en vertu des articles 1 et 14 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et en vertu de l'article 79 du <i>Régime pédagogique de l'enseignement secondaire</i>. L'élève jeune peut, à compter de la première journée du calendrier de l'année scolaire qui suit celle où il a atteint l'âge de 18 ans (ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée), bénéficier des services éducatifs de niveau secondaire pour au plus une année scolaire, pour autant qu'il lui soit possible de satisfaire, durant cette période, aux exigences prescrites par le <i>Régime pédagogique de l'enseignement secondaire</i> pour l'obtention d'un DEP ou d'une ASP. À l'intérieur du calendrier scolaire allant du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997. — <i>Est considéré jeune</i> : – l'élève qui atteint l'âge de 16 ans; – l'élève qui atteint l'âge de 19 ans et qui pourra satisfaire durant cette année aux exigences pour l'obtention du DEP ou de l'ASP; – l'élève handicapé qui atteint l'âge de 21 ans; – l'élève handicapé qui atteint l'âge de 22 ans et qui pourra satisfaire durant cette année aux exigences pour l'obtention du DEP ou de l'ASP. — <i>Peut être considéré jeune</i> (dans le cas où une personne peut légalement être un jeune ou un adulte, elle peut choisir son statut). – l'élève qui atteint l'âge de 16 ans durant l'année scolaire précédente.	Accès aux services éducatifs L'adulte a droit aux services éducatifs en vertu de l'article 2 de la <i>Loi sur l'Instruction publique</i>. L'adulte déjà titulaire d'un DEP ou d'une ASP doit, pour avoir droit à la gratuité des services éducatifs, s'inscrire simultanément, pour la durée de la formation, à des cours totalisant un minimum de 15 unités (art. 30). De plus, l'adulte qui n'a pas atteint les objectifs du programme menant à un DEP ou à une ASP dans le temps correspondant à la durée du programme majorée de 20% n'a plus droit à la gratuité de ces services éducatifs (art. 31). À l'intérieur du calendrier scolaire allant du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997. — <i>Est considéré adulte</i> : – l'élève qui atteint l'âge de 20 ans; – l'élève handicapé qui atteint l'âge de 23 ans. — <i>Peut être considéré adulte</i> (dans le cas où une personne peut légalement être un jeune ou un adulte, elle peut choisir son statut) : – l'élève qui atteint l'âge de 16 ans durant l'année scolaire précédente.

Jeune	Adulte
Nature et principaux objectifs des services éducatifs Les services éducatifs que les commissions scolaires ont le mandat d'offrir à l'élève jeune comprennent : – des services d'enseignement; – des services complémentaires; – des services particuliers (art. 1). Les services d'enseignement sont constitués de cours proprement dits. Ils sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des apprentissages. Ils ont notamment pour but de développer la compétence de l'élève en vue de l'exercice d'une activité professionnelle (art. 2). Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression continue de l'élève. Ils sont constitués : – de services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative; – de services d'éducation aux droits et aux responsabilités; – de services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales; – de services d'encadrement et de surveillance de l'élève; – de services d'animation pastorale catholique ou d'animation religieuse protestante; – de services d'orientation scolaire et professionnelle; – de services de psychologie; – de services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée; – de services d'orthophonie; – de services de santé et de services sociaux en milieu scolaire (art. 3 à 14). Les services particuliers ont pour but de permettre à l'élève de profiter pleinement des autres services éducatifs. Ils sont constitués : – de services d'aide à l'intégration scolaire et sociale et à l'apprentissage de la langue française pour des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle; – de services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier; – de services d'orthopédagogie (art. 15 à 19).	Nature et principaux objectifs des services éducatifs Les services éducatifs que les commissions scolaires ont le mandat d'offrir à l'élève adulte comprennent : – des services de formation; – des services complémentaires (art. 2). Les services de formation sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des apprentissages. Ils ont notamment pour but de développer les compétences de l'adulte (c'est-à-dire les connaissances et habiletés qui lui sont nécessaires pour exercer un métier ou une profession) et ce, de façon à lui permettre de poursuivre éventuellement des études. Les services de formation sont constitués de services d'enseignement (dont des cours proprement dits) et de services d'appui à la formation (dont des services d'assistance aux autodidactes, des services d'accueil et d'aide et des services d'appui pédagogique) (art. 3 à 12). Les services complémentaires sont liés aux conditions personnelles et sociales dans lesquelles l'adulte fait ses apprentissages, de son accueil jusqu'au terme de sa formation. Ils ont pour but d'aider l'adulte dans la réalisation progressive de son projet de formation. Ils comprennent des services d'information sur les ressources du milieu (art. 13, 14 et 15).

Jeune	Adulte
Cadre d'organisation - Structure La formation professionnelle est offerte selon deux voies. — Une première permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession et mène au <i>Diplôme d'études professionnelles</i> (DEP) émis par le ministre. La durée minimale d'un programme menant au DEP est de 600 heures. — Une deuxième permet la spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et mène à l'<i>Attestation de spécialisation professionnelle</i> (ASP) émise par le ministre. La durée minimale d'un programme menant à l'ASP est de 450 heures (art. 46, 47, 48, 58, 59, 74 et 75). Conditions d'admission <i>Pour être admis au DEP, l'élève jeune doit :</i> — être titulaire du <i>Diplôme d'études secondaires</i> (DES)¹; — ne plus être assujéti à l'obligation de fréquentation scolaire et avoir obtenu les unités de 3^e ou de 4^e secondaire¹, selon le programme choisi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique (des unités additionnelles peuvent être exigées pour certains programmes); — avoir 18 ans et posséder les préalables fonctionnels (constitués des préalables spécifiques et du test mesurant le niveau de développement général) exigés pour ce programme (art. 51). <i>Pour être admis à l'ASP, l'élève jeune doit :</i> — être titulaire du <i>Diplôme d'études professionnelles</i> exigé à titre de préalable¹. — que la commission scolaire reconnaisse² à l'élève des apprentissages équivalents (soit une expérience de travail suffisamment pertinente, longue et diversifiée pour qu'il puisse réussir son programme) (art. 52).	Cadre d'organisation - Structure La formation professionnelle est offerte selon deux voies : — Une première permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession et mène au <i>Diplôme d'études professionnelles</i> (DEP) émis par le ministre. La durée minimale d'un programme menant au DEP est de 600 heures. — Une deuxième permet la spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et mène à l'<i>Attestation de spécialisation professionnelle</i> (ASP) émise par le ministre. La durée minimale d'un programme menant à l'ASP est de 450 heures (art. 27, 37 et 38). Conditions d'admission <i>Pour être admis au DEP, l'élève adulte doit :</i> — être titulaire du <i>Diplôme d'études secondaires</i> (DES)¹; — ne plus être assujéti à l'obligation de fréquentation scolaire et avoir obtenu les unités de 3^e ou de 4^e secondaire¹, selon le programme choisi, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique (des unités additionnelles peuvent être exigées pour certains programmes); — avoir 18 ans et posséder les préalables fonctionnels (constitués des préalables spécifiques et du test mesurant le niveau de développement général) exigés pour ce programme (art. 24). <i>Pour être admis à l'ASP, l'élève adulte doit :</i> — être titulaire du <i>Diplôme d'études professionnelles</i> exigé à titre de préalable¹. — que la commission scolaire reconnaisse² à l'élève des apprentissages équivalents (soit une expérience de travail suffisamment pertinente, longue et diversifiée pour qu'il puisse réussir son programme) (art. 25).
1. Ou posséder les équivalences d'études reconnues conformément à l'article 232 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. 2. Conformément aux articles 232 et 250 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>.	

Jeune	Adulte
Modalités d'admission et inscription Toute personne qui désire être admise aux services éducatifs offerts par une commission scolaire doit lui en faire la demande (art. 20). La demande d'admission doit comprendre les informations suivantes (art. 21 et 22) : – les noms et prénoms de la personne et, si elle est mineure, de ses parents; – l'adresse de sa résidence et, si elle est mineure, de ses parents; – la langue d'enseignement demandée; – sa religion (catholique, protestante, aucune ou autre); – dans le cas d'une première demande d'admission dans une commission scolaire, un acte de naissance (ou une copie authentifiée). La commission scolaire informe la personne ou ses parents, si elle est mineure, de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission (art. 24). La commission scolaire procède annuellement à l'inscription des élèves dans ses écoles (art. 26).	Modalités d'admission et inscription Toute personne qui désire être admise aux services éducatifs offerts par une commission scolaire doit lui en faire la demande (art. 16). La demande d'admission doit comprendre les informations suivantes (art. 17 et 18) : – les noms et prénoms de la personne et, si elle est mineure, de ses parents; – l'adresse de sa résidence et, si elle est mineure, de ses parents; – dans le cas d'une première demande d'admission dans une commission scolaire, un acte de naissance (ou une copie authentifiée). La commission scolaire informe la personne ou ses parents, si elle est mineure, de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission (art. 19). Si la personne est admise, la commission scolaire procède à son inscription dans un <i>Centre de formation</i> (art. 20).

**Régimes pédagogiques applicables
à la formation technique**

- Document 1 :** *Règlement sur le régime des études collégiales.* Il a été édicté le 14 juillet 1993 en remplacement du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* du 29 février 1984.
- Document 2 :** Ce nouveau régime pédagogique s'applique progressivement selon la *Décision du ministre de l'Éducation* émise le 6 janvier 1994.
- Document 3 :** *Règlement sur le régime pédagogique du collégial.* Il continue à s'appliquer sur les objets qui ne sont pas encore touchés par le nouveau régime pédagogique.

NOTE

Lors de l'application à la session d'automne 1994 de l'article 16 du nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales*, les programmes sanctionnés par un **certificat d'études collégiales** (CEC) ou par un **diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial** (DPEC) demeurent en vigueur et leur codification reste la même jusqu'à ce que le Ministre en décide autrement.

Les étudiantes et les étudiants inscrits dans un de ces programmes avant la session d'automne 1994 obtiendront, à la réussite de tous les cours qui le composent, un CEC ou un DPEC émis par le Ministre.

Depuis le début de la session d'automne 1994, les étudiantes et les étudiants qui s'inscrivent dans un de ces programmes obtiendront, à la réussite de tous les cours qui le composent, une attestation d'études collégiales (AEC) émise par l'établissement.

Document 1 : *Règlement sur le régime des études collégiales*
(L.R.Q., c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11)

PRÉSENTATION

Le *Règlement sur le régime des études collégiales* a été dicté par décret du gouvernement le 14 juillet 1993 (Décret 1006-93) modifié le 26 avril 1995 (Décret 551-95), en application des dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., c. C-29, a. 18; c. 25, a. 11). Il remplace le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* de 1984, sous réserve des mesures d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 18 de la Loi. Le nouveau Règlement a été établi à la suite des travaux de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, à l'automne 1992 et au printemps 1993, sur l'avenir de l'enseignement collégial et sur les objectifs qui lui sont propres.

**SECTION I :
Définitions**

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :



«*objectif*» : compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser;

«*programme*» : ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés;

«*standard*» : niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint;

«*unité*» : mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage.

**SECTION II :
Admission des étudiants**

2. Est admissible à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

1° elle est titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles décerné par le ministre de l'Éducation en application de l'article 471 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3);



3° elle satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme que peut établir le ministre;

4° elle satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission établies par le collège en application de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Un collège peut toutefois admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

3. Les conditions particulières d'admission à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales établies par le collège ne peuvent avoir pour effet d'exiger la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles décerné par le ministre de l'Éducation, ceux visés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 2, ou ceux exigés à titre de conditions particulières d'admission à un programme d'études établies par le ministre.

Toutefois, elles peuvent rendre obligatoires des activités de mise à niveau que peut déterminer le ministre. Ces activités donnent droit au nombre d'unités déterminé par le ministre mais ne peuvent être attribuées pour l'obtention du diplôme d'études collégiales.

[Redacted text block]

SECTION III :
Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales

5. Le ministre établit les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.

Ces programmes sont de deux types :

- 1° les programmes d'études préuniversitaires, dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires;
- 2° les programmes d'études techniques, dont l'objet principal est de préparer au marché du travail.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

11. La composante de formation spécifique à un programme d'études techniques comprend des éléments de formation, pour un nombre d'unités que détermine le ministre et variant de 45 à 65.

Le ministre en détermine les objectifs et les standards et le collège en détermine les activités d'apprentissage.

12. Le ministre peut reconnaître, à l'intérieur d'un programme d'études techniques, un module de formation.

Un module est constitué pour répondre notamment aux besoins suivants :

- 1° la prise en compte de la formation acquise au secondaire;
- 2° la constitution d'un ensemble d'objectifs et de standards commun à des programmes d'études techniques;
- 3° la préparation à l'exercice d'une fonction de travail.

Pour être reconnu par le ministre, un module de formation doit comprendre des éléments des composantes de formation générale et de formation spécifique, pour un nombre d'unités que détermine le ministre.

Le collège sanctionne la réussite d'un module, le cas échéant.

13. Le ministre peut autoriser l'expérimentation, dans un ou plusieurs collèges, pour une période maximale de cinq ans, de programmes conduisant au diplômes d'études collégiales qui ne comprennent pas tous les éléments visés aux articles 7 à 11.

Le ministre doit procéder à une évaluation de l'expérimentation avant de renouveler son autorisation.

14. Le ministre peut reconnaître, comme programme conduisant au diplôme d'études collégiales, un programme qu'il n'a pas établi mais qu'il juge équivalent à un programme établi par lui.

15. Le collège, en application du paragraphe a de l'article 6 de la loi, met en oeuvre les programmes d'études préuniversitaires ou techniques pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre; le ministre peut réviser son autorisation conformément à la loi.

SECTION IV : Programmes conduisant à une attestation d'études collégiales

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

SECTION V : Administration des programmes

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

19. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège autorise un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

20. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque enseignant et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au programme.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, les indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

21. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

22. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

23. Le collège peut autoriser la substitution d'un cours prévu au programme d'études d'un étudiant par un autre cours.

SECTION VI : Évaluation des apprentissages

Le collège s'assure de l'application de toute épreuve visée au premier alinéa.

27. L'apprentissage est évalué pour chaque cours et pour l'ensemble du programme auxquels l'étudiant est inscrit.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 p. 100. Le collège n'est pas tenu d'inscrire une note en regard des unités accordées conformément à l'article 22.

28. L'étudiant qui démontre, conformément à l'article 27, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le ministre détermine la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un cours d'un programme d'études auquel il est admis un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et dont la forme est prescrite par le ministre.

SECTION VII : Sanction des études

32. Le ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme auquel il est admis,

Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme.

Le ministre peut déléguer à un collège, aux conditions qu'il détermine et après recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, tout ou partie de sa responsabilité prévue au premier alinéa.

33. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel il est admis.

L'attestation mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège, le nombre d'unités réussies et le titre du programme.

SECTION VIII :

Dispositions finales

34. Le ministre peut établir, en vertu de l'article 18 de la loi, les modalités d'application du présent régime des études collégiales. Ces modalités peuvent prévoir toute mesure en vue de permettre l'application progressive du régime.

35. Le Règlement sur la vérification des états financiers des collèges d'enseignement général et professionnel pris par le Décret 1085-86 du 16 juillet 1986 est abrogé.

36. Le présent règlement remplace le Règlement sur le régime pédagogique du collégial pris par le Décret 464-84 du 29 février 1984, sous réserve des mesures d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 18 de la Loi.

37. Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1993.

Document 2 : *Décision du ministre de l'Éducation en date du 31 août 1995 concernant les mesures d'application progressive du régime des études collégiales*
(L.R.Q., c. C-29, a. 18)

1. Conformément à l'article 36 du *Règlement sur le régime des études collégiales* pris par le Décret 1006-93 du 14 juillet 1993, ce règlement entre en vigueur le 15 août 1995 et remplace le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* pris par le Décret 464-84 du 29 février 1984, sauf les dispositions suivantes qui entreront en vigueur aux dates indiquées en regard de ces dispositions et remplaceront, le cas échéant, à compter de ces dates, les dispositions correspondantes du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* :

1° à compter de la session d'**automne 1994** :

- a) sous réserve de l'article 2 de la présente décision, pour les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales, la définition du mot «cours» visée à l'article 1;
- b) les articles 4, 6 à 9, 16, 18 et l'article 25, à l'exception des dispositions relatives à l'imposition d'une épreuve synthèse pour chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales;

2° à compter de la session d'**automne 1995** :

- a) **les dispositions de l'article 10 relatives au nombre d'unités allouées à la composante de formation spécifique du programme d'études préuniversitaires en sciences humaines;**
- b) **l'article 17;**

3° **à compter du 1^{er} janvier 1996, les dispositions de l'article 26 relatives à l'imposition par le ministre d'une épreuve uniforme dans tout élément de la composante de formation générale prévue à l'article 7;**

4° **à compter de la session d'automne 1996, l'article 24;**

5° **à compter du 1^{er} janvier 1997, les dispositions de l'article 25 relatives à l'imposition d'une épreuve synthèse pour chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales;**

6° **à compter de la session d'automne 1997, le paragraphe 2° de l'article 2;**

7° **à compter du 1^{er} janvier 1998 :**

- a) **les dispositions de l'article 26 relatives à la réussite d'une épreuve uniforme imposée par le ministre dans tout élément de la composante de formation générale prévue à l'article 7 pour l'obtention du diplôme d'études collégiales;**
- b) **les dispositions de l'article 32 relatives à la réussite de l'épreuve synthèse propre à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales et celles relatives à la réussite des épreuves uniformes imposées par le ministre pour l'obtention du diplôme d'études collégiales.**

2. Tant que le ministre n'a pas déterminé les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique à un programme d'études préuniversitaires ou techniques visée à l'un des articles 10 ou 11 du *régime des études collégiales*, les objectifs et les cours de la composante de formation spécifique à un tel programme, ainsi que le nombre d'unités allouées, sauf pour le programme d'études préuniversitaires en sciences humaines, sont ceux déterminés par le ministre en application du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*.

En outre, les articles 1 et 17 du régime des études collégiales ne s'appliquent à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales qu'un établissement peut établir et mettre en oeuvre dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales qu'à compter de la session qui suit celle pour laquelle le ministre a déterminé les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique d'un tel programme.

3. L'étudiant admis à un programme établi en application du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* peut être maintenu dans ce programme jusqu'à l'obtention du diplôme d'études collégiales, du certificat d'études collégiales ou du diplôme de perfectionnement collégial auquel ce programme conduisait avant l'entrée en vigueur du *régime des études collégiales*.

4. L'étudiant admis à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales, à la session d'automne 1994 ou d'hiver 1995, peut être assujéti aux dispositions de l'article 7 et de l'article 9 du *Règlement sur le régime des études collégiales* telles qu'elles se lisaient avant leur modification par le Règlement modifiant le *Règlement sur le régime des études collégiales* édicté par le Décret 551-95 du 26 avril 1995.

5. La présente décision remplace la décision du ministre de l'Éducation prise le 31 mai 1995 concernant les mesures d'application progressive du régime des études collégiales.

6. La présente décision entre en vigueur le 31 août 1995.

Document 3 : *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*
(L.R.Q., c. C-29, a. 18)

PRÉSENTATION

Le texte présenté dans ce guide est celui du Règlement sur le régime pédagogique du collégial amendé en 1992. Il continue de s'appliquer sur les objets qui ne sont pas encore touchés par le Règlement sur le régime des études collégiales.

**SECTION I :
Définitions**

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

«*année scolaire*» : la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin;

«*auditeur*» : personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

«*cours*» : ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

«*cours d'établissement*» : cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

«*programme*» : ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

«*unité*» : mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage.

**SECTION II :
Admission des étudiants**

**SOUS-SECTION 1 :
Conditions générales**

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes :

- 1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5^e année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;
- 2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;
- 3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'exiger la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP) ou ceux que le ministre établit à titre de préalables à un programme ou à un cours. Le règlement peut toutefois prévoir que des cours de mise à niveau prévus dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* seront imposés après échec au terme de l'examen des capacités de la personne. Ces cours donnent droit à des unités mais ne peuvent être intégrés dans un programme d'études.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

SOUS-SECTION 2 :
Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

SECTION III :
Les programmes d'État

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* publiés par le ministre.

SOUS-SECTION 1 :
Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types :

- 1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;
- 2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent :

- 1) des cours obligatoires;
- 2) des cours de concentration ou de spécialisation;
- 3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué :

- 1) langue et littérature : 8 unités;
- 2) philosophie ou «humanities» : 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2 2/3 unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 45 et 65 ainsi réparties :

- 1) un minimum de 75 p. 100 et un maximum de 90 p. 100 des unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 10 p. 100 et un maximum de 25 p. 100 des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties :

- 1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;
- 2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis l'étudiant hors des disciplines de la concentration ou de la spécialisation, à partir d'une liste de cours proposés par le collège et choisis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

SOUS-SECTION 2 :
Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (CEC)

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 45 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

SOUS-SECTION 3 :

Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC)

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

SOUS-SECTION 4 :

Dispositions particulières

18. Le ministre peut autoriser des dérogations aux articles 10 à 17 pour expérimenter d'autres formes de programmes dans un ou plusieurs collèges.

Cette autorisation est valide pour une période maximale de cinq ans au terme de laquelle le ministre doit procéder à une évaluation de l'expérimentation préalablement à sa reconduction.

SECTION IV :

Les programmes d'établissement

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins spécifiques de formation. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours d'État ou d'établissement publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

SECTION V :

Administration des programmes

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours d'activités pédagogiques, dont au moins 75 sont des jours de cours.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiantes et aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

25. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

26. Le collège peut accorder la substitution d'un cours prévu au programme d'études d'un étudiant par un autre cours.

27. L'apprentissage des étudiantes et des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 p. 100. Le collège n'est pas tenu d'inscrire une note en regard des unités accordées conformément à l'article 25.

28. L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le ministre détermine la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. Le collège adopte et applique une politique d'établissement en évaluation des apprentissages des étudiantes ou des étudiants.

32. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un cours apparaissant dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et dont la forme est prescrite par le ministre.

33. L'étudiant qui n'a pas obtenu plus de la moitié des unités attachées aux cours auxquels il s'était inscrit doit obtenir l'autorisation du collège pour s'inscrire à la session suivante.

SECTION VI : Sanction des études

34. Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

35. Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi, en plus des cours obligatoires du diplôme d'études collégiales, un minimum de 32 unités de cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

36. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiante ou de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

37. Le certificat mentionne le nom de l'étudiante ou de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous-ministre.

38. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

SECTION VII : Dispositions finales

39. Le présent règlement remplace :

- le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);
- le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

40. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1985.

Note : Le Règlement sur le régime pédagogique du collégial a été édicté par le décret 464-84 du 29 février 1984 et modifié par les décrets 328-89 du 8 mars 1989 et 1187-92 du 19 août 1992.

Liste des programmes

d'établissement (AEC)

Document 1 : Liste des programmes établis en vertu du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1984)**

* Incluant les CEC et DPEC maintenant devenus des AEC
(les anciens numéros des programmes de CEC et DPEC sont inscrits entre parenthèses)

Document 2 : Liste des programmes établis en vertu du *Règlement sur le régime des études collégiales (1993)*

NOTE

En vertu de l'article 19 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* de 1984, les programmes d'établissement (AEC) étaient soumis à l'approbation du ministère de l'Éducation. Depuis l'automne 1994, en conformité avec l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement conduisant à une AEC dans un domaine de formation spécifique à un programme conduisant au DEC pour lequel il est autorisé. Il peut aussi, avec l'autorisation du ministre, établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement (AEC) dans un domaine de formation spécifique conduisant à un DEC pour lequel il n'a pas reçu l'autorisation du ministre ou dans tout autre domaine de formation technique.

Dans les deux documents de cette annexe, nous retrouvons la liste de ces programmes. Le premier document répertorie les programmes conduisant à une AEC découlant du régime pédagogique de 1984 et encore en application dans les collèges. Ces programmes d'établissement sont ceux qui apparaissaient antérieurement dans le guide, y compris ceux qui étaient alors sanctionnés par un CEC ou par un DPEC et qui le sont maintenant par une AEC.

Le deuxième document liste les programmes d'AEC établis et mis en oeuvre par les établissements depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime des études de 1993. Ils portent désormais une appellation et une codification particulières, propres à chaque établissement.

Document 1 : Liste des programmes établis en vertu du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1984)*

01 ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

900.62 Actualisation en bureautique
 901.88 Administration en milieu autochtone
 903.62 (413.51) Administration et coopération
 902.65 Administration et informatique
 901.48 Administration fiduciaire
 902.56 Agent immobilier
 902.13 Assurance de dommages
 903.59 (410.65) Assurance-vie
 410.45 Assurance-vie
 900.02 Bureautique et comptabilité
 901.38 Commerce de biens immobiliers
 900.53 Commerce de détail
 902.58 Commerce international
 901.78 Conseil en services financiers pour les particuliers
 900.70 Conseiller-ère en services financiers
 901.39 Conseils financiers
 902.57 Courtier immobilier
 901.79 Démarrage d'entreprises
 901.72 Finance
 903.58 (410.64) Fiscalité
 900.91 Gestion : micro-informatique appliquée
 900.90 Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités
 901.10 Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue
 900.73 Gestion d'immeubles
 901.40 Gestion d'une équipe d'employés et d'employées
 901.42 Gestion de commerce de détail en alimentation
 900.98 Gestion de la construction résidentielle
 410.32 Gestion de personnel
 901.27 Gestion des approvisionnements
 901.50 Gestion des services d'entretien
 901.02 Gestion du crédit à la consommation
 903.55 (410.53) Gestion financière informatisée
 903.54 (410.54) Gestion industrielle

901.87 Gestion intégrale de la qualité
 902.62 Informatique industrielle
 901.73 Initiation à l'administration
 410.91 Initiation à la gestion industrielle
 903.53 (410.51) Marketing
 900.12 Marketing
 901.92 Marketing
 900.88 Marketing : exportation
 900.83 Marketing : représentation
 903.54 (410.52) Personnel
 903.64 (420.52) Programmeur-programmeuse analyste
 901.09 Services financiers
 903.60 (410.66) Techniques administratives
 900.55 Techniques administratives : supervision
 903.61 (412.62) Techniques bureautiques
 415.40 Techniques de gestion de la récupération
 901.97 Techniques de gestion des entreprises culturelles
 901.29 Techniques de gestion des organisations de services
 901.91 Techniques de micro-informatique
 902.21 Techniques de vente et marketing

02 AGRICULTURE ET PÊCHES

901.68 Amélioration des pratiques en agrobiologie
 902.01 Application de techniques de production agricole
 901.05 Création florale et gestion d'un magasin de fleurs
 901.94 Fabrication de produits laitiers
 900.75 Foresterie urbaine
 902.03 Gestion de l'entreprise agricole
 900.68 Perfectionnement en productions animales
 900.69 Perfectionnement en productions végétales
 902.02 Planification et régie de la production agricole
 901.67 Techniques de base en agrobiologie
 901.41 Techniques horticoles : aménagement paysager
 901.82 Transition à l'agriculture biologique

03 ALIMENTATION ET TOURISME

	414.32	Conseiller en tourisme extérieur
	902.49	Création et gestion d'entreprises touristiques
	901.31	Gestion d'un centre de production de plats cuisinés
	414.31	Initiation à l'administration du tourisme
	903.65 (430.52)	Techniques de gestion hôtelière
	903.63 (414.51)	Techniques de tourisme
04	ARTS	
	902.40	Arts du cirque
	902.20	Bijouterie-joaillerie
	902.19	Céramique
	901.24	Conception sonore assistée par ordinateur
	901.84	Construction textile : tissage assisté par ordinateur
	903.66 (561.56)	Danse-Ballet
	902.59	Danse moderne
	903.68 (570.63)	Design d'intérieur
	903.67 (570.52)	Design de présentation
	570.32	Direction de galerie d'art
	901.83	Ébénisterie artisanale
	900.81	Gemmologie-diamants
	900.79	Gemmologie-gemmes opaques
	900.80	Gemmologie-gemmes transparentes
	903.97 (561.71)	Interprétation théâtrale
	570.34	Photographie commerciale
	901.56	Sculpture sur différents matériaux
	900.67	Techniques d'aménagement d'intérieurs
	901.95	Techniques d'écriture humoristique
	901.96	Techniques de création humoristique
	903.75 (573.51)	Techniques de métiers d'art
	901.57	Techniques de métiers d'art : construction textile
	901.85	Techniques de métiers d'art : maroquinerie
	903.96 (551.71)	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical
	901.03	Techniques en design de présentation commerciale
	901.04	Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure
05	BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES	
	903.94 (233.71)	Concepteur du meuble et du bois ouvré
	900.74	Dessin de meuble
	570.39	Techniques d'ébénisterie
	233.31	Techniques du meuble et du bois ouvré

06	CHIMIE, BIOLOGIE	
	260.51	Assainissement de l'eau
	210.31	Initiation à la chimie analytique
	210.32	Techniques d'électrochimie
	210.51	Techniques de chimie analytique
	210.53	Techniques de chimie-biologie
	901.51	Techniques de pétrochimie et de chimie connexe
	311.31	Techniques de prévention
	901.32	Traitement des eaux de consommation
	901.33	Traitement des eaux de consommation et des eaux usées
07	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	
	901.62	Bâtiment et structure
	901.61	Construction de bâtiments
	901.19	Dessin d'architecture
	901.59	Estimation
	901.66	Évaluation immobilière
	901.65	Géotechnique et matériaux
	223.33	Gestion de l'énergie
	901.63	Inspection et contrôle en génie civil
	901.93	Inspection municipale
	311.35	Prévention des incendies
	900.93	Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation
	900.96	Scaphandrier
	900.97	Scaphandrier-inspecteur
	901.64	Structure
	901.77	Supervision de travaux en rénovation de bâtiments
	900.95	Techniques de management en sécurité-incendie
	903.10 (221.51)	Technologie de l'architecture
	903.13 (221.54)	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
	900.13	Technologie de la géodésie
	903.12 (221.53)	Technologie de la mécanique du bâtiment
	903.11 (221.52)	Technologie du génie civil
	901.60	Travaux routiers et municipaux
08	ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
	901.23	Gestion intégrée du territoire : conservation et protection
	901.22	Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques
	901.21	Gestion intégrée du territoire : ressources forestières

09 ÉLECTROTECHNIQUE

900.78	Actualisation en électronique numérique
902.35	Audiovisuel
900.33	Automatique et robotique
902.31	Électrodynamique, commande et régulation
903.23 (243.53)	Électronique
902.28	Électronique, automatismes et robotique industrielle
903.26 (243.57)	Électronique industrielle
900.28	Électronique industrielle
902.26	Électronique industrielle
903.24 (243.55)	Électrotechnique générale
900.30	Équipements audiovisuels
903.25 (243.56)	Équipements bio-médicaux
902.55	Installation et gestion de réseaux
902.41	Installations électriques
902.32	Instrumentation, automatisation, robotique
901.98	Instrumentation et automatisation
903.22 (243.50)	Instrumentation et contrôle
900.25	Instrumentation et contrôle
903.34 (247.50)	Micro-ordinateur général
903.30 (243.61)	Microprocesseurs
900.26	Microprocesseurs
901.47	Microprocesseurs
902.25	Microprocesseurs
902.39	Microprocesseurs - télécommunication et téléphonie
902.33	Ordinateurs
901.28	Ordinateurs et instrumentation
900.23	Rédaction technique en aéronautique
900.03	Robotique
900.32	Systèmes électroniques d'aéronefs
903.35 (247.51)	Systèmes ordonnés et automatisés
902.07	Techniques d'entretien d'aéronefs (avionique)
243.92	Techniques numériques appliquées aux ordinateurs
902.38	Technologie de conception électronique
901.01	Technologie de réseaux de systèmes ordonnés
902.37	Technologie de systèmes ordonnés
902.36	Technologie physique
903.31 (244.51)	Technologie physique générale
903.29 (243.60)	Télécommunications
900.31	Télécommunications
902.24	Télécommunications

902.34	Télécommunications
901.52	Télécommunications et téléphonie

10 ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

280.33	Mécanicien d'entretien d'aéronefs
903.45 (280.53)	Techniques d'entretien d'aéronefs
902.10	Techniques d'entretien d'aéronefs (initiation)
902.08	Techniques d'entretien d'aéronefs (propulseurs)

11 FABRICATION MÉCANIQUE

902.15	Conception assistée par ordinateur, CAO-DAO
901.43	Construction aéronautique
903.16 (241.52)	Dessin de conception mécanique
900.92	Fabrication en matériaux composites
903.15 (241.51)	Fabrication mécanique
902.17	Fabrication mécanique
903.14 (241.50)	Formation générale en techniques de génie mécanique
903.17 (241.53)	Programmation en commande numérique
902.18	Programmation en commande numérique
902.09	Techniques d'entretien d'aéronefs (structures)
901.44	Techniques du génie industriel

12 FORESTERIE ET PAPIER

902.45	Actualisation en technologie forestière
902.43	Amélioration des pratiques en technologie forestière
903.07 (190.54)	Aménagement forestier
902.44	Application des techniques d'aménagement forestier
902.14	Formation générale en techniques papetières
902.42	Initiation à la technologie forestière
900.50	Techniques forestières : administration et aménagement

13 COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

902.16	Estimation en imprimerie
901.55	Gestion des documents administratifs
901.13	Impression offset
901.86	Infographie en édition et imprimerie
903.98 (570.70)	Infographie en cinéma et télévision
901.69	Intervention en communications dans les organisations
901.75	Langue et culture hispaniques
901.53	Montage vidéo de base

903.99 (589.70)	Montage vidéo de pointe
901.81	Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone
901.12	Photolithographie
901.14	Photomécanique
901.16	Reliure industrielle
903.52 (393.51)	Techniques de la documentation
900.43	Techniques de médiatique
902.60	Techniques de muséologie
900.49	Techniques en graphisme (maquette et montage)
900.99	Techniques muséologiques
901.15	Typographie

14 MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

903.21 (241.57)	Hydraulique, pneumatique et automatismes
902.29	Hydraulique, pneumatique et mécanismes industriels
902.61	Techniques d'entretien d'équipements industriels

15 MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

271.32	Exploitation de gisements

16 MÉTALLURGIE

903.40 (270.50)	Métallurgie générale

17 TRANSPORT

900.40	Enseignement pratique (motocyclette)
900.39	Enseignement pratique (véhicule de promenade)
900.41	Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)
901.99	Logistique du transport continental
902.48	Logistique du transport d'outre-mer

902.06	Pilotage d'aéronefs
900.16	Radiocommunication maritime
903.57 (410.57)	Transport
415.47	Transport

18 CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT

903.71 (571.64)	Commercialisation de la mode
903.74 (571.67)	Design de mode
900.72	Dessin de la mode

903.37 (251.52)	Fabrication
903.36 (251.51)	Finition
571.31	Industrie de la mode
900.71	Mise en marché de la mode
903.70 (571.63)	Production de la mode

19 SANTÉ

901.70	Actualisation en techniques de laboratoire médical
900.58	Actualisation professionnelle en soins infirmiers
903.86 (142.72)	Appareillage de radiodiagnostic
903.84 (140.75)	Biochimie
903.85 (140.78)	Cytotechnologie
903.01 (140.52)	Électrophysiologie médicale
903.82 (140.73)	Hématologie
903.83 (140.74)	Histotechnologie
903.87 (142.75)	Imagerie radio-ultrasonore
903.81 (140.72)	Immunologie
901.90	Intégration à la profession infirmière au Québec
902.11	Mécanique d'orthèses du pied
902.12	Mécanique d'orthèses et de prothèses orthopédiques
903.80 (140.71)	Microbiologie
902.51	Perfectionnement - Orthèses et prothèses orthopédiques
903.95 (352.71)	Perfectionnement en gériatrie
903.90 (180.74)	Perfectionnement en salle d'opération
902.50	Pharmacovigilance en soins infirmiers
903.88 (180.71)	Santé mentale et soins infirmiers psychiatriques
903.89 (180.73)	Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires
903.93 (180.78)	Soins infirmiers en gériatrie et en gérontologie
903.91 (180.76)	Soins infirmiers en urgence
900.61	Techniques ambulancières

20 SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

900.36	Activités de plein air
354.31	Animation
900.38	Coopérant - Volontaire
901.11	Coopération - Missionnaire
310.36	Enquête
900.15	Gériatrie
310.32	Initiation aux techniques correctionnelles
310.31	Initiation aux techniques policières
902.22	Interprétation interculturelle
900.66	Intervention auprès de la personne incarcérée
901.89	Intervention sociale en milieu autochtone

902.05	Introduction aux techniques d'intervention pastorale
902.27	Introduction aux techniques juridiques
900.54	Organisation communautaire
310.37	Patrouille
310.38	Police et relations communautaires
354.32	Relation d'aide
901.71	Sûreté industrielle et commerciale
900.51	Techniques d'accueil
903.48 (322.53)	Techniques d'éducation en services de garde
900.94	Techniques d'éducation en services de garde
322.34	Techniques d'éducation familiale
903.49 (351.51)	Techniques d'éducation spécialisée
903.46 (310.52)	Techniques d'intervention en délinquance
902.23	Techniques d'intervention pastorale
903.51 (388.51)	Techniques de travail social
391.42	Technicien du loisir sportif

903.47 (310.53)	Techniques juridiques
901.20	Techniques policières

*Programmes d'établissement dans un domaine de formation technique où il n'existe pas de programme conduisant à un DEC.

Document 2 : Liste des programmes établis en vertu du *Règlement sur le régime des études collégiales (1993)*

SECTEUR	TITRE DU PROGRAMME	NUMÉRO DU PROGRAMME	ÉTABLISSEMENT
01	Gestionnaire immobilier	LCA.02	Cégep Montmorency
	Bureautique-Éditique	LCE.02	Cégep de Drummondville
	Gestion et exploitation en transport routier	LCA.01	Cégep André-Laurendeau
	Agent et courtier en assurance de personnes	LCA.05	Cégep Montmorency
	Finance	LCA.06	Collège De La Cité*
	Gestion comptable informatisée	LCE.05	École commerciale du Cap*
	Bureautique - Comptabilité	LCE.03	Cégep de Baie-Comeau
	Actualisation en bureautique	LCE.04	Cégep de Baie-Comeau
	Software Applications Management Publishing	LCE.06	Champlain Regional College
	Software Applications Management Accounting	LCE.07	Champlain Regional College
	Techniques de planification financière	LCA.08	Cégep François-Xavier-Garneau
	Gestion des approvisionnement	LCA.09	Cégep François-Xavier-Garneau
	Agent et courtier en assurance de personnes	LCA.0A	Cégep du Vieux-Montréal
	Concepteur d'applications informatiques	LEA.01	Cégep de Bois-de-Boulogne
	Gestion d'une équipe d'employés et d'employées	LCA.03	Cégep de Bois-de-Boulogne
	Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue	LCA.04	Cégep de Bois-de-Boulogne
	Technologie des systèmes d'information géographique	LEA.02	Cégep de Rimouski
	Financial Consulting	LCA.07	Champlain Regional College
	Présentation d'affaires informatisée	LCE.01	Cégep de Maisonneuve
	Finance	LCA.0F	Dawson College
	Small Business Management	LCA.0G	Dawson College
	Assurance de personnes	LCA.0C	Cégep de Sainte-Foy
	Formation d'agentes et d'agents de centres d'appels	LCA.0B	Cégep de Rosemont
	Comptabilité et prix de revient	LCA.0H	Cégep de Victoriaville
	Vendeur-superviseur en commerce de détail	LCA.0K	Cégep d'Alma
	Installation et gestion de réseaux informatiques	LEA.03	Cégep François-Xavier-Garneau
	Perfectionnement en micro-informatique spécialisée	LEA.04	Cégep François-Xavier-Garneau
	Computerized Business Applications	LEA.05	Champlain Regional College
	Computer Science Programming	LEA.06	Champlain Regional College
	Techniques d'informatique	LEA.07	Cégep de Valleyfield
	Conseils financiers	LCA.0R	Cégep de Valleyfield

SECTEUR	TITRE DU PROGRAMME	NUMÉRO DU PROGRAMME	ÉTABLISSEMENT
	Techniques du génie industriel	LCA.0D	Cégep de Lévis-Lauzon
	Agent et courtier en assurance de personnes	LCA.0E	Cégep de Lévis-Lauzon
	Gestion des approvisionnement	LCA.0J	Cégep de Lévis-Lauzon
	Présentation informatisée	LCE.08	Cégep de Lévis-Lauzon
	Gestion financière informatisée	LCA.0V	Cégep de Saint-Laurent
	Call Center Agent	LCA.0P	Dawson College
	Gestion d'équipe en contexte d'amélioration continue	LCA.0Q	Cégep de Matane
	Gestion et exploitation en transport routier	LCA.0L	Cégep Lionel-Groulx
	Marketing - Représentation	LCA.0M	Cégep de Baie-Comeau
	Informatique et comptabilité	LCA.0W	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
	Finance	LCA.0X	Cégep André-Laurendeau
	Call Center Agent Programm	LCA.0T	Champlain Regional College
	Agent et courtier en assurance de personnes	LCA.0N	Cégep de Jonquière
	Courtage en assurance de personnes	LCA.0Y	Cégep de Rimouski
	Micro-informatique	LEA.0A	Cégep de Rimouski
	Perfectionnement en bureautique	LCE.09	Collège de l'Estrie*
	Intervention technique à l'étranger	LCA.10	Cégep de Saint-Laurent
	Agents et courtiers en assurance de personnes	LCA.0Z	Cégep de Drummondville
	Techniques de micro-informatique	LEA.09	Cégep du Vieux-Montréal
	Actualisation en bureautique bilingue	LCE.0A	Cégep François-Xavier-Garneau
	Bureautique et applications juridiques	LCE.0B	Cégep François-Xavier-Garneau
	Techniques de conception et de production de documents informatisés	LCE.0C	Cégep François-Xavier-Garneau
	Initiation à la gestion : restauration	LCA.12	Cégep de Rivière-du-Loup
	Micro-informatique appliquée	LEA.0B	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
	Gestion micro-informatique appliquée bilingue	LEA.08	Cégep François-Xavier-Garneau
02	Régie de productions animales et gestion	CNE.01	Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière **
	Techniques horticoles : aménagement paysager	CNE.02	Cégep de Lévis-Lauzon
	Horticulture ornementale	CNE.04	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
	Techniques horticoles en production maraîchère et sericole	CNE.03	Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière **
	Application de techniques et éléments de gestion agricoles	CNE.05	Cégep de Victoriaville
03	Commercialisation de produits et services touristiques	LCL.01	Cégep Montmorency
	Stratégies d'animation touristiques	LCL.04	Cégep Montmorency
	Conseiller en voyages	LCL.02	Collège Lasalle*

SECTEUR	TITRE DU PROGRAMME	NUMÉRO DU PROGRAMME	ÉTABLISSEMENT
	Guide accompagnateur/agent	LCL.03	Collège Lasalle*
	Délégué commercial pour établissements hôteliers	LJA.01	Collège Lasalle*
	Démarrage et gestion de restaurants	LJA.02	Collège Lasalle*
	Gestion des services en hébergement	LJA.03	Collège Lasalle*
	Superviseur des achats	LJA.04	Collège Lasalle*
	Techniques de réception d'hôtel	LJA.05	Collège Mérici*
	Hébergement touristique : agent de service	LCL.06	Cégep de Matane
	Organisateur d'événements	LCL.07	Collège Laalle*
	Techniques de gestion hôtelière	LJA.06	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)**
	Développement touristique	LCL.08	Cégep de Granby-Haute-Yamaska
	Accueil et animation	LCL.09	Cégep de Granby-Haute-Yamaska
	Gestion d'une production alimentaire haut de gamme	LJA.07	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)**
	Gestion des services alimentaires et de restauration	LJA.08	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)**
04	Commercial Photography	NTA.01	Dawson College
	Reliure d'art	NTJ.01	Cégep de Limoilou
	Sculpture sur matériaux divers	NTJ.02	Cégep de Limoilou
	Perfectionnement en design d'intérieur	NTA.04	Cégep François-Xavier-Garneau
	Formation professionnelle en danse moderne***	NRC.02	École de Danse de Québec*
	Intervention et animation en danse***	NRC.03	École de Danse de Québec*
	Photographie commerciale (optique et numérique)	NTA.02	Collège de Photographie Marsan*
	Jeu théâtral	NRC.01	Cégep Lionel-Groulx
06	Caractérisation et décontamination des sites	ERA.01	Cégep de Saint-Laurent
	Chimie-biologie	ECA.01	Cégep Ahuntsic
	Assainissement des sites	ECA.02	Cégep de Lévis-Lauzon
07	Technique en gestion environnementale des sols	EEC.01	Cégep du Vieux-Montréal
	Dessin assisté par ordinateur	EEC.02	Cégep de Drummondville
	Dessin d'architecture	EEC.03	Collège technique de Montréal*
	Inspecteur/inspectrices en bâtiments	EEC.04	Cégep du Vieux-Montréal
09	Télécommunications	EJL.01	Cégep de Saint-Laurent

	Instrumentation et automatisation	ELJ.03	Cégep de Lévis-Lauzon
	Télécommunications	ELJ.02	Cégep de Maisonneuve
SECTEUR	TITRE DU PROGRAMME	NUMÉRO DU PROGRAMME	ÉTABLISSEMENT
	Electrotechnology - Microcomputers	ELJ.04	Dawson College
	Micro-ordinateur et réseaux	ELJ.05	Institut supérieur d'Électronique*
	Robotique et automatismes industriels	ELJ.06	Institut supérieur d'Électronique*
11	Supervision technique de production industrielle	EJN.01	Cégep de Sherbrooke
	Programmation en commande numérique	ELC.02	Cégep de Saint-Laurent
	Techniques d'entretien d'équipements industriels	ELC.01	Cégep de Lévis-Lauzon
	Conception assistée par ordinateur CAO/DAO	ELC.02	Cégep de Lévis-Lauzon
	Programmation en commande numérique	ELC.04	Cégep de Saint-Laurent
	Manual and Computerized Mechanical Drafting	ELC.05	Dawson College
	Machining Theory and Applications	ELC.06	Dawson College
	Numerical Control	ELC.07	Dawson College
	Techniques de génie mécanique	ELC.08	Cégep de Valleyfield
	Techniques de production manufacturière	EJN.02	Cégep de Granby-Haute-Yamaska
	Technologie du génie industriel	EJN.03	Cégep de Valleyfield
	Techniques du génie industriel	EJN.04	Cégep de Valleyfield
	Programmation en commande numérique III	ELC.03	Cégep de Saint-Laurent
12	Transformation des produits forestiers	CYA.01	Cégep de Sainte-Foy
13	Infographie et vidéo	NWY.01	Icari Inc.*
	Infographie éditique	NWC.01	Icari Inc.*
	Communication et surdité***	RTC.01	Cégep de Sainte-Foy
	Communication et surdité***	RTC.02	Cégep du Vieux-Montréal
	Animation radiophonique***	NWY.02	Collège Radio Télévision de Québec Inc.*
15	Technologie minérale - Exploitation de gisements	ETC.01	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
	Technologie minérale - Option minéralurgie	ETC.02	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
18	Mise en marché de la mode	NTC.10	Académie internationale de la mode et du design Inc.*
	Assistant de production	NTC.01	Collège Lasalle*
	Acheteur	NTC.02	Collège Lasalle*
	Coordonnateur de mise en marché	NTC.03	Collège Lasalle*

SECTEUR	Représentant des ventes	NTC.04	Collège Lasalle*
	Spécialiste en commercialisation de la mode au détail	NTC.05	Collège Lasalle*
	TITRE DU PROGRAMME	NUMÉRO DU PROGRAMME	ÉTABLISSEMENT
	Spécialiste en mise en marché (gros)	NTC.06	Collège Lasalle*
	Technicien en import-export	NTC.07	Collège Lasalle*
	Dessin de la mode	NTC.08	Collège Lasalle*
	Gérant	NTC.09	Collège Lasalle*
	Styliste	NTC.0A	Collège Lasalle*
	Patronniste	NTC.0B	Collège Lasalle*
	Fabrication de vêtements	NTC.0C	Cégep Marie-Victorin
19	Technologie médicale ambulatoire	CLA.01	Cégep de Sainte-Foy
	Agent en gériatrie-gérontologie	CWA.01	Cégep de Shawinigan
	Transfert des compétences en soins infirmiers	CWA.02	Cégep de Shawinigan
20	Techniques juridiques	JCA.02	Collège O'Sullivan de Montréal Inc.*
	Techniques juridiques	JCA.03	Cégep Ahuntsic
	Responsable d'animation d'hôtels-clubs de vacances	JYC.01	Cégep de Rivière-du-Loup
	Techniques d'intervention en toxicomanie	JWW.01	Cégep de Saint-Jérôme
	Techniques d'éducation en services de garde (formation de base)	JEE.01	Cégep du Vieux-Montréal
	Techniques d'éducation en services de garde (formation de perfectionnement)	JEE.02	Cégep du Vieux-Montréal
	Special Care Counselling	JNC.01	Vanier College

- * Établissements privés
- ** Écoles gouvernementales
- *** AEC tout autre domaine

Liste des programmes d'études professionnelles

offerts en langue anglaise

Liste des programmes d'études professionnelles offerts en langue anglaise

01 ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

5638	Accounting	5138	Comptabilité
1533	Automated Accounting and Finance	1033	Comptabilité informatisée et finance
5508	Data Processing (Use of Materials)	5008	Informatique (exploitation du matériel)
5556	Starting a Business	5056	Lancement d'une entreprise
5554	Sales Representative	5054	Représentation
5637	Secretarial Studies	5137	Secrétariat
5538	Bilingual Secretarial Studies	5038	Secrétariat bilingue
1960	Office Automation	1460	Secrétariat bureautisé
5677	Secretarial Studies (Inuktitut)	5177	Secrétariat (Inuktitut)
1548	Secretarial Studies Legal	1048	Secrétariat juridique
1547	Secretarial Studies Medical	1047	Secrétariat médical
1593	Cashier and Financial Services	1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)
5537	Retailing	5037	Vente

02 AGRICULTURE ET PÊCHES

1588	Ornamental Horticulture	1088	Horticulture ornementale (chem. 2)
5571	Landscaping Operations	5071	Réalisation d'aménagements paysagers

03 ALIMENTATION ET TOURISME

1987	Travel Services	1487	Commercialisation des voyages
1538	Professional Cooking	1038	Cuisine d'établissement
5539	Pastry Making	5039	Pâtisserie
5587	Bilingual Hotel Receptionist	5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie
5630	Restaurant Services	5130	Service de la restauration

04 ARTS

5505	Interior Decorating and Display	5005	Décoration intérieure et étalage

05 BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

5530	Cabinet Making	5030	Ébénisterie

06 CHIMIE, BIOLOGIE

Aucun

07 BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

5608	Masonry : Bricklaying	5108	Briquetage-maçonnerie
5612	Tiling	5112	Carrelage
1928	Carpentry (chem. 2)	1428	Charpenterie-menuiserie
1595	Residential and Commercial Drafting	1095	Dessin de bâtiment
1537	Northern Building Maintenance	1037	Entretien de bâtiments nordiques
5616	Commercial and Residential Painting	5116	Peinture en bâtiment
5613	Plastering	5113	Plâtrage
5648	Plumbing and Heating	5148	Plomberie-chauffage
5575	Refrigeration	5075	Réfrigération

08 ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1680	Wildlife Conservation	1180	Conservation de la faune

09 ÉLECTROTECHNIQUE

5552	Maintenance Electricity	5052	Électricité d'entretien
1930	Construction Electricity	1430	Électricité de construction (chem. 2)
1953	Automated Systems Electromechanics	1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)
5666	Telecommunications Equipment Installation and Repair	5166	Installation et réparation d'équipement de télécommunication

5583	VCR and Camcorder Repair	5083	Réparation de magnétoscopes et de caméscopes	1990	Industrial Construction and Maintenance	1490	Mécanique industrielle de construction et d'entretien
1519	Computer Repair	1019	Réparation de micro-ordinateurs	15	MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER	Aucun	
5522	Home Electronic Equipment Repair and Installation	5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques				
10	ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ			16	MÉTALLURGIE		
1598	Automotive Body Repair and Repainting	1098	Carrosserie	1552	Welding Assembly	1052	Soudage-assemblage
1974	Automobile Mechanics (General) (chem. 2)	1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	1549	General Welding	1049	Soudage général
5651	Automotive Specialty Mechanics	5151	Mécanique automobile (spécialité)	5569	Pipe Welding	5069	Soudage sur tuyaux
				17	TRANSPORT		
					Aucun		
11	FABRICATION MÉCANIQUE			18	CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT		
5527	Industrial Drafting	5027	Dessin industriel		Aucun		
5567	Aircraft Structural Assembly	5067	Montage de structures en aérospatiale	19	SANTÉ		
5550	Aircraft Mechanical Assembly	5050	Montage mécanique en aérospatiale				
5551	Aircraft Electrical Assembly	5051	Montage-câblage en aérospatiale	5581	Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments	5081	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé
1993	Machining Technics (chem. 2)	1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	5605	Home Care Assistance	5105	Assistance aux personnes à domicile
5519	Numerical Control Machine Tool Operation	5019	Usinage sur machines-outils à commande numérique	5644	Dental Assistance	5144	Assistance dentaire
				5545	Home Care and Family and Social Assistance	5045	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile
12	FORESTERIE ET PAPIER			5641	Pharmacy Technical Assistance	5141	Assistance technique en pharmacie
5601	Timber Harvesting*	5190	Récolte de la matière ligneuse	1594	Health, Assistance and Nursing Care	1094	Santé, assistance et soins infirmiers
13	COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION						
5656	Printing and Finishing	5156	Impression et finition				
5559	Prepress Work	5059	Préparation à l'impression				
				20	SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES		
					Aucun		
14	MÉCANIQUE D'ENTRETIEN						

21 SOINS ESTHÉTIQUES

1585	Hairdressing (chem. 2)	1085	Coiffure (chem. 2)
5568	Electrolysis	5068	Épilation à l'électricité
5535	Esthetics	5035	Esthétique

- * Ce programme est la traduction du programme 5101 *Récolte de la matière ligneuse* q a été mis à jour et qui porte dorénavant le numéro 5190.

INDEX DES PROGRAMMES PAR SANCTIONS

141 programmes font partie de la sanction DEP

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE	NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
5189	Abattage et façonnage des bois	331	1180	Conservation de la faune	231
5073	Affûtage	332	5145	Cordonnerie	441
5181	Aménagement de la forêt	333	5183	Cosmétiques	528
5094	Aquiculture	53	1074	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins . .	442
5079	Arboriculture-élagage	54	1013	Coupe et confection du cuir	443
5058	Arpentage et topographie	186	1038	Cuisine d'établissement	96
5020	Assemblage de structures métalliques	407	5005	Décoration intérieure et étalage	118
5081	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé . .	460	5140	Découpe et transformation du verre	192
5105	Assistance aux personnes à domicile	461	1095	Dessin de bâtiment	193
5144	Assistance dentaire	462	5027	Dessin industriel	301
5045	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile . .	463	5030	Ébénisterie	151
5141	Assistance technique en pharmacie	464	5052	Électricité d'entretien	245
5085	Bijouterie-joaillerie	116	1430	Électricité de construction (chem. 2)	246
5174	Boucherie	93	1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) . . .	249
5108	Briquetage-maçonnerie	187	1037	Entretien de bâtiments nordiques	195
5119	Calorifugeage	188	5133	Entretien général d'immeubles	196
5112	Carrelage	189	5035	Esthétique	530
1098	Carrosserie	277	5109	Extraction de minerai	394
5086	Céramique	117	5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	152
1428	Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	190	5170	Ferblanterie-tôlerie	409
5165	Chaudronnerie	408	1023	Ferronnerie d'art	120
5102	Classement des bois débités	334	5142	Finition de meubles	153
1085	Coiffure (chem. 2)	525	5173	Fleuristerie	55
1487	Commercialisation des voyages	94	5176	Fonderie	410
5138	Comptabilité	7	5092	Forage et dynamitage	395
1090	Conception et techniques vestimentaires	437	5182	Horlogerie-bijouterie	375
5153	Conduite d'engins de chantier	391	5095	Horticulture maraîchère écologique	56
5143	Conduite de camions	427	1088	Horticulture ornementale (chem. 2)	57
5091	Conduite de grues	392	5156	Impression et finition	353
5098	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	393	5150	Information aérienne	428
5126	Conduite de machines industrielles	299	5008	Informatique (exploitation du matériel)	12
1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	300	5184	Installation et entretien de systèmes de sécurité	252
5169	Confection industrielle de vêtements haut de gamme	439	5166	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	253
5149	Confection sur mesure et retouche	440			

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE	NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
5070	Mécanique agricole	279	5103	Préparation des produits de la pêche	59
1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	281	5117	Préparation et finition de béton	212
5057	Mécanique d'ascenseur	378	1353	Prévention des incendies (chem. 2)	213
5055	Mécanique d'engins de chantier	284	5168	Production de bovins de boucherie	60
1488	Mécanique de machines à coudre industrielles	381	5167	Production laitière	62
5146	Mécanique de machines fixes	198	1046	Production porcine	63
1232	Mécanique de machines fixes (vapeur)	199	1159	Production végétale	64
5114	Mécanique de montage de vitres	201	5071	Réalisation d'aménagements paysagers	65
5121	Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	202	5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie	100
1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	305	5190	Récolte de la matière ligneuse	337
5154	Mécanique de véhicules légers	287	5075	Réfrigération	214
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	288	5080	Rembourrage artisanal	156
1490	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	382	5031	Rembourrage industriel	157
1250	Mécanique marine	290	5024	Réparation d'appareils électroménagers	256
5072	Mise en oeuvre de matériaux composites	154	1489	Réparation d'armes à feu	384
5157	Modelage	155	5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	259
5051	Montage-câblage en aérospatiale	308	5152	Reprographie et façonnage	356
5175	Montage d'acier de structure	411	1094	Santé, assistance et soins infirmiers	465
5120	Montage de lignes électriques	255	5788	Sciage	338
5067	Montage de structures en aérospatiale	306	5137	Secrétariat	15
5139	Montage et installation de produits verriers	203	5177	Secrétariat (Inuktitut)	21
5050	Montage mécanique en aérospatiale	307	5162	Serrurerie	385
5082	Nettoyage à sec et entretien de vêtements	444	5161	Serrurerie du bâtiment	412
1233	Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	165	1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	414
5107	Opération de forage au diamant — surface	396	5130	Service de la restauration	101
5110	Opération des équipements de traitement de minerai	397	1049	Soudage général	416
1086	Pâtes et papiers (opération) (chem. 2)	335	5155	Soufflage de verre au néon	122
5039	Pâtisserie	98	1351	Sylviculture (chem. 2)	339
1186	Pêche professionnelle (chem. 2)	58	5178	Taille de pierre	123
5116	Peinture en bâtiment	204	5023	Techniques d'entretien d'équipement de bureau	261
5013	Photographie	121	1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	310
5113	Plâtrage	205	1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	25
5148	Plomberie-chauffage	206	5037	Vente	27
5076	Pose d'armature de béton	208	1451	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	216
5115	Pose de revêtement souple	209	5122	Vente de pièces mécaniques au comptoir	291
5032	Pose de revêtements de toiture	210	5104	Vente des produits de la pêche	67
5118	Pose de systèmes intérieurs	211			
5059	Préparation à l'impression	354			

35 programmes font partie de la sanction ASP

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE	NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
1006	Bijouterie artisanale	115	1484	Mécanique de bateaux de pêche	286
5147	Coiffure spécialisée	527	5042	Outillage	309
1033	Comptabilité informatisée et finance	9	1057	Pâtisserie de restaurant	99
5159	Cuisine actualisée	95	5172	Réparation d'appareils au gaz naturel	215
5009	Diesel (injection et contrôles électroniques)	278	5083	Réparation de magnétoscopes et de caméscopes	257
5161	Électromécanique de machines distributrices	248	1019	Réparation de micro-ordinateurs	258
5068	Épilation à l'électricité	529	5054	Représentation	14
5000	Estimation en électricité	251	5038	Secrétariat bilingue	17
5158	Fabrication de moules	303	1460	Secrétariat bureautisé	19
5163	Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	11	1048	Secrétariat juridique	23
1020	Horlogerie électronique	376	1047	Secrétariat médical	24
1005	Horlogerie-rhabillage	377	5129	Sommellerie	102
5066	Intervention en cas d'incendie	197	1052	Soudage-assemblage	415
5056	Lancement d'une entreprise	13	5069	Soudage sur tuyaux	418
5041	Matriçage	304	5043	Spécialités en horticulture	66
5151	Mécanique automobile (spécialité)	283	5019	Usinage sur machines-outils à commande numérique	312
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	379	1017	Vente et service en bijouterie	124
5012	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	380			

124 programmes font partie de la sanction DEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE	NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
112.01	Acupuncture traditionnelle	467	180.21	Soins infirmiers	475
413.01	Administration et coopération	28	270.03	Soudage	423
190.04	Aménagement forestier	341	410.12	Techniques administratives (option : assurance)	30
411.01	Archives médicales	469	410.12	Techniques administratives (option : finance)	32
589.01	Art et technologie des médias	357	410.12	Techniques administratives (option : gestion)	34
561.08	Arts du cirque	125	410.12	Techniques administratives (option : gestion industrielle)	36
260.01	Assainissement de l'eau	167	410.12	Techniques administratives (option : marketing)	38
260.03	Assainissement et sécurité industriels	169	410.12	Techniques administratives (option : personnel)	40
160.02	Audioprothèse	471	410.12	Techniques administratives (option : transport)	433
280.04	Avionique	262	145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	233
571.04	Commercialisation de la mode	445	222.01	Techniques d'aménagement du territoire	235
280.01	Construction aéronautique	313	241.05	Techniques d'analyse d'entretien	386
270.02	Contrôle de la qualité	419	248.01	Techniques d'architecture navale	315
561.06	Danse-Ballet	128	233.A0	Techniques d'ébénisterie et de menuiserie architecturale	158
570.03	Design d'intérieur	130	145.01	Techniques d'écologie appliquée	237
571.07	Design de mode	447	322.03	Techniques d'éducation en services de garde	507
570.02	Design de présentation	132	351.03	Techniques d'éducation spécialisée	509
570.07	Design industriel	134	140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	477
280.03	Entretien d'aéronefs	292	111.01	Techniques d'hygiène dentaire	479
271.02	Exploitation	398	141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	481
231.04	Exploitation et production des ressources marines	68	310.02	Techniques d'intervention en délinquance	511
231.24	Exploitation et production des ressources marines	70	391.01	Techniques d'intervention en loisir	513
251.02	Fabrication	450	145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	239
251.01	Finition	452	144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	483
271.01	Géologie appliquée	400	160.01	Techniques d'orthèses visuelles	485
571.03	Gestion de la production du vêtement	454	412.02	Techniques de bureautique	42
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	72	210.03	Techniques de chimie-biologie	173
570.06	Graphisme	360	210.01	Techniques de chimie analytique	171
153.03	Horticulture ornementale	74	110.02	Techniques de denturologie	487
581.07	Infographie en préimpression	362	120.01	Techniques de diététique	489
561.01	Interprétation théâtrale	136	210.02	Techniques de génie chimique	175
271.03	Minéralurgie	402	241.06	Techniques de génie mécanique	317
551.02	Musique populaire	138	248.03	Techniques de génie mécanique de marine	294
248.02	Navigation	429	581.08	Techniques de gestion de l'imprimerie	364
570.04	Photographie	140	430.02	Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	103
280.02	Pilotage d'aéronefs	431	430.01	Techniques de gestion hôtelière	105
270.04	Procédés métallurgiques	421	581.04	Techniques de l'impression	366
180.01	Soins infirmiers	473			

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion)	44
420.01	Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle)	46
393.A0	Techniques de la documentation	368
142.02	Techniques de médecine nucléaire	491
573.01	Techniques de métiers d'art	142
570.09	Techniques de muséologie	370
210.04	Techniques de procédés chimiques	177
235.A0	Techniques de production manufacturière	320
142.01	Techniques de radiodiagnostic	493
142.03	Techniques de radiothérapie	495
144.01	Techniques de réadaptation	497
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	515
145.03	Techniques de santé animale	76
171.01	Techniques de thanatologie	499
414.01	Techniques de tourisme	107
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	322
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	324
388.01	Techniques de travail social	517
110.01	Techniques dentaires	501
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré	160
147.01	Techniques du milieu naturel (option : aménagement de la faune) (option : aménagement et interprétation du patrimoine) (option : chasse et pêche)	241
147.01	Techniques du milieu naturel (option : aménagement forestier) (option : exploitation forestière)	343
147.01	Techniques du milieu naturel (option : aquiculture) (option : santé animale)	78

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
147.01	Techniques du milieu naturel (option : laboratoire de biologie) (option : protection de l'environnement)	179
155.05	Techniques équines	80
310.03	Techniques juridiques	519
232.01	Techniques papetières	345
310.A0	Techniques policières	521
243.16	Technologie de conception électronique	264
221.01	Technologie de l'architecture	217
243.11	Technologie de l'électronique	266
243.06	Technologie de l'électronique industrielle	268
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment	219
230.01	Technologie de la cartographie	221
230.02	Technologie de la géodésie	223
221.03	Technologie de la mécanique du bâtiment	225
153.B0	Technologie de la production horticole et de l'environnement	82
154.04	Technologie de la transformation des aliments	109
140.01	Technologie de laboratoire médical	503
243.15	Technologie de systèmes ordonnés	270
153.A0	Technologies des productions animales	85
221.02	Technologie du génie civil	227
235.01	Technologie du génie industriel	326
153.05	Technologie du génie rural	87
190.20	Technologie forestière	347
243.14	Technologie physique	272
561.A0	Théâtre-production	146
190.03	Transformation des produits forestiers	349
231.03	Transformation des produits de la mer	89

INDEX DES PROGRAMMES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM DU PROGRAMME	PAGE	NOM DU PROGRAMME	PAGE
Abattage et façonnage des bois (secondaire)	331	Conception et techniques vestimentaires (secondaire)	437
Acupuncture traditionnelle (collégial)	467	Conduite d'engins de chantier (secondaire)	391
Administration et coopération (collégial)	28	Conduite de camions (secondaire)	427
Affûtage (secondaire)	332	Conduite de grues (secondaire)	392
Aménagement de la forêt (secondaire)	333	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (secondaire)	393
Aménagement forestier (collégial)	341	Conduite de machines industrielles (secondaire)	299
Aquiculture (secondaire)	53	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques (secondaire)	300
Arboriculture-élagage (secondaire)	54	Confection industrielle de vêtements haut de gamme (secondaire)	439
Archives médicales (collégial)	469	Confection sur mesure et retouche (secondaire)	440
Arpentage et topographie (secondaire)	186	Conservation de la faune (secondaire)	231
Art et technologie des médias (collégial)	357	Construction aéronautique (collégial)	313
Arts du cirque (collégial)	125	Contrôle de la qualité (collégial)	419
Assainissement de l'eau (collégial)	167	Cordonnerie (secondaire)	441
Assainissement et sécurité industriels (collégial)	169	Cosmétiques (secondaire)	528
Assemblage de structures métalliques (secondaire)	407	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins (secondaire)	442
Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé (secondaire)	460	Coupe et confection du cuir (secondaire)	443
Assistance aux personnes à domicile (secondaire)	461	Cuisine actualisée (secondaire)	95
Assistance dentaire (secondaire)	462	Cuisine d'établissement (secondaire)	96
Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile (secondaire)	463	Danse-Ballet (collégial)	128
Assistance technique en pharmacie (secondaire)	464	Décoration intérieure et étalage (secondaire)	118
Audioprothèse (collégial)	471	Découpe et transformation du verre (secondaire)	192
Avionique (collégial)	262	Design d'intérieur (collégial)	130
Bijouterie artisanale (secondaire)	115	Design de mode (collégial)	447
Bijouterie-joaillerie (secondaire)	116	Design de présentation (collégial)	132
Boucherie (secondaire)	93	Design industriel (collégial)	134
Briquetage-maçonnerie (secondaire)	187	Dessin de bâtiment (secondaire)	193
Calorifugeage (secondaire)	188	Dessin industriel (secondaire)	301
Carrelage (secondaire)	189	Diesel (injection et contrôles électroniques) (secondaire)	278
Carrosserie (secondaire)	277	Ébénisterie (secondaire)	151
Céramique (secondaire)	117	Électricité d'entretien (secondaire)	245
Charpenterie-menuiserie (chem. 2) (secondaire)	190	Électricité de construction (chem. 2) (secondaire)	246
Chaudronnerie (secondaire)	408	Électromécanique de machines distributrices (secondaire)	248
Classement des bois débités (secondaire)	334	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) (secondaire)	249
Coiffure (chem. 2) (secondaire)	525	Entretien d'aéronefs (collégial)	292
Coiffure spécialisée (secondaire)	527	Entretien de bâtiments nordiques (secondaire)	195
Commercialisation de la mode (collégial)	445	Entretien général d'immeubles (secondaire)	196
Commercialisation des voyages (secondaire)	94	Épilation à l'électricité (secondaire)	529
Comptabilité (secondaire)	7	Esthétique (secondaire)	530
Comptabilité informatisée et finance (secondaire)	9		

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Estimation en électricité (secondaire)	251
Exploitation (collégial)	398
Exploitation et production des ressources marines (collégial)	68
Exploitation et production des ressources marines (collégial)	70
Extraction de minerai (secondaire)	394
Fabrication (collégial)	450
Fabrication de moules (secondaire)	303
Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré (secondaire)	152
Ferblanterie-tôlerie (secondaire)	409
Ferronnerie d'art (secondaire)	120
Finition (collégial)	452
Finition de meubles (secondaire)	153
Fleuristerie (secondaire)	55
Fonderie (secondaire)	410
Forage et dynamitage (secondaire)	395
Géologie appliquée (collégial)	400
Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction (secondaire)	11
Gestion de la production du vêtement (collégial)	454
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (collégial)	72
Graphisme (collégial)	360
Horlogerie-bijouterie (secondaire)	375
Horlogerie électronique (secondaire)	376
Horlogerie-rhabillage (secondaire)	377
Horticulture maraîchère écologique (secondaire)	56
Horticulture ornementale (chem. 2) (secondaire)	57
Horticulture ornementale (collégial)	74
Impression et finition (secondaire)	353
Infographie en préimpression (collégial)	362
Information aérienne (secondaire)	428
Informatique (exploitation du matériel) (secondaire)	12
Installation et entretien de systèmes de sécurité (secondaire)	252
Installation et réparation d'équipement de télécommunication (secondaire)	253
Interprétation théâtrale (collégial)	136
Intervention en cas d'incendie (secondaire)	197
Lancement d'une entreprise (secondaire)	13
Matriçage (secondaire)	304
Mécanique agricole (secondaire)	279
Mécanique automobile (générale) (chem. 2) (secondaire)	281
Mécanique automobile (spécialité) (secondaire)	283
Mécanique d'ascenseurs (secondaire)	378
Mécanique d'engins de chantier (secondaire)	284
Mécanique d'entretien en commandes industrielles (secondaire)	379

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel (secondaire)	380
Mécanique de bateaux de pêche (secondaire)	286
Mécanique de machines à coudre industrielles (secondaire)	381
Mécanique de machines fixes (secondaire)	198
Mécanique de machines fixes (vapeur) (secondaire)	199
Mécanique de montage de vitres (secondaire)	201
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2) (secondaire)	202
Mécanique de tôlerie aéronautique (secondaire)	305
Mécanique de véhicules de légers (secondaire)	287
Mécanique de véhicules lourds routiers (secondaire)	288
Mécanique industrielle de construction et d'entretien (secondaire)	382
Mécanique marine (secondaire)	290
Minéralurgie (collégial)	402
Mise en oeuvre de matériaux composites (secondaire)	154
Modelage (secondaire)	155
Montage-câblage en aérospatiale (secondaire)	308
Montage d'acier et de structure	411
Montage de lignes électriques (secondaire)	255
Montage de structures en aérospatiale (secondaire)	306
Montage et installation de produits verriers (secondaire)	203
Montage mécanique en aérospatiale (secondaire)	307
Musique populaire (collégial)	138
Navigation (collégial)	429
Nettoyage à sec et entretien de vêtements (secondaire)	444
Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2) (secondaire)	165
Opération de forage au diamant-surface (secondaire)	396
Opération des équipements de traitement de minerai (secondaire)	397
Outillage (secondaire)	309
Pâtes et papiers (opération) (chem. 2) (secondaire)	335
Pâtisserie (secondaire)	98
Pâtisserie de restaurant (secondaire)	99
Pêche professionnelle (chem. 2) (secondaire)	58
Peinture en bâtiment (secondaire)	204
Photographie (collégial)	140
Photographie (secondaire)	121
Pilotage d'aéronefs (collégial)	431
Plâtrage (secondaire)	205
Plomberie-chauffage (secondaire)	206
Pose d'armature de béton	208
Pose de revêtement souple (secondaire)	209
Pose de revêtements de toiture (secondaire)	210
Pose de systèmes intérieurs (secondaire)	211

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Préparation à l'impression (secondaire)	354
Préparation des produits de la pêche (secondaire)	59
Préparation et finition de béton (secondaire)	212
Prévention des incendies (chem. 2) (secondaire)	213
Procédés métallurgiques (collégial)	421
Production de bovins de boucherie (secondaire)	60
Production laitière (secondaire)	62
Production porcine (secondaire)	63
Production végétale (secondaire)	64
Réalisation d'aménagements paysagers (secondaire)	65
Réceptionniste bilingue en hôtellerie (secondaire)	100
Récolte de la matière ligneuse (secondaire)	337
Réfrigération (secondaire)	214
Rembourrage artisanal (secondaire)	156
Rembourrage industriel (secondaire)	157
Réparation d'appareils au gaz naturel (secondaire)	215
Réparation d'appareils électroménagers (secondaire)	256
Réparation d'armes à feu (secondaire)	384
Réparation de magnétoscopes et de caméscopes (secondaire)	257
Réparation de micro-ordinateurs (secondaire)	258
Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques (secondaire)	259
Représentation (secondaire)	14
Reprographie et façonnage (secondaire)	356
Santé, assistance et soins infirmiers (secondaire)	465
Sciage (secondaire)	338
Secrétariat (secondaire)	15
Secrétariat bilingue (secondaire)	17
Secrétariat bureautisé (secondaire)	19
Secrétariat (Inuktitut) (secondaire)	21
Secrétariat juridique (secondaire)	23
Secrétariat médical (secondaire)	24
Serrurerie (secondaire)	385
Serrurerie du bâtiment (secondaire)	412
Serrurerie et menuiserie des métaux (secondaire)	414
Service de la restauration (secondaire)	101
Soins infirmiers (collégial)	473
Soins infirmiers (collégial)	475
Sommellerie (secondaire)	102
Soudage (collégial)	423
Soudage-assemblage (secondaire)	415
Soudage général (secondaire)	416

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Soudage sur tuyaux (secondaire)	418
Soufflage de verre au néon	122
Spécialités en horticulture (secondaire)	66
Sylviculture (chem. 2) (secondaire)	339
Taille de pierre	123
Techniques administratives (option : assurance) (collégial)	30
Techniques administratives (option : finance) (collégial)	32
Techniques administratives (option : gestion) (collégial)	34
Techniques administratives (option : gestion industrielle) (collégial)	36
Techniques administratives (option : marketing) (collégial)	38
Techniques administratives (option : personnel) (collégial)	40
Techniques administratives (option : transport) (collégial)	433
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (collégial)	233
Techniques d'aménagement du territoire (collégial)	235
Techniques d'analyse d'entretien (collégial)	386
Techniques d'architecture navale (collégial)	315
Techniques d'ébénisterie et de menuiserie architecturale	158
Techniques d'écologie appliquée (collégial)	237
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	507
Techniques d'éducation spécialisée (collégial)	509
Techniques d'électrophysiologie médicale (collégial)	477
Techniques d'entretien d'équipement de bureau (secondaire)	261
Techniques d'hygiène dentaire (collégial)	479
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial)	481
Techniques d'intervention en délinquance (collégial)	511
Techniques d'intervention en loisir (collégial)	513
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie (collégial)	239
Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (collégial)	483
Techniques d'orthèses visuelles (collégial)	485
Techniques d'usinage (chem. 2) (secondaire)	310
Techniques de bureautique (collégial)	42
Techniques de chimie analytique (collégial)	171
Techniques de chimie-biologie (collégial)	173
Techniques de denturologie (collégial)	487
Techniques de diététique (collégial)	489
Techniques de génie chimique (collégial)	175
Techniques de génie mécanique (collégial)	317
Techniques de génie mécanique de marine (collégial)	294
Techniques de gestion de l'imprimerie (collégial)	364
Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration (collégial)	103
Techniques de gestion hôtelière (collégial)	105

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques de l'impression (collégial)	366
Techniques de l'informatique (option : informatique de gestion) (collégial)	44
Techniques de l'informatique (option : informatique industrielle) (collégial)	46
Techniques de la documentation (collégial)	368
Techniques de médecine nucléaire (collégial)	491
Techniques de métiers d'art (collégial)	142
Techniques de muséologie (collégial)	370
Techniques de procédés chimiques (collégial)	177
Techniques de production manufacturière (collégial)	320
Techniques de radiodiagnostic (collégial)	493
Techniques de radiothérapie (collégial)	495
Techniques de réadaptation (collégial)	497
Techniques de recherche, enquête et sondage (collégial)	515
Techniques de santé animale (collégial)	76
Techniques de thanatologie (collégial)	499
Techniques de tourisme (collégial)	107
Techniques de transformation des matériaux composites (collégial)	322
Techniques de transformation des matières plastiques (collégial)	324
Techniques de travail social (collégial)	517
Techniques dentaires (collégial)	501
Techniques du meuble et du bois ouvré (collégial)	160
Techniques du milieu naturel (option : aménagement de la faune) (collégial) (option : aménagement et interprétation du patrimoine) (collégial) (option : chasse et pêche) (collégial)	241
Techniques du milieu naturel (option : aménagement forestier) (collégial) (option : exploitation forestière) (collégial)	343
Techniques du milieu naturel (option : aquiculture) (collégial) (option : santé animale) (collégial)	78
Techniques du milieu naturel (option : laboratoire de biologie) (collégial) (option : protection de l'environnement) (collégial)	179

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques équines (collégial)	80
Techniques juridiques (collégial)	519
Techniques papetières (collégial)	345
Techniques policières (collégial)	521
Technologie de conception électronique (collégial)	264
Technologie de l'architecture (collégial)	217
Technologie de l'électronique (collégial)	266
Technologie de l'électronique industrielle (collégial)	268
Technologie de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment (collégial)	219
Technologie de laboratoire médical (collégial)	503
Technologie de la cartographie (collégial)	221
Technologie de la géodésie (collégial)	223
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial)	225
Technologie de la production horticole et de l'environnement (collégial)	82
Technologie de la transformation des aliments (collégial)	109
Technologie de systèmes ordinés (collégial)	270
Technologie des productions animales (collégial)	85
Technologie du génie civil (collégial)	227
Technologie du génie industriel (collégial)	326
Technologie du génie rural (collégial)	87
Technologie forestière (collégial)	347
Technologie physique (collégial)	272
Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2) (secondaire)	25
Théâtre-production	146
Transformation des produits de la mer (collégial)	89
Transformation des produits forestiers (collégial)	349
Usinage sur machines-outils à commande numérique (secondaire)	312
Vente (secondaire)	27
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction (secondaire)	216
Vente de pièces mécaniques au comptoir (secondaire)	291
Vente des produits de la pêche (secondaire)	67
Vente et service en bijouterie (secondaire)	124

Comment accéder rapidement à une information?

- ✓ Utiliser l'index de gauche pour accéder rapidement à une rubrique.
Si vous ne voyez pas d'index, cliquez sur le 2e bouton à gauche dans la barre de menu
- ✓ Vous pouvez aussi cliquer sur le secteur dans la table des matières.
- ✓ Pour accéder rapidement à un programme, voici deux façons :
 1. accéder par l'index de gauche à la page du secteur, cliquer sur le nom du programme
 2. si vous connaissez le numéro du programme et son secteur d'enseignement, cliquer sur le triangle du secteur désiré, et cliquer ensuite sur le numéro du programme.



- ✓ Le bouton  permet de rechercher le nom d'un programme ou toute autre information. Cette recherche peut être lente dépendamment de l'endroit où vous démarrez votre recherche. Utilisez les touches «CTRL» et «G» pour poursuivre la recherche le cas échéant.

- ✓ Le symbole  est visible à certains endroits. Celui-ci vous affiche certaines astuces. Un double-clic sur celui-ci déroulera les informations.



Un produit de l'Inforoute FPT
Le réseau télématique de la
formation professionnelle et technique

Comment imprimer une section du document?

- ✓ Pour imprimer une section du document référez-vous à la page du document ACROBAT. →  **Page 20 of 548**

- ✓ Pour imprimer une page, cliquer PRINT du menu FILE et taper «20 de 20» pour imprimer celle-ci ou encore taper le nombre de pages représentant les pages à imprimer. Servez-vous de l'index ou des flèches de direction pour trouver le numéro de la dernière page à imprimer.

ur plus d'information sur l'utilisation de ce guide...

Contactez l'Équipe de l'Inforoute FPT au (514)359-6411 #471
ou par courrier électronique : suprafp@cscslstjean.qc.ca